

42

# DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

**DICTIONNAIRE**  
**HISTORIQUE ET STATISTIQUE**  
**DES PAROISSES CATHOLIQUES**

DU

**CANTON DE FRIBOURG**

PAR LE

**P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.**

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE,  
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG,  
DE L'ACADÉMIE D'AOSTE, DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE DE PISE,  
ET DE LA SOC. BIBLIOP. DE FRANCE, ETC.

---

**CINQUIÈME VOLUME**

---

**FRIBOURG**  
IMPRIMERIE DU CHRONIQUEUR SUISSE

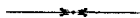
—  
1886

# DICTIONNAIRE

## HISTORIQUE ET STATISTIQUE

### DES PAROISSES CATHOLIQUES

#### DU CANTON DE FRIBOURG



## ÉCHARLENS

*On trouve quelquefois Echallens, Escarlingus en 850 et 1228, Escallens, Eschallens en 1328. La paroisse prenait souvent le nom de paroisse d'Everdes, à cause du château de ce nom. Quelques étymologistes font dériver le nom de ce village de erlen-aach, le ruisseau des aunes (Vernes), c'est peut-être un peu hasardé.*

**Patron:** L'Assomption de la Ste-Vierge (15 août), St-André second patron.

Il est certain que l'église a, depuis passé mille ans, toujours été dédiée à la Ste-Vierge. La population s'élève à 413 habitants, dont 305 bourgeois, 89 bourgeois d'une autre commune, 8 suisses et 11 étrangers; 402 catholiques, 6 protestants, 5 d'une autre religion; 91 maisons habitées, 111 ménages. Altitude 717.

Entre les années 852 et 855, l'évêque de Lausanne, Hartmann, s'était transporté à Echarlens, il avait réuni autour de lui une partie de son clergé, réunion appelée synode; dans laquelle on faisait des règlements, statuts, etc., où on tranchait les difficultés

qui s'élevaient entre les différents membres du clergé et des seigneurs par rapport aux droits des églises et des personnes ecclésiastiques. Cette assemblée se réunissait périodiquement à Curtille ou à Bulle; mais cette année-là, elle eut lieu à Echarlens, parce que l'évêque allait aussi procéder à la consécration de la chapelle de Notre-Dame.

C'était probablement le premier édifice religieux élevé à la gloire de Dieu et à l'honneur de Marie dans ce lieu. A cette date, deux paroisses étaient canoniquement établies dans le voisinage: Bulle, église mère, et Vuippens détachée de Bulle à une époque antérieure à 850. Il paraît qu'Echarlens, à cette date, était encore membre de la paroisse de Bulle comme Marsens et deux autres localités qu'il est impossible de déterminer. Dans ce synode, le curé de Bulle souleva de nouveau la question, déjà agitée sous l'épiscopat de David (de 827 à 850), de son droit à la dîme, sur les territoires d'Echarlens, Marsens, etc. Frédolon, curé de Vuippens, fut condamné et il dut restituer les dîmes levées sur les territoires indiqués plus haut; cependant on ignore les raisons qui lui donnaient quelques apparences de droit; les habitants de Marsens, d'Echarlens, etc., quoique paroissiens de Bulle, assistaient probablement au culte divin dans l'église de Vuippens plus rapprochée de leurs habitations; mais on ne peut cependant affirmer, avec certitude, qu'Echarlens ne fut pas réuni à la paroisse de Vuippens.

La date de la séparation du village d'Echarlens de la paroisse de Bulle ou de Vuippens est inconnue; il faut placer l'époque de l'érection de cette paroisse entre les années de 900 à 1100.

Depuis ce moment, l'histoire se tait sur la vie religieuse d'Echarlens jusqu'au moment de la fondation d'Humilimont, en 1135, où nous voyons apparaître le seigneur Jean d'Everdes, seigneur de Vuippens et quelques années plus tard Ulric, Borcard, Othon et Albert d'Echarlens.

(Sur les seigneurs d'Everdes, Echarlens, Vuippens, voir *Etrennes frib.*, 1809; Kuenlin, Dict., Gremaud; *Mémorial*, vol. I, p. 230, vol. II, p. 58, etc.).

L'histoire ne détermine pas l'origine des seigneurs d'Everdes-Vuippens; sont-ils des branches détachées des de Corbières ou



de Gruyère ? Ils étaient établis à Everdes, à Châtel-Folliet (Marsens) et à Vuippens, lors de la fondation d'Humilimont. Les possessions et la juridiction de la branche d'Everdes s'étendaient sur les villages d'Echarlens, de Marsens, Champotey et Morlon.

Pendant dans le XII<sup>e</sup> siècle et dans la moitié du XIII<sup>e</sup>, le comte de Gruyères exerçait les droits de seigneur suzerain à Marsens et à Echarlens, Pierre III de Savoie remplace ensuite les comtes de Gruyère dans cette suzeraineté.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle les habitants de la seigneurie d'Everdes paraissent être des hommes libres, mais avec quelques restrictions.

1348. Le château d'Everdes fut incendié par les Fribourgeois et les Bernois pour punir la félonie d'Othon, seigneur d'Everdes. Enfin la famille Everdes-Vuippens disparaît de la scène du monde et l'Etat de Fribourg, se développant, la remplace dans ces villages comme souverain.

Conon d'Estavayer cite la paroisse d'Echarlens en 1228.

Nous ne connaissons aucun fait important de la vie religieuse de la paroisse pendant le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Le nom de quelques bienfaiteurs, quelques fondations de messes, c'est tout ce que cette époque nous fournit. Les archives contiennent les recès de différentes visites pastorales depuis 1524, dernière visite pastorale de Sébastien de Montfaucon, jusqu'en 1817, mais ils offrent peu d'importance.

1524. L'évêque ordonne de dorer la monstrance et la pixide, ces deux objets étaient probablement en laiton. Dans celle de 1676, Mgr Strambin déclare que le Chapitre de St-Nicolas doit maintenir le chœur.

1735. Mgr Duding oblige la paroisse à fournir au curé le bois nécessaire.

### L'Eglise.

La visite pastorale de Saluces en 1453, imprimée dans les mémoires de la société d'histoire, ne parle pas d'Echarlens ; je ne sais si cette omission est une inadvertance du copiste, ou si les illustres visiteurs ne s'arrêtèrent pas dans cette paroisse, ce qui n'est pas probable. Cette lacune est fâcheuse, parce que

nous ne possédons aucun renseignement sur l'église jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'exception de la table de l'autel, et de l'autel des âmes consacré en 1523.

L'église, qui fut reconstruite en 1622, est celle que la paroisse possède encore. Plusieurs parties subirent des modifications ; le 27 juin 1747, Mgr de Boccard consacra l'autel du Rosaire ; il est évident qu'on l'avait réparé ou reconstruit. Les deux petits autels furent reconstruits en 1857, par M. Moosbrugger, ils sont en stuc et ils coûtèrent 860 fr. féd. ; ils furent consacrés par Mgr Marilley, le 6 octobre 1858. Les tableaux sont l'œuvre d'un élève de M. Deschwanden, M. Annen.

Ces réparations furent payées, en partie, par les fonds de la chapelle de St-Guérin.

Le maître-autel en stuc est de l'année 1828 ou 1829, il recouvre l'ancienne pierre sacrée, soit l'autel primitif.

*Cloches.* Trois cloches annoncent les offices divins et les fêtes, etc. Deux furent coulées à Lentigny en 1842, elles furent transportées à Echarlens le 12 janvier et bénites le dimanche 22 du même mois, par M. Frossard, doyen ; la grande pèse 34 quintaux et la seconde 17  $\frac{1}{2}$ . Dans le mois d'août de la même année, la paroisse fait encore couler une cloche de 9  $\frac{1}{4}$  quintaux.

*Horloge.* François Rimbod donna en 1684 la somme de 400 florins pour l'établissement d'une horloge dans la tour de l'église (le florin à 60 c.).

*Autel de Toutes-Ames.* Cette chapelle fut probablement fondée vers le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle ; en 1519, Guillaume Gremaud lui donna 4 livres, mais l'autel ne fut consacré qu'en 1524, le 4 juin, par Sébastien de Montfaucon ; à cette occasion il accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui le visiteraient le jour anniversaire de cette consécration. A cette date ce bénéfice possédait une maison et des terres à Echarlens, au Saulgy. Les rentes s'élevaient en 1626 à 41 livres 7 sols.

1573. D. Claude Codurey (ou Codorey), chapelain, lui légua 50 florins, le testament est du 7 avril 1573.

Il n'est plus question de cet autel et de ce bénéfice depuis 1600 ; les biens furent probablement réunis au bénéfice de la cure.

On découvre deux chapelains seulement, de cet autel ; en 1529, D. Antoine Bouchié, chapelain, était obligé de chanter la grand'-messe en cas d'absence du curé et lui-même ne pouvait s'absenter sans prévenir celui-ci.

### **Chapelle de St-Guérin.**

Cette chapelle remonte au moins au XV<sup>e</sup> siècle, elle est dédiée à St-Jérôme et à St-Guérin. A la demande de Pierre Arsent, châtelain d'Everdes, Sébastien de Montfaucon accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui assisteront à la messe célébrée, la veille de la fête de l'Ascension, dans cette chapelle. A cette époque l'autel était portatif.

En 1679, le charpentier Rimbod donna 300 fr. féd. à l'église paroissiale et 30 fr. pour reconstruire la chapelle de St-Jérôme. Ce Rimbod descendait d'une antique famille d'Echarlens, Pierre Rimbod, en 1400, avait légué une rente de 10 sols à la confrérie du St-Esprit d'Echarlens, Marsens, Sorens et Hauteville.

C'est en 1670 que la chapelle actuelle fut construite ; la famille de Boccard en fut probablement bienfaitrice signalée. Un très joli vitrail orne l'une des fenêtres avec l'inscription : « Frantz « Nicolas von Boccard der zeitlandvogt zu Grüningen . . . et Vis-« pingen et Frau Beatrice Reynold sein egemalin. » (F. N. de Boccard, bailli d'Everdes et Vuippens et sa femme Beatrice de Reynold 1670). Cette chapelle fut restaurée en 1878.

### **Droit de collation, patronage.**

Ce droit fut donné au couvent de Lutry à une époque inconnue, qui ne doit cependant pas être éloignée de l'année de l'érection de la paroisse et de la fondation du prieuré de Lutry, soit vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou le commencement du XII<sup>e</sup>. Le donateur est aussi inconnu, il faut probablement le chercher dans les dynasties d'Everdes, de Gruyères ou de Corbières. La riche et puissante maison de Gruyère exerçait certains droits seigneuriaux à Echarlens dans le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>me</sup> siècle (Mém. 2).

Le prieuré de Lutry resta paisible possesseur de ce droit jusqu'en 1513. L'Etat de Fribourg voulait doter la ville d'un chapitre de chanoines afin de donner plus de majesté au culte divin et d'exercer une salutaire influence sur le clergé. Pour former les nouvelles prébendes il avait demandé au Pape l'union de quelques bénéfices paroissiaux au nouveau Chapitre; Léon X par bulle du 22 avril 1513 en confirmant la bulle de Jules II, soit l'érection du Chapitre, unit l'église d'Echarlens, etc., et l'incorpora à la mense capitulaire.

Les chanoines, conformément à la bulle de Léon X, pouvaient prendre possession des bénéfices unis par quelques formalités, et solennités, mais cela n'eut lieu à Echarlens qu'en 1518; le consentement du bénéficiaire était nécessaire parce qu'on ne pouvait lui enlever un droit acquis. D. Guillaume de Sineveys consentit à cette union le 21 février 1518.

Par un acte du 21 février 1518, signé Pallanchi, not. apostolique et impérial, dans la 5<sup>e</sup> année du pontificat de Léon X. « En « considération des bons services reçus du Chapitre de St-Nicolas « et l'annexion de sa cure ordonnée par le prédit Pape, D. Guil- « laume Sineveys, curé de l'église d'Echarlens, consent à cette « réunion et permet que le Chapitre en prenne possession réelle. « Ainsi fait à Fribourg, devant la maison du Conseil, en pré- « sence du Chevalier Pierre Falck, avoyer, et des nobles Bernard « Musy, châtelain de Romont, Jean de Sineveys, de Vevey, « discret Jean de Burgo, l'ainé, de Rive, diocèse de Genève; « et Jacques Helbling, conseiller de Fribourg. »

Le 5 août de la même année, deux chanoines arrivèrent à Echarlens, convoquèrent une partie de la paroisse et firent lire la bulle de Léon X au public réuni devant l'église, puis prirent possession de l'église et de la cure et un notaire leur en délivra un acte solennel.

« Par acte du 5 août 1518, signé Pierre Morel, not. apos- « tolique, de Fribourg, dans la 6<sup>e</sup> année du pontificat de Léon X, « ensuite de l'incorporation de l'église d'Echarlens concédée « par le même pape et du consentement de cette incorporation « donné par D. Willerne Sineveys, curé, et à la réquisition des « chanoines D. Paul Rapold, D. Pierre Salus (Saloz), agissant

« au nom du Chapitre, qui avait fait lire publiquement ces bulles devant l'église d'Echarlens, le prédit notaire déclara avoir, en fils obéissant, mis en possession de cette église, avec les formalités usitées, les prédits chanoines au nom du Chapitre.

« Témoins: D. Pierre Boschardi, vicaire d'Echarlens; discret Mermet Fritag, chatellain d'Echarlens; Willième Grimaulx, lieutenant; Rolet Grimaulx et François Chaneti. » (Arch. de St-Nicolas, répert.).

Après l'établissement de la réforme et de la conquête du pays de Vaud, l'Etat de Berne se substitua aux droits des communautés religieuses, qu'il avait dissoutes par la force; c'est à ce nom qu'il oblige le curé d'Echarlens de lui payer annuellement un muid de froment et un chapon, redevance qu'il payait avant l'incorporation de la cure au Chapitre de St-Nicolas, au prieuré de Lutry, comme patron et collateur.

1662. Le Chapitre fit des propositions pour le rachat de ce prétendu droit, il offrit des titres contre des habitants du pays de Vaud, sujets de Berne; mais celui-ci n'accepta ce changement qu'à titre de mutation. 29 novembre.

### **Le Bénéfice.**

A l'origine de la paroisse le bénéfice possédait le four banal, quelques dimes, des prés et des champs, biens qui ne purent lui être conférés que par les seigneurs d'Everdes (Dey). Le four produisait une forte rente au curé; mais les ménages éloignés en éprouvaient plusieurs inconvénients; par esprit de charité les curés acceptèrent des transactions qui améliorèrent la position de leurs paroissiens. Le 24 juin 1438, le curé Joly accorde aux habitants de Champotey, la permission d'établir un four dans leur village contre une rente annuelle d'une coupe de froment par ménage et un pain, tel qu'ils le font pour eux-mêmes. Dès cette date, ils ne furent plus obligés d'apporter leur pâte à Echarlens et d'y cuire leur pain au seul four établi dans la paroisse, ni de payer d'autre droit que celui d'une coupe (deux quarterons) de froment.

La même faveur fut accordée à la commune d'Echarlens en 1451 et avec la même condition. Le curé promet de faire approuver cette transaction par le prieur de Lutry ayant le patronage de cette église.

La grosse de 1477 nous apprend que le curé ou le bénéfice possédait 32 poses de terre et le tiers de la dime du territoire de Champotey et d'Echarlens; une partie de ces terres furent vendues en 1573 avec l'autorisation du gouvernement, en réservant en faveur de la cure la directe seigneurie, les cens directs, et la dime.

*Etat du Bénéfice en 1798.*

	Francs.	Batz.	R.
Un domaine de 15 poses, qui produit . . . . .	369	5	—
Les rentes des fondations . . . . .	85	4	7
Un droit de communage . . . . .	40	—	—
Cens et lauds . . . . .	17	7	—
Focages. . . . .	251	—	—
Dimes diverses . . . . .	298	6	—
Prémices, naissants. . . . .	27	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1,088	9	7

Il paye au Chapitre de St-Nicolas 50  $\mathcal{L}$ , et 6  $\frac{1}{2}$  sacs de froment à l'Etat; total 108  $\mathcal{L}$ .

A cette époque les corvées étaient déjà abolies, ainsi que les ressats (dîner pascal), pour lesquels on payait 3 c.

*Confrérie du Rosaire.* Elle fut érigée en 1633. Pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, les confrères établirent régulièrement le Conseil avec la distribution des emplois, conformément aux statuts: visiteurs de malades, veilleurs de morts, etc., le Conseil a tenu régulièrement ses séances, et chose digne d'éloges, il a conservé le protocole de toutes ses délibérations depuis 1680 jusqu'aujourd'hui.

*Confrérie du St-Sacrement.* Elle fut érigée dans le XVIII<sup>e</sup> siècle. Benoit XIV, par bref du 8 juin 1753, accorde de nombreuses indulgences aux confrères d'Echarlens. Le troisième dimanche de novembre on en célèbre la fête titulaire, dite *principale du St-Sacrement*, avec beaucoup de solennité.

*Confrérie du Scapulaire*, érigée par bulle de Clément IX, en 1665.

*Confrérie du St-Esprit*. Cette association était une œuvre de bienfaisance en faveur des pauvres ; elle fut établie dans chaque paroisse, ce qui prouve combien l'Eglise s'est intéressée au sort des pauvres dès son origine jusqu'aujourd'hui.

*Processions*. Les processions étaient nombreuses, je ne parle pas des processions ordonnées par l'Eglise ou l'autorité diocésaine ; le 22 juillet on allait à Riaz ; le jour de St-Magnus, 6 septembre, à Vuippens ; le 7 du même mois, jour de St-Grat, à Morlon ; le jour de St-Pierre, 29 juin, à Bulle ; le lundi après Pâques à Marsens ; le lendemain de l'Ascension à La Part-Dieu ; le vendredi après la Pentecôte, à l'abbaye de Marsens. Le 2 mars et le 22 juin, jour des victoires de Grandson et de Morat, étaient solennisés par des offices divins.

#### **Fondation d'un nouveau bénéfice de chapelain.**

C'est dans le XVII<sup>e</sup> siècle que l'idée de fonder une messe matinale surgit ; les premiers bienfaiteurs furent :

- 1<sup>o</sup> Catherine Gapani ; elle légua vers 1686 la somme de 33 écus (100 fr.) pour la fondation d'une messe fixée au 15 août et pour réparer l'autel de Notre-Dame ; mais 25 écus furent employés à cette restauration, la fondation de la messe fut réduite à 8 écus ;
- 2<sup>o</sup> Marie Elisabeth, veuve de Jacques Pugin d'Echarlens, par donation entre vifs du 12 octobre 1766, a donné à la commune d'Echarlens 1,016 fr., 3 batz, 8 rap (fr. 1,449<sup>80</sup>) pour augmenter la fondation des messes matinales et faire célébrer des messes basses fixées aux dimanches et fêtes pour le repos des âmes de son mari, de ses parents, etc. ;
- 3<sup>o</sup> Marie-Anne, née Clerc, veuve de J. Gremaud, a légué 100 écus (285 fr.) pour le même motif. Acte du 7 juillet 1778.

- 4° Jean-Joseph Pugin, par testament du 15 septembre 1803, a légué 400 fr. pour le même motif (579 fr.) ;
- 5° R. D. Michel Gremaud, d'Echarlens, curé à Gy (Giez près des Faverges, Savoie), puis successivement chapelain à Sorens, Domdidier, Remauffens, Avry, enfin curé à Seynod en Savoie, fonda par acte de 1797 et de 1806 dix messes matinales à l'autel du Rosaire, fixées aux premiers dimanches de dix mois ; il donna dans ce but 340 fr. féd. ;
- 6° Le même a donné à plusieurs reprises à la commune d'Echarlens différentes sommes pour l'établissement d'un chapelain, lesquelles réunies aux intérêts formaient un capital de 5,607 fr. féd. ;
- 7° Jean-Joseph Ottoz, de Champotey, par testament du 18 juin 1819, a légué pour l'établissement d'un chapelain et pour fondation de deux *messes basses* ou *matinales* 2,719 fr. 44 r. (3,941 fr.) ;
- 8° Marie Ottoz, d'Echarlens, fonda vers 1780 une messe matinale fixée au jour de St-André ; mais le capital n'est pas indiqué ;
- 9° Pierre-Joseph Gapany, d'Echarlens, mort en 1822, a légué 25 fr. par an (36 fr.) pour une messe anniversaire.

En 1847 les capitaux du bénéfice du chapelain s'élevaient à la somme de 9,223 fr. 85 rap.

En 1823 la commune d'Echarlens demanda à l'évêque l'érection de la chapellenie en bénéfice canonique. Monseigneur exigea l'autorisation de l'Etat, demandée par la commune ; celui-ci y consentit à condition que le chapelain fit les fonctions de vicaire et fut chargé de toutes les fonctions de curé, ce qui parut inacceptable à la commune, vu que ces conditions ne sont pas imposées par les fondateurs ni exigées par le curé. Cette question ne reçut donc aucune solution et Monseigneur n'intervint pas dans la nomination des chapelains depuis 1822, mais détermina le nombre des messes que le bénéfice devait faire célébrer pour les fondateurs et bienfaiteurs. Les obligations du chapelain consistent donc dans l'application des messes fondées, dont le nombre est déterminé par l'ordonnance de Mgr Yenni du 27 juin 1825 et dans la célébration des messes matinales les fêtes



et dimanches (Dey). De 1841 à 1863, M. Dey occupa ce bénéfice, il percevait les intérêts des capitaux, soit environ 600 fr. féd. et la commune lui livrait le bois nécessaire à son affouage.

### Ecoles.

Je n'ai rencontré aucun fait important sur les écoles d'Echarlens avant 1719 ; à cette date, Jean-Laurent Gremaud, fait un legs pour le maître d'école *pour apprendre à lire et écrire aux enfants catholiques apostoliques* ; il leur impose l'obligation de réciter chaque jour un *Pater et un Ave*, à l'école.

Le même donna encore 54 fr. féd., pour une chasuble et 75 fr. féd., pour construire la chapelle du crucifix sur le cimetière. Il mourut le 21 septembre 1719 ; il était juge à Vuippens.

D. Jean-Joseph Gremaud, curé d'Echarlens, a donné 1,500 écus (4,500 fr.), à l'école d'Echarlens).

### Bienfaiteurs.

Les premiers bienfaiteurs connus de la paroisse et de l'église d'Echarlens furent les seigneurs d'Everdes et de Vuippens. En 1360, Othon d'Everdes fonda deux messes dans l'église d'Echarlens pour lesquelles il donna une rente de 5 sols, assignée sur son moulin d'Echarlens. Les documents des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles font défaut pour donner la nomenclature de tous les bienfaits de cette maison.

Les de Gruyères furent aussi bienfaiteurs de la paroisse, entre autres le comte Pierre III. Jean Rolet Guex fut aussi bienfaiteur de la cure et de l'église. Il paraît qu'il vint s'établir à Echarlens au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle ; il y acheta en 1415 une maison, et en 1435 il fonda à l'autel de St-Nicolas une messe hebdomadaire. Vers 1440, il institua la cure d'Echarlens son héritière universelle. On ne connaît pas la nature de cet héritage ; il paraît cependant d'une certaine importance, car en 1477, Pierre Begoux, d'Echarlens, reconnaît en faveur du curé un cens de 6 sols et Jean de La-Grange alias Pugin 4 sols,

ces rentes provenaient de la succession Guex. En 1479, Vuibert de Noréaz, de Chardonne, reconnaît en faveur de la cure une rente de deux setiers de vin (environ 73 litres). Cette rente avait été acquise vers 1428 par R. Guex, pour le capital de 14 livres. La cure en était propriétaire en vertu du même héritage. Cette rente a fait supposer que la cure avait possédé des vignes (Arch. d'Ech. et Dey). On ne sait si cette rente a été rachetée, échangée ou perdue. M. Dey ajoute « aujourd'hui Rolet « Guex, insigne bienfaiteur de la cure, est oublié. »

Dans le XV<sup>e</sup> siècle, on trouve au nombre des bienfaiteurs Jeannette Lombard ; elle légua 6 livres. Pierre Gueynod, 6 livres. Claude Chollet, 10 livres.

1408. Françoise de Langin, dame d'Everdes, où elle mourut, fonda une messe par semaine à l'autel de St-Antoine et St-Jean ; la rente de la fondation s'élevait à 60 sols.

XVI<sup>e</sup> siècle. G. Grimaulx (Gremaud), donna 4 livres à l'autel de *Toutes-Ames* ; il avait un frère religieux à Humilimont, D. Francey Grimaulx, auquel il légua 12 livres ; ce religieux mourut en 1557.

1569. Jean Blanc, demeurant à Sorens, légua 18 livres laus. bonnes pour fonder le chant d'un *Salve Regina* chaque semaine dans l'église d'Echarlens.

XVII<sup>e</sup> siècle. Jean Savary donne 700 florins pour faire chanter les vêpres et le *Salve Regina* les dimanches.

1640. Jusqu'à cette date, on chantait les vêpres pendant le carême et certains jours de fêtes seulement. Une femme Gauldron avait déjà donné (en 1600) cent florins pour le chant des vêpres le dimanche, mais l'autorité ecclésiastique avait réduit cette fondation aux vêpres du carême.

XVIII<sup>e</sup> siècle. Jean-François Ottoz légua en 1747 soixante francs féd., pour refaire l'autel de St-Nicolas et en 1760, Françoise Bourquenoud, née Charles, deux mirlitons pour la même œuvre.

Anne Gapani, née Pugin, légua 10 écus à l'église paroissiale de Morlon, pour faire une statue du St-Nom de Jésus ; 16 écus aux pauvres d'Echarlens. 24 novembre 1764.

1774. D. Joseph-Nicolas Hayoz, curé, a donné aux pauvres d'Echarlens ses meubles et autres biens, sa bibliothèque à la cure.

1817—1826. Marie-Claudine Sonney, d'Attalens, veuve de J. Gremaud, a légué 150 écus aux pauvres (434 fr.).

1830. François-Joseph Pugin a légué 288 francs féd., aux pauvres, dont l'intérêt devait chaque année être distribué à ceux qui assisteraient à la messe, par le curé, le syndic et un parent; il fait encore don de deux chandeliers argentés pour le maître-autel.

La chaîne d'or, suspendue autrefois à la statue de Notre-Dame, fut donnée par Elisabeth Chollet.

1834. Anne Pugin a donné une croix et un cœur en or provenant de sa fille Marie.

1864. M. le curé Perroud a donné une chape en drap d'or.

1869. Pierre Gremaud a légué 60 fr. pour une chasuble.

1869. Catherine Gaillard, née Overney, a légué 150 fr. aux pauvres et fondé une messe annuelle.

#### Faits divers, usages.

15 maisons furent incendiées à Echarlens en 1586; l'Etat accorda un subside de 300 livres pour soulager les incendiés.

*Lèpre.* En 1550, plusieurs personnes étaient atteintes de cette maladie; le 6 mai, le Petit-Conseil y délègue deux chirurgiens de la ville pour traiter ces malades et probablement pour les séparer de la société et les placer à la léproserie du Gérignoz.

*Abbaye.* Echarlens possédait une association dite abbaye, je crois qu'elle était militaire; en 1535 les sociétaires font serment de la dissoudre.

#### Statistique.

Les premières inscriptions de baptême remontent à 1640; il y a douze inscriptions cette année et onze en 1641, deux seulement en 1643.

	Naissances.	Décès.		Naissances.	Décès.
1663	42	9	1749	10	4
1664	44	8	1750	8	44
1665	40	44	1754	44	42
1699	43	47	1799	43	40
1700	46	4	1800	9	40
1704	9	7	1804	4	31

Décès : 27 enfants du 1<sup>er</sup> janvier à la fin de mars.

### Objets antiques et d'art.

L'église d'Echarlens possède plusieurs objets dignes de l'attention de l'archéologue ; quelques-uns, comme la croix d'Everdes, ont une grande valeur.

Le premier est la table du maître-autel, en partie encadrée et cachée par le stuc de l'autel.

Cette table est une pierre en grès de la longueur de l'autel ; la partie supérieure, seule visible, présente un travail très primitif de polissage et de taille, ou plutôt les siècles lui ont imprimé un caractère de vétusté et de rugosité. Les colonnes antérieures qui la supportaient ont été enlevées à une époque inconnue et le tombeau moderne de l'autel coupé en biais ne permettrait pas de les rétablir ; mais en passant derrière l'autel on voit encore une partie de deux colonnes postérieures, on ne peut constater l'époque de leur construction par le style des chapiteaux et des bases cachés par différents ouvrages.

Les tables d'autels jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle étaient d'une grande simplicité, une table en pierre supportée par 4, 8, ou un nombre plus grand de colonnes, dont les bases et les chapiteaux étaient ornés selon le style de l'époque de leur construction (voir à Hauterive, l'autel primitif sous le maître-autel, de construction moderne). Le ciborium ou baldaquin n'existait pas dans les églises pauvres, mais la face antérieure était peut-être garnie de draperies les jours de fêtes. Ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle que l'usage de placer le tabernacle au centre de l'autel s'établit insensiblement et il devint général dans le XVII<sup>e</sup> siècle. Les premiers tabernacles placés sur l'autel étaient très simples, c'est

pourquoi on les abritait sous un baldaquin d'étoffes plus ou moins riches.

Les rétables dans les églises pauvres consistaient en quelques sculptures et statues et ils étaient ordinairement mobiles jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, cependant on en rencontre de très riches. Du XVII<sup>e</sup> siècle les rétables deviennent de vrais portiques décorés d'entablement et de colonnes, flanqués de niches contenant des statues se terminant par des frontons, par des vases d'amortissement. Dans le XVIII<sup>e</sup> siècle le stuc et le marbre remplacent les autels en bois.

Il est certain que la table d'autel d'Echarlens est antique et qu'elle a toujours été respectée lors de la construction de l'église dans le XVII<sup>e</sup> siècle et des différents maitres-autels qui y ont été élevés.

Serions-nous en présence de l'autel consacré par l'évêque Hartmann en 855 ? Ce serait un monument bien précieux et d'une grande rareté. Espérons qu'elle sera un jour déblayée et que les archéologues pourront l'examiner et déterminer l'époque de sa construction.

*Croix processionnelle du XV<sup>e</sup> siècle.* Cette croix, quoique détériorée, est d'une grande valeur ; elle est trefflée avec les attributs des quatre évangélistes aux extrémités. Le Christ avec nimbe plat ne présente pas de caractères antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle : draperie roulée, épaules un peu enfoncées, les pieds superposés. Les quatre faces de la croix sont revêtues de feuilles en argent estampées aux quatre feuilles. Le revers était orné de quelques pierreries. Sous le Christ, une inscription gothique porte : *Hec † de Everdes.* C'est la croix d'Everdes.

Cette croix est conservée avec un soin intelligent dans la sacristie ; l'administration et les curés ont toujours résisté aux offres intéressées des connaisseurs et amateurs d'antiquités. Honneur à l'intelligence des curés et des administrateurs : la croix d'Everdes est conservée et elle n'est pas devenue un bijou de musée étranger.

Dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, on fit trois croix pour les bannières, on eut le bon goût d'imiter la croix d'Everdes dans la forme ; l'une porte l'inscription de la bienfaitrice : *Anna-Maria Pugin, 1755.*

*Calice, reliquaire.* Un calice de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, est d'un bon travail. La majeure partie du reliquaire est du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais le centre, dans lequel sont renfermées les reliques est un travail gothique ; il fut probablement le centre d'une monstrance, mais on ignore s'il a été fourni par la paroisse ou par le fabricant du reliquaire. Une chasuble verte, genre velours de Venise, mérite l'attention des connaisseurs.

*Tapiss.* Deux tapisseries en laine couvrent la table des petits autels, l'une surtout est un très beau travail ; il est fâcheux qu'elle n'aie pas été conservée avec plus de soin. L'autre est l'ouvrage de D. Pierre Mivroz, du clergé de Bulle ; elle fut confectionnée en 1761. L'ouvrage de M. Mivroz a moins de mérite que le précédent.

*Vitrail.* A l'une des fenêtres de la sacristie se trouve un joli vitrail ; il porte l'inscription : « Hoc opus fieri jussi Mer-  
« metus Frytag modernus castellanus castri loci de Everdes...  
« dominorum friburgensium anno 1518. » Le vitrail a deux compartiments ; dans le premier est représentée l'adoration des Mages et dans le second l'armoire des Frytag, conforme à celle de l'armorial historique.

*Drapeau de la compagnie d'Everdes.* Cette compagnie faisait partie du régiment de Pont ; le drapeau fut fait en 1748. Au centre est l'image de la Ste-Vierge, patronne de la paroisse, et de l'autre le blason d'Everdes pallé rouge et blanc. Il porte l'inscription *pro aris et focis* (pour nos autels et nos foyers). Plusieurs souvenirs patriotiques et religieux se rattachent à ce drapeau ; avant 1798, il apparaissait dans chaque revue du régiment et dans plusieurs fêtes religieuses ; quatre grenadiers l'escortaient de l'église, où il fut toujours conservé, au lieu du rassemblement de la troupe. Il fut payé par les trois communes de la seigneurie d'Everdes (Dey).

#### Familles distinguées.

Les nobles d'Everdes ont joué un rôle distingué comme chevaliers et donzels (voir *Etr. frib. ; chron. frib. Kuenln ; Mém.*).

Plusieurs membres embrassèrent l'état religieux : Ulric d'Everdes, abbé d'Humilimont, de 1446 à 1470; Ulric d'Everdes, fils de Rodolphe, demeurait au Flendru et était recteur de la chapelle de Rougemont en 1420.

Les nobles d'Echarlens fournissent aussi quelques chevaliers dans le XII<sup>e</sup> siècle.

La famille *Charles* est originaire d'Echarlens. Le premier connu est Nicod Charles en 1458. Jean Charles vivait au XVI<sup>e</sup> siècle, il eut deux fils, Jean et Jacques (voir Riaz).

*Gremaud*, primitivement Grumaul et Grymaul, dont Jean en 1458. François, lieutenant d'Echarlens, en 1594. Cette famille a donné beaucoup de prêtres à l'église. D. Jacques-Joseph Gremaud était chanoine de St-Thomas à Crépy, en Valois (France), en 1777-1790, il revint dans sa patrie et fut desservant de la paroisse en 1793.

Frère François Grimaul, religieux à Humilimont en 1557.

D. Michel Gremaud, bienfaiteur de la paroisse. De la Grange, alias Pugin, d'Echarlens; cette famille est connue depuis 1435. Etienne de la Grange (voir arch. soc. d'hist., vol. 4, p. 116) appartenait probablement à cette famille.

*Ottoz*, primitivement Gilliert, connu dès 1458; cette famille est au nombre des bienfaiteurs de la paroisse et elle a donné quelques ecclésiastiques, dont nous donnons ci-après l'extrait de la vie d'un membre de cette honorable famille, mort en 1882 :

« *L'Echo du Salève* annonce avec tristesse la mort de M. l'abbé Claude Ottoz, curé de la paroisse d'Usinens en Semine.

« Né en 1801, originaire du canton de Fribourg (Suisse), il fut ordonné prêtre en 1826. Il exerça quelques années le saint ministère à Samoëns où, après 48 ans d'absence, beaucoup de personnes conservent de lui le plus doux souvenir. Nommé curé d'Usinens en l'année 1834, il a administré jusqu'à ce jour cette paroisse avec un zèle éclairé et constant et avec un dévouement inaltérable.

« M. l'abbé Ottoz était un prêtre distingué, prêchant avec noblesse, se faisant remarquer près des gens de toute classe par des manières qui respiraient en même temps la dignité sacerdotale et l'aimable courtoisie.

« A Usinens, les traces du zèle de ce père et de ce pasteur, qui a bâti l'église, ne s'effaceront pas. »

### Chapelains d'Echarlens.

1529. D. Antoine Bouchié.

1573. D. Claude Coderey ; il fit son testament le 7 avril 1573.

1822—1826. D. Jean-Joseph Dey, de Marsens ; arrivé dans le mois d'octobre 1822 (Voir Ependes), il partit d'Echarlens le 4 août 1826, étant nommé curé de Lausanne.

1827. D. Pancrace Zillwéger, ancien curé d'Echarlens, décédé le 18 avril 1829.

1831. D. Emmanuel Camelique, membre du clergé de Gruyère ; il mourut à Gruyère le 28 mars 1841.

1833—1841. D. Claude-Joseph Berchier, de Cugy, ancien curé de Rue ; il fut nommé chapelain de Montbovon en 1841 et ensuite curé de cette paroisse en 1854, où il mourut le 13 février 1856.

1841—1863. D. Jean-Joseph Dey, pour la seconde fois ; mort le 28 mars 1863 (Voir Ependes).

### Curés d'Echarlens.

1316—1329. D. Conon (Arch. d'Humil.).

1340. D. Jacques (Idem).

1355—1360. D. Jean Corsie, curé ; il reçut le testament de Pierre de Clery, de Gruyère (M. et D. 23) ; il était notaire-juré de la cour de Lausanne.

1377. D. Jacques Arbel, curé.

1391—1393. D. Nicod de Bottens, curé. Il reconnut en 1391, en faveur du couvent de Lutry, le muid de froment et le chapon qu'il avait le droit de prélever annuellement sur le bénéfice, comme patron et collateur (Arch. canton. Rathserk., 15).

1414. D. Nicolas de Bottens. C'est certainement le même curé que le précédent ; mais Combas en donnant cette date, n'indique pas la source.

1416—1418. D. Raynald Chavillard (Chavilliardi, Chibillaz, etc.), d'Estavayer-le-Lac (Arch. cant., not. 22).

1422. D. Pierre Genoud, de Vuadens (Geniodi), curé (divers documents).



1435—1449. D. Pierre Joly, curé. Le 12 septembre 1439, il fit un don de 100 livres à l'hôpital de Gruyère; l'année précédente, il avait renoncé au droit de four banal en faveur des habitants de Champotey, contre une rente d'une coupe de froment par ménage (M. et D., 23, etc.).

1451. D. Nicolas Fullonis, curé, maître ès arts; il renonça au four banal en faveur des autres paroissiens, moyennant un un bichet de froment, mesure de Corbières, imposé à chaque famille.

1451—1462. D. Hugues Porcheti, de Noréaz, curé et recteur de la chapelle de Notre-Dame, érigée dans l'église de Bulle (Voir vol. II, p. 256).

1467—1470. D. François Casthernu, curé. En 1467, il remet son bénéfice, pour l'espace de trois ans, à D. G. Olivier, chanoine d'Humilimont.

1467—1470. D. Georges Olivier, chanoine d'Humilimont, vicaire (Arch. d'Hum.).

1477. D. Nicolas Cortony, official de Lausanne, curé (Combas).

1477—1510. D. Guillaume Bonat, curé et notaire-juré de la cour de Lausanne; il mourut vers 1510, le 8 décembre. Il a légué 40 livres au monastère d'Humilimont, pour une pitance, soit chaque année un repas (Nécol. d'Humil.). C'est vers 1506, que l'on commença à célébrer la messe dans la chapelle des Sts-Jérôme et Guérin, près d'Echarlens.

1518. D. Pierre Boschardi, vicaire (Arch. de St-Nicolas).

1512—1547. D. Guillaume de Sinevey (Senevey), curé; il était oncle de Jean Krummenstoll, de Fribourg (Arch. cant., not. 145, 162, 163); il était curé au moment de l'incorporation de la cure au Chapitre de St-Nicolas et il donna son consentement à cet acte. En 1524, Sébastien de Montfaucon visita l'église d'Echarlens. Le curé Sinevey occupa le bénéfice pendant près de 40 ans; il mourut en 1547, avant le 4 mars.

... D. Claude Cheneva ou Chenevard, fut curé à une date inconnue; il a fondé un anniversaire dans l'église paroissiale de Gruyère.

1565—1577. D. Matthieu Gapani, d'Echarlens, curé. En 1565, le prévôt et le chanoine Thomi lui remettent la cure pour trois ans en lui imposant un bail de 80 florins (Alex, not.).

1588. D. Gabriel Magnin, vicaire. M. Dey dit qu'il était vicaire en 1538 ; cette date est plus probable que celle de 1588.

1595. D. Etienne Magnin, curé.

1597. D. Jean Nuffat, vicaire (feuille volante des reconnaissances).

1600. D. Pierre Veillard, desservant pendant quelque temps.

1613—1618. D. Jean Maillat (Meillaz).

1626—1643. D. Antoine Genoud, de Vuadens. En 1640, seconde fondation des vêpres. Il fut curé à *La-Tour-de-Trême*.

1644—1662. D. Christophe Sudan, d'Hauteville ; il est arrivé dans le mois de juin 1644 et il mourut à Echarlens en 1662.

1662. D. Pierre Dubas, desservant.

1663. D. Jean Trinchent, élu le 18 novembre 1662 ; il était dans ce moment curé à Rueyres-les-Prés.

1665—1684. D. François Remy, nommé à la cure par l'Evêque et non par le Chapitre et décédé le 1<sup>er</sup> septembre 1684. Il était originaire de Corbières.

1684—1686. D. Pierre-Tobie Gremaud, d'Echarlens, élu par le Chapitre le 14 septembre 1684.

1686—1719. D. Jean Franoz, de Marly. Il fut nommé le 8 novembre 1686, et il mourut à Echarlens le 8 février 1719 (Voir vol. I, p. 288).

1719—1758. D. Jean-Joseph Gremaud, d'Echarlens, élu le 10 février 1719, et nommé doyen en 1720. Plusieurs conditions lui furent imposées par le Chapitre pour la réparation des bâtiments et surtout celle de ne pas demander à l'évêque une institution canonique, contraire aux privilèges du Chapitre ; ce qui ne fut pas observé et le cas fut déferé au Nonce du pape.

1761. La cure fut desservie par D. J.-P. Mivroz, du clergé de Bulle.

1761—1774. D. Joseph-Nicolas Hayoz, de Fribourg. Il mourut à Echarlens le 24 avril 1774 ; il fut le bienfaiteur des pauvres.

1774—1775. D. Charles-Antoine-Nicolas Zoppi, élu le 6 mai 1774 ; en 1775, il reçut l'ordre de quitter Echarlens, et il fut nommé curé de Murist ; il vécut en solitaire, près de Montet, où il mourut.

1775—1793. D. Pierre-Joseph Thomas, de Vuippens; il mourut à Echarlens le 24 mai 1793.

Après sa mort, la cure fut desservie par D. Jacques-Joseph Gremaud, d'Echarlens, chanoine en France, revenu dans sa patrie à la suite de la révolution. 12 candidats se présentèrent pour la cure d'Echarlens.

1793—1827. D. Pancrace Zillwèger, de Fribourg; il fut vicaire à Tornay, élu le 29 mai 1793; en 1827, il renonça au bénéfice de curé et accepta celui de chapelain; il mourut le 18 avril 1829.

1827—1835. D. Nicolas Hayoz, de Fribourg, arrivé dans le mois d'août 1827, il quitta Echarlens en 1835 étant nommé prieur à Semsales, où il mourut le 8 juin 1864. Après son départ, la cure fut desservie par D. Berchier, chapelain.

1836—1840. D. Joseph Blanc, de Fribourg; il fut ensuite chapelain de St-Pierre, à Fribourg, et prieur de Broc (Voir vol. II, p. 220).

1840—1844. D. Joseph Corpataux, de Fribourg; il fut curé de Nuvilly et il mourut à Fribourg le 28 décembre 1852.

1844—1882. D. Joseph Grauser, de Fribourg; il arriva à Echarlens dans le mois de juillet 1844, et il fut nommé chanoine de St-Nicolas dans le mois de septembre 1842. Le R. chapelain Dey fut desservant jusqu'au 30 novembre.

1842—1847. D. Jean-Joseph Chételat, originaire du Jura-bernois, ancien curé de Grangettes; il partit d'Echarlens par décret du gouvernement provisoire le 20 décembre 1847, interdisant aux prêtres étrangers le séjour dans le canton. Rentré dans le Jura, il fut nommé curé de Glovelier; en 1874 et 1875 il subit comme tout le clergé du Jura deux années d'exil; en 1881, ayant lu en chaire un mandement de Mgr Lachat, le gouvernement bernois exigea sa démission, il se retira dans sa famille à Monsevelier, où le 4 juin 1882, il célébrait ses noces d'or de prêtrise; trois vieillards l'accompagnaient à l'autel et l'âge de ces quatre prêtres ascendait à 325 ans.

1848—1850. D. Rodolphe Gapani, d'Echarlens et de Marsens, ancien religieux Cordelier, aumônier au deuxième régiment suisse à Naples (Voir vol. III, p. 76), chapelain à Corpataux, nommé

curé d'Echarlens le 19 janvier 1848, il partit le 5 juillet 1850, par ordre du Conseil d'Etat.

1850—1855. D. Jean-Joseph-Vincent Grémaud, de Riaz, né le 21 janvier 1823, ordonné le 22 août 1847, vicaire à Cressier-le-Landeron et ensuite à Surpierre, desservant à Gruyères et à Sales, curé d'Echarlens du 1<sup>er</sup> novembre 1850 au 2 octobre 1855, ensuite curé de Morlens jusqu'au mois d'octobre 1857, professeur d'histoire au Collège depuis 1857, bibliothécaire cantonal depuis 1870, professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire depuis 1875.

Ses vastes connaissances, ses travaux, son enseignement au collège et au séminaire le placent dans les premiers rangs du clergé du diocèse. Sa renommée, ses ouvrages et ses talents ont attiré l'attention d'un grand nombre d'hommes distingués de la Suisse et de la France; membre honoraire ou effectif de plusieurs sociétés savantes, il était dernièrement encore admis dans l'académie d'Aoste, à la prière d'un prélat, qui reconnut ses mérites. Ses travaux non imprimés sont en partie cités dans le vol. iv des archives de la société d'histoire du canton de Fribourg, mais ses cartons recèlent encore une multitude de monographies, de biographies et d'autres travaux dignes de l'impression.

Les ouvrages imprimés sont : *Mémorial de Fribourg*, 6 vol. Plusieurs articles des archives de la société d'histoire ou *Notice sur la ville de Bulle, etc.*; — *les Visitandines à Gruyère, les fontaines de Gruyère*, — *l'hôpital de Rue*, — *Romont sous la Savoie*, — *les homélies de St-Amédée*, avec sa biographie; plusieurs brochures de critiques d'ouvrages historiques.

Dans les *mémoires de la société d'histoire de la Suisse romande*, vol. 18, *Nécrologes des églises cathédrales de Lausanne et Sion* et de l'église paroissiale de Granges, suivies de chartres sédunoises et du catalogue des évêques de Sion. — Vol. 22 et 23, monument de l'histoire de Gruyère. — Vol. 29-33. Documents sur l'histoire du Valais en 5 vol. — Dans le vol. 34, *Nécrologe de la chartreuse de La Lance et documents, etc.*, il est aussi le continuateur et le collaborateur d'un précieux ouvrage recueil diplomatique du canton de Fribourg, etc.

L'église se glorifie de plusieurs ecclésiastiques du même nom;

neveu d'un prêtre zélé, M. le professeur voit trois neveux dans la milice sacrée, l'un jeune lévite, va bientôt s'élancer dans des parages lointains, pour conquérir des âmes à Dieu. Voilà certainement une famille digne d'éloges et d'admiration.

1855—1866. D. François Perroud, de Châtel-St-Denis (Voir vol. III, p. 76 et 176), curé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1855 au 17 janvier 1866, date de sa mort; il fut enseveli à Châtel.

1866—1869. D. Tobie-Raphaël Horner, de Ferpicloz, paroisse d'Ependes, né le 27 mars 1842, ordonné le 22 juillet 1866, desservant d'Echarlens dès le 3 octobre 1866; il fut nommé aumônier à l'école d'Hauterive en 1869, et recteur du collège de St-Michel le 2 juin 1882.

M. Horner a fondé en 1872 le *Bulletin pédagogique*, qu'il a rédigé jusqu'en 1882.

Il a fondé en 1878 et rédigé avec M. Eggis, le *Monde de la science et de l'industrie*.

Il a publié en 1882, le *Guide pratique pour la préparation aux examens des recrues, etc.* Bulle, Ackermann.

*Guide pratique de l'instituteur*, notions élémentaires de méthodologie. Paris 1882. Poussielgue IV, in-12, 315 pages.

*Nouvelle méthode de lecture et d'écriture.* Lausanne, Payot, 1883.

*Livre de lecture du premier degré*, avec le Guide du maître. Benziger, à Schwytz, 1884.

Il fut l'un des fondateurs de la *Revue catholique* en 1870, de l'*Abeille fribourgeoise*. Il a collaboré à l'*Education* (Paris, Poussielgue), à la *Revue pédagogique* (Paris, Delagrave), au *Chamois*.

Membre des plus assidus de la *Société des sciences naturelles* du canton de Fribourg, nous espérons qu'il nous donnera bientôt des preuves de ses nombreuses connaissances. M. Horner a rendu d'éminents services à sa patrie dans le domaine de la pédagogie.

1869. D. Pierre-Etienne Magnin, d'Hauteville, né le 9 mai 1844, ordonné le 25 juillet 1868, vicaire à Farvagny et ensuite à Neuchâtel; curé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1869.

**Course archéologique.**

Aux Appraleys, au nord de l'ancien château d'Everdes, on a trouvé en 1853, des fragments de tuiles, des poteries romaines et une médaille en argent de Domitien (Memor.).

*Mont d'Everdes*, ruines du château de ce nom. La seigneurie de ce nom ayant passé sous la domination de Fribourg, il accorda à la commune d'Echarlens la jouissance des terres dites *communales* d'Everdes, la propriété définitive fut reconnue en 1645.

Il existait un pont, probablement en bois, sur la Sarine entre Corbières et le mont d'Everdes, il fut emporté par une inondation. On forma plusieurs fois le projet de le rétablir; dans ce but l'Etat impose en 1688, à la commune d'Echarlens, une contribution en chênes et sapins; mais il ne fut jamais réalisé. Dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux rives communiquaient par un bac. Le prix du passage était de  $\frac{1}{2}$  crutz (2 c.).

---

## ÉCUVILLENS

*Escuvillens. Cette paroisse comprend les villages et communes d'Escuvillens, Posieux, Magnedens et Corpataux. L'église est dédiée à Notre-Dame; patronne l'Assomption de Notre-Dame (15 août).*

Escuvillens: Altitude 677 m. Population 466, bourgeois 326, bourgeois d'une autre commune 133, bourgeois d'un autre canton 7; catholiques 465, protestants 1; maisons habitées 83, ménages 99.

Corpataux: Altitude 704 m. Population 342, bourgeois 223, bourgeois d'une autre commune 27, bourgeois d'un autre canton 22; catholiques 341, protestant 1; maisons habitées 70, ménages 75.

Magnedens: Altitude 716 m. Population 98, bourgeois 73, bourgeois d'une autre commune 14, bourgeois d'un autre canton 8, étrangers 3; catholiques 98, maisons habitées 17, ménages 19.

Posieux: Altitude 688 m. au signal. Population 331, bourgeois 86, bourgeois d'une autre commune 119, bourgeois d'un autre canton 43, étrangers 3; catholiques 329, protestants 2; maisons habitées 38, ménages 44.

Population totale 1,237. Catholiques 1,233, protestants 4.

Nous savons peu de chose de cette paroisse avant la fondation d'Hauterive; des fragments de tuiles romaines se rencontrent dans plusieurs localités de la paroisse, mais les noms et l'existence des villages ne nous sont révélés que de longs siècles après l'époque romaine.

Escuvillens avait des seigneurs de ce nom dans le XII<sup>e</sup> siècle. Au confluent de la Glâne et de la Sarine, entre ces deux rivières, s'élève un promontoir fortifié par la nature et par l'art; là, était sous le second royaume de Bourgogne, le château des sires de Glâne, célèbres dans l'histoire de la Suisse et du canton de

Fribourg en particulier. Guillaume III de Bourgogne inféoda à Ulric de Glâne, une partie du Vully et de grandes possessions à Arconciel, Sales (Ependes), Farvagny. Les deux fils d'Ulric, Pierre et Philippe, furent assassinés avec Guillaume IV, fils du comte de Bourgogne dans l'église de Payerne en 1127.

Guillaume de Glâne, fils de Pierre était par ses sœurs allié aux maisons de Neuchâtel et de Gruyère, mais il était lui-même sans postérité ; il fonda en 1137 l'abbaye d'Hauterive, qui disparut dans la tourmente de 1848 après sept siècles d'existence.

Guillaume de Glâne avait à peine jeté les fondements d'Hauterive, que les seigneurs du voisinage s'empressèrent de donner au nouveau monastère des terres, dîmes, cens et autres dons.

Dès cette date, l'existence de la paroisse et une partie de sa dotation, nous sont révélées, cependant il est impossible de déterminer dans quel siècle elle a été fondée. Il est très probable que les sires de Glâne en furent les fondateurs et insignes bienfaiteurs. Guillaume de Glâne, fondateur d'Hauterive jouissait du droit d'avouerie de l'église ; le 25 février 1137, il confirme au monastère les donations que les clercs pourraient lui faire en terres et bénéfices mouvants de son droit d'avoué, pourvu que l'évêque de Lausanne y consentit. Cet acte, rédigé à Hauterive le jour de la dédicace, en présence du clergé et de la noblesse des environs, fut confirmé par Gui, évêque de Lausanne en 1137, 1139 et 1142.

Gui de Marlanie voyant avec quelle générosité les seigneurs du voisinage dotaient Hauterive, y apporta aussi son don, mais au détriment de l'église d'Ecuvillens ; il détacha 12 poses de terre du bénéfice et les donna au monastère pour une rente annuelle de 6 den. qu'il devait payer au curé. D. Pierre, curé à cette époque, donna son consentement à toutes ces transactions. 1142 (Arch. d'Haut.).

Julienne de Glâne, sœur du fondateur d'Hauterive, femme de Guillaume de Montsalvens, donna à l'église d'Ecuvillens sa part des dîmes qui lui était parvenues dans le partage des biens de son frère. Cette quatrième part de dime se trouvait engagée, avant qu'elle fut donnée, pour une somme de 18 sols ; elle fut rachetée par les religieux d'Hauterive, qui la retinrent jusqu'à



son remboursement par le bénéfice d'Ecuvillens. 1170 (Matile, mon.).

A la même date, Ulric d'Arconciel, fils d'Emma de Glâne, l'aînée des sœurs du fondateur d'Hauterive, possédant par sa mère et sa tante Ita, mariée en Tarantaise, deux parts des dites dîmes, les abandonna à l'église d'Ecuvillens, en dédommagement d'un cheval que D. Conon, curé, lui avait prêté et qu'il n'avait jamais rendu.

Les sires de Glânes possédaient des terres, des cens, des dîmes à Ecuvillens; plusieurs propriétés furent données au couvent par les filles de Pierre.

1196. Ulric de Neuchâtel soutenait avoir certains droits sur l'église d'Ecuvillens; ces prétentions provenaient, sans aucun doute, de sa mère Emma de Glâne; par acte daté du III des calendes de septembre (30 août) 1196, avec le consentement de sa femme, de son frère Berchtold, trésorier de l'église de Lausanne et de l'épouse de feu son frère Rodolphe, il cède tous ses droits avec sa part de la forêt du Sac au monastère d'Hauterive. Le couvent promet de célébrer chaque année l'anniversaire du dit Ulric, de son frère Rodolphe. L'acte fut dressé dans son château de Nidau.

1201. L'évêque Roger avait une difficulté avec le monastère d'Hauterive; elle fut terminée par un arbitrage. La paix faite, Roger confirma les droits du couvent sur les églises d'Ecuvillens et d'Onnens en réservant la rente de 3 sols laus. que l'évêque Gui avait déjà réservé. Ces trois sols devaient être payés au synode d'été; ils furent abandonnés et cédés au couvent en 1215 par Berthold de Neuchâtel, qui lui confirma aussi la possession de tous les biens concédés par ses prédécesseurs.

*Avouerie, Incorporation de l'église d'Ecuvillens au monastère d'Hauterive.* La maison de Glâne avait évidemment certains droits sur ce bénéfice, un droit d'avoué d'abord; mais l'acte de 1196 par lequel Ulric de Neuchâtel, fils d'Emma de Glâne, renonce à toutes ces prétentions, prouve que ses droits étaient encore plus étendus. Guillaume de Glâne ne paraît pas avoir joui du droit de patronage, ou du moins de ne pas l'avoir possédé seul. Au moment de la fondation d'Hauterive et dans la

confirmation des donations, par Gui de Marlanie en 1139, il dit que le curé ne pourra être nommé sans l'agrément des religieux. Il existait donc alors un collateur qui n'est pas nommé et aux droits duquel l'évêque ne veut pas totalement déroger ; c'était probablement la famille de Glâne représentée par les quatre sœurs de Guillaume.

L'incorporation se fit probablement sous l'épiscopat de St-Amédée, évêque de Lausanne, religieux de Citeaux lui-même. Elle fut reconnue et confirmée par plusieurs évêques, entre autre par Roger en 1201, par Guillaume d'Ecublens en 1228 ; par les papes Lucius III, en 1184 ; Jules II, en 1507 ; Léon X, en 1519, etc.

Le couvent a joui, a exercé ce droit jusqu'à sa suppression en 1848.

Dans le mois d'avril 1312, Agnès de Gruyère, veuve de Nicolas de d'Englisberg, chevalier, dame d'Arconciel et d'Illens, avec le consentement de ses enfants, Jean et de sa femme Jeanette, Contesson, Nicolette et Alexie, vend au couvent d'Hauterive des propriétés avec juridiction mère, mixte et domaine direct, l'avouerie et leurs droits sur l'église d'Ecuvillens, ses possessions et ses colons. Agnès de Gruyères était une descendante d'Agnès de Glâne ; elle avait probablement apporté ces propriétés et ces droits dans la famille d'Englisberg. Cet acte nous fait aussi connaître l'état social de la contrée ; en 1312, l'église d'Ecuvillens possédait encore des serfs, c'est-à-dire des hommes taillables que le maître pouvait aliéner avec la terre qu'ils cultivaient. Cette condition sociale les élevait au-dessus de l'esclave romain, mais ils n'étaient pas libres et inférieurs au censitaire, à l'emphiteote, soit à bail perpétuel. Ils n'avaient pas de noms de famille, leurs enfants restaient comme leurs parents, colons tributaires, attachés à la glèbe jusqu'au moment où par une nouvelle évolution sociale, fermiers à perpétuité ils pourront transmettre à leurs descendants leurs tenures en attendant qu'ils puissent leur céder leurs propriétés, soit les droits à la succession et à la propriété. L'Eglise acceptait, alors comme aujourd'hui, l'état social des peuples tel qu'elle le trouvait, mais elle travaillait alors comme aujourd'hui à procurer une

plus grande liberté, elle émancipa, la première, ses serfs, reconnut leurs mariages et améliora leur position. On ne doit donc crier au scandale, lorsqu'on voit des évêques, des monastères, des chapitres, des curés posséder des serfs, les vendre et les transmettre ; c'était l'état social de l'époque.

### L'Église.

Nous ne rencontrons aucun renseignement sur l'église jusqu'en 1453, elle fut visitée à cette date par les délégués de l'évêque Saluces.

La niche pour placer le tabernacle n'existait pas, ce qui fait supposer une église très ancienne, les visiteurs ordonnèrent de l'établir avec la décence et les peintures en usage. L'ameublement n'était pas brillant, ils ordonnèrent la confection de deux chandeliers en bois, ce qui fait supposer qu'il n'en existait pas, et de les peindre. L'encensoir était délabré et sans navette ; pas d'image de la paix (remplacé aujourd'hui par le reliquaire), pas de burettes, ni de lanterne pour accompagner le St-Sacrement. On ordonne aussi la confection d'une arche ou bahut pour y renfermer les ornements ; il n'y avait donc pas de sacristie, ni armoire au chœur, la porte de l'église n'avait pas de serrure, le rituel du Baptême, totalement délabré et l'église n'avait pas de bréviaire lausannois. Dans la nef aucun plancher, ni pavé et presque toutes les fenêtres sans vitres ; le toit du porche et du clocher en très mauvais état.

L'église avait deux autels, le second était dédié à St-Antoine ; il était consacré et avait une dotation. Les curés prennent quelquefois, dans les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles le titre de chapelain ; je suppose que c'est à cause de cet autel.

En 1685, un rapport contre *les gouverneurs* (receveurs) de l'église, fut adressé à Mgr Watteville, qui fit un règlement pour l'application des rentes des diverses fondations pies ; il autorise de disposer « des interrets à l'honneur de Dieu et pour « la réparation de l'église, entre autres, pour faire trois ou « quatre grandes fenêtres du côté du midi, faire blanchir l'église « intérieurement et un tableau pour l'autel de St-Antoine de « Padoue. »

L'église avait, paraît-il, des fenêtres romanes ou gothiques du XIII<sup>e</sup> siècle, très étroites et la rendaient très obscure.

Vers 1663, on fit des réparations au clocher. Voilà les seuls renseignements obtenus sur l'ancienne église.

Plusieurs documents démontrent qu'elle était dédiée à la Ste-Vierge, mais on célébrait solennellement la fête de St-Grat, évêque, comme patron de l'église; il est probable qu'insensiblement le second patron fut considéré comme premier patron.

### La Cure.

Elle fut incendiée entre le 16 juin 1445 et le 10 février 1446 (Comptes des trés.). En 1554, le lundi 16 avril, l'ancien curé de Givisiez fut nommé curé d'Ecuvillens, à condition qu'il rebâtît insensiblement la cure, et dans la crainte qu'il ne remplit sa promesse, on exigea de lui un dépôt de 100 livres.

On peut se faire une idée de ces cures bâties et restaurées par des curés, qui s'inquiétaient peu de l'avenir et qui ordinairement n'avait pas les moyens de construire convenablement et décemment.

En 1278, un certain Conon dit d'Arberg, de Berne, possédait une place et une maison près de la cure, il la céda au curé D. Etienne. En 1290, le couvent la donna à bail à E. Clerc, de Lausanne; elle devait une rente d'une chopine d'huile à l'église.

L'église étant insuffisante et dans un mauvais état, la paroisse comprit la nécessité d'en établir une plus vaste et plus décente. On se mit courageusement à l'œuvre. Le monastère d'Hauterive, comme collateur devait construire le chœur, il livra dans ce but 200 louis à la paroisse (4,636 fr.), et il a supporté comme les autres paroissiens toutes les charges en charrois, corvées et impôts. C'était une charge considérable à cause de l'étendue de ses terres. Les travaux de construction furent commencés en 1807 ou 1809 et terminés en 1810. Charles Scholary, du Tessin, fit les autels; la convention est du 29 mai 1810. On a conservé la tour de l'ancienne église, qui avait été construite, paraît-il, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

*Le bénéfice curial, droit du curé.* Il paraît que le bénéfice

curial était considérable au moment de la fondation d'Hauterive, puisque l'évêque en détache une partie pour la donner au nouveau monastère.

Le 28 février 1492, le procureur et l'abbé d'Hauterive prononcèrent une sentence arbitrale qui détermina quelques droits du curé : « le curé devait avoir droit aux bois, pasquiers et « possessions de la commune d'Escuvillens, affoyage et usage « comme un autre comunier et sans imposition quelconque, etc. » Cette sentence fut acceptée par la commune le 4 avril 1497 (Arch. d'Haut.).

En 1518, l'abbé prononce encore une sentence sur les droits du bénéfice : le village de Neyruz avait droit au *libre parcours* <sup>1)</sup>, sur une terre du bénéfice située près du Pont-neuf (pont sur la Glâne, au-dessous des Muêses). A la suite de cette sentence, le curé pût clore sa terre, mais il devait payer annuellement 3 sols à la commune de Neyruz.

1624. Le curé entendait avoir droit au bois d'Illens, en vertu d'une donation d'un seigneur d'Illens de 1275 et de la dîme de Combert-Rochy ; le Conseil de Fribourg ordonna une enquête, dont je n'ai pu découvrir le résultat.

En 1798, le curé possédait un *domaine* de 25 poses, le rentier produisait 210 livres, les noiales, naissants 188 livres. La prémice 51 livres et les paroissiens devaient lui labourer ses terres ou lui livrer 24 livres.

### Bienfaiteurs.

On doit nécessairement placer au premier rang les sires de Glâne comme fondateurs ou du moins insignes bienfaiteurs de la paroisse et ensuite les nobles d'Escuvillens et autres seigneurs du voisinage. Les documents, à l'appui de cette assertion, nous

1) Parcours, clos. Le propriétaire, soit le tenancier ne pouvait clore ses terres ; ils devaient les laisser et abandonner au parcours du bétail, mais cette prescription provenant probablement du partage des terres avec les Burgondes, fut plus tard modifiée, et un nouveau système plus favorable à l'agriculture fut établi. Le libre parcours n'avait lieu qu'après la première coupe des foins. Pour clore ses terres et faire une seconde coupe d'herbes, soit le regain, il fallait obtenir l'autorisation du seigneur et lui payer un droit. Les propriétaires rachetèrent insensiblement le droit de parcours et purent clore leurs terres, mais plusieurs terres restèrent ouvertes au parcours jusqu'à la fin du siècle passé.

manquent en partie, on voit cependant les quatre sœurs de Glâne conserver un grand amour pour Hauterive et l'église d'Ecuvillens et le transmettre à leurs descendants, comme le prouve les donations citées plus haut et les suivantes.

1275. Ulric d'Arberg, souche des seigneurs d'Arberg et de Valangin, descendant d'Emma de Glâne, seigneur d'Arconciel et d'Illens et son fils Guillaume donnent pour le repos de leur âme et de celles de leurs ancêtres, au curé D. Etienne et à ses successeurs, le droit perpétuel de couper dans leurs forêts d'Ecuvillens, tout le bois nécessaire à leur affouage, aux réparations des bâtiments et aux clôtures des propriétés de l'église (Arch. d'Haut., rép.). Ce droit conservé, représenterait aujourd'hui un capital de 8 à 9,000 fr. Trois ans plus tard, en 1278, Conon dit d'Arberg, de Berne, cède au même curé sa part d'un terrain situé près de la cure, lequel lui fut donné par Ulric d'Arberg.

Dans le mois de mars 1290, le couvent d'Hauterive loue une habitation, située près de l'église, à Etienne Clerc, notaire de Lausanne, sous l'obligation de payer annuellement une chopine d'huile à l'église. Le curé pourra vendre cette maison pour défaut de paiement, mais il devra aussi célébrer l'anniversaire de Jean dit Barnot, notaire de Lausanne.

1319. L'église avait un prêtre-sacristain (*matricularius*), appelé Bosso. Dans le mois de juin 1319, il donne au curé Conon et à son église toutes ses propriétés dans le territoire d'Ecuvillens, s'en réservant la jouissance jusqu'à sa mort.

1503. Henri Richard, d'Ecuvillens, lègue au bénéfice toutes ses propriétés situées dans le territoire d'Ecuvillens ; elles furent vendues en 1512 à Jean Rossalet, de Posieux, par l'abbé Jean Taverney agissant en qualité de recteur de l'église d'Ecuvillens, pour le prix de 80 livres (Arch. d'Haut.).

1541. Nicod du Lyn, de Froideville, lègue 20 sols à l'église.

1584. Antheine Chappuis lègue 40 florins à chacune des églises de Grangettes et d'Ecuvillens, et divers ornements.

1585. Pierre Robin, de Corpataux, 5 florins.

1597. Françoise Carrel, d'Ecuvillens, 40 écus.

1617. Jean Robin, fit un legs pour réparer l'église et sa veuve donna 12 écus et un chapelet de cristal.

1639. Peter Braillard, de Fribourg, décédé aux Muèses, une belle chasuble.

1649. Etienne Betzerro, de Posieux, lègue 6 écus pour l'achat d'un calice.

1673. Chrestien Cantin, de Magnedens, fit différents legs en faveur de l'église et pour faire des souliers aux pauvres. Il avait un cousin étudiant, auquel il fit un legs qui « devra être appliqué pour la réparation, ou fondation et érection d'une tour « de clocher », s'il n'entre pas dans les ordres sacrés.

Un M. Favre, ayant eu un gros lot dans une loterie, fit don à l'église d'un encensoir en argent.

### Fondations diverses, usages, variétés.

Une curieuse fondation pour l'histoire de la paroisse est celle de la messe chantée le dimanche et aux Quatre-Temps. Le 26 mars 1527, la paroisse renouvelle et fonde à nouveau une antique fondation tombée en désuétude « *fondata fuit missa de novo* », soit une messe chantée chaque dimanche par les PP. d'Hauterive « *in qua missa religiosi... servire debent et tenere tonum* » « *in dicta magna missa...* » Il est impossible de déterminer s'il s'agit de l'office paroissial ou d'une autre messe chantée dans l'église paroissiale.

A chaque Quatre-Temps trois religieux devaient venir à Ecuillens y chanter les matines et la messe pour les défunts de la paroisse.

Les principaux fondateurs furent le curé Rey ; il donna 100 livres ; l'abbé d'Hauterive 5 ; Jacques Mollar des Muèses 40 ; Ulric Sage, 30 livres ; Jacquet Chappuis, 20 livres ; Pierre Bonvisin, 30, etc. ; jusqu'à l'année 1534 trente-quatre bienfaiteurs contribuèrent à cette œuvre-pie.

L'acte de fondation détermine la part que les religieux et le curé devaient percevoir des rentes.

A la Pentecôte, le monastère faisait une distribution de pain aux pauvres d'Ecuvillens, elle avait lieu près de la cure ; elle se fit pendant plusieurs siècles.

*Usages.* Dans le mois de septembre de 1450, Richard

Mauron, d'Ecuvillens, et sa femme, se donnèrent corps et biens au monastère d'Hauterive, qui devait les nourrir convenablement. La portion de vin de chaque jour était en effet très convenable, elle consistait en 1 1/2 pot par jour (Arch. cant., not. 39). On voit que nous n'avons pas dégénéré depuis quatre siècles.

### Corpataux.

Ce village est une ancienne seigneurie, qui a donné son nom à une famille illustre dans les annales du canton. Les de Corpataux ou Corpastour remontent à une époque très reculée.

Une tradition porte que Corpataux fut détaché de la paroisse de Treyvaux et uni à celle d'Ecuvillens ; elle peut avoir quelque vraisemblance parce que, primitivement, les paroisses avaient presque toujours pour limites celle des seigneuries dans lesquelles elles se trouvaient. Cependant les archives du monastère d'Hauterive ne mentionnent pas ce fait et si cette union fut opérée, elle eut lieu avant la fondation de ce couvent ou peu de temps après. Une chapelle fut construite dans cette localité et dédiée à St-Jean-Baptiste ; les Pères d'Hauterive y venaient célébrer la messe, fêtes et dimanches, jusqu'au moment de la suppression du monastère. Deux religieux de cette maison y finirent leurs jours. Le bénéfice étant insuffisant pour l'entretien d'un prêtre, peu de chapelains l'occupèrent.

### Posieux.

L'étymologie de Posieux et de Posat serait latine, ce nom proviendrait de *puteus* (un puits) (Voir Musée neuch., février 1885).

Ce village fut membre de la paroisse de Matran jusqu'en 1590, ainsi que les Muèses (Mueses, Moeses), et probablement les établissements et usines sur la Glâne, près du pont de Ste-Apolline.

Il paraît que Posieux n'appartenait pas aux seigneurs de Glâne et il serait resté membre de la paroisse de Matran lors



de l'érection de celle d'Ecuvillens. On pourrait en conclure que la paroisse de Matran remonte à une plus haute antiquité que celle d'Ecuvillens et que celle-ci a été détachée de Matran. L'acte de séparation des Muèses et de Posieux est du 9 septembre 1590, signé par Antoine de Montenach et D. Pierre Schneuwly, vicaire-général. La principale raison de la séparation fut surtout la difficulté de communiquer avec Matran, quand les eaux de la Glène montaient (Arch. d'Haut.).

En 1260, le couvent d'Hauterive achète de Louis de Saliceto la moitié de la dime de Posieux.

*Les Muèses*, les Mueges, Moeses, Muoses.

L'étymologie de ce mot paraît allemande, elle provient de Moos, ou Moor, Marais.

En 1250, le couvent de Payerne formait des prétentions sur cette propriété; une sentence arbitrale l'adjudgea à celui d'Hauterive.

Plusieurs auteurs affirment qu'une léproserie fut construite aux Muèses et transportée à Bourguillon, par ordre du 4 mars 1461. Ne l'aurait-on pas confondue avec la léproserie des Marches, située dans la paroisse de Matran, au nord de ce village, à deux kilomètres des Muèses?

Une chapelle dédiée à l'Assomption de la Ste-Vierge fut construite aux Muèses dans le XVII<sup>e</sup> siècle, elle fut consacrée solennellement le dernier dimanche du mois d'août 1675 par Mgr Strambin. A cette occasion, il administra dans cette chapelle, le sacrement de confirmation, à plusieurs enfants de la paroisse de Matran et d'Ecuvillens, etc. (Arch. de Matran).

Elle fut probablement construite par la famille Meuwly (Mäwly), qui a possédé cette terre pendant un siècle. Le 14 novembre 1726, Barbe née Perroud, veuve de F. Peter Meuwly, y a fondé 6 messes.

### **Magnedens.**

Le nom de ce village a beaucoup varié, on écrivait *Magnilens*, *Manoldens*, *Magnudens*, *Magnydens*.

Dans ce village existait en 1229, une maison de chevaliers de Malte ou d'Hospitaliers de St-Jean. Wido de Sorens lui donna

une rente annuelle. Cette maison était probablement une dépendance du Petit-St-Jean à Fribourg et fut réunie plus tard à la commanderie de Fribourg. Voilà à peu près tout ce que l'histoire nous révèle de cette maison, qui fut certainement de peu d'importance (Mém.).

*Ermitage.* Une des belles propriétés du monastère d'Hauterive s'appelait Châtillon, elle est située à 1 kilom. du château de Glâne, près de là existait un ermitage. En 1651, l'abbé Du Mont permit à Jean Girod, de construire un petit logement sur la place de l'ermitage, sous les rochers de l'essert de Châtillon. C'est le seul fait révélé par les archives du couvent.

### Chapelains de Corpataux.

1846. D. Grand.

1857—1860. R. P. Bernard Biemann, de Bonnefontaine, religieux du monastère d'Hauterive; après la suppression de son couvent, il fixa son séjour à Marly et fut ensuite recteur à St-Léonard (Valais). Rentré dans le canton, il occupa la chapellenie de Corpataux, où il mourut le 14 décembre 1860. Il était frère du P. Arsène, prieur de la Part-Dieu et du P. Bruno, religieux capucin et d'une sœur morte religieuse à la Visitation de Fribourg.

1861. D. François-Udalr. Monnet, de Montreux (Voir vol. I, p. 354). D. Monnet était un homme très pieux et très zélé; né dans le protestantisme, il eut le bonheur de connaître la véritable église et de l'embrasser. Ordonné prêtre, il fut placé à Vevey sous la sage direction de M. Sublet; de 1843 à 1852, il fut directeur du couvent de St-Dominique à Estavayer, il parcourut ensuite l'Espagne où il recueillit près de 15,000 fr. pour bâtir une église à Montreux; à son retour, il fut placé comme aumônier du cimetière de Montmartre à Paris, il vint occuper en 1861, la chapellenie de Corpataux, où il mourut le 28 septembre de la même année.

Il avait légué sa fortune à l'Hospice cantonal de Fribourg, mais un procès modifia, après sa mort, ses dernières volontés.

1862—1865. D. Auguste Progin, de Cormérod (Voir vol. 4,

p. 400). Ordonné prêtre en 1853, il fut placé comme vicaire à Assens et en 1854 à Prez ; de 1856 à 1860, il fut chapelain à Villarsiviriaux, ensuite à Cournillens, enfin à Corpataux, où il mourut noyé dans la Sarine le 27 septembre 1865.

1866. R. P. Joseph Frœlicher, de Fribourg, religieux du monastère d'Hauterive (Voir curés d'Ecuvillens), il mourut à Corpataux le 20 mars 1867.

1867—1871. D. Daniel-Joseph Carrard (Voir vol. I, p. 48), il était né le 28 septembre 1806, ordonné le 22 septembre 1838, vicaire à Sales, chanoine à Romont en 1841, curé de Lentigny en 1848, chapelain à Corpataux de 1867 au 2 janvier 1871, il mourut chapelain à Rueyres-Treyfayes le 18 mai 1885.

1884. D. Jean-Nicolas Gauthier, de Rueyres-les-Prez, chapelain depuis le 30 janvier 1884 (Voir vol. II, p. 89 et vol. III, p. 177 et 193).

#### Curés d'Ecuvillens.

Le premier curé connu est D. Pierre qui, le 25 février 1138-1142, assista à la fondation du monastère d'Hauterive (Mémor. t. 2, p. 14 et 16), avec D. Gérold, doyen de Belfaux, D. Jean, curé d'Orsonnens et de plusieurs seigneurs du voisinage. Il paraît encore comme témoin en 1142.

1142. D. Pontius, sacerdos et curé (Mémor.).

1170. D. Wibertus (Guibertus), sacerdos de Escuvillens (Arch. d'Haut. et M. et D. xxii); il ne prend pas le titre de curé, mais celui de prêtre d'Ecuvillens; il était peut-être desservant; il y habitait, car un acte est stipulé dans sa maison.

1170—1171—1173. D. Conon, curé (Arch. d'Haut., M. et D. xxii et Mém. iv). C'est peut-être D. Conon de Seidor (Seedorf).

1181—1182. D. Wibert, curé (Arch. soc. d'hist.).

1234. D. Conon, curé (Id.).

1268. D. Uldricus, curé (Arch. d'Haut.).

1268—1281. D. Etienne, curé (Arch. d'Haut. et d'Hum. Solo. Woch.).

En 1281, il déclare que le couvent lui a concédé par grâce spéciale et pour sa vie, la dime du foin qu'il levait dans le

territoire d'Ecuvillens; cette faveur n'avait été accordée à aucun de ses prédécesseurs.

1291—1293. D. Haimon, curé (Arch. soc. d'hist.).

1310—1332. D. Conon, curé (Arch. d'Haut., etc.), il place son sceau avec celui de D. Lambert, curé de Matran, à l'acte par lequel celui-ci cède au monastère d'Hauterive une rente de 9 den. Dans le mois de juin 1332, il donne des terres à bail. Il prend aussi le prénom de Conrad.

En 1319, le sacristain (matricularius) donne au curé et à son église tout ce qu'il possédait au territoire d'Ecuvillens.

1335. D. André (Id.).

1342—1347. D. Rodolphe de Montagny, curé (ou Montemach) Idem.

1351. D. Jean, curé (Id.).

1401—1417. D. Clément, de Romont, curé (Arch. d'Haut. et not. 22).

1427. D. Jean de Gex, vicaire (Man. not.).

1432. D. Jacques Chinillie, vicaire (Arch. cant., not. 28).

1435—1436. D. Guillaume Jaunin, curé (Arch. cant., not. 35).

1439. D. Dominicus de Labriano, curé.

1445—1496. D. Pierre Chat (Cathi, Catti), de Romont, curé d'Ecuvillens (voir Romont). Son vicaire à Ecuvillens fut, de 1445 à 1448, le frère Jean de Villeneuve, il payait annuellement huit livres au curé (Arch. cant., not. 37). (Voir vol. II, p. 88). Il ne vivait plus le 8 juillet 1496; à cette date le monastère d'Hauterive, comme collateur, réclamait son héritage, que ne voulait pas céder la servante du curé disant y avoir droit. Une sentence arbitrale lui adjugea une maison à Fribourg, des meubles, quatre muids de froment, trois vaches et trois veaux, etc.

1445—1448. Frère Jean de Villeneuve, vicaire.

1453. D. Pierre de St-Jacques, vicaire (Arch. soc. d'hist.).

1454. D. Pierre Pugin, vicaire (Faulcon, not.).

1501—1543. D. Pierre Rey, curé de Flumet (de Flumeto), archiprêtre de Mégève, diocèse de Genève. Il fut d'abord, pendant quelques années, vicaire du curé D. Hardy, et ensuite nommé curé en 1507, il était en même temps secrétaire du doyen de Fribourg. Il était encore à Ecuvillens le 7 novembre 1543.

Sa mère mourut dans la cure, elle légua 6 livres pour aider à payer *une chasuble de profession*. C'était probablement une chasuble pour une profession à Hauterive. Un autre prêtre, de Flumet, mourut aussi à Ecuwillens. D. André Jonin (Jonis), chapelain (Arch. cant., nécrol. de l'église d'Ecuwillens, écrit de 1540 à 1580).

1501—1507. D. Jean Hardy, de Fribourg, curé; il était membre du clergé de St-Nicolas, directeur des horloges de la ville de Fribourg; il résigna librement le bénéfice d'Ecuwillens en 1507, dit une bulle de Jules II, datée de Rome.

1536—1558. D. Jean Gottador, d'Ecuwillens, vicaire. (Arch. d'Haut. et not. 138).

1544. D. Blaise Priani, vicaire (Arch. cant., not. 4).

1559. D. Jacques Ardillon, curé. On trouve quelquefois le prénom Pierre ou Charles.

1574. D. Claude Sciobéret, fils de Pierre, de La-Tour-de-Trême (Arch. cant., not. 158).

1580—1584. D. Gaspard Ducrest, curé (Rathserk. 49).

1582—1587. D. Claude Phillot (Fillot), vicaire (Arch. cant., not. et Rathserb. 49).

1587. D. Pierre Pittet, curé (Arch. cant., not. 4).

1590. Posieux détaché de la paroisse de Matran.

1595—1597. D. Pierre Deytard, curé (et Lytar), religieux d'Hauterive.

1614. D. Jacques Phillot, curé.

1627—1630. D. Pierre Chassot, d'Orsonnens, curé.

1630. D. Humbert Rulland.

1630—1662. D. André Cosandey, de Rossens, curé depuis le mois d'août 1630. Dans le mois de novembre 1639, la peste régna dans la paroisse, le curé reçut plusieurs testaments des pestiférés.

1662—1691. D. Etienne Dafflon, de Bulle; il mourut à Ecuwillens le 18 mars 1691.

1691. D. Jean-Joseph Gobet, de Fribourg (?) Il fut élu par le couvent, mais bientôt après Mgr de Montenach le nomma à la cure de Massonnens.

1691—1693. D. Pierre-Ignace Borraz, de Fribourg; il mourut à Ecuwillens le 25 avril 1693, élu comme le précédent.

1693—1741. D. Jean-Guillaume Cudré, d'Avry, curé; élu le 15 juin 1693, par l'évêque.

1741—1748. D. Claude Richard, de Siviriez, curé; il mourut en 1763.

1748—1772. D. André Biolley, de Fribourg et de Marly; il mourut le 4 juillet 1772, à l'âge de 50 ans.

1772—1808. D. François-Xavier Biemann, de Treyvaux, curé. Il a laissé une très intéressante relation sur les affaires de Chenaux. En 1784, le 2 mai, informé qu'un de ses paroissiens fait partie du complot, il l'appelle chez lui et obtient des renseignements certains sur les projets des conjurés. Il se rend à Fribourg, révèle le projet à un magistrat, qui s'engage à obtenir le pardon de son paroissien, Henri Rossier, et de ses compagnons à l'exception de Chenaux. Il espérait arrêter l'effusion du sang. Rentré dans sa paroisse, il trouve les conjurés réunis à Posieux. M. Biemann donne de nombreux détails sur ce qui se passa à Posieux et sur ses efforts pour arrêter les conjurés. Il obtint de Chenaux une lettre qu'il apporta à Fribourg à 2 h. du matin, le 3 mai. Il rentra dans sa cure le 4, plein de douleur; il devait craindre la vengeance des conjurés. Cette crainte et la frayeur étaient si vives, qu'il refusa d'accourir auprès de Chenaux lorsqu'il fut frappé à mort; il croyait qu'on venait l'assassiner lui-même. Ces commotions lui causèrent une grave maladie, dit-il, et le mirent à deux doigts de la mort. Il ne se rétablit pas complètement; il languit jusqu'à sa mort, arrivée le 29 janvier 1808 (Arch. soc. d'hist., vol. 4).

1808—1820. D. Jean-François Berset, de Villarsiviriaux; il fut d'abord vicaire de son prédécesseur et ensuite curé; de 1820 à 1823 curé de Collex-Bossy, de 1823 à 1830 d'Aire-la-Ville (Genève); de 1830 à 1848, chapelain à Gletterens, enfin chapelain à Orsonnens, où il mourut le 6 novembre 1849, âgé de 74 ans.

1820—1845. D. Pierre-Joseph Grandjean, de Fuyens; il mourut le 18 février 1845.

1845—1850. D. Pierre-Joseph Joye, de Prez; vicaire à St-Martin en 1843 et 1844. Il a quitté la Suisse en 1850.

1850—1865. R. P. Joseph Frœlicher, de Fribourg, religieux de l'abbaye d'Hauterive; il fut nommé chapelain à Corpataux en 1865 où il mourut le 20 mars 1867.

1865. D. François-Xavier Crausaz, de Romont, curé (Voir vol. III, p. 321).

### Courses archéologiques.

La paroisse d'Écuillens offre de charmantes courses archéologiques ; débris romains dans différentes localités ; le moyen-âge nous présente des monuments et des souvenirs de différents siècles.

*Châtillon* rappelle par son étymologie un lieu fortifié, un refuge. A l'extrémité de la paroisse s'élevait, au confluent de la Glâne et de la Sarine, l'antique manoir des sires de Glâne, qui fut peut-être un refuge ou lieu fortifié avant de devenir le siège de la dynastie de ce nom.

*Froideville*. Cette localité est citée fréquemment dans le moyen-âge, elle est aussi célèbre par les procès de sorcellerie ; là, fut brûlé en 1457, le soi-disant sorcier Christin Bastardet.

*Pont de Ste-Apolline*. Depuis Posieux descend un ancien chemin, par-ci par-là, profondément encaissé : il aboutit au pont de Ste-Apolline. L'origine du pont et du chemin est inconnue, l'un et l'autre touche probablement à l'époque romaine. Depuis le pont, la route continue jusqu'à Nonan, camp fortifié des Romains.

Près du Moulin-Neuf, sur une propriété du monastère d'Hauterive, existait dans le XV<sup>e</sup> siècle la papéterie de la Glâne

*Hauterive*, monastère de Citeaux, ayant une existence de sept siècles. Quels souvenirs nous rappelle cette solitude.

Depuis vingt siècles, le pied de l'homme foule cette terre ; il laisse de distance en distance une empreinte de son passage et il disparaît. Du haut du beffroi, la croix du Rédempteur du monde règne et domine ; elle a vu le château de Glâne et d'autres s'élever et disparaître ; elle a, pendant sept siècles, attiré les regards des moines, ils ont disparus ; elle a vu ces chevaliers de Malte revenir des expéditions lointaines, ils ont passés. Les flots ont remplacé les flots sur la mer orageuse et les hommes se succèdent sur le théâtre du monde ; mais la croix reste : elle règne et domine. *O crux ave.*

---

## É P E N D E S

*En allemand Spinz, Spintz; Espindes, Epende, Epende.*

Cette paroisse est composée des communes d'Ependes, Chésalles (Tschésalles), dont l'étymologie est probablement Casale ou Casa. Ferpicloz (Pichelen, Picheln, Ferpeclé). Sales, étymologie latine: Salix, Salices. Sala en 1082. Le nom Sales est très répandu dans les pays romands et il entre dans la composition de plusieurs noms de lieux. Senèdes, Schnedel, Sennely en 1480, Seneyde, Synardi, étymologie latine, probablement de *Sinistre*, de travers ou à gauche, de là notre expression patoise aller à la Sénèdes pour aller au hasard ou au travers.

Patron: St-Etienne, premier martyr; mais on célèbre la fête le 3 août, anniversaire de l'invention de ses reliques.

Ependes: Altitude 745 m. Population 321, bourgeois 200, bourgeois d'une autre commune 108, d'un autre canton 13; catholiques 309, protestants 12; maisons habitées 56, ménages 63.

Petit-Ependes: Altitude 678 m. Chésalles: Altitude 637 m. Population 70, bourgeois 21, bourgeois d'une autre commune 33, d'un autre canton 16; catholiques 68, protestants 2; maisons habitées 13, ménages 13.

Ferpicloz: Altitude 776 m. Population 161, bourgeois 58, bourgeois d'une autre commune 63, d'un autre canton 40; catholiques 128, protestants 33; maisons habitées 21, ménages 32.

Sales: Altitude 706 m. Population 174, bourgeois 90, bourgeois d'une autre commune 50, d'un autre canton 34; catholiques 170, protestants 4; maisons habitées 33, ménages 35.

Sénèdes: Altitude 762 m. Population 68, bourgeois 39, bourgeois d'une autre commune 28, d'un autre canton 1; catholiques 67, protestant 1; maisons habitées 13, ménages 14.

Population totale 794. Catholiques 742, protestants 52.

La tradition nous dit que la paroisse d'Ependes fut détachée de celle de Marly; à côté de cette preuve de la filiation d'Ependes, il en existe une autre plus forte, c'est le droit de dime que possédait le curé de Marly sur certaines terres de la paroisse d'Ependes, preuve qu'on pourrait presque appeler infaillible.



✓ La séparation eut lieu à une époque très reculée, antérieure au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. Marly fut une paroisse de langue allemande avec Chevrilles et St-Sylvestre, et Ependes avec les villages qui composent cette paroisse et celle de Praroman, une paroisse de langue française, en majeure partie.

✓ Le premier curé connu d'Ependes est Jean, en 1160; mais il faut observer que les archives d'Hauterive qui nous fournissent les noms des premiers curés des paroisses autour de ce monastère, ne nous donnent aucun document antérieur à sa fondation, soit à 1137; on ne peut donc conclure que ce D. Jean fut le premier curé d'Ependes.

✓ En 1080, le roi Henri IV donna à Conon, comte d'Ottingen / 2 le château d'Arconciel avec le village de ce nom, Farvagny et Sales (Ependes) avec toutes leurs propriétés, églises, etc., et le tout situé dans le comté de Tyr (Thyrstein); ce comté était considérable, il s'étendait du lac de Bienne à l'occident, aux environs de Treyvaux vers l'orient. Les villages de Farvagny, Arconciel et Ependes étaient certainement dotés d'une église paroissiale à cette date.

✓ Ependes fut seigneurie dès les temps les plus reculés; à la tête des bienfaiteurs du monastère d'Hauterive, on remarque les chevaliers et donzels d'Ependes. Conrad prit lui-même l'habit religieux à Hauterive et donna son fief et autres biens en terres, hommes, au couvent, l'acte est de 1147.

✓ De 1147 à 1300 presque tous les seigneurs d'Ependes furent bienfaiteurs d'Hauterive.

✓ En 1199, un acte du chevalier Pierre d'Ependes cite la paroisse d'Ependes en témoignage.

✓ La famille d'Ependes était encore nombreuse en 1278, Pierre et Jacques et leur quatre sœurs étaient enfants de feu le chevalier Jordan et Jacques avait trois enfants; Aline, abbesse de la Maigrange en 1340, était probablement sa fille.

✓ Dans le mois de novembre 1279, Constantin, fils de feu le chevalier Jordan d'Ependes, se déclare homme-lige du couvent d'Hauterive sans pouvoir adopter un autre seigneur. Cette déclaration avait aussi été faite par Michel d'Ependes dit de Villarsel, en 1278, et par plusieurs autres personnes, qui ne paraissent pas appartenir à la famille d'Ependes.

En 1394. D. Ulric d'Ependes était curé de Siselen (Berne), il appartenait à la famille noble; un autre membre, D. Pierre d'Ependes, était curé de Walperswyl (Berne).

1390. Hugues de Praroman, dit de Ponte, Jacques son fils et Agnès, femme de celui-ci, firent une fondation au couvent d'Hauterive en vertu de laquelle, ce monastère devait annuellement une livre de cire à l'église d'Ependes et un dîner ou dix sols au curé.

1399. Cette année fut célèbre par le procès dirigé contre une secte, qui s'était répandue dans la ville de Fribourg et dans beaucoup de villages. Plusieurs membres de l'inquisition furent délégués pour juger les coupables. Ils établirent leur tribunal à Fribourg et citèrent 53 inculpés d'hérésie. Dans le nombre, se trouvèrent quelques personnes de la paroisse d'Ependes et surtout de Praroman; mais toutes furent reconnues innocentes et renvoyées dans leur domicile.

Cependant, il restait dans le canton des personnes livrées à d'abominables superstitions, St-Vincent Ferrier prêchait dans le diocèse de Genève, d'où il écrit en 1403, quelques années donc après le procès contre les sectaires vaudois ou albigeois, que l'évêque de Lausanne est venu le prier de venir prêcher dans son diocèse, où il y a un grand nombre d'hérétiques sur les frontières de l'Allemagne (des paroisses de langue allemande) et de la Savoie. Il fait probablement allusion aux sectaires de Praroman et des environs de Fribourg. Ils adorent, dit-il, le soleil, et lui adressent le matin des prières. St-Vincent vint prêcher à Fribourg, à Morat et à Estavayer; cependant, son passage ne put détruire totalement certains usages et certaines superstitions que le paganisme germain, celtique ou romain, avait implanté dans les populations.

1512. Une fontaine, ou une source d'eau se trouvait dans les environs d'Ependes, dans les forêts situées entre cette paroisse et celle d'Arconciel. La population des villages voisins y accourait le jour de Pâques, comme à une source de grâces et à un lieu agréable à Dieu. Le culte des eaux et des forêts était cher aux peuples d'origine gauloise et celtique; l'église lutta longtemps pour anéantir ce culte superstitieux, et malgré

sa vigilance et ses efforts, elle ne put pas toujours détruire les préjugés séculaires implantés dans les populations des campagnes, qui ne croyaient certainement pas pratiquer un culte païen.

✓ Pour détruire ce pèlerinage à cette source d'eau ou à cette fontaine, le Vicaire-général du diocèse porta une sentence d'excommunication contre ceux qui s'y rendaient et afin de tourner les regards du peuple vers le vrai Dieu, il accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui visiteraient, le jour de Pâques, l'église de Praroman.

✓ On a vainement cherché la place de cette fontaine; les indications sur son orientation sont peut-être erronnées, ou elle fut peut-être utilisée par quelque ferme du voisinage. 50 ans après se présente le triste spectacle d'un procès de sorcellerie; dans dans le mois d'août 1562, Marguerite....., d'Ependes fut accusée de sorcellerie et d'avoir fait périr un porc à l'aide d'une baguette blanche. Elle fut soumise 8 fois à la torture, mais on ne put jamais amener un aveu, ayant constamment soutenu son innocence et la pureté de sa vie. Ne pouvant la condamner, le tribunal se contenta de l'exiler à perpétuité.

✓ Ce procès était à peine terminé que de nouveaux troubles s'élevèrent dans la paroisse; le curé D. Laurent Mutzo avait été envoyé, le 17 août 1563, comme desservant à Ependes, avec la promesse d'une élection définitive, s'il convenait aux paroissiens. D. Mutzo paraît être un prêtre d'une origine allemande; il vint à Ependes au moment où les paroissiens demandaient l'éloignement d'un curé qui ne pouvait prêcher en allemand. Il venait probablement d'une paroisse qui avait embrassé la réformation. Il demandait depuis quelque temps un bénéfice à l'Etat de Fribourg, qui disposait des bénéfices dont le droit de collation appartenait à des couvents ou corporations supprimés. Il est difficile de se prononcer sur le degré de culpabilité du curé Mutzo; il fut accusé par ses paroissiens de tendances et opinions calvinistes ou luthériennes (voir Document); il voulait peut-être s'élever contre des idées superstitieuses et non contre la doctrine catholique. A la distance où nous sommes et avec les éléments que nous possédons pour appuyer notre jugement, il

est difficile de prononcer une sentence de culpabilité sur les prédications de Mutzo.

On ne connaît pas exactement la sentence portée contre lui; le 5 octobre 1565, il n'était plus à Ependes; mais il n'avait pas quitté le pays, car le Conseil fait prendre auprès de lui des informations sur le bénéfice. Le 29 janvier 1567, on le retrouve à Ependes et il est probable qu'il occupa le bénéfice jusqu'en 1569 et qu'il mourut dans cette paroisse.

Il est parlé dans le procès d'un tableau représentant une truie qui file, on est très étonné de trouver cette divinité gauloise, symbole du travail et de la fécondité, dans la paroisse d'Ependes au XVI<sup>e</sup> siècle; il est très probable que le curé avait trouvé ce tableau dans quelque maison et l'avait transporté à la cure, où il le gardait comme un objet de curiosité. Ce fait est une confirmation de la lettre de St-Vincent Ferrier. Des superstitions payennes régnaient encore aux frontières des paroisses allemandes.

*Fêtes.* Malgré le grand nombre de fêtes instituées par l'Eglise ou établies par la piété des paroissiens, on voulait encore les augmenter; le nombre dépassait la cinquantaine. Quelques-unes ne jouissaient pas des sanctions ecclésiastique et civile. Le 40 juillet 1577, les commis des paroisses d'Ependes, de Marly et de Treyvaux demandèrent au Sénat que les fêtes qu'ils avaient établi pour être préservés des orages, de la grêle, etc., fussent assimilées aux fêtes de précepte. Le Sénat répond qu'il ne peut obliger personne à fêter une fête qui n'est pas de précepte; les fêtes de patron sont assimilées au dimanche. Tout en approuvant le zèle des paroisses, le Sénat fait entendre que les jours de fêtes on ne doit pas jouer, ni les passer dans les auberges.

Entre les années de 1590 à 1600, les curés eurent de fréquents démêlés avec les paroissiens; ainsi le 31 janvier 1594, le curé se plaint de ce que la paroisse refuse de livrer les 40 écus d'un legs en faveur de l'église; qu'on ne lui accorde pas de bois dans les partages de la commune, qu'on lui refuse les droits mortuaires, et qu'on ne lui donne rien pour le luminaire. En 1594, le curé se plaint de ce qu'on lui refuse la dîme

du chanvre, etc. Toutes ces plaintes furent toujours adressées à l'autorité civile et celle-ci intervint sans cesse dans ces conflits.

✓ En 1597, il y eut des faits plus graves. D. Pierre Arteman était vicaire; le 4 novembre, il porte plainte contre Bernard Mauron, qui, au lieu de rendre les comptes à Ependes (Comptes de l'église ou de la paroisse), était allé les rendre au Mouret, où cependant plusieurs articles ne furent pas acceptés; il assaillit le vicaire, le battit et le jeta deux fois à terre; il en résulta une grande bagarre.

✓ Je n'ai pas trouvé le résultat de ces conflits. MM. Wilhelm Lanther et Krummenstoll, eurent aussi diverses difficultés par rapport à la dime du chanvre avec le curé et doyen, D. Nicolas Dupasquier. Le 28 février 1596, l'avoyer relate en Conseil que le curé avait été condamné à une amende par le prévôt Werro, administrateur du diocèse, au sujet de la difficulté qu'il a soutenu pour son bénéfice contre M. Lanther, et sur son refus de paraître, l'amende fut doublée. On l'accusait aussi d'avoir dit, dans un sermon: que la ville de Fribourg était une ville de mendiants, que le gouvernement ne pouvait payer ses dettes, etc. Chose curieuse, le Conseil prend la défense du curé et délègue deux commis au prévôt pour l'engager à laisser tomber cette affaire ou la laisser trancher par le délégué du Pape. 28 février 1601. /1601

✓ 1644. Le 14 juin, le curé d'Ependes porte plainte au Conseil contre ceux de Praroman, qui ne veulent pas permettre qu'on fasse dans leur église, le premier dimanche de chaque mois, la quête en faveur du Rosaire d'Ependes.

✓ Sur cette plainte, ceux de Praroman demandèrent leur entière séparation de la paroisse d'Ependes. Le trésorier Heinricher, Tobie Gottrau et le banneret Fegely furent délégués pour établir les bases de cette séparation, d'entente avec le vicaire général.

Le premier décembre, elle est proposée aux conditions suivantes:

1° La dime de Praroman, les droitures féodales de Sonnewyl et de Zinnauva, la prémice et la dime des *naissants* de dit lieu, estimées à 55 écus, sont abandonnées au nouveau curé de Praroman; / des dits lieux

- 2° Le curé d'Ependes est dispensé de l'obligation de garder un vicaire ;
- 3° La filiale de Praroman payera annuellement au curé d'Ependes 3 écus (M. Tobie/s'engage à donner volontairement le quatrième écu), 4 ~~℥~~ de cire et fera six charrois chaque année ;
- 4° Les 6 écus que le curé d'Ependes livrait chaque année pour l'entretien de l'église, sont réduits à 4 ;
- 5° La paroisse de Praroman sera composée de Praroman, Bonnefontaine, Monticon, Oberried, Sonnewyl, Zenauva, Montevra, Reidera, Montamblod et l'auberge du Mouret ;
- 6° La paroisse d'Ependes est composée des villages d'Ependes, Ferpicloz, Senèdes, Sales, Chésales, Port, la tuilerie du Mouret et la maison Ruffin ;
- 7° Le curé d'Ependes percevra annuellement 183 écus, les offertoires, les charrois, les corvées, les chapons, etc.

Lors de la ratification, ceux de Praroman furent dispensés des 6 charrois qu'ils devaient au bénéfice d'Ependes ; et la dime de Montévraz fut réunie à leur cure.

Le droit de collation fut réservé à l'Etat, jouissant du même droit à Ependes.

L'évêque approuva la séparation, jeudi 22 décembre 1644.

### L'église.

Les premiers renseignements sur cet édifice sacré, nous sont fournis par la visite pastorale de Saluces, qui eut lieu un mercredi 6 juin 1453 ; le bâtiment était dans un état déplorable, car les murs étaient noircis, la grande fenêtre du chœur et celles de la nef étaient totalement privées de vitres ; il est probable qu'elles n'en avaient jamais été pourvues. La porte n'existait pas, car les visiteurs ordonnent de fermer la nef et de la paver ou planchéier dans l'espace de 3 ans. Le St-Sacrement était conservé avec très peu de respect, les visiteurs ordonnèrent d'établir un tabernacle (niche à côté de l'autel) ; pas de ciboire pour le Viatique, aucune inscription pour distinguer les Stes-Huiles, ni les reliques.

✓ Les visiteurs ne font aucune mention des ornements, ni de la sacristie qui n'existait pas. Les ornements sacrés devaient être pauvres et peu nombreux, puisque les visiteurs permettent de mettre de la toile aux fenêtres au lieu de vitres.

✓ *Autel de Ste-Catherine.* Deux autels seulement ornaient l'église : le maître-autel et celui de Ste-Catherine. Quoique les visiteurs ne nous donnent aucune description de ces autels, l'architecture du XV<sup>e</sup> siècle est assez connue pour se faire une idée d'un autel dans une église de campagne à cette époque. Le maître-autel était formé par une table en pierre, soit par le tombeau de l'autel avec une statue, ou un tableau du patron et deux chandeliers en bois.

✓ Depuis la visite pastorale de 1453, on rencontre très peu de renseignements sur l'église jusqu'en 1580. A cette date, elle tombait en ruines, disent les paroissiens dans une requête adressée au Conseil souverain. La nef de l'église fut construite vers cette époque, mais le chœur de l'ancienne église, solidement voûté, fut conservé. On leva un impôt pour couvrir les grands frais de cette bâtisse, mais en 1584, les paroissiens de Treyvaux, qui avaient des propriétés dans les limites de la paroisse d'Ependes, refusèrent de payer cette imposition. Le Sénat dût intervenir, 6 novembre 1584.

✓ D'un autre côté, les membres du gouvernement, possesseurs de fiefs et de terres dans la paroisse d'Ependes, refusaient aussi de payer l'impôt. Le Conseil juge et intéressé déclara naturellement que, conformément à l'usage établi, les membres du gouvernement ne pouvaient être imposés, mais qu'ils pouvaient faire librement des dons. Jeudi 8 novembre 1584.

✓ Le 24 août 1624, Mgr de Watteville consacre trois autels : le maître-autel, celui de Ste-Catherine et celui de St-Théodule. Plusieurs ecclésiastiques assistèrent à cette cérémonie : DD. Moenat, abbé d'Hauterive ; Pierre Reyff, prieur ; A. Cudré, curé de Treyvaux ; J. Duvillard, curé d'Arconciel ; N. Petolla, curé de Marly.

✓ A cette date, la nef, comme elle existe encore aujourd'hui, était terminée, mais le chœur conservé ne convenait nullement au nouvel édifice et en voulant éviter quelques frais, on les multiplia. Le 11 janvier 1635, les jurés d'Ependes représentent

au Conseil la nécessité de construire un nouveau chœur; les femmes, disent-ils, ne peuvent voir la Ste-Hostie au moment de l'élevation de la messe, ce qui les amène à se placer parmi les hommes et cause divers abus. Le chœur était placé obliquement et le sol était beaucoup plus élevé que celui de la nef, avec une voûte très basse; tout cela brisait l'harmonie et blessait la vue.

✓ L'avoyer Meyer, propriétaire à Ependes, et quelques voisins de l'église, ouvrirent une souscription volontaire pour rebâtir le chœur; mais les paroissiens de la partie supérieure (Praroman) et d'autres firent une vive opposition, ils n'admettaient aucune innovation et rejetaient tout projet de construction. Les jurés déclarèrent alors qu'ils n'avaient pas l'intention d'imposer les deux schroots supérieurs (districts) pour cette bâtisse, mais ils voulaient recevoir les dons faits librement. Cette déclaration fit tomber l'opposition.

✓ L'Etat accordait 60 plantes de bois et 6,000 tuiles pour cette nouvelle construction.

✓ Il paraît que la chapelle de Ste-Catherine était construite à côté du chœur et qu'elle était voûtée; elle fut abattue pour reconstruire le chœur, et l'autel consacré en 1624, avec le maître autel, fut déplacé avec la permission du vicaire-général. Ce chœur, reconstruit en 1635, fut conservé jusqu'en 1873; il était aussi placé obliquement et peu en harmonie avec la nef; il est probable que lors de sa construction, pour éviter les frais, on conserva un pan de mur de l'ancien chœur.

✓ Le 29 janvier 1645, le /petit/clocher (placé sur la charpente de l'église) fut renversé par un ouragan, l'accident eut lieu à 9 heures du matin; deux cloches tombèrent, mais la troisième resta en place.

✓ 1645. Ce désastre fut immédiatement réparé par la construction de la tour carrée placée à côté de la nef du côté de l'orient. M. Meyer, toujours à la tête des entreprises utiles, obtint de l'Etat du bois de la forêt de La-Combert. Frantz Dessombourg fit les ouvrages de maçonnerie, tout était terminé dans le mois de novembre 1645, mais les ouvriers n'étaient pas payés; un arrêté du Conseil donne 8 jours aux retardataires pour solder



leur part. La flèche fut faite en 1646, le 15 juin; M. Meyer obtint encore 3,000 tuiles de l'Etat. La paroisse de Praroman avait donné 300 florins à l'église-mère, lorsqu'elle fut démembrée; ils furent employés à la bâtisse de la tour.

✓ Le 1<sup>er</sup> septembre 1639, on plaça au maître-autel le tableau de St-Etienne, patron; c'était un don de Clauda Mullet et de sa fille Marguerite, ou l'accomplissement d'un vœu émis pendant que la peste régnait à Ependes. Le tableau a coûté 160 écus.

✓ Les tableaux des apôtres sont aussi de l'année 1639, mais on ne sait quels furent les promoteurs et bienfaiteurs de ces peintures; le nom du peintre est aussi inconnu.

✓ La *Chaire* fut faite en 1639 et payée par les familles Lanthen et ~~Gibach~~, propriétaires dans la paroisse.

1750. La charpente de l'église fut refaite, le bois provenait des forêts de la commune.

✓ C'est vers 1645 que l'autel de Ste-Catherine fut placé sous la tour, qui était ouverte du côté de la nef et formait ainsi chapelle. L'autel était gothique, il resta sous la tour jusqu'en 1836; à cette date, il fut totalement supprimé; il était dédié à St-Théodule, à Ste-Catherine et à Ste-Barbe.

✓ 1804. Dans le mois de septembre 1804, des voleurs enlevèrent dans l'église, la monstrance, le ciboire, trois calices, le reliquaire, la pixide, le tout en argent. Les paroissiens s'empresèrent de souscrire pour réparer ce sacrilège; la première quête produisit 388 fr. M. Nicolas d'Amman donna un calice, P.-J. Chappuis, de Chésalles 60 fr. (87 fr.).

✓ Cet ostensor, volé, et le ciboire avaient été faits en 1645 par l'orfèvre Jean ~~Romard~~ aux frais du colonel J.-F. Rudella, et de MM. Nicolas Meyer et Jean Mossu.

✓ On acheta en 1810, un nouvel ostensor du prix de 512 livres (742 fr.)

1833. On fit la tribune à l'aide de dons volontaires.

✓ 1840. La paroisse fait fondre deux cloches à Corsier, près de Vevey, la grande du poids de 30 quintaux et la petite de 1265 livres. Elles furent transportées à Ependes le 15 janvier 1841 et bénites le 14 février, par M. Moullet, curé et doyen, à La Roche.

1873. Le chœur, trop étroit et disgracieux, fut abattu et reconstruit avec des proportions mieux adaptées à la nef. Les travaux furent terminés dans l'année et le 12 novembre Mgr Marilley en fit la consécration. Les frais de cette bâtisse s'élevèrent à 19,000 fr.; mais 11,000 fr. furent librement donnés par des âmes généreuses.

*Horloge.* Quelques années après la consécration de l'église, la vieille horloge du clocher fut remplacée par une nouvelle, ouvrage de M. Prêtre; elle coûta 1,400 fr.

*Vitraux.* Quelques peintures sur verres décorent les fenêtres de la nef de l'église, ce sont les armoiries des familles qui possédaient, dans le XVII<sup>e</sup> siècle, des fiefs dans les limites de la paroisse : on y remarque les Lanther, les Mossus, etc. Ces petits vitraux sont du XVII<sup>e</sup> siècle.

### Chapelles, ou autels dans l'église.

*Autel de St-Laurent.* Il existait déjà en 1440, et il paraît qu'il était même largement doté; à cette date les gouverneurs prêtent 20 livres du bénéfice de cette chapelle et 10 livres en 1443 (Arch. cant., not. 37<sup>£</sup> *Jacques de Canali*)

*Autel de St-Georges.* Il fut fondé à une époque très reculée.

*Autel de Ste-Catherine.* Il fut fondé et doté par le curé Ruerat et son frère Nicod; on ignore l'année de la fondation; le curé Ruerat fut curé d'Ependes et ensuite de Fribourg; il mourut en 1412; la dotation n'est donc pas postérieure à cette date. Le chapelain devait célébrer chaque semaine quelques messes à cet autel.

Plus tard arrivèrent d'autres dons; en 1550, Jeannette de Laidefour, d'Arconciel, lègue ses robes de drap de Fribourg pour faire des chasubles.

1421. Le curé Lombard fit un échange de dimes avec Jacques Lombard; le curé agissait aussi au nom de la chapelle de Ste-Catherine, qui possédait divers droits de dime à Sales, etc.

1560. Jean Mauron, tanneur, légua 5 livres à la confrérie de Ste-Catherine,

✓ *Confrérie.* Il existait dans le XV<sup>e</sup> siècle une confrérie de Ste-Catherine; on n'en connaît pas la fondation, ni les statuts.

### **Droit de collation.**

✓ On ne sait à qui appartenait ce droit avant 1200, mais dès cette date on trouve le prévôt et le Chapitre de la cathédrale de Lausanne en possession du droit de collation jusqu'à l'épiscopat de Guillaume de Champvent. En 1294, cet évêque se trouvait obéré de dettes, à la suite des guerres qu'il avait eu à soutenir pour défendre les droits de son église. Dans cet embarras, il s'adressa à son Chapitre de la cathédrale et lui demanda la cession du droit de patronage de quelques églises; par le moyen du droit de fermage (qu'on a improprement appelé firme), il augmentait les rentes de l'évêché. Le prévôt et le Chapitre accueillirent favorablement cette demande et lui cédèrent leurs droits sur plusieurs églises, au nombre desquelles étaient, dans le canton de Fribourg: Morens et Ependes (Mém., t. II.) 4 août 1294. Dès cette date, l'évêque exerça son droit jusqu'au moment de la réformation.

✓ L'évêque, éloigné de son diocèse, les corporations religieuses dissoutes, l'Etat de Fribourg, comme les Etats protestants, s'empara de leur droit de patronage et collation aux cures et bénéfices ecclésiastiques. Les vicaires généraux administrateurs du diocèse consentaient quelquefois à ce nouveau mode d'élection, mais souvent ils s'élevaient contre cette violation du droit.

✓ Le premier curé d'Ependes élu par le Conseil de Fribourg fut probablement le fils du trésorier Krumenstoll. Depuis 1532 ou 1537, il a exercé le droit de collation à cette cure jusqu'à l'année 1867, l'évêque est aujourd'hui rentré dans son droit de collation.

### **Le Bénéfice.**

✓ Les reconnaissances de la cure d'Ependes, opérées en 1628, se trouvent, je ne sais par quelle circonstance, dans les archives de la cure de Praroman. Elles sont établies sur celle de 1596, 1553 et 1476.

✓ Voici en abrégé l'état du bénéfice : la cure avec jardin, un clos de deux *seythorées* (fauchées); le pré de la cure, qui avait été donné à l'église par Wilhelm Lanther et Nicod du Chasne; le champ et pré de la Palaz, etc., suit l'énumération des pièces de terre et leur origine. Le bois de l'église dit : *le bois Franc-le-Mont*, contenant 4 poses; une pose de bois donnée à la cure dans les partages « comme à lung des aultres de la commune » (le curé étant communier), située près du même bois. Le partage eut lieu le 15 septembre 1602 et le 15 avril 1621. Le curé levait dans le territoire du village d'Ependes la dime du chanvre, la prémice. Les paroissiens lui devaient les corvées deux fois dans l'année. A *Sales*, il levait une partie de la dime du foin, des légumes et le  $\frac{1}{3}$  de la dime du blé et de l'avoine, qui rapportait annuellement 4 muids, mais une partie appartenait à la chapelle de Ste-Catherine. A *Praroman*, la dime rapportait 10 muids.

○ En 1632, le curé de Marly s'opposait à la levée de la dime sur les pâturages communs de Chésalles, prétendant qu'elle était dans le territoire de sa dimerie.

○ La dime du foin que le curé levait à Sales fut rachetée en 1666, et produit aujourd'hui une rente de 23 fr.

Le bénéfice en 1798, consistait en 16 poses de terre et quelques capitaux, des droits de dimes, etc., le produit total s'élevait à 817 fr. anciens. Le curé était considéré comme communier; mais il avait la charge du luminaire du maître-autel.

✓ La grande dime à Sales fut rachetée par un capital de 1,980 fr. anciens; celle de Senèdes par 400 fr.; celle de Bonnefontaine, chanvre et lin, par 876 fr.; celle d'Oberried, par 2,482 fr. soit un total de 5,738 fr. anciens.

*incomplet - le produit total du rachat a été de 82 frs*  
**Chapelle de Senèdes.** *6769 frs anciens*

✓ La construction de cette chapelle fut commencée en 1668. Le 21 novembre 1667, le gouverneur de Senèdes demande une place pour bâtir; le Sénat délégna deux de ses membres avec plein-pouvoir pour traiter cette affaire, et la place fut accordée.  
 ✓ Elle fut consacrée le 30 avril 1670, par Mgr Strambin; elle est dédiée à St-Gorgon. L'acte signé par l'évêque se trouve dans les archives de la cure.

*52 = 928*

*vv. 1668*

*6769 frs anciens*  
 $\frac{23}{100}$  rest.

✓ La famille Perler, soit Pierre l'ainé, et Pierre le cadet, et Claude, de Senèdes, donnèrent un capital de 50 écus bons (190 francs) pour y faire célébrer annuellement 5 messes basses, une grand'-messe le jour de St-Gorgon (9 septembre) et une le jour de la dédicace fixé au second dimanche de novembre et chaque fois avec premières et secondes vêpres. 1670.

✓ Cette première fondation fut augmentée d'un capital de 70 fr., parce que le curé était obligé d'appeler un prêtre le jour de la dédicace, ce qui lui causait chaque année une dépense.

✓ En 1764, l'autorité ecclésiastique réduisit les cinq messes basses à deux ; et les vêpres le jour de St-Gorgon, ainsi que la veille de l'anniversaire de la dédicace, furent supprimées.

✓ Cette chapelle fut le théâtre de déplorables faits en 1705 ; le jour de la dédicace, le curé Kæmmerling y fut maltraité et frappé jusqu'à effusion de sang. L'agresseur fut excommunié, mais il parait qu'au lieu de se soumettre humblement à la sentence de l'évêque, il recourut à l'autorité civile qui fit quelques démarches auprès de l'évêque pour lui faire révoquer cette sentence. On ne connaît pas la cause de ces désordres.

#### **La chapellenie ou bénéfice d'un chapelain.**

✓ Jusqu'au moment de l'érection de la paroisse de Praroman, le curé d'Ependes était obligé de garder un vicaire, car il devait faire célébrer chaque mercredi ou vendredi une messe dans l'église de Praroman. En 1526, le Sénat porte l'arrêté suivant :

« Le curé est obligé d'avoir chez lui un prêtre allemand afin que ceux de Praroman puissent recevoir les sacrements. »  
 « ~~29 novembre~~ »

*12 décembre*

• ✓ 1556. 1<sup>er</sup> Juin. Le même conseil déclare que ceux de Praroman devait payer annuellement une certaine rente au curé pour la messe du mercredi. Il est probable que cette fondation datait de l'époque de la construction de la chapelle de St-Laurent.

✓ 1644. Les villages et hameaux de la contrée de Praroman furent érigés en paroisse et le curé fut déchargé de l'obligation de garder un vicaire ; les rentes de l'autel de Ste-Catherine étaient en partie perdues ou employées pour des frais de culte ; le bénéfice était insuffisant pour l'entretien d'un chapelain.

Dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, les paroissiens se cotisaient pour obtenir une messe matinale les fêtes et dimanches.

✓ M. Nicolas d'Amman, bienfaiteur de l'église et des pauvres, fit, par son testament du 26 mars 1791, une fondation nouvelle créa un bénéfice de chapelain; le legs de 1,000 écus bons (3,698 fr.) fut payé par l'exécuteur testamentaire en 1796 (voir Document). La fondation était faite en faveur d'une messe matinale pendant les saisons du printemps, de l'été et de l'automne. Le 10 janvier, la paroisse acceptait les legs avec l'obligation de les garantir et pour témoigner sa reconnaissance, elle s'engagea à perpétuité à faire chanter annuellement un office pour le repos de l'âme du bienfaiteur.

Cette fondation fut augmentée par Jean Studer, de Sales, décédé le 7 octobre 1791; il légua 200 écus pour établir un bénéfice de chapelain.

Dès 1798, les messes matinales furent célébrées par des chapelains-vicaires amovibles au gré de la paroisse, dit M. Dey; ce service, ordinairement convenu pour trois ans, était rétribué par les rentes et un subside de la paroisse.

De nouveaux dons vinrent augmenter la première fondation; Pierre Perler, de Prila, d'Épends, décédé en 1806, et son père Pierre Perler, décédé en 1818, légèrent 2,000 fr. pour l'établissement d'un chapelain, mais avec l'obligation de célébrer annuellement deux messes anniversaires et de chanter chaque fois un *Libera* sur la tombe des fondateurs. Pierre Perler légua encore 250 fr. à la *boîte des âmes*, dont le chapelain devait percevoir la rente, mais avec l'obligation d'appliquer des messes.

✓ En 1818, Pierre Bongard, des Arenais, légua 4,000 fr. aux pauvres et 500 fr. au bénéfice du chapelain, avec la charge de plusieurs messes. Ces 500 fr. furent consacrés à la construction de la maison du chapelain avec le consentement du fondateur, mais le bâtiment devint et resta maison d'école. Avec les 4,000 écus de la fondation Amman, on a acheté au territoire de La Roche, *La Scierne du Schuindi*. L'acte dit que cela se fit sous l'autorisation de l'Etat, mais il n'est pas fait mention de l'autorité ecclésiastique.

✓ 1819. Marie-Ursule Bongard, légua 125 fr. (181 fr.) au bénéfice du chapelain.

Les quelques chapelains ou vicaires qui occupèrent le bénéfice à la fin du dernier siècle et au commencement du XIX<sup>me</sup> firent tous l'école, mais ils étaient logés à la cure.

1828. D. Schmidt, curé d'Arconciel, ayant manifesté le désir d'occuper le bénéfice du chapelain, l'assemblée paroissiale lui répondit qu'elle ne pouvait lui offrir un logement.

Pendant de nombreuses années les Pères d'Hauterive vinrent fêtes et dimanches célébrer les *messes matinales* pour une très légère rétribution.

Les dons et legs pour l'établissement d'un chapelain et d'une messe matinale s'élèvent à 8,000 fr.; si la moitié des intérêts de ce capital avait été régulièrement capitalisés, le bénéfice s'élèverait aujourd'hui à la somme de 40,000 fr.

*Maison du chapelain.* Elle fut construite au commencement de ce siècle avec une partie de l'argent du bénéfice du chapelain; elle fut de tout temps destinée à l'école.

En 1798 le chapelain était logé dans la maison dite *Château-bois*.

notaire **Acte de fondation Ammann.**  
André Berguin, reg. 471, fol 317

« Le vingt-sixième de mars mil sept cent quatre vingt seize,  
« furent présents les sieurs et honorables Jacques-Joseph Prin,  
« Pierre-Joseph Chappuis et Joseph Perler, tous trois jurés et  
« charge-ayants de l'honorable paroisse d'Épendes; lesquels  
« agissant en ce fait pour et au nom de la dite paroisse, ensuite  
« de sa délibération et acceptation en date du 19 janvier dernier  
« ont confessé et reconnu avoir reçu et comme effectivement  
« ils ont réellement reçu, à ce moment en argent comptant  
« des mains du R<sup>me</sup> seigneur prévôt de Muller, en tant que  
« l'exécuteur testamentaire de feu le très honoré seigneur sénateur  
« Nicolas d'Ammann, seigneur de Macconens, décédé le premier  
« jour du dit mois de janvier dernier, a savoir la somme  
« de mille et cent écus bons en paiement du legs pie et de la  
« fondation par le dit très honoré seigneur sénateur defunt fait  
« au contenu de deux articles suivant de son testament olographe  
« en date du 22 juin 1791. Teneur des dits deux articles. Art. 7.

« Je donne et lègue à l'Eglise d'Ependes cent écus, des confraries ayant perdu avec feu, M. Ryme, curé d'Ependes pour indemnisation. Article 21. Je donne et lègue mille écus à l'Eglise d'Ependes en bonnes créances à titre de fondation pour y faire dire la messe matinière le printemps, l'été et l'automne, pour autant que la rente pourra s'étendre. Si la paroisse veut entretenir un chapelain, l'on prendra la rente de ces mille écus pour dire messe matinière fêtes d'obligation et dimanches. Bien entendu que la paroisse en soit responsable; et crainte qu'elle ne prête l'argent légèrement dans la suite des temps, dérivant du dit capital, le meilleur moyen ce serait de placer le dit fonds toujours hors de la paroisse, afin qu'il n'eut pas de support de personne. Si l'hon. Paroisse ne veut pas accepter ma proposition, dite somme retombera en propre a mes héritiers . . .

« Telles sont les volontés et les intentions du pieux Fondateur lesquelles la dite paroisse a acceptées dans tout leur contenu. . . Et de plus, pour témoigner sa reconnaissance pour un aussi grand bienfait, elle s'est engagée volontairement a faire chanter un office annuel et perpétuel en mémoire du pieux seigneur Fondateur.

« Et comme la dite Fondation ne pouvait avoir son effet qu'après la mort de la Noble et vertueuse Dame Anne née de Techtermann, veuve du prédit Fondateur . . . elle a renoncé à la jouissance de 4,400 écus aux conditions suivantes acceptées... la Paroisse fera célébrer à l'intention de la dite Dame deux messes basses par chaque quatre-temps de l'année, sa vie durant.

« Item après sa mort un *Memento* à son intention à chaque office qui sera chanté ainsi que dessus en mémoire du bienfaiteur, signé à la fin du registre, André Berguin, notaire. »  
(Copié de l'original dans les archives d'Amman).

#### **Fondations diverses. Bienfaiteurs de la paroisse.**

1412. D. Pierre Ruerat, autrefois curé d'Ependes, avait légué 20 livres au bénéfice de cette localité pour son anniversaire. En



1427, Jeannette, femme de P. Springo, de Sales, légua 20 sols à la fabrique de l'église d'Ependes ; 30 à la léproserie de Bourguillon et autant à l'hôpital de Fribourg. A la même date, Ulric de Sales fonda aussi un anniversaire. Le 21 septembre 1439, dame Marguerite, fille de noble Pierre de Corpataux et veuve d'Herman de Mästelen, de Berne, légua 6 livres à l'église d'Ependes et 4 au curé.

1470. Alexie Sonnier, née Cueffy, d'Ependes, fait plusieurs legs pies et donna une rente de 40 sols pour faire un diner aux sept prêtres qui viendraient célébrer la messe le jour de son anniversaire et aux différents jurés de la paroisse ; enfin 100 sols à l'autel de Ste-Catherine.

✓ ~~1560~~ Isabelle Hermite, veuve de Laurent Berchiez, légua 100 florins pour la fondation d'un *Salve* chaque samedi, un autre *Salve* fut fondé vers 1596 par la famille Bongard, avec un capital de 120 florins (environ 68 fr.). /1596

✓ 1616. Hans Python, l'ainé, bourgeois de Fribourg, boursier et lieutenant d'avoyer, a donné 600 florins (343 fr.) pour « la « fondation des vespres et un *Libera me* a troys collectes (à « trois oraisons), après les dictes vespres, qui se diront et célèbreront annuellement et perpétuellement toutes les dimanches « de l'année. » Le même a encore donné 100 florins dont la rente doit être donnée au marguillier pour sonner les vèpres. Fait le 18 décembre 1616.

✓ La paroisse était très étendue ; il n'est pas étonnant qu'à cette époque, on n'eut pas le chant des vèpres après midi. Le chant des vèpres devint général dans ce canton dans le XVII<sup>e</sup> siècle.

✓ 1616. Anne Wicht donna 300 florins pour chanter les vèpres les principales fêtes de la Ste-Vierge.

1686. Le Souverain-Pontife, par bulle du 30 octobre 1686, avait accordé, par l'entremise du P. Chrysanthe, capucin, des indulgences. Afin de faciliter la réception des Sacrements, Jacques Verna, de Ferpicloz et Pierre Chappuis, donnèrent chacun 50 écus (144 fr.), au curé pour l'aider à supporter les frais que lui causeraient deux pères Capucins, qui viendraient deux fois par an à Ependes pour y entendre les confessions et y prêcher à l'occasion de ces indulgences.

- 1691. Pierre Chappuis, de Chésalles, a donné un dais rouge, un antependium en brocard et un pavillon.
- 1693. On fit cette année un nouveau calice, on y destine un petit calice hors d'usage et une coupe en argent donnée par M. F.-J. Lanther.
- 1694. M. Charles Ammann a fait don d'un antependium pour le maître-autel.
- ✓ 1764. La paroisse fait fondre une nouvelle cloche, M. de Reynold fit un don de 26 écus bons et 22 batz; l'abbé d'Hauterive 11 écus; le curé Seydoux, 7 écus. Les autres dons s'élevèrent à 10 écus. Cette cloche fut faite par Livremont de Pontarlier.
- 1627. 7 septembre. Dame Anne née Appenthel, épouse de Hans Python, le jeune, de Fribourg, lequel était fils de Jean, l'ainé, lieutenant d'avoyer et boursier de Fribourg, a légué à l'autel du Rosaire, 15 écus pour la fondation de trois messes. Elle était mère de Nicolas, Peter, Jacques, Charles, Marguerite et Denise Python.
- ✓ 1628. Les Bongard, de Sales, devaient au bénéfice 30 florins (17 fr.), légués par leurs ancêtres pour faire chanter un *Salve* chaque samedi.
- ✓ 1672. Une personne légua 50 écus pour faire chanter les vêpres les jours de fêtes des Apôtres.
- 1688. Claudine Chappuis donne 30 fr. pour une chasuble.
- 1806. Pierre Perler, de Prila, fils de Benoit, a légué, par ses dernières dispositions du 9 août 1806, 1,250 livres suisses, aux pauvres de la paroisse d'Épendes; les étrangers pauvres domiciliés dans la paroisse peuvent y avoir part. Le curé fut établi administrateur de ce legs avec les préposés de la paroisse.
- 1818. Pierre, fils de Pierre Bongard, des Arenais, décédé le 26 mars 1818 a aussi légué 1,000 fr. aux pauvres.
- ✓ 1829. Marie, fille de Pierre Bongard, veuve de François Bongard, décédée le 15 mars 1829, a légué 192 livres suisses, dont la rente doit servir à procurer du linge et des ornements d'église et 192 fr. dont la rente sera employée *uniquement à apprendre des métiers* aux pauvres de la paroisse.
1833. Pierre-Joseph Chappuis, de Chésalles, a donné 200

livres suisses à la fabrique de l'église. L'intérêt servira *aux besoins les plus pressants des ornements et objets nécessaires au culte.*

1839. Catherine, fille de François Bongard a légué 250 livres suisses à l'église et 350 livres aux pauvres de la paroisse.

Une bienfaitrice signalée fut Madame de Castella, née d'Ammann, de Gruyère; au nombre des nombreux legs pies qu'elle fit se trouvait une somme de 4,000 fr., pour la paroisse d'Ependes. La famille Ammann est la première bienfaitrice d'Ependes.

### Usages divers, variétés.

On avait l'habitude anciennement de faire porter l'eau bénite dans chaque famille, de une à quatre fois par mois; ceux qui remplissaient ces fonctions s'appelaient les *aquariens*. Un décret du 7 février 1656 rétablit l'usage de les *nourrir de maisons en maisons*, les jours où ils accomplissent leur office.

✓ *Processions.* Les processions dans les limites de la paroisse et hors de ces limites étaient nombreuses: le 9 mai on se rendait à Bourguillon; le mardi de Pâques, aux crucifix de Belfaux; le 24 juin à Praroman; le jour de St-Pierre, alternativement à Treyvaux ou à Marly; le mardi de la Pentecôte, au monastère de la Maigrange; le 4 juillet, à St-Sylvestre.

✓ *Léproserie.* Dans le lieu dit: *Man-Melier* (de Mala Mulier, mauvaise femme), existait en 1278 une léproserie.

*Fête des Rois.* Il paraît que cette fête se célébrait aussi avec une représentation théâtrale comme à Fribourg.

1514. L'Etat accorde à la paroisse un subside pour cette fête.

✓ *Maladies contagieuses.* Les maladies contagieuses étaient fréquentes; on leur donnait presque toujours le nom de peste. Leur apparition jettait les populations dans une grande consternation, en voici une preuve de l'année 1612:

✓ Le fils du meunier de Copy (Coppet) était mort de la peste; le père voulut l'enterrer dans le cimetièrre de Marly, il place le cadavre de son fils sur un cheval et il arrive au pont de Marly.

Là, il est arrêté par les gens de ce village qui lui défendent de le traverser avec ce pestiféré. Le malheureux père est obligé d'enterrer lui-même son enfant dans un pré, près du pont. Cet acte de cruauté révolta la population d'Ependes. Le 26 juillet, les commis de la paroisse portèrent plainte contre les auteurs de cette barbarie ; mais le Sénat s'inspirant d'un autre motif, celui d'arrêter la contagion, fit fermer le moulin, le meunier y fut consigné avec menace de confiscation de ses biens s'il sortait, et le 28 du même mois, le Sénat porte un nouvel arrêté : « Seront « chassé de la ville la Brémona, qui se moque de ceux qui « prennent des précautions contre la peste, qui après avoir visité « des pestiférés est revenue à Bourguillon, ceux du Gessenay « et de Château-d'œx, où règne la peste, ceux du Mellisried qui « ont eu des rapports avec ceux de Schwendy, où règne la « contagion. » (communiqué par M. d'Ammann).

1638. Une nouvelle maladie contagieuse régnait à Arconciel et à Ependes. Le Conseil prend quelques sages précautions. 12 août. Le 7 septembre, il écrit au Vicaire-général pour qu'il rappelle au vicaire d'Ependes l'accomplissement de ses devoirs dans cette circonstance ; il doit visiter les malades ou les faire visiter par un autre vicaire.

Le 10 novembre, le Conseil adresse encore quelques avis aux paroissiens d'Ependes et d'Arconciel ; l'épidémie aurait donc régné depuis le mois de juillet à la fin de l'année.

1587. La famine régna dans le canton.

On fit du pain avec des fruits et baies sauvages ; plusieurs personnes moururent d'inanition. Une épizootie fit périr la plus grande partie des porcs.

### Chapelains et vicaires.

1421. D. Gerard Riondet, chapelain de Ste-Catherine (Arch. de la cure de Praroman).

1453. D. Pierre Rey.

1479—1482. D. Claude Benez, prêtre d'Yverdon, demeurant à Ependes, fait, le 12 janvier 1482 son testament en faveur du curé D. H. Burquinet et de son père (Arch. cant., not. 94).

*Pierre Fittet*

- ✓ 1580. D. Michel Corbet, vicaire.  
 ✓ 1597—1598. D. Pierre Hartmann, vicaire. *ou Arthemau (voir p. 51)*  
 ✓ 1599. D. Nicod Rolin (Nicolas Roulin), de Treyvaux, vicaire.  
 ✓ 1604. D. Jean Perroud, vicaire. ✕  
 ✓ 1623. D. François Sibor (Sciboz), vicaire.  
 ✓ 1624. D. Claude Bochiez, vicaire, ancien curé de Givisiez.  
 ✓ 1627—1630. D. Pierre Cugnet, vicaire.  
 ✓ 1630. D. François Curton, vicaire.  
 ✓ 1635. D. Antoine Pidoud, vicaire, et ensuite curé.  
 ✓ 1637. D. Jean Maiould (Majeux), vicaire.  
 ✓ 1639. Avril. D. Didier Rosset, vicaire.  
 ✓ 1639. Octobre. D. Jean Daudin, vicaire.  
 ✓ 1640. D. Claude Tercier, de Vuadens, vicaire.  
 1640. D. François Michel; il fut plus tard curé à Grangettes.  
 1644. D. Jean Maiould (Majeux).  
 1645. D. Pierre Glasson; il fut curé de Givisiez.  
 1695—1700. D. Pierre Eby (Aeby), coadjuteur du curé.  
 1758—1762. D. Romain-Joseph-Nicolas-Patrice Fontana, de Fribourg, né en 1727; chapelain et maître d'école.  
 1767—1782. D. Jean-Baptiste Blanchard, de Rueyres-Treyfayes, élu curé en 1782.  
 1797—1798. D. Wæber, chapelain; ses honoraires s'élevaient à 80 écus par an.  
 1798. D. Frédéric-Nicolas Biemann, de Treyvaux, vicaire; il fut ensuite curé de Font, où il mourut le 24 juillet 1850.  
 D. Pierre-Tobie Yenni, de Morlon, élevé à la dignité épiscopale.  
 1801—1802. D. Antoine Chappuis, vicaire; élu curé.  
 1802. D. Jean-Pierre Esseiva, vicaire; il mourut le 8 novembre 1845, étant chapelain du couvent de Montorge.  
 1803—1810. D. Jean-B. Blanchard, pour la seconde fois; il mourut à Ependes le 14 avril 1810.  
 Depuis sa mort la messe matinale fut célébrée par D. Kolly, de Praroman.  
 1811. D. Maurice Varnier, du Landeron; chapelain depuis le mois de décembre 1811.  
 1864. D. Pierre-Joseph Dumas, vicaire de M. Fontana.

1791 mars 28  
 nomination  
 de Dom Jean  
 Baptiste  
 Torney de  
 Romolett  
 pour une cure  
 de trois ans  
 dans les 74  
 p. 62 de la  
 Douce J.  
 Joseph

✕ 1599 juillet 3. D. Pierre Arthemau vicaire  
 un peu des cot. témoin d'un acte (archiv.  
 du chapitre de St Nicolas, rubrique marly)

### Curés et vicaires d'Ependes.

1160. D. Jean, curé (Arch. d'Haut.).

1160. D. Rembaldus, d'Espindes, prêtre (Mémor. vol. I); il fut témoin d'une donation faite à Hauterive par Pierre d'Ispendes (Idem).

1181—1184. D. Petrus d'Espindes, prêtre (Id.), témoin du don que Pierre Amico, Conon d'Ependes et leur mère, firent au couvent d'Hauterive, soit du quart de tout le territoire de Chésalles; ils possédaient ce village par moitié avec le chevalier Guillaume de Marly.

1200. D. Rodolphe d'Espindes, prêtre (Mémor. I), témoin de la donation faite par le chevalier Hugues d'Ependes.

1278—1307. D. Jean, curé. Dans le mois d'avril 1278, les frères Pierre et Jacques, fils de feu le chevalier Jordan d'Ependes, avec le consentement de leur mère Perrette, de leurs femmes Agnès et Jeannette, de leurs sœurs Marguerite, Alix, Agnès et Clémence et des enfants du dit Jacques, soit Jacques, Alix et Itta, vendent au couvent d'Hauterive 30 poses de terre, 4 chesaux situés à Ependes, pour le prix de 42 livres. D. Jean est témoin de l'acte et il y place son sceau avec celui de l'abbé d'Humilimont (Arch. d'Haut.). *E. n. 14*

Le curé Jean place encore son sceau à un acte de vente le mardi avant Noël. 1306 (Id.)

Dans le mois de décembre 1289, le curé Jean fait un accord avec le couvent d'Hauterive pour la célébration de son anniversaire; contre la cession d'une rente de 20 sols, le monastère prend l'engagement de le faire célébrer après sa mort en réunissant les curés d'Ependes, d'Ecuvillens, de Marly, de Treyvaux, soit par 5 prêtres de ces paroisses et de faire brûler une lampe devant la chapelle et le crucifix (Arch. d'Haut.).

1327. D. Nicholdi, d'Ependes, prêtre, témoin d'une fondation faite à Hauterive par Aubert de Matran (Arch. d'Haut.).

1313—1327. D. André, curé. Le répertoire des archives d'Hauterive l'indique déjà en 1313 comme curé d'Ependes; on ne sait à quelle famille il appartenait.

*1313 pour Hauterive 1<sup>er</sup> suppl. 169*  
*1327 Montagny n. 179*

1387. D. Conrad de Balodiar (orig en papier, des bo  
curatus de Spiez) geois de Fribourg p.

1337—1339. D. Guillaume de La-Roche, fils de Rodolphe de La-Roche, curé. *arch. Brest n° 13*

1352. D. Guillaume d'Orbe, curé.

1403. D. Rodolphe de Chésalles, prêtre (Arch. cant., not. 13). Je ne sais s'il fut curé d'Ependes. *not. fustier Riche*

Pierre Ruerat fut curé avant D. Lombard, mais on ne possède aucune date précise de l'époque de son ministère; il fut curé de Fribourg et mourut en 1412. Il fonda la chapelle de Ste-Catherine.

1398—1442. Juin. D. Hugues Lombard, de Fribourg, curé (Arch. cant., not. 21, 24, 27, 37). En 1415, D. Pierre de Pierre, d'Aix, chapelain dans le diocèse de Genève, comme procureur du prévôt de Montjoux, lui amodie la quête que cette maison faisait dans le pays de Vaud (in patria Vaudi), pour le prix de 160 florins d'or (environ 1,700 fr.). Le procureur remet au curé le livre des dépenses des clochettes et les registres de la quête; ces détails nous rappellent le passage des chanoines-quêteurs du St-Bernard, dans le canton de Fribourg, annoncé par la même clochette dans chaque village. A Fribourg, il traversait les rues avec un grand crucifix et le son de la clochette appelait les dons des âmes généreuses qui étaient nombreuses. *137 = Cana 181. 14. 27 de lli. 1413 c'c qui a reli grand li en parche des bourgeois (Fris. n° Fontaine p. 56*

1439. D. Jean Basset, vicaire (Arch. cant., not. 58).

1445—1455. D. Jean Basset, curé; il mourut le 10 juillet. *14*

1455 (Sinevey, not.). *not. 41-44*

1445—1455. D. Jean, ou Pierre Bucquin (Bjckinger, Bucquin, Bugkin, etc.), vicaire (Faulcon, not.). *curatus orig. not. 38 p. 272*

1462. D. Antoine, ou Othoninus Buset, curé et chapelain à St-Nicolas; en 1464, il ne possédait plus le bénéfice d'Ependes et cependant il avait été installé le 12 mai 1462 (Sinevey, not.). *not. 41-44.* Il était alors membre du clergé de St-Nicolas.

1462. D. Pierre Fabri (Favre), originaire de Vuippens (not. 94), curé. En 1471, il ne jouissait plus du bénéfice d'Ependes, il fut membre du clergé de St-Nicolas; en 1470, il fut nommé chapelain de l'autel de St-Martin dans l'église de St-Nicolas. *194 = Pittet*

1468. D. Pierre Villard, de Fribourg, chapelain: il fut installé curé d'Ependes le 25 septembre 1468, par D. Oliveti, agissant par ordre de l'Evêque de Lausanne.

1472—1492. D. Henri Burquinet (Burchnet), curé; il était

X registre du notaire Pierre Faulcon n° 84 fol 19<sup>v</sup>: acte du 8  
fév. 1500: amercion de la cure d'Arcouciel; l'un des  
témoins est Pierre Cassin, curé d'Ependes.

fils de Guillaume Burquinet, bourgeois de Fribourg. Cette famille  
avait des propriétés à Ependes.

1491. D. Claudio Boney, prêtre, demeurant à Ependes.

+ 1501—1510. D. Pierre Kæss, curé et membre du clergé de  
St-Nicolas.

1509—1510. D. Jean de Gex, vicaire (Arch. cant., not. 130  
et 118). 130 = *Stanis Louis; 118 = Hermann Jost*

1519—1525. D. Bernard Taverney, chanoine de Soleure et  
prévôt de St-Nicolas, fut curé d'Ependes; mais il administrait la  
paroisse par un vicaire. Le 20 février 1525, il fit un accord pour  
3 ans avec D. Pierre Bischof (Evêque, Episcopi), chapelain de  
Morat, mais originaire probablement de Treyvaux. Le curé se  
réservait pendant ces trois ans *les bans et les reprises* et 70  
livres par an (Arch. cant., not. 135). 135 = *Motz Jean*

1516—1525—1528. D. Pierre Bischof, vicaire; il fut deux  
fois vicaire à Ependes, la première fois en 1516 (Arch. cant.,  
not. 111). 111 = *Hermann Jost*

1529—1530. D. André Rollin, de Treyvaux, vicaire (Arch.  
cant., not. 135). 135 = *Motz Jean*

1537. 4 octobre. D. . . . . Krumenstoll; il fut élu curé  
n'ayant pas encore reçu les ordres sacrés, mais il paraît qu'il  
ne vint pas occuper la cure. Il était fils du trésorier Krumenstoll,  
qui demandait ce bénéfice pour son fils contre le gré des paroissiens.  
C'est probablement Antoine Krumenstoll qui, nommé  
chanoine de St-Nicolas en 1538, fut élu curé d'Ependes par le  
Sénat de Fribourg, qui n'en avait pas le droit, car les membres  
du chapitre de Lausanne existaient encore.

1537—1545. Octobre. D. Wilhelm Brucker (Brugger, Brugler);  
il fut d'abord envoyé comme vicaire en attendant que D. Kru-  
menstoll fut ordonné et il fut ensuite institué curé; il mourut  
avant le 1<sup>er</sup> juillet 1553 (Arch. cant., not. 186). *Jean Schenker*

D. Guillaume Sinevey, curé vers 1540. Un acte du 4 mars  
1547 donne plusieurs détails sur le curé D. Guillaume Sineveys  
et sur ses mœurs; il était neveu de feu D. Georges Sineveys,  
l'un et l'autre de Corbières. Après sa mort, Antoine Krumenstoll  
réclamait son héritage et celui de son oncle, que lui refusait  
Jean Gremaud, d'Echarlens, tuteur d'autres héritiers. Ces deux



prêtres avaient plusieurs possessions à Everdes (Arch. cant., not. 153). En 1515, Noble Jeannette, fille de feu noble Jean Sinevey (Sinevel), avait épousé Antoine Krumenstoll (Arch. cant., not. 101) et noble Jean Sinevey, demeurant à Vevey en 1532 était beau-frère d'Antoine Krumenstoll; voilà l'origine de la réclamation de Krumenstoll.

153 = Hechs  
 101 = Lomb  
 Mich

1548. D. Jean Bury; il a résigné le bénéfice avant le 12 septembre 1549 (Fontaine). Le 4 juin 1548, l'Etat délègue D. Jean Reculet, moine d'Hauterive, à Ependes, pour y remplacer le curé absent (Id.); il paraît qu'il séjourna peu de temps dans la cure d'Ependes.

1551. D. Girard, Pilliesier, vicaire (Arch. cant., not. 2). 2 = Gurnal Fran

1552. D. Guillaume Comte, vicaire (Arch. cant. Geist. sach. Hauterive, 11).

1552—1557. Pierre ou Jean Bastard. Deux Bastard, l'oncle et le neveu, ont occupé la cure d'Ependes; il est très difficile de déterminer les prénoms de l'un et de l'autre, parce que les notaires et les différents actes les confondent. Ces Bastard, d'Autigny et de Fribourg, étaient membres illégitimes ou descendants d'illégitimes de la famille noble d'Autigny, alias de Bennewyl. D. Pierre-Pierro-Peterman Bastard était religieux d'Hauterive, chantre, et oncle de D. Jean; il fut desservant pendant un temps indéterminé; il ne vivait plus le 5 septembre 1559 (Arch. cant., not. 173). 173 = Schensthal

1552—1557. D. Jean Bastard, neveu. Un procès qu'il eut contre son oncle, en 1556, nous apprend qu'il était sous-vicaire à Ependes pour un espace de 10 ans; son oncle lui réclamait diverses sommes d'argent (Arch. cant., not. 187). Il fut déposé par l'autorité civile, le 16 juin 1557, pour un an; il présenta D. Frantz de Galmis comme son vicaire et son remplaçant, 8 octobre 1557; mais les paroissiens réclamaient un vicaire capable de prêcher en allemand et en français. Le Conseil cependant arrêta qu'il resterait à Ependes pendant un an, vu l'accord qu'il avait fait avec le curé D. Bastard.

187 = Gurnal Fran

1550. D. Bernard Seigniez, prêtre, demeurant à Ependes, sans autre titre (Arch. cant., not. 2). 2 = Gurnal Francon p. 54.

1558—1564. D. François Bioley, curé; en 1563, il résidait à

1550, oct 15, H<sup>r</sup> Hans Reculet, Hilcher in Spiro, est témoin  
 d'un acte: l<sup>r</sup> p. 63 et 64 du registre not. n<sup>o</sup> 2;  
 de même le 7 mars 1550, même registre p. 54.

Broc, mais on ne sait pas s'il y jouissait d'un bénéfice. Le Conseil condamne D. Laurent Mutzo à lui payer annuellement 50 florins pour rembourser les 500 que D. Bioley avait dépensé à Ependes.

1563. D. Claude Brodard, de Treyvaux, vicaire.

1563—1567. D. Laurent Mutzo ou Mutz, curé. La paroisse demanda, en 1563, l'éloignement du vicaire, parce qu'il ne pouvait prêcher en allemand (une partie de la paroisse de Praroman parlait la langue allemande); ce vicaire était probablement, D. Brodard, ou peut-être D. Biolley.

La paroisse désirait le curé de Bellegarde; mais le Conseil y délègue, le 17 août 1563, D. Laurent Mutzo, avec promesse d'une nomination définitive s'il convenait aux paroissiens.

Je n'ai pu découvrir le lieu de son origine, mais il est très probable qu'il venait d'un canton voisin, chassé par l'établissement de la réforme. Il mourut vers 1569, laissant la cure dans un état de dégradation totale. En 1565, on lui avait accordé 42 plantes de bois pour la réparer; mais il les vendit et ne la répara pas.

1569—1579. D. Jean Carmentran ou Fasnacht, élu curé le 2 juin 1569. Il était bourgeois de Fribourg et dans l'acte d'élection on lui impose différentes conditions: de s'abstenir du tir, de payer annuellement 20 florins, de se conduire convenablement. D. Carmentran fut exilé à cause d'un tumulte et d'une espèce d'émeute qui eut lieu à Fribourg, sur la Planche, et dans lequel il se trouva impliqué. 23 août 1569. Le 5 septembre les jurés de la paroisse paraissent devant le Sénat et demandent grâce pour lui; la sentence d'exil fut maintenue temporairement, mais il ne fut pas privé de la jouissance du bénéfice.

1579—1582. D. Jean Fresey, curé; c'est probablement le même personnage qu'on trouve à Broc en 1596 et à Riaz en 1582. Il eut de nombreuses difficultés au sujet des dimes. Du temps de ce curé, le Nonce engagea le gouvernement de Fribourg à se désister de l'exercice de la juridiction ecclésiastique qu'il s'était attribué.

1580. D. Michel Corbet, vicaire. On trouve un D. Michel Corbet à Grandvillard en 1525; mais ce n'est pas le même personnage.

On lit dans le vol. 49, Rathserk., 19 octobre 1584, que D. Daniel Olivey, curé d'Ependes, était mort depuis peu de temps; il y a évidemment erreur de lieu.

1586—1587. D. Pierre de La Fosse ou Fossaz, vicaire (Arch. cant., not. 4). 4 = *Fechtmann Guillaume*

1584—1602. D. Nicod ou Nicolas Dupaquier (à Pascua), de Maules, curé, doyen. M. Dey dit qu'il fut élu curé d'Ependes le 4 juillet 1584, mais ses paroissiens disent, dans un document de 1605, qu'il fut curé pendant 22 ans, soit de 1580 à 1602. Le 5<sup>#</sup> juillet 1602 il demanda et obtint la cure de Sales, où il exerça le saint-ministère jusqu'en 1612. Il eut de nombreuses difficultés à Ependes au sujet des droits du bénéfice, qu'on lui contestait; son vicaire D. Pierre Harmann fut battu au Mouret; il paraît qu'il fut lui même vicaire de D. Fresey en 1580.

1597—1599. D. Pierre Hartman ou Arteman, vicaire.

1599. D. Nicod Rollin, de Treyvaux, vicaire.

1602—1604. D. Jean Duvillard, curé ou vicaire.

1605—1610. D. Georges Messello, élu curé le 14 juin 1605; il prenait tantôt le nom de Messello, tantôt celui de St-Albin.

D. Georges de St-Albin ou Messello, résigna le bénéfice le 3 mars 1610.

1610. D. Rod ou Rodolphe Corby, élu curé à la demande des commis de la paroisse; il était alors curé à Arconciel.

1614—1622. D. Jean Duvillard (à Villario, de Villard) il fit un échange de bénéfice avec le curé d'Arconciel le 24 novembre 1622; parce qu'il ne connaissait pas suffisamment la langue allemande (Rathserk 26).

1623—1627. D. Jean Perrod (Perroud), dit Jean de la Noiraigue, fils de Jean de la Noiraigue (Perroud de Neirigue), curial de Grangettes et du Châtelard (voir vol. I, p. 80).

Il paraît qu'il ne possédait pas suffisamment la langue allemande, car en 1624 il demande au Conseil de pouvoir échanger son bénéfice avec D. Bugnon, vicaire à Tavel, pour se perfectionner dans cette langue.

1627—1635. D. Rodolphe Rolin (ou Roulin), de Treyvaux, il est entré au collège en 1610, à l'âge de 16 ans; il fut curé de Wünnewyl, d'Ueberstorf et de Heitenried (notes de Mgr Chassot).

# en 1602-03, il s'était aussi inscrit pour la cure d'Arconciel, mais il ne fut pas nommé (arch. cant. affaires ecclésiast. liste paroisses de la campagne)

Une grosse, porte qu'il était déjà curé d'Ependes en 1618 ; je crois cette date erronée.

1630. D. Pierre Cugnet, vicaire (Dey).

1636—1671. D. Antoine Pidoud, ou Pidau, de Morlon, élu curé le 13 mars 1636. Il résigna le bénéfice en 1671 et il mourut le 12 septembre 1671. Il était vicaire à Ependes. Au moment de son élection, pendant qu'il fut curé, une épidémie sévit à Ependes et Arconciel, c'était en 1638, et en 1644 Praroman fut érigé en paroisse.

D. Jean Franoz fut coadjuteur de ce curé (Dey).

1671—1673. D. Jean Vinter, élu curé le 2 septembre 1671 ; il était alors chapelain à La-Roche. Il a quitté la cure le 1<sup>er</sup> juin 1673 à la suite des plaintes de la paroisse et des difficultés qu'il recontrait.

1673—1700. D. Pierre Déposieux, de Fribourg, élu le 8 juin 1673 ; il était alors curé à Praroman. Il mourut le 4 février 1700 ; c'était un homme d'ordre ; il défendit courageusement les droits de la cure attaqués par quelques paroissiens et rétablit l'ordre dans la paroisse.

1700—1718. D. Henri Kæmmerling, de Fribourg, curé, chevalier de l'éperon d'or (eques auratus) ; élu le 19 février 1700, mais il ne prit possession de la cure que dans le mois de mai. D. Nicolas Tinna desservit dans cet intervalle.

1718—1738. D. François Philippe Chollet, élu le 29 décembre 1718. Le 2 janvier 1738 il fut élu chanoine de l'église de Notre-Dame, à Fribourg ; il y mourut le 6 mai 1757, étant senior du clergé et archidiacre du diocèse.

1738—1761. D. Claude Antoine Rime, de Gruyère (de la Berrotas) ; sa mère Catherine était sœur de Mgr Claude Antoine Duding ; il fut institué le 5 mai 1738 ; il était protonotaire apostolique, chevalier de l'Eperon d'Or, doyen depuis 1740. Il fit construire la galerie ou l'aile orientale de la cure. M. Dey dit qu'il fut aussi maltraité dans une assemblée paroissiale. Ses armes sont peintes sur un beau poêle de la cure ; il quitta Ependes en 1761 et fut nommé curé de Dompierre (voir vol. 4, p. 545). Né en 1708, ordonné prêtre en 1738 ; il mourut à Fribourg dans la maison de la commanderie de St-Jean.

1676  
man.  
vicaire

his. de la  
de  
man.  
1718

1761—1782. D. Nicolas Tobie Seydoux curé, et doyen; il résigna le bénéfice en 1782 en se réservant une pension et fut nommé chapelain de St-Pierre à Fribourg (voir vol. 4, p. 545).

1782—1803. D. Jean-Baptiste Blanchard, de Rueyres (Sales) chapelain à Ependes et élu curé en 1782. Il renonça à la cure en 1803 et reprit le bénéfice de chapelain. Il avait été ordonné diacre à Paris en 1762 par Mgr C. de Beaumont, et la même année il reçut l'ordre de la prêtrise de Mgr de Montenach. Les événements de la révolution française le frappèrent tellement qu'il en eut l'intelligence troublée; il mourut le 14 avril 1810.

1803—1812. D. Antoine Chappuis, de Ferpicloz. D. Chappuis était né en 1752 d'une famille originaire de Broc, qui vint s'établir à Chésalles; il fut vicaire à Porsel, ensuite chapelain à Ependes, puis curé dès le 27 mai 1803; il mourut l'année 1812.

1812—1827. D. François-Pierre-Emmanuel Thorin, de Villard-sous-Mont (voir vol. 3, p. 36, vol. 4, p. 433 et Notice hist. sur Villard-sous-Mont, p. 147); il fut élu curé d'Ependes le 16 mars 1812 et mourut à Villard-sous-Mont le 20 mai 1847.

R. P. Etienne Beaud, de l'abbaye d'Hauterive, desservit la paroisse depuis le départ de M. Thorin jusqu'au 13 mars 1828.

1828—1842. D. Jean-Joseph Dey, de Marsens, né en 1779; il fréquenta le collège de Fribourg de 1795 à 1801. Pendant ce temps il fut lié par des relations intimes avec plusieurs condisciples, formant alors une société d'études et figurant plus tard d'une manière marquante dans l'Etat et dans l'Eglise. Il termina son cours de théologie en 1801 et séjourna à Vienne en Autriche de septembre 1803 à avril 1805, et à Châtel-St-Denis de 1805 à 1806, à Lyon au pensionnat de l'Enfance de 1806 à 1808. A son retour il entra au séminaire de Fribourg en automne 1808 et fut ordonné prêtre le 23 septembre 1809 (voir vol. 3, p. 75), chapelain à Charmey, à Orsonnens, curé à Onnens en 1812, professeur au collège de St-Michel de 1817 à 1819; curé à Lausanne en 1826, curé d'Ependes depuis le mars 1828. Il fit la même année un voyage à Paris et à Lyon, et quëta pour l'église de Lausanne. En 1831 il fut nommé membre de la cour épiscopale; il a quitté Ependes le 2 septembre 1841 et accepta le bénéfice de chapelain à Echarlens, où il mourut le 28 mars 1863, âgé de 83 ans (Gremaud).

*1810/11  
selon insc  
L'au autog  
de laus  
est de  
1812  
est le 23*

Il fut enterré devant l'oratoire du crucifix ; son épitaphe redit ses mérites :

« D. R. Joannis-Josephi Dey, ex Marsens, sacellani in Echar-  
« lens, Vic.-genen. hon. diocesis Lausan. victa functi 28 martii  
« 1863 an: nati 83 virtutes scientiam et merita, lapide venerantur  
« hæres et parochiani. »

M. Dey fut un homme aussi savant que pieux et modeste, une illustration du diocèse de Lausanne ; comme curé d'Ependes il fit de nombreuses réparations à l'église ; en 1833 il établit la tribune de l'église avec les dons des paroissiens ; en 1836 les petits autels et la chaire furent réparés, le viel autel gothique dédié à Ste-Catherine, à Ste-Barbe et à St-Théodule fut supprimé. Vers la fin de l'année 1840, la paroisse fit couler à Corsier deux cloches, l'une de 30 quintaux et l'autre de 1265 livres. Elles furent transportées à Ependes le 15 janvier 1841. M. Dey établit à Ependes la première école de filles sous la direction de Mlle Marie Castellar, de Montreux.

Etant professeur d'histoire au collège, il se voua à de savantes recherches sur l'origine du christianisme en Helvétie, sur la critique historique ; il s'intéressa à la bibliothèque du collège dont et il fit le premier catalogue, à la numismatique. Il s'éleva au dessus des préventions d'une partie de ses contemporains contre l'enseignement mutuel, dont il fut le défenseur et le promoteur à Onnens.

M. Dey a laissé plusieurs manuscrits sur le bénéfice, les archives, les familles, les curés d'Echarleus et d'Ependes ; il a laissé de nombreux manuscrits sur l'histoire du canton ; les ouvrages imprimés se trouvent dans les archives de la société d'histoire du canton de Fribourg. « Recherches sur cette question :  
« De quelles provinces romaines firent partie la Séquanie, l'Helvétie  
« 1845. Notice historique et critique sur Berthe, reine et sa  
« famille. » Dans le mémorial : « Pont-en-Ogoz, St-Marius, civitas  
« equestris, Girard de Vuippens ; Extrait d'une course historique,  
« question relative à l'histoire du Valais, un Menhir ; Chronique  
« d'Everdes ; Conjectures au sujet de deux inscriptions d'Avenches ;  
« Essai historique sur les commencements du christianisme dans  
« la Suisse, Notice sur le concile d'Epaone, du concile de Trente,

« Notice sur Ulric de Cluni, la bibliothèque du collège de St-Michel.  
 « Le principal travail et le plus important, c'est *La vie de Ste-  
 « Adelaïde, impératrice*, tableau du X<sup>e</sup> siècle. » Genève 1862,  
 364 p., in 18°.

1842—1865. D. Jacques-Xavier Fontana, né à Fribourg en 1795; il étudia au collège de Fribourg et ensuite à Rome au collège germanique où il obtint les grades de docteur en théologie. Ayant terminé ses études, un évêque italien envoyé au Brésil comme Nonce, le prit en qualité de secrétaire; mais arrivé à Paris, le jeune Fontana renonça à une position qui l'aurait peut-être conduit aux honneurs et pendant que ses malles vogaient sur l'océan vers le Brésil, il reprit le chemin de la patrie; il fut nommé aumônier du corps diplomatique catholique à Berne et en 1823 curé de cette ville; mais il éprouva une grande répugnance de prêter le serment qu'exigeait le gouvernement de Berne, il quitta donc cette position en 1824 pour reprendre la place d'aumônier, qu'il conserva jusqu'en 1827. Il fut nommé directeur du Séminaire cette année et membre de la cour épiscopale en 1831, chancelier épiscopal en 1833; sa santé l'obligea de quitter l'évêché malgré la tendre affection qu'il avait pour Mgr. Yenni; il fut nommé curé d'Épendes en 1841. Il dirigea cette paroisse jusqu'en 1865 où l'âge et les infirmités l'obligèrent à prendre le bénéfice d'aumônier à Bourguillon; il y mourut le 7 février 1874. M. Fontana était un homme très instruit, aux manières distinguées, pieux et zélé. Il a publié divers opuscules: Biographie de Mgr Yenni, de M. Zbinden, curé de Tavel, son ami intime.

Dans les dernières années de sa vie, il composa une poésie: *Élégie. Mes adieux à mes confrères et à mes amis pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance, 2 mai 1870.*

1865. D. Antoine Casimir Perroud, de Châtel-St-Denis (voir vol. 3, p. 165); il est né le 10 mai 1833, ordonné le 18 juin 1859, vicaire à Berne en 1859, curé de Villars-sous-Mont en 1861, d'Épendes dans le mois de janvier 1865.

x « notice historique et biographique  
 a sur M<sup>r</sup> Franz - Pierre Zbinden,  
 « curé de Tavel. Fribourg, 1861.  
 imprimerie de H<sup>e</sup>l. Remy.

**Document.**

1565. 13 mars. *Dépositions des témoins sur la prédication faite par domp Laurent Mutzo à Ependes, par devant le prévôt, le Doyen, le prédicateur Motelly et le Chantre.*

1° Mathey du Chanoz d'Ependes dit : « la première dimenche  
 « de ce mois de mars, le dit domp Laurent leur curé en sa  
 « prédication à Espendes faicte, declarant les dix comandements  
 « de Dieu, entre autres propos dist, Vous honorez les saints et  
 « saintes, Celuy quy les honore est ydolatre, car on ne doit  
 « adorer qu'ung seul Dieu. Sainte Catherine avec son espée, et  
 « Saint Estienne quelle puissance ont ilz ? Je magenouille de-  
 « vant eulx mais non pas pour l'amour d'eulx. Vous adores les  
 « ymages et les faictes belles avec de l'argent, ce ne sont que  
 « des ydoles. — Aussy dict le dict deposant que lannée passée  
 « estant admonesté de ceulx d'Espende, en temps de tonnerre,  
 « et aultre dangier, qu'ilz devoit aller à l'église conjurer le  
 « temps et pourter procession, comme de coustume surquoy  
 « respondits le dict domp Laurent, comme doibs je conjurer le  
 « temps ? et quy le scait coniuurer que Dieu ! quand a moy je  
 « ne le scays pas. Aussy entre autres propos dict, que ung homme  
 « marie estant esté une fois vers une aultre, que sil retournoit  
 « vers ycelle, estoit comment ung chien.

« Jenny Bertschy de Sales, a depose qu'il avoit ouy au dict  
 « presche, que celuy quy honoroit Sainte Catherine avec son  
 « espée qu'il fesoit peché mortel et qu'ilz se damnoit. Ainsy avoit  
 « ilz dict de Saint Estienne, et celuy quy luy ferait honneur, et  
 « qu'ilz luy tiroit son chapeau pechoit mortellement. Deposat  
 « aussy que le jour de nostre dame en my oust, et le jour des  
 « trois Roys, ils n'avoit dist a Espende ny messe, ny chanter  
 « vespre, comme estoit tenu de faire. Et que pourtant la pro-  
 « cession, aussy qu'ilz ont de devotion à Saint Silvestre, quilz  
 « n'avoit rien chante, et mesment a l'entour de l'Eglise. Et au  
 « retour disoit, Nous avons fait une belle procession, Et le dict  
 « deposant luy respondist : Vrayment vous aves fort chantéz, les  
 « vanes sen plainyont fort, et le dist domp Laurent luy respon-  
 « dist Je ne puis. Alors le dist deposant luy dist, pourquoy ne



« garde vous ung Vicaire comme debves? le dict domp Laurent,  
 « dist, je nen trouve pas, Le dict déposant luy respondist, quand  
 « vous en aves vous nes les entretenes pas en sorte, qu'ilz  
 « veulent demeurer avec vous.

« Claude Jaquet du dict Espende dist avoir ouï en la dite  
 « predication quilz proclamait, Vous croyes aux Saincts et Saintes  
 « ne croyes pas a eulx, ce ne sont que des troncs de bois et  
 « pierre. Et quilz disoit, Je m'en vais a l'autel, mais je ne prie  
 « pas les saincts mais je sais bien qui je prie.

« Claude Bongar du dict Espende. A ouy que domp Laurent  
 « a dict au dict presche que on devoit adorer quung seul Dieu,  
 « et non les saincts, ny les saintes, que sy quelcun les adoroit,  
 « quil les vouldroit aider a lapider et quilz alloit bien à l'autel  
 « mais quilz ne les adoroit pas. Le dict déposant dict aussy,  
 « avoir entendu du dict domp Laurent, que quand le temps est  
 « en malvaise disposition, quilz ne scait pas coniuurer, que ce nest  
 « que une abusion.

« Jehan Mossuz a dict que a la fin de la predication quilz  
 « avait ouy du dict domp Laurent quung ne devoit croire sinon  
 « en ung seul Dieu, non pas es saincts, ny es saintes, que nous  
 « avons sainte Catherine et d'aultre saincts, et ceulx qui croient  
 « a eulx, estoient ydolatres.

« Hans Perler de Sinede, a deposé quilz na pas este a la  
 « prédication. Mais que au jour de nostre dame la my oust, ny  
 « au jour des trois Roys, n'avoit chante ny messe, ny vespre,  
 « comme etoit tenuz de faire.

« Bendichi Pigeller a deposa quilz navait pas este au dit  
 « presche despende, Mais bien a praroman dont navoit ouy de  
 « luy chose de nulles suspicion.

• Peter Brunisholz, der Aman, hatt der predig halb so zu  
 « Spins gestehen entschuldiget, dan er nit dar Khonen was, von  
 « der wyte des wegs, aber an neschten sontag dar nach so  
 « er zu perroman in siner predig gesin, hat er nichts misfellig  
 « gehört. »

Il ajoute qu'il a bien entendu dire qu'il n'a pas voulu bénir  
 l'orage, mais après avoir été averti, il a mieux fait en présentant  
 devant l'image de Ste-Catherine un enfant afin qu'elle donna un

signe pour le baptiser. Il prit l'image et la jeta loin et la brisa, mais repris par les assistants, il la repara et la replaça à l'église.

« Mathey du zano a dit plus oultre, qu'on devoit aller en la « maison de la cure, qu'on ne luy trouveroit aucune images ny « de saints ny de saintes, sinon (parlant par reverence) une « ymage dune truye que file. »

### **Courses archéologiques.**

Afin de ne pas répéter ce qui a été publié, voir la course historique et archéologique de M. Dey, *Mémorial I*, p. 251. Depuis cette publication, la station romaine du Mouret a été fouillée et exploitée par M. Ruffieux. Ses découvertes confirmèrent l'importance de cet établissement des Romains (voir *Arch. de la soc. d'hist.*, t. 4, p. 30, 34, 37, 38, 39, *Mémor. I*, p. 256, 259, 363; Kuenlin, etc.).

---

## ESTAVANNENS

*Estavanens, Estavanans.*

Patronne: Sainte Marie-Madeleine (22 juillet).

Population: 237 catholiques; bourgeois de la commune 219, d'une autre commune 16, étranger 1; maisons habitées 48, ménages 55.

Altitude: Estavannens dessus 811, Estavannens dessous 766 \*).

Sur la rive droite de la Sarine, abrité des vents du nord par les arêtes et contre-forts de la Dent-de-Broc, au pied des Dents-de-la-Forclia, du Bourgot, s'étale le village d'Estavannens. Sa vie civile fut unie à l'histoire du comté de Gruyère et sa vie religieuse à celle de la paroisse de Broc jusqu'au moment de la séparation et de son érection en paroisse.

Quels furent les premiers habitants de cette localité? L'origine de ce village, comme celle des autres centres d'habitations, est enveloppée de ténèbres; il paraît cependant que les romains n'y ont pas formé ni créé des stations et qu'à cette époque le pays était habité par un peuple d'une origine celtique ou gauloise.

En 1289, Pierre II, de Gruyère, prêta hommage à Amédée V de Savoie, le village d'Estavannens ne fut pas compris dans cette inféodation.

Un acte important du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est l'affranchissement de la famille Nabyon, d'Estavannens. Ce document est le plus ancien des archives de la commune. Dans le mois d'août 1369, le comte Rodolphe de Gruyère affranchit les frères Thorent et Jeannot Nabyon, fils de Perrisod, ainsi que leur cousin Perret (Pierre),

\*) M. Gérard m'a gracieusement communiqué son travail sur Estavannens et j'y ai largement puisé.

fils de Cuanet Nabyon, pour la somme de 22 florins d'or. Plusieurs conditions cependant furent imposées à cet affranchissement.

Les affranchis demeuraient hommes-liges du comte, ils devaient en conséquence le service du vassal ; il leur était défendu de s'incorporer dans une autre bourgeoisie ou de servir un autre prince sans le consentement du comte de Gruyère. L'acte contient l'énumération d'une grande quantité de pièces de terre affranchies pour la rente annuelle de 4 livres 9 sols, une coupe de froment et une de fève <sup>1)</sup>.

En 1388, Rodolphe IV et son fils Rodolphe de Montsalvens affranchissent toutes les communautés de la châtellenie pour la somme de 900 florins d'or.

Le 20 décembre 1396, le comte Rodolphe et son fils Rodolphe seigneur de Vaugrenant reconnaissent les libertés d'Estavannens et le droit de propriété des paquiers, communs, etc., pour la somme de 180 florins (Arch. d'Est.).

*Rapports de la communauté d'Estavannens avec le curé et la paroisse de Broc.* Estavannens possédait dans le village une chapelle dédiée à Ste-Marie-Madeleine dès le XIV<sup>e</sup> siècle, mais il était resté membre de la paroisse de Broc, où ses habitants devaient se rendre pour accomplir certains devoirs paroissiaux ; il en résultait de fréquents chocs entre les différents membres de la paroisse et le curé de Broc.

1442. Des difficultés s'élevèrent sur différents sujets (voir vol. II, p. 192). A cette date le curé de Broc devait faire célébrer chaque dimanche et fête une messe dans l'église d'Estavannens qui était considérée comme une filiale de celle de Broc. Le St-Sacrement y était conservé, comme dans les églises paroissiales ; on y faisait les publications, l'offrande du pain. Quoique Estavannens eut conservé son droit au cimetière de Broc, les morts étaient cependant enterrés dans celui d'Estavannens. Les gens d'Estavannens devaient se rendre à l'église de Broc le jour de la Purification (2 février), le dimanche des Rameaux, et enfin pour l'administration du sacrement de baptême. Ils étaient donc

<sup>1)</sup> La famille Nabyon, éteinte depuis longtemps, a laissé son nom à une pièce de terre : *le clos Navion.*

presque indépendants de Broc; cependant les réparations de l'église de Broc, les frais pour les cloches, etc., provoquaient de graves conflits, ainsi que certaines redevances que les gens d'Estavannens refusaient, parce qu'ils se rendaient rarement à l'église de Broc. Le 24 février 1492 intervint un accord entre le prieur de Broc et les habitants d'Estavannens et de Villard, sur la manière de payer la dime du blé, des légumes, etc. Le prieur pouvait lever la onzième gerbe, sans déduire les semences, et pour les légumes (pois, fèves, etc.), la douzième coupe ou émine. Pour les droits sur les naissants, il levait le onzième veau, ou 4 den. lorsque le nombre n'était pas au-dessus de 7; mais sur 8, 9 et 10 le prieur pouvait en prendre un, après que le propriétaire en avait choisi trois. Les paroissiens ne devaient pas la dime des veaux employés à leur nourriture. Le prieur levait encore la dime sur les agneaux et les chevreaux.

En 1546, des arbitres prononcèrent sur une nouvelle difficulté de la dime, qu'elle devait être partagée entre le prieur et le vicaire d'Estavannens (Arch. de St-Nicolas).

1555. Le prieur fut encore condamné à laisser au vicaire le tiers des offrandes et la jouissance d'un pré légué à la cure.

L'éloignement de l'église de Broc et de l'habitation du curé rendait l'administration des sacrements très difficile; les gens d'Estavannens désiraient être totalement séparés de la paroisse-mère. Le 13 mai 1548, Jean Caille et Théodule Gremion, délégués de la communauté d'Estavannens parurent devant messire Pierre de Gruyère, protonotaire apostolique, vicaire-général pour le comté de Gruyère et prieur de Broc et lui exposèrent la difficulté que les familles éprouvaient de transporter les enfants à Broc, pour l'administration du baptême et celle des vieillards pour s'y rendre le dimanche des Rameaux et le jour de la Purification.

Le protonotaire accueillit favorablement les délégués; il permit l'établissement d'un baptistère à Estavannens et dispensa les habitants de l'obligation de se rendre à Broc les jours indiqués pour y entendre la messe. La séparation était accomplie de fait, et il est probable qu'un chapelain fut établi à Estavannens pour y remplacer dans les fonctions pastorales le curé de Broc.

Ces premiers chapelains, ou vicaires perpétuels, étaient sans doute chapelains de l'autel de St-Claude et comme tels, ils étaient nommés par le prieur de Broc ; mais les documents ne nous donnent pas d'éclaircissements sur le lieu de leur résidence.

Un document du 1<sup>er</sup> juillet 1572, nous prouve cependant qu'à cette date un prêtre habitait Estavannens ; c'est la plainte de D. Pierre de Gruyère, prieur de Broc, adressée au Sénat de Fribourg, contre Jean Singie, qui, dit-il, lui enlevait les offrandes de la chapelle. L'accusé répondit qu'il ne l'avait nullement fait à son profit, mais pour les remettre au chapelain dont le bénéfice était insuffisant. Il fut cependant condamné à dédommager le prieur et à supporter les frais de deux jours de séjour à Fribourg (Bek.)

#### **Le village d'Estavannens érigé en paroisse.**

1578. La séparation existait de fait depuis 1548, cependant le village d'Estavannens restait lié à la paroisse-mère par plusieurs obligations, il devait encore contribuer à divers frais de culte et de réparations des bâtiments paroissiaux. C'est en 1578, que fut prononcée la séparation définitive, l'acte officiel du vicaire-général Schneuwly n'existe plus dans les archives, il en est fait mention dans la sentence de Mgr Watteville en 1636 ; mais on a conservé la sentence de l'avoyer et Conseil de Fribourg du 28 février 1578, elle se trouve aussi dans le vol. 44 de Rathsb. Je le donne intégralement à cause de son importance (voir Document). Le 13 février de la même année, une requête fut adressée au Chapitre de St-Nicolas pour obtenir une augmentation des rentes du bénéfice, afin de pouvoir entretenir un prêtre à Estavannens ; le Chapitre accorda un prélèvement annuel de 20 livres sur le bénéfice du prieur de Broc en faveur de celui du prêtre d'Estavannens.

Dans le même mois, le Conseil de Fribourg, pour aider la nouvelle paroisse à constituer un bénéfice, décréta que les offrandes ordinaires en faveur des âmes, la moitié de la prémice et le pré de Feydières, dont le curé de Broc avait la jouissance, seraient ajoutés au bénéfice du chapelain, mais qu'il payerait annuellement 30 gros au curé.

Ce pré fut vendu 160 florins en 1588 à F. Rabbod. Le 26 mai 1593, la commune fit don au bénéfice d'une pièce de terre dite *la Taillisse*.

*Séparation du quartier de la Madeleine.* Les principales difficultés avec la paroisse de Broc étaient à peine terminées que la division se glissa dans le sein de la nouvelle paroisse. Une partie de la communauté du Grandvillard était restée unie à la paroisse de Broc, lors de l'érection de la paroisse de Chapelle ou de *la Daudaz*, soit le quartier de Villard ou de la Madeleine « se sentant grandement opprésés et aggravés d'être « d'un village et communauté et de diverses paroisses », ils demandèrent leur entrée dans la paroisse du Grandvillard, qui allait bientôt avoir son église paroissiale dans le village même. D. Schneuwly, vicaire-général, permet cette séparation par acte du 25 août 1580.

Un ruisseau séparait les deux paroisses. M. Thorin suppose que c'est le canal de la Taouna. Les habitants détachés d'Estavannens formaient environ le  $\frac{1}{3}$  de la population du Grandvillard ; il paraît qu'ils avaient fait une promesse aux paroissiens d'Estavannens de ne jamais se séparer de leur paroisse, c'était probablement à l'époque de la séparation de Broc. Le Grand-Vicaire leur imposa quelques charges :

- 1° Les rentes et fondations du bénéfice d'Estavannens resteraient à son bénéfice ;
- 2° La moitié des prémices payées au curé d'Estavannens appartiendrait à celui du Grandvillard ;
- 3° Mais à raison de ce que le curé d'Estavannens ne retirait plus des rentes suffisantes à son entretien, ses anciens paroissiens devront lui payer une redevance annuelle de 30 livres (Rathserbk., 47).

Peu après cette sentence et cette séparation, il s'éleva des démêlés sur la manière de payer ces 30 livres. Les Madelains voulaient qu'elles fussent recueillies par le bénéficiaire ou les commis d'Estavannens, ceux-ci considéraient ce mode comme une nouvelle charge. Ils recoururent au Sénat, qui décréta que cette rente devait être perçue par les commis du Grandvillard et remise

au bénéficiaire d'Estavannens, 18 décembre 1584 (Rathserbk. 17). Pour éviter de nouveaux démêlés les Madelains payèrent en 1614, à l'église d'Estavannens, 600 livres soit le capital de cette rente.

*Droit de collation.* Le document publié à la fin de l'article ne fait pas mention du droit de collation, mais il est probable qu'à la suite de cette sentence, l'Etat s'est réservé ce droit : il l'a constamment exercé jusqu'en 1865, date d'un concordat entre l'évêque et l'Etat; une sentence du bailli de Gruvère du 23 août 1623 déclare que les paroissiens d'Estavannens ont reconnu le droit de l'Etat, comme successeur des comtes de Gruyère.

### L'église.

Une chapelle dédiée à Ste-Madeleine fut construite dans le XIV<sup>e</sup> siècle, elle avait sans doute des proportions bien restreintes et simples. Elle fut visitée en 1453 par les délégués de Mgr Saluces; la nef était éclairée par une seule fenêtre, sans vitre; il paraît qu'elle possédait le St-Sacrement, car les délégués ordonnèrent d'entretenir jour et nuit une lampe allumée dans l'église, cependant elle n'était pas consacrée; ils donnèrent l'espace d'un an pour la blanchir intérieurement et la faire consacrer. Il est probable que la sacristie n'existait pas. Enfin on comprendra la pauvreté du bâtiment et des ornements par les ordres qu'ils donnèrent, ainsi ils ordonnèrent la confection de deux amicts, de deux manipules, de deux étoles, d'une navette et d'un bénitier près de la porte principale, puis de réparer la toiture.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1484 avait lieu la consécration de la chapelle et de deux autels, l'église avait probablement été réparée, agrandie peut-être et l'autel de St-Claude était neuf.

Un évêque étranger, R. D. Claude, évêque de St-Claude, vint à Estavannens y remplir les fonctions épiscopales, l'évêque Benoit de Montferrand, étant absent de son diocèse; il consacra le maître-autel et celui de St-Claude fondé par les habitants d'Estavannens et fixa la dédicace de la chapelle au dimanche avant la Nativité de St-Jean-Baptiste. Conformément à l'usage, l'évêque accorda 40 jours d'indulgence aux visiteurs de cette chapelle.



Depuis cette date, on ne rencontre aucun renseignement sur l'église jusqu'en 1635 ; le 8 novembre de cette année, Mgr de Watteville consacra l'église d'Estavannens. M. Gérard croit que la nef seule fut reconstruite à cette époque et que l'ancien chœur fut conservé.

En 1768, on fit construire un nouveau maître-autel par le sculpteur Charles Pidaux, de Vuadens ; la veille de Noël la paroisse lui donna 100 écus (290 fr.).

Le peintre Locher fit trois tableaux : celui du Rosaire payé 35 écus par les confrères du Rosaire, et deux petits tableaux pour le maître-autel, soit celui de Ste-Madeleine payé par Anne-Marie Jaquet née Galley, et celui de St-Antoine payé par le curé Charles.

Le maître-autel fut réparé en 1875 par M. Dietrich, il avait été maladroitement recouvert d'une couche de badigeon en 1837. La dépense pour dorure et peinture s'éleva à 4,200 fr.

En 1837, on avait dépensé 579 fr. pour restaurer les petits autels ; les deux tableaux du rétable du maître-autel Ste-Marie-Madeleine et St-Antoine remplacèrent les deux statues des petits autels.

*Les cloches.* En 1877, la plus grande des cloches étant fêlée, on en fit fondre quatre nouvelles ; on employa la matière des trois qu'on possédait alors. L'une datait de 1633 avec l'inscription : *Per signum crucis, de inimicis nostris libera nos*, etc.

La seconde de 1684 et la troisième dite des agonisants datait de 1757.

Les nouvelles cloches furent faites à Aarau par M. Rüttschit, la première du poids de 22 quintaux. M. le curé Jordan en fut le parrain et M<sup>lle</sup> Félicité Caille, de Sales et d'Estavannens fut marraine. La seconde de 16 quintaux, M. Jaquet, conseiller national fut parrain et Madame son épouse, marraine. La troisième de 11 quintaux et la quatrième de 7 quintaux ; M. le doyen Jacquet fut parrain de la troisième avec Mme M. Pharisa et M. J.-J. Caille avec M<sup>lle</sup> Sudan-Chevalley, de la quatrième. La cérémonie de la bénédiction, présidée par Mgr Marilley, eut lieu le 5 septembre 1877. A cette occasion les parrains et marraines firent un don de 2,245 fr.

*Orgue.* Cet instrument de 4 registres fut acheté en 1876 et payé 1,500 fr.

*La cure.* En 1667, la paroisse fit construire une nouvelle cure sur l'emplacement de l'ancienne pour le prix de 210 écus (environ 500 fr.).

*Croix du Jubilé,* restaurée en 1827, elle fut transportée processionnellement du village d'en bas au lieu qu'elle occupe aujourd'hui par quatre jeunes gens marchant pieds nus.

Le bénitier de marbre avec l'inscription D. A. I. C. R. C. M. A. C. et la date 1762 est un don de D. Ant. Charles, de Riaz, curé et de Madeleine-Antoinette Charles en souvenir du décès d'une sœur.

*Fondation de l'autel et chapelle de St-Claude,* dans l'église d'Estavannens. C'est le 10 mai 1501, que 22 personnes d'Estavannens, 20 de Villars, 4 de Grandvillard et une de Gruyères, fondèrent et dotèrent cet autel érigé en l'honneur de St-Claude et de St-Gorgon, martyr. Ceux d'Estavannens donnèrent la somme de 21 florins, 1 sol, 4 deniers, et ceux de Villars 13 florins (le florin à 60 centimes). Le droit de collation au nouveau bénéfice fut abandonné au prieur de Broc, mais avec certaines restrictions. Le prieur devait chaque dimanche célébrer une messe dans l'église d'Estavannens et y accomplir certaines cérémonies ordonnées par le synode diocésain et retourner rapidement à Broc pour y faire les mêmes cérémonies, ce qui lui était très pénible; afin donc de l'alléger, et d'entente avec lui, on confia au chapelain du nouveau bénéfice la célébration de la messe du dimanche. Celui-ci devait encore célébrer chaque samedi une messe pour les habitants de Villars jusqu'au moment où la chapelle, qu'ils se proposaient d'élever en l'honneur de la Ste-Vierge, serait construite; il devait encore remplir à Estavannens les fonctions pastorales du prieur de Broc ou de son vicaire perpétuel, comme les enterrements et diverses bénédictions.

Par acte du 25 septembre 1505, Nicod Sudan, résidant à La-Tour-de-Trême, donna un jardin au recteur de cet autel; les

limites indiquées dans l'acte nous font connaître que ce jardin fait aujourd'hui partie de celui du curé.

1540. 25 juin. Antoine Rabbod, fit son testament entre les mains de D. Pierre de Fausonnay, vicaire d'Estavannens, originaire du diocèse de Genève; il légua une rente de 2 gros pour faire célébrer perpétuellement, le jour de la fête de St-Claude, une messe à cet autel.

*Chapelle du Da.* Des avalanches engloutirent en 1841 quatre malheureux jeunes gens, un cinquième s'échappa à peu près miraculeusement. Quelques années après cette catastrophe, l'oratoire du *Da* fut remplacé par un édifice plus grand et mieux orné; la nouvelle chapelle fut dédiée à Notre-Dame de Compassion. La statue qui orne l'autel provient de Prez-vers-Noréaz.

La nouvelle chapelle devint un lieu cher à la population; le curé y célèbre la messe le jour de Notre-Dame de Compassion et aux Rogations.

### **Confrérie du St-Esprit.**

Elle est antérieure à l'érection de la paroisse, mais elle possédait certaines rentes qu'on ne trouve pas ailleurs; on sait que la confrérie du St-Esprit était une association de bienfaisance. L'autorité dut plusieurs fois intervenir pour réprimer les abus et faire employer les rentes conformément à l'esprit de charité.

D. Ansermod Sudan, premier curé, lui fit don, le 16 mars 1588, d'une rente d'une coupe de froment à prélever sur les prémices.

F. Castella, comme châtelain de Gruyère, déclare, le 8 novembre 1635, que de temps immémorial la confrérie du St-Esprit percevait annuellement un fromage de chaque *chaudière* des montagnes situées dans les limites de la paroisse, soit le fromage que l'on fabriquait le jour de la Pentecôte.

Il déclare aussi que le curé pouvait prélever un *serac* (fromage blanc), de chaque *chaudière* des montagnes.

Depuis un temps immémorial on distribuait à la Pentecôte *des miches de pain*; l'origine de cette fondation était inconnue, elle existait dans un grand nombre de paroisses; le pain était

fourni par la confrérie du St-Esprit. Le 6 avril 1776, le bailli de Montenach porta un arrêté pour régulariser cette distribution à Estavannens et y abolir probablement des abus. Les *miches* seront distribuées aux seules personnes domiciliées dans les limites de la paroisse et qui iront elles-mêmes les chercher. Les armaillis auront une *miche* par 10 vaches. Le bailli exprima le désir que cette rente fut appliquée plus utilement.

*Confrérie du Rosaire.* Elle fut érigée en 1636 et celle du St-Sacrement dans le XVIII<sup>e</sup> siècle.

### Bienfaiteurs.

25 septembre 1505. Nicod Sudan donne au chapelain de St-Claude et St-Gorgon un jardin, qui est probablement celui de la cure.

1611. Etiennette Caille fait un don de 400 florins en faveur des pauvres, ce don prit le nom de *donnâ des Villiet*.

1616. Richard Ramel fait un don de 100 écus.

Antoine Sudan, par testament du mois de mai 1630 « veut « que celui qui aura sa montagne Leytemaz (Lytma) aye a « donner annuellement et perpétuellement sur le jour de son « obit, aux pauvres ung quintal de fromage, de celui qui se « fera en la dite montagne. Que sur le dit jour, celui qui aura « son pré *le Praz Perreyre* aye a faire dire une messe et a « payer tous les ans pour icelle 6 batz. »

Il lègue à l'église paroissiale 20 écus pour avoir part aux suffrages qui se feront lorsqu'on la consacrera.

1630. Pierre, fils de Jacques Caille, lègue 10 écus à l'église.

1630. Catherine, femme de Pierre Caille, donne à l'autel de Ste-Anne une lampe *semblable à celle du Grandvillard* et une rente d'un écu pour l'huile et 2 batz pour celui qui l'allumera.

1656. Le bailli de Gruyère, Gaspard de Montenach fait don d'un calice en argent.

1671. Il paraît que la monstrance fut donnée à l'occasion de la réception du chancelier d'Alt dans la bourgeoisie.

1751. Une note placée dans le pied des chandeliers semble insinuer qu'ils furent donnés par Antoine Sudan et G. Chevaley.

1754. Pierre Jaquet fit don d'un encensoir d'argent pesant 76  $\frac{3}{4}$  loths.

1754. François Jaquet, demeurant à Grandvillard, donna la lampe devant l'autel de St-Claude; elle coûta 16 écus (48 fr.) et *il a payé les bancs des hommes.*

1758. J.-F. Sudan donna un calice d'argent; sur le pied sont gravées les initiales J. F. S. Il donna encore une croix en argent pour une bannière. Ce Sudan avait été au service de de l'archevêque de Lyon.

1764. Le P. Généreux Galley, cordelier, fut un bienfaiteur de l'église; il fit restaurer l'ostensoir, procura une couronne pour le ciboire, le petit dais, recueillit 250 fl. (362 fr.) pour payer le calice en vermeil orné d'émaux.

Le 23 mai 1803 mourut J.-F.-Gourgon Sudan-Chevaley, fondateur des messes matinales; elles étaient fondées pour les fêtes de Pâques, de Pentecôte et de la Fête-Dieu; celle du jour de Pâques fut plus tard transférée au dimanche de la *bénichon*.

Les héritiers du fondateur, à l'instance de l'autorité ecclésiastique, versèrent la somme de 500 fl. (725 fr.), pour cette fondation, parce que le *bis-canto* n'était pas autorisé dans la même église, on était donc obligé d'appeler un prêtre étranger pour célébrer ces messes.

Le 21 août 1812 le curé fut autorisé à recevoir un legs fait par J.-J. Desiensy, d'une *chenevière d'un quarteron comble*, laquelle a été délimitée à 3,035 pieds carrés, à raison de huit émines le quarteron comble.

Vers 1837, M. J.-Joseph Jaquet fit don de la somme de 100 écus (290 fr.), qui fut destinée à l'acquisition d'un chemin de croix.

M. le curé Jordan a fait don de 1,000 fr. pour les cloches, de la bannière du Rosaire, d'un missel, d'une chasuble, et sa sœur Agathe de 100 fr.; Pierre Jaquet 100 fr.; Claude Dessingy, d'une chape et d'une chasuble noires données par les descendants des Sudan-Chevaley; Jean Chevaley, 290 fr., destinés à l'acquisition d'un dais; sa sœur Françoise a donné un lustre. M. Gérard

a fait don de plusieurs reliques précieuses; M. Perroulaz, ancien curé de Berne, a donné un joli reliquaire en cuivre doré, avec une relique de Ste-Madeleine; J.-J. Jaquet, 400 fr. vieux pour une chasuble drap d'or; Claude Dessingy, une chape noire.

### **Ecole.**

Je n'ai pas trouvé la date de la fondation d'une école dans cette paroisse; mais il est certain que les curés furent les premiers maîtres d'école, c'était une condition que la paroisse posait aux candidats au bénéfice curial, dans le XVII<sup>e</sup> siècle; mais en 1750, les curés n'étaient plus chargés de ces fonctions. Les curés fournirent la chambre d'école et ensuite les maîtres laïcs jusqu'au commencement de ce siècle.

1776. 31 août. Mgr de Montenach ordonna que les rentes *des donnes* fondées par Etiennette Caille en 1611 et celle de Richard Ramel, en 1616 seraient appliquées conformément à l'autorisation verbale donnée par Mgr de Bocard, au paiement et honoraires du maître d'école.

Dans cette ordonnance, il n'est pas fait mention de la fondation d'un quintal de fromage par A. Sudan. L'application en fut déterminée le 13 janvier 1787, par Mgr de Lentzbourg; elle se distribuait indifféremment à tout allant et venant, mais Monseigneur ordonna :

- 1° Qu'elle soit employée au soulagement des pauvres « en particulier des vieillards, des enfants, des pauvres honneux; de ceux à qui il pourrait arriver des pertes considérables, des accidents fâcheux, ou quelque grande maladie », aux conditions suivantes : Le curé sera exactement appelé pour être présent de notre part aux comptes que les administrateurs en devront rendre chaque année . . . .
- 2° Chaque année, une fois, les enfants de l'école avec leur maître entendront une messe, pendant laquelle ils réciteront, à haute voix, un chapelet, pour le repos de l'âme des fondateurs . . .

**Faits divers, usages, fêtes.**

1624. François, fils de Richard Ramel, d'Estavannens, était détenu et réduit en esclavage à Tunis. Ses combourgeois ne restèrent pas insensibles à ses malheurs; le 5 mai 1624, ils firent un emprunt de 800 écus (2,878 fr.), pour payer sa rançon. L'esclave fut délivré, rendu à la liberté et il rentra dans sa patrie. La somme fut remboursée à la commune par Ramel, mais honneur à cette généreuse commune, elle n'a pas abandonné un de ses communiers.

Un autre citoyen, Joseph Caille, ne fut pas si heureux; ayant quitté le pays vers 1860, pour se rendre en Amérique ou dans d'autres lointains parages, le vaisseau ayant relâché dans la nouvelle Calédonie, il fut pris par une peuplade antropophage, tué et mangé.

Innocent XI accorde deux années d'indulgence à ceux qui récitent à genoux 5 *Pater et Ave et Credo* au son de la grosse cloche qu'on est dans l'usage de sonner le jeudi soir en mémoire de la mort et passion de N.-S.; mais la faveur devait être renouvelée de 7 ans en 7 ans.

1652. Le Vicaire-général, administrateur du diocèse, Josse, Pierre, Du-Mont, autorise, à la demande des autorités paroissiales, la célébration des « fêtes et vigiles de fêtes, de Ste-Brigide, « Martine, Notre-Dame-des-Cieux, le lendemain de l'Ascension, « de St-Barnabé, St-Théodule, St-Guérin, St-Maurice et St-Magnus, « auxquels les habitants de la commune ont une dévotion particulière.

*Le pont.* On ignore à quelle époque fut établi le premier pont sous Chatallet, pour relier les deux rives de la Sarine. Le pont en fer fut construit en 1868, il a coûté 40,000 francs. M. le comte de Zurich a offert gratuitement le terrain pour la route sur la gite des Réés.

**Statistique.**

L'autorisation de baptiser dans l'église fut accordée en 1548, mais les premières naissances inscrites sont de l'année 1615;

elles sont cependant très irrégulièrement notées jusqu'en 1633, ainsi il n'existe aucune inscription de 1620 à 1633. Les registres de décès datent de 1644 ; la moyenne des naissances est de 5  $\frac{1}{2}$  et des décès de 5 par an. Les extantes de 1375 nous donnent une statistique approximative de la commune, elle comprenait 41 ménages. En 1432, le village supérieur avait 13 maisons, 12 granges et 9 greniers, l'inférieur 14 maisons, 7 granges et 3 greniers. A cette date les habitants payaient pour dime, etc., 11 coupes de froment, 9 de fèves et 3 d'orge ; 28 propriétaires possédaient 209 vaches.

*La réforme.* Plusieurs familles de la Gruyère supérieure quittèrent leur village et vinrent s'établir dans la basse Gruyère à l'époque de la réformation. En 1546, Henri Perrita, de Ges-senay, était établi à Estavannens ; on ne rencontre jamais ce nom avant cette date ; il est probable qu'il est arrivé dans la basse Gruyère vers l'époque de la réformation.

*Notabilités.* D. Antoine-Joseph Caille était, en 1759, prêtre à Lyon ; D. Sudan, prêtre, était en 1794, archiviste à Lyon ; D. M. Combaz cite un D. Jaquet, d'Estavannens, chanoine de Gruyère, qui alla finir ses jours aux Ermites et y écrivit l'*histoire de l'origine, du progrès et de l'état présent de la Ste-Chapelle de Notre-Dame des Ermites, etc.*, par Claude Jaquet, prêtre, docteur ès SS. Canons, chanoine du chapitre de l'église métropolitaine de Besançon, etc. Einsiedeln, 1686. Ce Jaquet n'était pas chanoine de Gruyère et il ne paraît pas d'origine fribourgeoise ; il était seigneur de Cussey.

#### Curés d'Estavannens.

##### *Séparation de Broc en 1578.*

- 1558. D. Ansermod Sudan.
- 1593—1609. D. Antoine Calie (Caille).
- 1609—1612. D. Pierre Gillier.
- 1612—1615. D. Pierre Tornare, de Charmey.
- 1615—1623. D. Jean Walleret (Wuilleret).
- 1623—1633. D. Claude Blanchard.



1633—1641. D. François Scyboz, de Treyvaux, lequel est regardé assez généralement comme ayant été le premier curé proprement dit de la paroisse; le 12 décembre 1640, il fut nommé curé de Corbières (voir vol. IV, p. 320).

1641—1642. D. Antoine Ramel, promu à la cure de Farvagny, en 1642.

1642—1655. D. Pierre Thomas, de Vuippens, élu par l'Etat le 25 août 1642; il mourut à Estavannens le 15 août 1655.

1655—1666. D. Nicolas Duding, de Riaz, élu par l'Etat le 2 septembre 1655. Il est entré dans l'ordre des capucins. Le catalogue de la Province contient un seul membre du nom de Duding (c'est le P. Ephrem), d'Ependes, mort à Bulle le 16 mars 1688, âgé de 43 ans et 22 ans de religion; si la date de profession peut lui convenir, celle de l'âge naturel ne lui conviendrait pas.

1666. D. Théodule Fresey, de Grandvillard, desservant pendant le noviciat de D. Duding.

1667—1675. D. Jean Villiet, d'Estavannens, élu le 18 avril. Il quitta le pays en 1675 chargé de dettes.

1675—1698. D. Jacques de Dessinsy (Dessingy), d'Estavannens, élu le 2 janvier 1675; il mourut le 20 septembre 1698.

1698—1699. D. Jean-Henri Ruffieux, de Broc, élu le trois octobre 1698; il mourut à Estavannens le 43 avril 1699.

1699—1721. D. Mathieu Galley, de Charmey, élu le 30 avril 1699; il fut nommé curé à Farvagny le 9 février 1721, où il mourut le 9 février 1732.

1721—1729. D. Claude Chassot, de Fribourg, D<sup>r</sup> en philosophie (Magister philosophiæ et juris canonici candidatus), curé de Farvagny pendant 24 ans, il permuta son bénéfice de Farvagny avec D. Galley; il mourut à Estavannens le 7 août 1729.

1729—1739. D. Jean-Baptiste Grangier, de Montbovon, élu le 29 août 1729; il mourut le 6 mars 1739.

1739—1778. D. Antoine-Joseph Charles, de Riaz, élu le 18 mars 1639; il mourut le 14 novembre 1778.

1778. D. Dupaquier, desservant.

1778—1809. D. Pierre-Joseph Maillard, d'Hennens, élu le 7 décembre 1778, il fut nommé chapelain de Minsiez en 1809.

1809—1817. D. Jean-Baptiste-Henri Chassot, d'Orsonnens, élu le 16 juin 1809; il fut élu curé de Villarimboud en 1817.

1817—1834. D. Nicolas Dubas, de Romont, élu le 27 novembre 1817; il mourut le 25 novembre 1834.

1834—1853. D. F.-Xavier Chollet, de Prez (voir vol. III, p. 226); il mourut à Neyruz le 21 septembre 1863.

1853. D. Henri Jordan, de Montbovon, né le 25 février 1822, ordonné à St-Maurice le 1<sup>er</sup> juillet 1849; il fut ensuite vicaire à Attalens et curé d'Estavannens depuis le 24 octobre 1853 (voir vol. I, p. 164).

### Document.

1578. « Nous les Advoyer et Conseil de Frybourg a tous  
 « certifions que comme nous aurions par plusieurs foyz estez  
 « reuerus de nos chers et feaulx subjectz d'Estavannens en  
 « nostre conté de Gruyere qu'il nous pleust donner permission  
 « que le divin office fut célébré en leur chapelle a cause des  
 « fondations d'icelle par un ministre ou prestre suffisant y fesant  
 « residence; le quel jusques aujourd'huy n'auroit peu estre entre-  
 « tenu selon son état par défaut du salaire que le prier de  
 « Broc du quel il estoit parrocheans donnait au dist pretre. Et  
 « ce en respect de la situation du dit lieu, qui estoit loingtain  
 « de la dite église de Broc et le chemin en temps dyver dan-  
 « gereulx aux passans pour aller au dict Broc; mesme affin  
 « que les dicts habitants du dict Estavanens puissent estre admi-  
 « nistres des saincts sacrement en temps de necessité, que aul-  
 « trement estoyent contraints finir leurs jours — a ce estoient  
 « aussi opposé ne volloir tant le curé de Brocq que la ven-  
 « clergie de St-Nicolas de nostre ville à la quelle le dict priore  
 « estoit par nous annexés, se soyent aussi opposé ne voulloir  
 « permettre que amoindrissement et droitures du dict prioré feus-  
 « sent fait s'offrant neamoings faire desservir la dite chapelle  
 « comme d'ancienneté par le curé ou chapellain du dict prioré.

« Après avoir le tout bien entendu et considéré la situation  
 « du lieu du dict Estavanens et mesme la necessité des gens qui  
 « ne désirent sinon que le service divin soit accomplis, estre du  
 « nombre des brebis de l'église catholique, par ce respect nous

---

« avons pour bien de paix ordonné que désormais — la  
« fondation de la dite chapelle doive appartenir au chapellain  
« du dict Estavanens, les offrandes ordinaires et casuelles qui  
« se feront en ycelle, la moitié de la premice du dit Estavanens  
« sans empêchement des dictes nouvelles sgries de la clergie  
« St-Nicolas et du curé de Brocq par telle astriction que le dit  
« ministre soit tenu desservir la dicte chapelle a ses coutanges  
« et suporter toutes charges et sans que le dict curé de Broc  
« soit tenu, ni astraint desservir la dite fondation et que le  
« dit chapellain d'Estavannens soit tenu payer a la dicte cure  
« de Broc les tierce part de censes accoustumés d'ailleurs sans  
« entendre que la presente nostre ordonnance doibje en façon que  
« soit deroger aux droitz et fruitz que la dite prioré a riere  
« le dit Estavannens et a la dite chapelle, de qu'elle qualité  
« qu'ils soyent et que ce present Notre advis doit seullement  
« avoir son effect pendant que aultre promesse ne sera faicte  
« d'aucung avant deux ans a dater des presentes . . . . .  
« 28 février 1578. »

---

## ESTAVAYER-LE-GIBLOUX

*Stavayé, Estavayé-en-Ogoz, Stavia; en allemand Stæfis, Stavia-ad-Montem dans le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, Estavai-li-Vela en 1228, Staviaci-loz-Gibloz en 1453. Étymologie: de Stativa, Stativo, campement, lieu où l'on séjourne, poste militaire.*

Paroisse du décanat d'Ogoz en 1228, aujourd'hui de St-Prothais.

Patron: St-Clément, pape et martyr (23 novembre).

La paroisse comprend les quatre villages suivants:

Estavayer-le-Gibloux: Altitude 700 m. Population 285, bourgeois de la commune 162, bourgeois d'une autre commune 101, bourgeois d'un autre canton 11, étrangers 11; catholiques 284, protestant 1; maisons habitées 41, ménages 56.

Rueyres-St-Laurent: Altitude 758 m. Population 210, bourgeois de la commune 150, bourgeois d'une autre commune 55, bourgeois d'un autre canton 3, étrangers 2; catholiques 210; maisons habitées 48, ménages 50.

Villarsel: Altitude 744 m. Population 201, bourgeois de la commune 120, bourgeois d'une autre commune 81; catholiques 201; maisons habitées 33, ménages 38.

Villarlod: Altitude 805 m. Population 183, bourgeois de la commune 171, bourgeois d'une autre commune 17; catholiques 188; maisons habitées 32, ménages 39.

Total de la paroisse 884; catholiques 883, protestant 1.

Estavayer est une ancienne paroisse dont on ignore l'origine; Conon d'Estavayer la cite en 1226. Il est possible qu'elle fut détachée d'Autigny à une époque très reculée, parce que le curé prélevait la dime sur une partie du territoire du village d'Estavayer.

Les archives de la cure et de la commune ne nous fournissent aucun détail sur cette paroisse, elle fut incorporée au Chapitre de St-Nicolas par la bulle du pape Léon X, le 22 avril 1513, qui est une confirmation de celle de Jules II, en 1512 (voir Berthold, hist. du cant., vol. II, M. et D. xxiii).

En vertu de ces bulles, le 30 août 1537, le chanoine Motteti, procureur du Chapitre de St-Nicolas, se présente devant l'église d'Estavayer tenant dans ses mains les bulles de l'érection du Chapitre par Jules II et celle de Léon X sur sa dotation; on en fit la lecture et après il demanda, au nom du Chapitre, la mise en possession du bénéfice et de la cure d'Estavayer; les clefs lui furent remises et il entra dans l'église, toucha les fonts baptismaux, les autels, le crucifix, célébra la messe et reçut l'offrande. Après ces cérémonies, il prit possession du presbytère et se fit délivrer par le notaire Chassot, un acte de toutes ces choses.

Les témoins furent : D. P. Marmie, vicaire; Jacob Gottroux, bourgeois de Fribourg, bailli de Farvagny; Pierre Rey, de Rueyres; Jacques Debieux, de Villarsel, etc. (Arch. de St-Nicolas).

Cette cérémonie s'était déjà accomplie le 4 août 1518 par les délégués du Chapitre et en présence du vicaire d'Estavayer. D. Ant. Sougeti; je ne connais pas la raison de cette double prise de possession. Il est probable que le Chapitre rencontra de l'opposition de la part du bénéficiaire ou de quelque autre personnage.

### L'église.

Les premiers renseignements sur l'église nous sont fournis par la visite de Saluces en 1453. La niche du côté de l'évangile pour le tabernacle n'existait pas, les visiteurs ordonnèrent de l'établir conformément aux règles liturgiques de cette époque. Il paraît que l'arc qui séparait le chœur de la nef menaçait ruines, ils donnèrent l'ordre de le consolider et de faire une porte à l'entrée du chœur, de blanchir les murailles, de placer un crucifix à l'arc du chœur et de réparer la sacristie. L'église était pavée ou plancheiée, ce qui était rare à cette époque; les visiteurs ne donnèrent aucun ordre sous ce rapport.

La sacristie n'était pas fournie avec luxe ; il n'y avait pas de navette, l'encensoir demandait une réparation ainsi que les fenêtres ; les visiteurs ordonnèrent un missel lausannois et de relier le bréviaire <sup>1)</sup>).

Les visiteurs ne parlent pas de l'autel fondé par les Arma, parce que, nouvellement construit, il était en bon état.

Je crois que cette église, visitée en 1453 fut conservée jusqu'en 1843, elle subit diverses modifications et réparations. Mgr J. de Watteville (1607-1649) y consacre cinq autels. En 1784, la paroisse répare le chœur ; à cette occasion, le Chapitre de St-Nicolas fit le 10 juillet une transaction avec la paroisse ; l'art. 3 porte : « à l'avenir la maintenance du chœur, c'est-à-dire « de la partie de l'église, qui est au delà de la tour, sera à la « charge du V. Chapitre, mais l'h. paroisse sera tenue et obligée « de fournir et rendre franco sur les lieux la moitié de tout le « bois à équarrer, pour la rebatisse à neuf et non pour des « restaurations, tant du dit chœur que de la cure, granges et « dépendances, à condition que ce soit en hyver. »

1841. 10 février. Cette transaction fut modifiée de la manière suivante :

- 1° « Pour le cas de bâtisse de l'église, le Chapitre payera « 3,600 fr. (3,114 fr.) ;
- 2° « Le Chapitre cède  $\frac{1}{8}$  de pose de pré du bénéfice, pour « l'emplacement de la nouvelle église et du cimetièrè ;
- 3° « Il maintiendra la moitié du nouveau chœur ;
- 4° « La transaction de 1784 est maintenue en ce qui n'y « est pas dérogé par la présente. »

En 1841, l'évêque voyant l'état déplorable de l'église, ordonna de la rebâtir ; la paroisse y consentit, mais il y eut quelques tiraillements. La dépense présumée s'élevait à 49,630 fr. (56,600 francs et 16,000 fr. de prestation en bois, charrois. Pour couvrir cette dépense, l'assemblée paroissiale vota un impôt de 13 batz par pose de terre.

1) L'imprimerie était à peine née, le prêtre était obligé de copier son bréviaire ou de le faire copier, ce qui était très cher. Quelques églises possédaient un bréviaire à l'usage de tous les clercs ; on comprend qu'il étoit ordinairement dans un très mauvais état.

Les entrepreneurs de la nouvelle construction furent MM. Curty et Nein; la nouvelle église était terminée en 1847, elle fut consacrée dans le mois d'octobre 1847.

*La monstrance.* C'est le seul objet ancien dans l'église un petit soleil à rayons dorés, d'une époque ancienne, entouré d'ornements en argent, du XVIII<sup>e</sup> siècle, repose sur un pied en cuivre.

*La Cure.* Une cure fut construite en 1585; le Chapitre paya 200 livres au charpentier, il n'est pas parlé de maçonnerie; le bâtiment était, paraît-il, en bois. En 1771, projet de bâtisse d'une nouvelle cure; avant de commencer, le Chapitre demande à la paroisse quel subside elle accorderait; le 28 octobre et le 12 novembre, l'assemblée offre les bois et les charrois. Ce nouveau bâtiment est le logement actuel du curé; il fut terminé en 1773.

### **Le bénéfice.**

En 1798 le bénéfice de la cure avait 20 poses de terre, un rentier produisant 405 livres (164 fr.), une autre rente de 74 liv., en cens et lods, la dime était estimée à 456 livres de rente, soit un total de 1075 livres.

### **Bienfaiteurs.**

On n'a pas conservé exactement les noms des bienfaiteurs de la paroisse; ce n'est pas par ingratitude, mais par négligence.

Dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, M. le lieutenant Gobet a donné 123 écus à l'école à condition qu'à la fin de chaque classe le régent et les enfants réciteront un *Pater* et un *Ave* et le *De profundis*. Cela s'est observé pendant de nombreuses années.

M. le curé Delley ayant appelé des sœurs pour commencer une école libre de filles, a généreusement contribué à cette bonne œuvre. Plusieurs personnes l'ont secondé dans cet acte de foi et de patriotisme. L'école libre de filles est presque suffisamment dotée.

Dom Jacques Clerc a fondé un *Salve*, que le curé devait chanter chaque samedi. On chantait aussi dans le dernier siècle, chaque mercredi, la messe et les vêpres pour les défunts; je n'ai pu découvrir l'auteur de cette fondation.

*Chapelles dans l'église.* Jusqu'en 1419 et 1429, nous ne trouvons aucun vestige de chapelle ou autel dans l'église d'Estavayer. Un acte du 10 mai 1429, signé Johanneti de Moudon, porte que D. Antoine Arma, curé d'Estavayer et son frère Pierre, comme tuteur de noble Jean, feu Rodolphe Asinerii, de Moudon, voulaient fonder une chapelle à Estavayer. Pierre Arma déclare que son fils Jean avait légué, en 1419, une rente de 100 sols et donnait en hypothèque des immeubles qu'ils possédaient à Villarsel-le-Gibloux. Le curé Arma ajouta 100 liv. à cette fondation avec une maison qu'il avait fait construire à Estavayer, au lieu dit : *Mimeta*, pour loger le chapelain. Le bénéficiaire devait célébrer six messes par semaine pour les fondateurs et leurs ancêtres; les fondateurs se réservèrent le droit de collation à ce bénéfice et présentèrent comme premier chapelain D. François Centlivre (Cent libre, quintal) qui reçut l'institution de l'évêque (Arch. de St-Nicolas).

Ce précieux document nous fait entrevoir une certaine parenté entre les Arma et les Asinerii et leur position prospère.

Nous ne connaissons aucun autre détail sur cette fondation. Il existe un bénéfice de chapelain à Estavayer, dont les capitaux s'élevaient aujourd'hui à la somme de 7 à 8,000 fr., le bénéficiaire se disait, dans le XVII<sup>e</sup> siècle, chapelain de l'autel de St-Jacques, c'est probablement la chapelle des Arma, dont la fondation primitive aura été augmentée par les donations d'âmes généreuses, par des anniversaires, etc.

Ces chapelains de St-Jacques étaient probablement aussi maîtres d'école. D. Maradan fut, paraît-il, le dernier chapelain d'Estavayer.

1757. 17 novembre. Mgr de Boccard prononce, dans une difficulté entre le bénéficiaire des chapelles de St-Jacques et St-Christophe et la commune, que la couverture de l'habitation du chapelain et les réparations de cette maison incombent en partie au bénéficiaire.



L'habitation du chapelain est aujourd'hui la maison d'école des filles.

### **Rueyres-St-Laurent.**

Sur le versant occidental du Gibloux, à 58 m., au dessus d'Estavayer, sur un mamelon arrondi, la chapelle de St-Laurent présente un coup-d'œil charmant et embellit ce paysage.

Cette localité était habitée à l'époque romaine et probablement dès les temps antérieurs. Dans le XII<sup>e</sup> siècle, elle avait des seigneurs de ce nom : Sicardus de Rivorio, en 1137; Jordan, de Ruerus en 1139. Après l'extinction de cette famille, nous y voyons divers seigneurs possesseurs des terres et des droits, ce sont : les Bennenwyl, soit les Autigny, les Psalteri, de Lausanne; le couvent d'Hauterive. En 1426, Guillaume de Menthon est seigneur de Rueyres, probablement du chef de sa femme Guillermette Langin. En 1509, Guillaume Musard, de La-Tour-de-Peilz et son gendre Claude de Courtilles reconnurent la souveraineté de MM. de Fribourg, sur leurs ressortissants de Rueyres et de Villarlod, qui, de leur côté, leur permettent d'y tenir des hommes de justice, etc., pour le recouvrement de leurs cens.

Une chapelle dédiée à St-Laurent existait à Rueyres dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle; elle fut visitée en 1453 par les délégués de Mgr Saluces. A cette date, l'autel n'était pas consacré, on y célébrait cependant une messe chaque semaine, les visiteurs en ordonnèrent la consécration dans l'espace de trois semaines. Les fenêtres n'avaient pas de vitres, ils prescrivirent de les munir de vitres ou de toile. Il paraît que l'autel n'avait pas de chandeliers et la chapelle n'était pas fermée par une porte, les visiteurs ordonnèrent la confection de deux chandeliers en bois et d'une porte avec serrure; d'aplanir le sol de toute la chapelle. La cloche était déplacée, ce qui fait supposer qu'elle était très petite. Les inégalités du sol provenaient des anfractuosités du rocher sur laquelle elle était construite, ou peut-être des tombes.

En 1462, le monastère d'Hauterive possédait des terres devant cette chapelle.

La chapelle moderne présente des constructions de deux époques bien distinctes : le chœur est du XV<sup>e</sup>, ou du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Les deux fenêtres, à arcs aigus avaient certainement quelques moulures et sculptures; extérieurement des pilastres en ornement et embellissent le contour. La nef est de l'année 1645, date placée au frontispice de la chapelle.

Les PP. Rédemptoristes placèrent, au milieu de la place, devant la chapelle, une grande croix en chêne avec un magnifique Christ en bronze.

*Fondation nouvelle.* La messe qu'on célébrait chaque semaine dans cette chapelle, en 1453, était naturellement fondée, mais nous ignorons l'époque et la nature de cette fondation et depuis cette date à 1752 on n'en connaît pas les rentes, ni les bienfaiteurs.

Le 31 mars 1752, Jean Oberson, du Châtelard, constitua un bénéfice pour l'établissement d'un chapelain à Rueyres (voir Document). La nature, les conditions de cette fondation sont suffisamment expliquées dans cet acte. Le 5 juillet, les commis du village de Rueyres se présentèrent devant le Conseil de Fribourg pour demander la confirmation de cette fondation, conformément à l'approbation et aux conditions posées par l'évêque. L'Etat ratifia le tout le 21 juillet.

Le premier chapelain est D. Python; les actes officiels le citent de 1747 à 1755. Il paraît que le fondateur lui fournissait la rente de la fondation avant la stipulation officielle. Il était logé dans quelque maison du voisinage, car la cure ne fut construite qu'en 1758 et 1759. La place qu'occupe aujourd'hui cette maison était une chenevière, propriété de Jacques Carel, dit Moloux; la commune lui céda en échange, une portion des terres dites *communales*. Il paraît aussi que le couvent d'Hauterive a cédé du terrain pour le même but.

M. Kuenlin a confondu (vol. II, p. 326), la fondation de Rueyres-Treyfayes avec celle de Rueyres-St-Laurent.

Le bénéfice est aujourd'hui insuffisant pour l'entretien d'un chapelain, les rentes s'élèvent à peine à 600 fr.; mais Jésus-

Christ est assis sur son trône et il règne sur ces populations du Gibloux, d'où il a chassé et banni le paganisme.

*Chapelle de Villarlod.* La date 1645 est inscrite sur le frontispice de cette chapelle ; elle est dédiée à St-Michel, archange. C'est tout ce qu'on connaît de ce sanctuaire. La fête du patron y était célébrée avec pompe par le chant de la messe et des vêpres. Les chapelains d'Estavayer y venaient célébrer les messes fondées ; ces fonctions sont aujourd'hui accomplies par le curé de la paroisse.

### **La croix du Sault.**

Au-dessus du village de Villarlod s'élève un monticule de 909 m. d'altitude ; quelques arbres majestueux et une grande croix en couronnent le sommet. De ce point, on jouit d'une vue très étendue sur le versant occidental du Gibloux, sur les plaines de la Broye, sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, sur toute la chaîne du Jura.

Plusieurs savants l'ont visité et ont cru y reconnaître l'œuvre de l'homme ; le sommet en effet présente plusieurs symptômes du travail de l'homme à côté de celui de Dieu et de la nature.

La croix placée au sommet est devenue un objet de pèlerinage pour la contrée ; qu'elle est l'origine de cette croix ? Le nom Sault provient certainement du latin *Saltus*, *salto*, *danse*, c'était un lieu de réunion de la jeunesse de la contrée pour se livrer aux joyeux ébats de la danse. Il est très probable qu'à l'époque romaine, ou peut-être déjà avant, quelque divinité du monde païen fut honorée sur ce monticule ; les ténèbres du paganisme dissipées, le monticule est resté cher aux populations ; à certains jours la foule s'y portait et on y dansait. Un zélé prêtre, pour détourner le peuple de ces amusements, qui donnaient sans doute lieu à de nombreux abus, à des rixes, à des immoralités, y fit placer une croix, obtint quelques indulgences et Dieu, pour récompenser la foi des personnes qui accouraient auprès du signe de notre Rédemption, accorda plusieurs faveurs, des grâces et des guérisons aux pèlerins. Tel est, je crois, l'origine de la croix du Sault et du pèlerinage.

Plusieurs paroisses s'y rendaient autrefois processionnellement ; celle d'Estavayer y venait le mardi de la Pentecôte : au retour, le curé chantait une messe dans la chapelle de St-Michel, à Villarlod.

Aujourd'hui, on va en pèlerinage à la Croix-du-Sault, non seulement des villages voisins, mais quelquefois des villages très éloignés.

Le soir, les derniers rayons du soleil viennent frapper le métal dont la croix est revêtue, elle brille alors et elle devient resplendissante ; elle semble jeter au loin des traits de feu et proclamer le règne de Jésus-Christ. *Vexilla regis prodeunt fulget crucis mysterium* . . . Le voyageur, le laboureur, tout chrétien voyant cette lumière briller sur le Gibloux, s'écrie volontiers : *O crux ave, spes unica*.

A Belfaux, à Grangettes, les pèlerins honorent le signe de la Rédemption et la personne de Jésus-Christ, mais ici c'est la croix seule de Notre-Seigneur, signe de la Rédemption et du salut, qui reçoit les hommages des fidèles. Puissent ces lignes inspirer quelque âme généreuse et l'engager à illuminer cette croix, chaque soir du Vendredi-Saint, afin que le jour et la nuit tous les regards se dirigent vers elle et tous les cœurs lui redissent : *O crux ave*.

### Faits divers.

1638. 9 Juin. A la suite d'une enquête faite par le bailli de Farvagny, Jacques Schaller, sur trois ressortissants de Rueyres-St-Laurent : Laurent, François et Chrestien, fils de Pierre Clerc, il fut prouvé qu'ils avaient proférés « des énormes, impies et « et detestables propos et hérésie, qu'ils ont laché contre l'honneur de Dieu et la Vierge Marie . . . comme aussy contre les « bons ordres de l'église catholique . . . concernant la cérémonie « et piété des processions. » Cette faute méritait la peine de mort, mais considéré leur peu d'instruction que leur père avait négligé, on les condamne à trois jours de prison à Farvagny, au pain et à l'eau et à 600 flor. d'amende, dont le tiers sera donné à la chapelle de Rueyres, et ensuite on les fera instruire. Juin 1638.

1641. Conformément à l'acte d'incorporation, le Chapitre pouvait desservir les cures incorporées, par l'un de ses membres, ou par un vicaire, auquel on laissait parvenir une partie du bénéfice. Les paroissiens d'Estavayer-le-Gibloux et d'Autigny se plaignirent à MM. du Conseil de la diminution des rentes de leurs vicaires; il en résultait un perpétuel changement des mêmes vicaires, ce qu'ils regrettaient très fort, surtout lorsqu'ils avaient « des doctes, bien qualifiés et propres à cet office. »

Le Conseil, après avoir fait examiner cette affaire par une commission, arrêta la ferme des deux curés de la manière suivante : Le curé d'Estavayer donnera annuellement au Chapitre 24 écus et 3 écus pour le maintien des bâtiments de la cure; celui d'Autigny livrera 4 muids de messel et trois muids d'avoine et l'un et l'autre percevront la moitié des lods des terres mouvantes du bénéfice. 19 mars 1641 (Rathsbeck. 28).

### Statistique.

	Naissances.	Décès.		Naissances.	Décès.
1673	17	11	1700	23	22
1674	21	15	1701	18	8
1675	23	11	1749	9	
1699	11	6	1750	10	
			1751	8	

En 1672, le village d'Estavayer avait 153 habitants et 23 maisons; Rueyres 196 habitants et 46 maisons; Villarsel 108 habitants et 21 maisons; Villarlod 130 habitants et 24 maisons. Total 587 habitants. L'accroissement de la population fut donc de 300 âmes en deux siècles et celui des maisons de 40.

### Chapelains de Rueyres-St-Laurent.

1747—1755. D. Python; il fut probablement chapelain jusqu'en 1759.

1759—1774. D. François-Joseph Gremaud, de Bulle, né en 1727.

1776—1784. D. Jean-Joseph Rey, de Massonnens, ancien curé de cette paroisse; il mourut à Rueyres le 16 octobre 1784.

1787. D. Ruffieux.

1790. D. François-Xavier Mangold (voir vol. II, p. 186).

1797—1800. D. François Pittet; il mourut le 3 avril 1800.

1806. D. Jean-Baptiste Perritaz.

1806—1810. D. Jean-Baptiste Guérittoz, prêtre du diocèse de Besançon (voir vol. I, p. 275, 289); il fut aussi curé à Rue. C'était un excellent prêtre, qui fut rappelé par son évêque de Besançon; sa mémoire est en bénédiction à Autigny.

1821. D. Jacques Philipponat; il fut ensuite curé d'Albeuve (voir vol. I, p. 33, vol. II, p. 157).

Le bénéfice fut vacant depuis 1821 à 1829.

1829—1845. D. Pierre-Maurice Varnier, de Cressier, ancien chapelain de Mannens, et en 1810, il était vicaire au Crêt; il mourut à Rueyres le 21 mai 1845.

1845—1858. D. Jacques-Joseph Roulin, de Treyvaux; il fut ensuite chapelain à La-Roche et en 1862 à St-Aubin, où il mourut le 3 février 1871; il était né en 1803.

1859. D. Rodolphe Gapani (voir vol. II, p. 187).

1860. D. Jean-Baptiste Perritaz, de Villarlod, vicaire à Sales de la fin de l'année 1833 à 1835, il fut ensuite curé de La-Tour-de-Trême jusqu'en 1840, professeur en Pologne jusqu'à son retour; il mourut à Rueyres le 6 août 1860.

1862—1867. R. P. Joseph Currat, du Crêt, religieux chartroux de la Part-Dieu; il rentra dans le couvent de la Valsainte dès son rétablissement.

1867—1880. Le bénéfice fut vacant.

De la fin de l'année 1880 au mois de juin 1884 les RR. PP. Rédemptoristes de la Savoie occupèrent cette chapellenie.

1855. 15 Octobre. D. Henri Berthe, d'Estavayer-le-Lac, sorti du séminaire d'Orléans, en France, et ordonné prêtre dans la cathédrale de St-Georges à Londres, il partit pour les rudes et froides contrées des rivages du St-Laurent (Amérique du nord, dans les provinces de la nouvelle Ecosse et du nouveau Brunswick). Il évangélisa les deux tribus indiennes des Mickmacks et des Malachites ainsi que les colons Acadiens, Ecosseis et Irlandais établis dans ces parages. Après 13 ans de séjour dans ces froides régions, il dut rentrer dans sa patrie pour rétablir sa santé ébranlée.

**Chapelains d'Estavayer.**

1639. D. Antoine Ramy.

1673—1680. D. Christin Genillod, de Villarsel; il mourut le 24 août 1680.

1680—1708. D. Pierre Debossens (de Bossens), de la paroisse d'Estavayer; il mourut le 22 mars 1708.

1709—1714. D. Claude-Joseph Garin, de Bulle.

1716—1725. D. Jacques Grandsonney.

1726—1729. D. Nicolas de La-Tinna.

1731—1748. D. François Bourret; il paraît qu'il mourut à Estavayer en 1748; il a fait une fondation, mais je ne sais en quoi elle consistait.

1748—1766. D. Antoine Bressan, de Romont; il mourut à Estavayer le 24 janvier 1766.

1766—1769. D. Gavillet; c'est probablement le curé de Cerniat (voir vol. III, p. 36).

1769—1774. D. Jean-Baptiste Camélique, de Fribourg; il mourut le 25 janvier 1774.

1774—1784. D. Georges Terrapond; il fut nommé curé de Vuisternens-en-Ogoz.

1790. D. Georges Pittet.

1806—1807. D. Balandrey; il est mort en 1807.

1809—1814. D. Jean-Paul Maradan, auparavant chapelain à Rueyres-Treyfayes.

**Curés.**

1267—1286. D. Anselmus, curé.

1312—1328. D. Uldricus Wagniard, de Gruyère (M. et D. XXI); il paraît qu'il jouissait d'une grande influence, car il apparaît comme témoin où il place son sceau dans plusieurs actes importants de la maison de Gruyère. En 1324, il donna à la Part-Dieu une rente de 4 coupes de froment, assignées sur les propriétés de *Pracevoux*, *eys Mellers*, et *essert-Berard*; plus 12 deniers de cens assignés sur sa montagne de *Lys*. Dans le mois de juillet 1433, son frère D. Jacques, prêtre, confirme ces

donations, se réservant 4 livres (Arch. de la Part-Dieu). Cette famille Wuagnier ou Wagniard était très riche.

1328. D. Jacques, curé. Il fut témoin du testament de Pierre III comte de Gruyère (M. et D. xxii).

1404. D. Hugue Barberii, curé; il vivait encore en 1419, mais il n'était plus curé d'Estavayer.

1414—1417. D. Pierre Gascalle (Gascalla), curé. On trouve à cette date plusieurs membres de la famille Gascalla, à Fribourg (notaires). Le 11 novembre 1414, Alexis Sagoz, d'Estavayer, satisfait U. Mollerat, de Chénens, pour le cautionnement qu'il avait prêté à l'occasion de l'enterrement de son père; il s'agit probablement de l'enterrement d'un homme excommunié pour dettes.

1419—1429. D. Antoine Arma, curé; il était fils de Pierre Arma, de Moudon. Il donna une aumône de 10 écus d'or à la Chartreuse de La Lance pour lui et sa fille spirituelle Jordanne et une autre de 5 écus pour sa sœur Françoise (M. et D. xxxiv).

En 1419, Pierre Melant, d'Estavayer, mourut à Giez (in loco de Giez), et il fut conduit à Estavayer pour y être enterré, mais le curé Arma craignant des poursuites et des molestations à la suite de cet enterrement, exigea un cautionnement des parents pour tous les dommages qui en dériveraient (not. Cucheto, arch. de Valère à Sion, com. par M. Nicolet).

1453. D. Pierre Sagot (et Sagoz), il était chapelain de la cathédrale de Lausanne et curé d'Estavayer; il légua sa maison située dans la cité, au Chapitre. Lorsqu'on célébrait son anniversaire, il y avait une offrande de deux pains et deux pots de vin. La famille Sagoz me paraît originaire d'Estavayer.

1467. D. Pierre Campana, prêtre à Estavayer (Arch. cant., not. 34).

1494. D. Bernard Taverney, de Fribourg, curé; il ne résidait pas. En 1494 il remet à D. Christin de Nin, de Bulle, son bénéfice avec *fruits, émoluments*, etc., pour l'espace de 3 ans (Arch. cant., not. 89).

1494—1497. D. Christin de Nin, de Bulle, vicaire.

1518. D. Antoine Sougeti, vicaire.

1540—1555. Le mardi après l'Assomption de Notre-Dame (1540). D. Philippe Marmye (Marmie, Marmier), de Villariaz, est



installé curé par le doyen du Chapitre, D. Pierre Boullard (c'est probablement Bulliard), à la demande des jurés de la paroisse et avec le consentement de noble L. Brandebourg, avoyer du Chapitre. Le dit curé ou Vicaire-perpétuel devait payer annuellement une ferme de 80 liv. ; il fit don au Chapitre d'un grenier, qui était devant la cure et d'une pose de terre *devant tremble*. Témoins : DD. Jean Roberti, Pierre de Corvet, vicaire d'Autigny, Claude de Corvet et Jacques Rochenet, prêtres (Feuille volante dans le not. 144). Il vivait encore en 1555 ; à cette date, il amodie pour six ans à Pierre Reynauld, de Cottens, la terre de ses petits neveux et nièces, enfants de Claude Guisolan, de Cottens, et de F. Balla, d'Autigny (Arch. cant., not. 188).

1558. D. Jean Jaquat vicaire (d'Estavael).

1564—1587. D. Pierre Favre (Faber), curé ; il fut plusieurs fois menacé d'être déposé par le Chapitre, qui se plaignait encore en 1585 de ce que depuis 21 ans il n'avait réparé aucun des bâtiments du bénéfice, malgré la remise annuelle de 4 écus de la ferme, cédée pour ces réparations ; on l'obligea de rendre 40 écus au Chapitre ou à les employer en réparations. On lui imposa aussi une amende de 10 écus pour avoir vendu un pré sans l'autorisation du Chapitre. Le 17 avril 1587, on lui infligea une nouvelle amende de 50 écus. Il était encore à Estavayer en 1588 dans un âge avancé. De 1588 à 1596, on ne rencontre aucune nouvelle nomination de curé, il est donc probable que D. Favre vécut jusqu'en 1596.

1578. D. Jacques Metzger (Lanius, Boucher), vicaire.

1596—1599. D. Antoine Mossu (Moschu), il fut élu le 16 mars et il mourut à Estavayer dans le mois de février 1599.

1599. D. Rodolphe Bosson fut élu curé le 19 février 1599 ; il était curé d'Orsonnens depuis 1592.

1636. D. Jacques Deferrard, curé.

1644. D. Claude Deferrard, curé.

1653—1655. D. Jean Musy, curé.

1656. 16 juin. D. Joseph Duvillard (à Villario).

1672—1682. D. Pierre Gummy, élu curé le 4 août 1672, il mourut à Estavayer le 23 mars 1682, jour de Pâques, regretté

et pleuré par ses paroissiens, qui demandèrent au Chapitre de lui donner un digne successeur marchant sur ses traces. Ils proposaient D. Chassot, chapelain à Posat.

1682—1688. D. Nicolas-François Klein, de Fribourg, élu le 23 décembre; il quitta Estavayer dans le mois de novembre 1688. En 1684, il se plaint des nombreuses difficultés qu'il rencontre; on lui cache les lettres des fondations d'anniversaires; plusieurs rentes en faveur de l'école et du chapelain, sont détournées de leur destination; l'argent de *la boîte des âmes* est délivré au chapelain et maître d'école, par la paroisse, sans la participation du curé. Le Chapitre ordonne à la paroisse de rendre les titres réclamés, ainsi que le testament de D. Gumy, qui avait légué un pré à certaines conditions. Dans le mois de février 1688, les difficultés augmentèrent; le Chapitre engagea le curé à renoncer au bénéfice, mais le 16 mars plus de 30 paroissiens se présentèrent au Chapitre et demandèrent son éloignement immédiat, en lui offrant un dédommagement de 100 écus.

1688—1699. D. François-Jacques Hellbling, élu le 29 juin 1688, étant alors curé à Lentigny; il mourut le 9 juin 1699. Le R. P. Claude fut établi desservant jusqu'au 30 novembre.

1699—1737. D. Béat-Jacques Techterman, de Fribourg; il mourut dans le mois de février 1737.

1737—1769. D. Nicolas-Joseph Klein, de Fribourg; né en 1704, élu le 20 février 1737, il mourut dans le mois d'août 1769.

1769—1815. D. François-Xavier Schorderet; il fut vicaire de M. Klein pendant deux ans, et ensuite élu curé; il mourut le 27 septembre 1815. D. Huguenot fut son vicaire de 1811 à sa mort et ensuite desservant jusqu'à l'arrivée de D. Wicky.

1815—1820. D. Joseph-Michel Wicky.

1820—1828. D. Romain De-chenaux, de Gillarens; élu le 22 décembre 1819, il prit possession le 17 janvier suivant. Dans le mois de novembre 1828, il fut élu curé de Montbrelloz.

1829—1833. D. Joseph Ottet, de Fribourg; il était chapelain à Notre-Dame, le 1<sup>er</sup> octobre 1817 il occupa la chapellenie d'Avry; en 1833, il revient occuper un bénéfice à Notre-Dame; en 1835, il fut constitué desservant à Corbières.

1832. Au mois de juin 1835, D. Joseph-Alexandre Caille, d'Estavannens.

1835—1846. D. Henri Boanuey, du Jura bernois, curé de Villars-sous-Mont de 1832 à 1835. De 1846 à 1886, il occupa des bénéfices en France.

1846—1857. D. François-Joseph Bays, de La-Pierre (Siviriez) curé (voir vol. I, p. 300; vol. III, p. 76; vol. IV, p. 498), il a quitté Estavayer à la fin d'octobre 1857, il fut ensuite directeur du monastère de la Visitation à Fribourg.

1857. D. Henri-Joseph Delley, de Delley, né le 2 avril 1804; ordonné le 21 juin 1840, vicaire à Echallens et à Prez, élu curé de Tornay en 1844; il subit en 1853 cinq mois de prison et fut ensuite exilé à la suite des troubles politiques; curé à Baillollemont, dans le diocèse d'Arras, pendant près de 4 ans; curé d'Estavayer depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1857. Il est mort le 3 octobre 1886.

### **Courses archéologiques.**

Tout le versant occidental du Gibloux est parsemé de nombreux monuments des temps préhistoriques, romains et du moyen-âge.

Entre Grenilles et Estavayer, M. Nicolet a découvert, près des Moullaires, un promontoire fortifié. Près de là, dans un champ, j'ai recueilli de nombreux fragments de tuiles à larges rebords et de poteries. Dans une forêt entre Massonnens et Orsonnens existe un tumulus. Des tombes, des ossements ont été découverts dans plusieurs localités; j'ai moi-même trouvé, dans une gravière près de Villardlod, une partie d'un crâne qu'un médecin déclara être celui d'une jeune personne.

Les divers monticules, qui s'élèvent le long des flancs du Gibloux et de l'autre côté de la Glâne (au-dessus du chemin de fer), avant d'entrer dans le bois de Chénens, peuvent servir aux signaux pour communiquer de l'un à l'autre.

A Estavayer, on trouve de nombreux fragments de tuiles romaines, la route au-dessous de l'église en est parsemée; en élargissant cette route on a découvert divers fondements de murs, et d'autres objets.

J'ai trouvé à Rueyres-St-Laurent des fragments de tuiles romaines.

Le chemin de l'*Estra* est cité en 1783 au-dessous de la *Fin-du-Plan*, dans un accord entre Rueyres et Estavayer.

L'étymologie de plusieurs villages est latine. Estavayer semble dériver de *stativa, stativaæ*.

Villarlod et d'autres localités dérivent du latin *villa*, habitation romaine.

*Le moyen-âge.* Les amateurs de monuments des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles trouveront à Rueyres de vrais merveilles de cette époque, ce sont quatre à cinq maisons dont les façades sont ornées de sculptures. La maison N<sup>o</sup> 2 porte la date 1531, elle a aussi la façade la plus ornementée; les chambranles, les côtes, les croissillons sont découpés avec une grande finesse. Sur les appuis et les côtes courent divers animaux et divers ornements de feuillage, etc. L'étage supérieur présente deux fenêtres doubles à nervures multiples. Entre les fenêtres des deux étages courrait un cordon sur lequel on a sculpté divers chevaliers, des monogrammes, etc.; une partie n'existe plus. Il s'étendait aussi au midi, on en aperçoit encore plusieurs pièces. La porte est à plein cintre et paraît être, ainsi que le marteau en fer, de la même époque.

La maison N<sup>o</sup> 4 porte la date 1591, et le N<sup>o</sup> 6 1643. Le N<sup>o</sup> 3 est très orné, moins cependant que le N<sup>o</sup> 2. Ici encore des chevaliers, des monogrammes sculptés; l'intérieur de la première chambre en présente aussi quelques-uns.

On trouve encore non loin de l'église d'Estavayer une maison du XVI<sup>e</sup> siècle.

Ces maisons, et d'autres qui auront disparu, manifestent la présence d'un artiste dans la contrée et une grande aisance de fortune dans les propriétaires. Le monastère d'Hauterive possédait des terres et différents droits à Rueyres; j'ignore si l'une de ces maisons fut sa propriété.

*Viltarsel-le-Gibloux.* *Villari salleti* en 1403 (Kuenlin). Nous retrouvons ici des étymologies latines dans le mot *villa* et *salleti* dérivé peut-être de *saltus*. Villarsel est une très ancienne seigneurie; en 1250, Rodophe de Villarsel prête hommage à Pierre III de

Savoie. Cette seigneurie appartenait à la fin du XV<sup>e</sup> siècle à la puissante famille de Challant ; on y voit les ruines de leur manoir ; en 1579, elle la vendit à l'Etat de Fribourg, qui la revendit. La noble famille Alex, de Bulle, la possédait dans le XVII<sup>e</sup> siècle.

### Document.

J. Hubert de Boccard . . . évêque . . . savoir faisons :

1752 . . . « L'hon. commune de Rueyres-St-Laurent . . . nous  
« aurait souvent représenté que le s<sup>r</sup> Jean Oberson, du Châtellard,  
« par un effet de son zèle, pour la gloire de Dieu et l'honneur  
« des saints était disposé de luy remettre la somme de deux  
« mille écus petits aux fins de pouvoir voir eriger la chapelle  
« de S. Laurent au dit Ruyère en titre de bénéfice et par con-  
« séquent l'établissement d'un chapelain fixe et permanent, ainsy  
« que le même Jean Oberson s'en est déclaré authentiquement  
« par acte écrit de sa main le 31 mars 1752 et signé Jean  
« Oberson du Chatellard, sous la condition expresse que les  
« particuliers de Rueyres soyent répondeurs conformément à  
« leur acte du 6 janvier de la même année 1752, signé Romanus  
« Ducret, not. et que par cet acte de répondeance ces particuliers  
« de Rueyres au nombre de 32 se sont constitués répondeurs de  
« ces 2,000 écus conjointement, solidairement les uns pour les  
« autres et un seul pour le tout, sans division d'action dans  
« l'intention que si la somme venait à se perdre ou diminuer  
« par quelque discussion ou autrement, cette perte diminution  
« soit par les dits particuliers réparée au moyen d'une juste  
« répartition, qui se fera entre tous les feu-fesants également ;  
« le tout afin que le R. chapelain du dit lieu ne souffre aucun  
« risque dans la perception de la rente du prédit montant.

« Or comme ensuite les communiens susdits de Rueyres  
« nous auraient supplié qu'il nous plus d'ériger la chapelle en  
« titre de bénéfice pour y pouvoir avoir un chapelain duement  
« institué de Notre part, Nous eu égard à la pieuse dispo-  
« sition du prénommé Jean Oberson et à la grande commodité  
« qui résultera pour le service divin, particulièrement par rapport  
« aux vieillards et aux enfants, vue la distance des lieux et les

« mauvais chemins d'un endroit à l'autre avons érigé la dite  
 « chapelle de Rueyres-St-Laurent en titre de bénéfice ainsi que  
 « par les presentes nous l'erigeons et permettons d'y avoir un  
 « chapelain fixe et stable après qu'il en aura reçu Notre inves-  
 « titure soit l'institution nécessaire sous les conditions suivantes,  
 « scavoir :

- 1° « Que le R. chappellain qui sera établi celebrera annuel-  
 « lement et perpétuellement trois messes par semaine  
 « pour les trois fondateurs du bénéfice qui sont Jean  
 « Oberson, Claude Oberson et Marie Oberson. Le premier  
 « agissant aussi pour les deux autres. Lui ordonnant de  
 « célébrer ces messes particulièrement les dimanches et  
 « les fêtes pour la commodité des gens de l'endroit a  
 « une heure qui n'empêche point d'aller entendre la messe  
 « paroissiale ceux qui pourront le faire ;
- 2° « Comme nous ne passons à cette concession que pour  
 « donner la consolation spirituelle aux dits communiens  
 « sans aucun préjudice de qui que ce soit, entendons ici  
 « que les chapelains a venir ne dérogerons aucunement  
 « aux droits d'étole qui appartiennent au curé de Stavayé,  
 « soit par rapport aux obligations, soit par rapport aux  
 « anciennes fondations et anniversaires avec clauses que le  
 « R. Curé en doive acquitter les devoirs et en percevoir  
 « les revenus et que les curés soyent toujours préférés  
 « aux chapelains pour célébrer les messes pour le repos  
 « des âmes, dont le gouverneur distribue la rétribution ;
- 3° « Comme les chapelains sont en même temps parois-  
 « siens ils se trouveront toutes les fêtes solennelles et  
 « et les premiers dimanches du mois, comme également  
 « l'orsqu'il y aura concours au sujet de quelque devotion  
 « ou indulgence dans l'église paroissiale pour assister  
 « aux offices et seconder les curés dans leurs fonctions  
 « ordinaires ;
- 4° « Puisqu'un prêtre doit se faire plaisir et un devoir  
 « d'exercer son ministère dans les occasions, le Chapelain  
 « ne fera point difficulté d'administrer les sacrements  
 « dans dite communauté et même dans d'autres endroits

- « de la paroisse, surtout en cas de contagion avec subordination au curé, de visiter les malades, etc.
- 5° « Il observera cette subordination dans les autres rencontres, se souvenant que le curé de Stavayé est son pasteur . . .
- 6° « Le même chapelain pour exercer son zèle aura soin de faire le catéchisme (et l'école, à défaut de régent) aux enfants au moins pendant l'hyver, pouvant recevoir la reconnaissance qu'on lui présentera pour faire cette école ;
- 7° « D'autant que nous n'accordons rien au préjudice des devoirs d'un bon et vrai chrétien, Nous entendons aussi que les hon. communiers de Rueyres ne se contentent pas d'entendre simplement une messe basse, mais qu'ils iront assister savoir ceux qui n'en seront pas empêchés ni par l'âge, ni par infirmité ou autre cas survenant, à la grand'messe, au sermon et à vêpres les dimanches et fêtes solennelles dans l'église paroissiale ;
- 8° « L'hon. communauté donnera exactement la rente provenant des susdits 2,000 écus à raison de  $\frac{1}{4}$  pour % au chapelain par deux quartiers, c'est-à-dire, de six mois en six mois. Et comme la communauté a promis que le chapelain ne souffrira aucun risque pour la perception de sa rente, la dite commune sera donc chargée de trouver le moyen aussi de lui fournir cette rente sans diminution, ni retardement lorsqu'il arrivera que quelques capitaux reposeront, et en d'autres cas.

« Cette fondation devra subsister pour aussi longtemps que le capital de 2,000 écus p. durera ; ce qui doit être signifié par les paroles *a perpétuité* ou *un chapelain fixe et permanent*. La commune doit avoir tout le soin, qui convient à un diligent administrateur pour le maintient de ce capital et que la cense en soit payée au  $\frac{1}{4}$  p. % , la quelle devra être remise annuellement en deux fois au chapelain. Mais si le dit capital malgré tous les soins, venait à périr, alors la fondation cesserait en même temps . . . . . (Rathsbeck. 32).

## ESTAVAYER-LE-LAC \*)

*Stavaiel en 1149, Estavaiel en 1225, Estavajel en 1236, Estaviel, Stavayé, Stavay, Staviacum, Stavyun, Estavaier en 1228; Stæfis, Stævis en allemand, paroisse du décanat d'Avenches en 1228, et aujourd'hui du décanat d'Estavayer. Étymologie: Estavayer provient probablement des mots stativa, stativæ, station, campement, étapes; l'origine serait donc romaine.*

La paroisse comprend la ville et les villages de Forel, Autavaux, Sévaz Estavayer-le-Lac: Altitude du château 470 m. Population 1,500, bourgeois 566, bourgeois d'une autre commune 597, d'un autre canton 241, étrangers 95; catholiques 1,300, protestants 197; maisons habitées 256, ménages 367.

Autavaux: Altitude 486 m. Population 145, bourgeois 103, d'une autre commune 41, d'un autre canton 1; catholiques 144, protestant 1; maisons 24, ménages 28.

Forel: Altitude 470 m. Population 181, bourgeois 120, d'une autre commune 48, d'un autre canton 9, étrangers 4; catholiques 178, protestants 3; maisons 34, ménages 36.

Sévaz: Altitude 498 m. Population 63, bourgeois 39, d'une autre commune 24; catholiques 63; maisons 10, ménages 12.

Population de la paroisse 1,685 catholiques, 201 protestants.

Patron, St-Laurent (10 août). L'église lui fut constamment dédiée depuis le XI<sup>m</sup> siècle.

Cette ville, aujourd'hui si paisible, a passé par des vicissitudes bien différentes; elle a soutenu des luttes et des assauts de l'ennemi; dans l'enceinte de ses murailles, on entendit plus d'une fois les cris de la rébellion et de l'émeute. — Des fêtes joyeuses réjouirent souvent ses habitants.

\*) M. Dafflon m'a considérablement facilité ce travail par la communication des documents, notes, etc., qu'il a puisés dans les archives d'Estavayer.



Aujourd'hui, le lac qui a baigné si longtemps ses pieds, se retire de plus en plus ; les pieux de ses habitations lacustres disparaissent et bientôt une luxuriante végétation couvrira son port. La fumée des locomotives du chemin de fer se montre à distance, comme celle de ses bateaux à vapeur, mais nul bruit ne trouble ses paisibles rues, excepté celui des quelques chariots sur les inégalités de ses pavés.

On ne connaît pas l'origine d'Estavayer, le lac nous présente de nombreuses stations lacustres des temps préhistoriques, âge de la pierre, du bronze et du fer. L'époque romaine a laissé des traces sur plusieurs points des environs et probablement donné son nom à la ville ou à la place qu'elle occupe aujourd'hui.

Le lac, qui nous a conservé jusqu'à ces derniers temps une multitude d'objets des temps préhistoriques, ne nous livre pas le nom de ces stations, ni des peuples qui ont construit leurs habitations sur pilotis, ni la date de leur disparition. Les romains ont occupé plusieurs localités des bords du lac, mais ils disparaissent chassés par le flot des peuples barbares, qui pénétrèrent en Suisse. Des ténèbres profondes couvrent les siècles qui suivent jusqu'au second royaume de Bourgogne. En 980 vivait Hugues d'Estavayer ; il commence cette longue chaîne des seigneurs de ce nom, qui formèrent plusieurs branches et étendirent leurs possessions non-seulement autour d'Estavayer mais encore au-delà du lac, sur Gorgier et Bevaix.

L'existence de la paroisse est constatée en 1228, mais il est évident qu'elle remonte à une époque plus ancienne ; les origines de la paroisse, de la ville et de la maison d'Estavayer sont donc enveloppées de profondes ténèbres.

Dans le XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Lausanne possédait quelques emplacements de maisons, le marché d'Estavayer, lesquels droits, avec la cour de Portalban et quelques dimes, constituaient le fief d'Estavayer. Dans le mois de juillet 1338, Perrod, fils de Pierre d'Estavayer-Chenaux ; Guillaume, fils de feu Renaud, d'Estavayer, chevalier, etc., vendirent à l'évêque de Lausanne, tous leurs droits sur la dime des *novalés*, dans la paroisse d'Estavayer, pour 22 livres laus. (M. et D. VII, p. 42. Man. du baron d'Estavayer).

La noble et puissante famille d'Estavayer possédait seule la seigneurie, mais dans le XIII<sup>e</sup> siècle, Pierre III de Savoie devint seigneur suzerain d'une partie. A la suite du sac d'Estavayer, en 1475, l'Etat de Fribourg conserva la suzeraineté du château de Chenaux, qui avait été hypothéqué à l'hôpital de Fribourg avec d'autres droits en 1307.

De 1472 à 1535, trois seigneurs se partageaient la souveraineté d'Estavayer et y plaçaient tous des châtelains ou avoyers, soit représentants de leur puissance (Voir *Etrennes fribourgeoises*, 1807; Kuenlin; Dictionnaire; Mémorial de M. Gremaud, etc.). Je ne peux écrire l'histoire de la ville, ni de la famille d'Estavayer, je ne citerai que les faits de sa vie religieuse.

1316. Etablissement du couvent des sœurs de St-Dominique à Estavayer (Voir Mémor. I).

*Sentence arbitrale prononcée par Guillaume de Monthonay, dans des débats entre le curé d'Estavayer et les paroissiens.*

Cette sentence, 1399, nous donne divers détails sur les usages, la liturgie et la vie religieuse de la paroisse.

Le différent portait surtout sur d'antiques usages et certains offices auxquels le curé manquait depuis plus de 20 ans. Les seigneurs d'Estavayer avec les bourgeois et les chapelains, prétendaient que le curé exigeait trop d'argent pour les fiançailles, qu'il refusait d'assister aux repas donnés à l'occasion des enterrements (*presbiteratis seu convivis*<sup>1)</sup>, et en exigeait le paiement en argent. Il exigeait aussi injustement les presbiterats (soit repas), aux enterrements des chapelains, et une rétribution pécuniaire des époux pour la célébration de leur mariage, des excommuniés ou de ceux dont l'excommunication était levée. Les paroissiens demandaient d'être exonérés de ces charges.

Les chapelains affirmaient aussi que le curé retenait à lui des rentes et des legs dont une partie devait leur être distribuée. Le curé, de son côté, prétendait avoir des titres authentiques pour appuyer son droit dans toutes ces questions.

Enfin noble Jean, co-seigneur d'Estavayer et chevalier Henri d'Estavayer, donzel; Jean Griset, châtelain d'Amédée de Savoie; Jean et Pierre de St-Martin; Jacques d'Yverdon, notaire; Fran-

1) Presbiterats.

çois de Troistorrents; Guillaume de Gradibus; Nicolas Arma; Jean Detrez (De Trey); Perrod Wuillemain; Girard de Bussey et Mermet, de Grandson; au nom des nobles, des bourgeois et des habitants d'Estavayer, avec D. Guillaume Catellan et D. Jean de Mauborget, au nom des chapelains, demandaient que l'évêque termina toutes ces difficultés, promettant une entière soumission à sa sentence.

L'évêque prononça la sentence suivante :

« Le curé devra sonner ou faire sonner les matines et les  
« chanter aux cinq principales fêtes de l'année, au jour du  
« patron, aux fêtes des Apôtres et chaque dimanche de l'année;  
« mais les chapelains ou du moins une partie l'aideront dans le  
« chant des matines. Les autres jours le curé sonnera les matines  
« à l'heure convenable, mais elles ne seront pas chantées.

« Le curé chantera toujours la messe paroissiale, et immé-  
« diatement après il fera chanter la messe *De Requiem* pour  
« les anniversaires et autres fondations.

« Le curé devra remettre aux chapelains une part de la  
« fondation de *Ruffine* (?)

« Pour les difficultés des rentes, legs, etc., on se conformera  
« au Cartulaire de l'église <sup>1)</sup>.

« Le curé fera l'anniversaire de feu Conon, co-seigneur d'Es-  
« tavayer, conformément à l'ordre indiqué dans le missel et  
« dans son testament, et il distribuera les legs comme il est  
« prescrit.

« Le curé et tous ses successeurs sont tenus d'entretenir  
« deux lampes devant le grand autel et de les allumer pendant  
« tous les offices du jour et de la nuit et pendant les messes.

« S'il arrivait que le cimetière fut violé, interdit, le curé  
« devra permettre aux paroissiens de se faire enterrer dans  
« l'église, pourvu qu'elle ne fut elle-même interdite.

« Chaque paroissien d'Estavayer devra donner les repas dits  
« presbiterats à l'occasion du décès de son père, de son grand-  
« père, du mari, de la femme, de l'oncle, du grand-oncle, des  
« enfants, des neveux et petits-neveux. Le curé convoquera à

1) Cartulaire, recueil de Chartres, de legs et fondations, etc.

« ces enterrements et à ces repas le vicaire, le clerc, et deux chapelains.

« Pour les personnes du sexe masculin et majeures, ces repas auront lieu à l'heure du dîner, le jour de l'enterrement, du septième et du trentième. Pour les personnes du sexe féminin on devra deux repas, le jour de l'enterrement et le jour du septième. Les personnes pauvres ou d'un état inférieur devront ces presbiterats, selon la méthode indiquée, au curé, au vicaire et au clerc seulement. Les paroissiens qui ne voudront donner ces repas, peuvent les payer conformément à une taxe faite par deux hommes probres. La même faculté est aussi laissée au curé.

« Le curé ne pourra jamais exiger de repas, au décès des chapelains, dans les limites de la paroisse d'Estavayer.

« Les parents devront les repas ou leur valeur à l'enterrement de leurs enfants, soit pour les garçons âgés de 14 ans accomplis et pour les filles, âgées de 12 ans accomplis, conformément aux usages des principaux villages autour d'Estavayer. « On ne devra rien pour les enfants décédés au-dessous de cet âge.

« Les paroissiens payeront le *Ressat*, comme on le payait antérieurement.

« Ceux qui se marient dans une autre paroisse avec l'intention d'y établir leur séjour, payeront 5 sols au curé d'Estavayer et l'époux d'une autre paroisse, mariant une fille d'Estavayer payera 3 sols.

« Le curé réclamera un denier pour l'inscription de chaque excommunié et autant pour effacer le nom de celui dont l'excommunication est levée et de l'excommunié absous. Il peut encore demander un denier par intimation de sentence dans les procès et la condamnation des contumaces.

« Suivent les actes d'adhésion des parties à cet accord et sentence et le nom des témoins. » Donné le dernier jour de février 1399.

On chantait encore tout l'office divin certains jours et il est probable qu'avant cette prononciation il était chanté chaque jour. Les exigences du curé paraissent exorbitantes, mais il ne faut

pas oublier que les bénéfices ecclésiastiques étaient formés par ces divers droits reconnus et promis par les paroissiens. A la suite de nombreuses fondations, les bénéfices ecclésiastiques s'amélioraient, alors s'élevaient des difficultés sur les prestations promises.

*St-Vincent Ferrier, à Estavayer.* Un des plus grands événements de la vie religieuse d'Estavayer fut l'arrivée en cette ville d'un personnage extraordinaire, dont la renommée allait d'une extrémité de l'Europe à l'autre. C'était St-Vincent Ferrier, appelé dans le diocèse par l'évêque de Lausanne, pour y détruire certaines hérésies des Vaudois et Albigeois et des abus énormes. Il parcourait les villes, où le peuple des campagnes se rendaient pour l'entendre. Il prêcha à Estavayer le jeudi 20 mars 1404, c'était la semaine de la Passion. Son premier sermon fut adressé au peuple, le second au clergé; le même jour après midi, il prêcha aux sœurs de St-Dominique. Le vendredi 21 mars, il fit encore avant midi un sermon aux religieuses et après midi au peuple (Voir l'article Fribourg, *Revue catholique*, septembre 1874; arch. soc. d'hist., vol. IV).

*Rébellion de 1426.* Cette année est signalée par une rébellion qui coûta cher aux Staviacois. Les Etats de Vaud, réunis à Moudon, avaient accordé un subside en argent à Amédée VIII de Savoie; Mermet de Crin alias Vulliod refusa sa part du subside aux châtelains d'Humbert de Savoie et d'Anselme d'Estavayer, l'un et l'autre co-seigneurs d'Estavayer; c'est là l'origine de la rébellion. Comme de Crin refusait de payer, le châtelain lui saisit un cheval près de la fontaine. De Crin sortit de la ville et se retira à Lully, où Anselme d'Estavayer, le fit arrêter, conduire en prison; la population s'en émut, parce que le prisonnier avait été saisi et arrêté hors des limites et des franchises de la ville. Le lendemain mercredi, il fut relâché sous certaines conditions. De Crin soutenait qu'il n'était pas sujet d'Humbert, bâtard de Savoie, mais de l'évêque de Lausanne. Les bourgeois, irrités, eurent plusieurs assemblées tumultueuses. Nicod de la Molière, seigneur de Font, et Girard d'Illens, de Cugy, informés de ce qui se tramaient, arrivèrent à Estavayer

pour intervenir et calmer les esprits, ils allaient obtenir la soumission de De Crin, l'orsque sa femme arriva, déléguée par ses partisans, et le détourna de tout acte de soumission.

Le tribunal se réunit; il était composé de Nicod de la Molière; Girard d'Illens; Jacques de Glânes de Moudon; d'Aymon d'Estavayer; de Jacques de Forel, etc. De Crin fut convaincu de rébellion contre son seigneur, qui ordonna de le conduire de nouveau en prison. En traversant les rues, il criait : « franchises, « franchises. Je suis clerc et les clers ne doivent pas être emprisonnés par les laïques. » De Crin avait effectivement reçu les ordres-mineurs dans sa jeunesse, alors Dom Girard Chevrot et dom Henri Griset s'avancèrent et demandèrent que le prisonnier fut remis entre leurs mains pour le conduire à l'évêque, puisqu'il était dans la cléricature; mais dans ce moment le tocsin fut sonné et une foule nombreuse et armée se précipita dans les rues pour délivrer De Crin, qui retourna chez lui. Des menaces furent proférées contre les seigneurs d'Estavayer et il y eut presque des voies de fait contre Humbert de Savoie, qui fit citer les coupables. Le 26, le tribunal prononça la confiscation des deux tiers des biens des révoltés. A la demande de quelques seigneurs et des bourgeois restés fidèles, cette sentence, prononcée le 18 mars 1426, fut révoquée, mais les révoltés furent condamnés à une amende de 4,000 florins, dont 1400 devaient servir à la dotation d'une chapelle que le dit Humbert avait fondé depuis peu de temps, en l'honneur de la Ste-Vierge et de Ste-Anne, dans la cathédrale de Lausanne. La sentence était portée contre les coupables seulement, mais la bourgeoisie entière prit cette dette à sa charge. L'acte est du 27 avril 1427. En 1429, la ville paya 4,000 florins pour cette rébellion.

*Sac d'Estavayer.* 1475. Un épisode des plus tragiques de l'histoire d'Estavayer, fut la prise de cette ville par les Confédérés, le 15 octobre 1475. Presque tous les historiens nous affirmaient que toute la population mâle avait été passée au fil de l'épée, ou noyée dans le lac; mais aujourd'hui on est convaincu de l'exagération de ces faits. Le nombre des morts fut moins considérable, car on retrouve après le sac de la ville les mêmes noms de famille, les mêmes conseillers, etc. (voir Berthold, hist. du

cant. I, p. 372; Mémor. I, p. 399, Kuenlin, dict.; Daguët, hist. de la nat.; Manusc. du baron d'Estav. et de D. Grangier, etc.).

1507. *Procès Martignac, Catherine Alliez*. La paisible ville d'Estavayer fut troublée cette année par des événements, où les passions populaires, l'ignorance et la fourberie eurent un libre cours.

Le gouverneur Antoine Antonie relate dans ses comptes que des choses horribles, inouïes, se voyaient cette année-là dans la ville; le Conseil ordonna des prières pour obtenir de la Toute-Puissance divine la fin de ces maux; le clergé devait célébrer une messe solennelle avec diacre, et chaque prêtre dire une messe basse. « Propter innovationes tam horribiles in villa occurrentes. » Le gouverneur ne spécifie pas autrement ces choses horribles; il est presque certain qu'il s'agissait de *revenants*, *d'apparitions* et *d'incendies*, soit de supercheries qui frappaient le peuple et le jettait dans une grande consternation.

Le bruit de ces événements se répandit bientôt autour d'Estavayer, et les différents commentaires dénaturaient les faits.

L'auteur de ces troubles était Catherine, fille de Claude Alliez dit Relières; on la croyait possédée du démon, et il paraît que sous la pression d'une maladie mentale ou d'une manie, et peut-être par méchanceté et perversion, elle cherchait à incendier plusieurs uaisons.

Le jeudi après la Conversion de St-Paul (25 janvier 1508), les religieux de Payerne, l'avoyer et les bourgeois de cette ville et ceux de Corcelles, hommes et femmes, arrivèrent, processionnellement au nombre de 300, à Estavayer; les religieux apportaient les reliques de leur église; ils célébrèrent la messe dans l'église de St-Laurent et après ils firent une procession par la ville, à laquelle se réunit le clergé et le peuple d'Estavayer; on s'arrêta devant la maison de Claude Alliez alias Relières, pour faire des conjurations et des prières pour chasser le démon qui agitait la malheureuse Catherine. Frère Antoine de Rorelis, religieux et chantre de Lutry, député et commissaire de Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, établit son tribunal devant cette maison pour juger cette affaire.

Le lendemain Georges de Rive et Jean Chevrod vinrent à Estavayer faire compliment de condoléance de la part du conseil de Payerne, sur les incendies qui avaient eu lieu dans cette ville. D. Guillaume de Prés, chanoine de Lausanne, et deux Cordeliers vinrent aussi présenter leurs condoléances sur ces événements.

Quelques jours après arrivèrent encore, avec la même mission, 12 députés de Cortaillod et de Boudry et ceux de la ville de Romont.

L'effervescence devait être grande à Estavayer, ainsi qu'au dehors, et quelques victimes devaient nécessairement être immolées, sacrifiées par la vengeance ou d'autres passions: Dom Claude Martigniac fut de ce nombre. Il était membre du clergé d'Estavayer; se trouvant un jour à Moudon, il parla probablement d'une manière inconsidérée des événements d'Estavayer; ses paroles furent rapportées au Conseil et le 14 février il fut arrêté par son ordre, interrogé; mais il est bientôt relâché. Un certain Jean Bonjour, de la châtellenie de Thièle, en passage à Estavayer, se vanta de pouvoir faire cesser tous ces maux et d'en faire connaître l'auteur; le conseil écrivit au châtelain de Thièle pour faire arriver Bonjour à Payerne (le samedi avant la Chaire de St-Pierre 22 février), et deux membres le conduisirent pendant la nuit à Estavayer. Bonjour, bien régalé, continua de jouer la comédie: « *J'irai, dit-il, cette nuit dans la maison de Claude Alliez accompagné de six membres du conseil et six autres membres iront veiller dans celle de Georges Bonet (autre maison infectée du malin esprit).* Le lendemain Bonjour ne donnait aucune réponse; il devait, dit-il, veiller encore une nuit, mais seul (il est probable qu'il se trouvait bien de la bonne chère que les Staviacois lui offrait, il voulait prolonger son séjour). Pressé par le Conseil, il finit par calomnier deux prêtres; on a enfin, dit le manuel du Conseil, découvert les fauteurs des troubles et de l'agitation, ce sont deux prêtres: D. Jean Clavel et D. Claude Martigniac, chapelains, vrais diables « *modo sunt « diaboli qui se faciunt invisibiles et addiscendo artem fecerunt « imaginem diaboli . . . . . Benedicamus Domino.*

Catherine Alliez, citée de nouveau, inculpa naturellement les



deux prêtres; ses dépositions, ainsi que celles de Bonjour, furent envoyées à Lausanne et à Fribourg. Les deux ecclésiastiques furent saisis et interrogés. Dans une lettre adressée au cardinal Schinner, le jeudi 9 octobre 1511, par Messeigneurs de Fribourg en faveur de la ville d'Estavayer, il y est dit : ce prêtre incendiaire et coupable de tous les crimes avait été mis en prison et même sur la corde (à la torture), pour lui arracher l'aveu de ses crimes. Jean Gaudion (Ammann), représentant l'Etat de Fribourg arriva à Estavayer pour assister aux débats. Les malheureux prêtres trouvés coupables furent envoyés à l'évêque à Lausanne, conduits par 13 cavaliers et 5 hommes à pied. Tout cela amena une plus grande perturbation à Estavayer, où beaucoup de gens reconnaissaient l'innocence des prêtres et les fourberies de Bonjour et de Catherine Alliez.

L'évêque agit avec plus de prudence, car dans le mois de septembre les deux inculpés n'étaient pas encore reconnus coupables, malgré les pressantes sollicitations d'Estavayer.

Pendant que le Conseil sollicitait l'intervention de Payerne, de Morat et de Fribourg pour faire condamner deux prêtres innocents, au lieu de condamner les fourbes et vrais coupables, D. Martigniac s'échappa des prisons (si les portes ne lui furent pas ouvertes) et se réfugia dans la cathédrale d'abord et ensuite à Rome.

Il paraît que D. Clavel mourut dans les prisons de Lausanne; on ne parle plus de lui.

Ici commence une nouvelle phase de cette curieuse histoire. D. Martigniac attaqua le Conseil et le clergé d'Estavayer devant la Chambre apostolique en réparation d'injures, de calomnies et de vexations de tous genres.

Le clergé envoya un de ses membres à Rome; c'était D. Louis Demoret, et par une lettre d'un autre membre, D. Humbert Ramallet, qui écrivait de Genève le 19 mars 1510, on apprend que le clergé avait dans cette ville un banquier, qui expédiait à Rome les argents nécessaires. D. Demoret soutenait énergiquement les intérêts du clergé, car pendant son séjour, il obtint l'union de la cure de Dompierre-le-Grand au clergé d'Estavayer et travaillait encore à l'union d'une autre qui n'est pas nommée.

Dans une lettre adressée au clergé, il les exhorte à établir des statuts qu'il ferait approuver à Rome.

S'ils avaient été établis plus tôt, les embarras avec D. Martigniac n'existeraient pas, parce qu'ils auraient pu le congédier et celui-ci ne pourrait leur réclamer les rentes de son bénéfice.

Dans le mois de septembre, le Conseil apprit qu'il était condamné par la Chambre apostolique et ensuite par D. Laurent de Fliste, évêque de Montroyal, gouverneur de Rome et spécialement commis par le St-Siège pour l'examen et le jugement de cette cause; il devait, outre les frais du procès, payer une indemnité de 500 ducats d'or à D. Martigniac. Au lieu de reconnaître leur erreur et de s'en prendre aux vrais coupables, ces Messieurs déléguèrent quatre commis et deux conseillers au duc de Savoie, à Thonon, pour l'engager à intervenir en leur faveur.

Ils s'en prenaient aussi à l'évêque de Lausanne qui n'avait pas condamné le pauvre chapelain. Vers la fin du mois d'octobre on réunit la paroisse dans l'église de St-Laurent et on vota de s'emparer des dîmes d'Estavayer, de Forel et de Sévaz, laquelle appartenait à l'évêque; celui-ci ne s'empressa pas de réclamer, espérant ramener le calme. Cependant après deux réclamations de ses officiers, la paroisse, convoquée dans l'église des religieuses, consentit à la rendre (mars 1513).

Dom Martigniac se montra magnanime; ce qui fit encore éclater son innocence, il consentit à pardonner toutes les injures et les violences supportées et à remettre les 500 ducats que la sentence lui allouait. Après cinq mois d'absence, M. Truffin revint à Estavayer et fit rapport de l'accord qu'il avait fait avec D. Martigniac. On vit encore une de ces marques de l'aveuglement des hommes: en dressant le rôle de ceux qui avaient prêté des argents pour cette affaire, on écrivit dans le manuel du Conseil « *pro satisfaciendo concordiam quam fecit Petrus* » « *Truffin cum illo miserabili, pravo garcifero Claudio Martigniac.* » Aux yeux de certaines gens, le chapelain était encore un pervers, un diable.

Le clergé qui refusait à D. Martigniac son bénéfice fut aussi condamné à Rome et obligé de restituer toutes les rentes de son bénéfice et à payer les frais du procès. D. Martigniac fut moins

généreux pour ses confrères, ils lui payèrent 180 ducats pour les frais et les retenues. Fait à Rome, le 20 avril 1514.

Le clergé avait encouru les censures ecclésiastiques et l'excommunication par ce procès; il en fut relevé par un rescrit du Pape, du 22 mai 1514, dont l'exécution fut confiée à D. Jacques, d'Estavayer, curé de Moudon, protonotaire apostolique, à Louis Burnet, curé de Daillens, et à Jean de Verney; il fut publié dans les églises du voisinage.

L'innocence de D. Martigniac fut donc reconnue à Rome, et il fut réhabilité. On voit dans ce procès un effet des passions populaires, aveugles, tyranniques et barbares, et d'un autre côté la prudence et la sagesse de la cour romaine; elle ne fut pas entraînée par les intrigues et l'aveuglement général et défendit efficacement l'innocence opprimée. Il est curieux de lire dans le *Mis.-buch*, les accusations portées par l'Etat contre Martigniac, qui, di-on, se rendait invisible à l'aide du diable, etc., etc. Il n'était cependant pas invisible dans les prisons, à la torture, ni à Rome (Voir arch. d'Estavayer et de Fribourg).

J'ai donné tout le procès, parce qu'on s'en est servi souvent pour accuser l'église catholique d'ignorance et de superstition.

### **La Réformation 1525-1560.**

A peine l'agitation provoquée par le procès Martigniac était-elle calmée, que de nouveaux éléments de troubles vinrent agiter la population d'Estavayer. En 1524 et 1525, le curé de Bevaix (Neuchâtel) eut un procès avec les gens de Cortaillod, qui furent excommuniés. L'Etat de Fribourg ordonna à son représentant, le bailli de *Chenaux*, de les empêcher de venir à Estavayer sous peine de la prison; c'est probablement à la suite de rapports avec ces excommuniés que la paroisse d'Estavayer fut frappée *d'interdit* (peine ecclésiastique) et aucun office divin ne fut célébré pendant quelque temps. Mais la visite de Sébastien de Montfaucon, le jour de St-Laurent 1526, ramena le calme dans la paroisse. Ce fut la dernière visite de cet évêque à Estavayer; le canon qui avait annoncé son arrivée ne devait plus tonner à son honneur, l'armée bernoise allait bientôt envahir le pays de Vaud, y appuyer et imposer quelquefois la doctrine nouvelle

de la réforme. Fribourg, cependant, avait l'œil ouvert sur les menées du parti protestant.

1531. Afin de s'opposer aux efforts des ministres et à l'établissement du protestantisme, le Conseil d'Estavayer fit convoquer dans l'église de St-Laurent toute la ville et communauté d'Estavayer, tous les 13 villages de son ressort et du mandement; on lut les édits du duc de Savoie, des Etats du Pays de Vaud et de LL. EE. de Fribourg contre la nouvelle doctrine. Le secrétaire avait à peine terminé la lecture qu'on entendit le peuple s'écrier d'une voix unanime : nous ne voulons point de nouveauté; nous voulons conserver la foi de nos pères, vivre et mourir dans la religion catholique.

Ceci se passait le jour de la Nativité de St-Jean-Baptiste de l'année 1532 (Comptes du gouverneur Jaccolet).

« Di festi nativitatis Johannis Baptiste qua die tota villa  
 « communitas staviaci et omnia villagia terre et dominii staviaci  
 « fuerunt simul congregati in ecclesia ad causam Lutherorum et  
 « ibidem lecta fuerunt per secretarium illa coram populo statuta  
 « per Illum Principem et Dum ducem Sabaudie facta, et per  
 « status Melduni. Item statuta et articuli per Rev. dominos Fri-  
 « burgi super eodem facto. Dicentes omnes esse velle prout hac-  
 « tenus predecessores nostri fuerunt et vixerunt. » (Comptes du gouverneur Jaccolet).

Le conseil d'Estavayer montra aussi une grande énergie dans ces circonstances difficiles; ayant appris que Farel avait pris jour pour une dispute avec le curé de St-Aubin-le-Lac, y délégua le châtelain de Chenaux, avec le secrétaire de la ville pour détourner le curé de l'apostasie, et St-Aubin ayant embrassé la réforme, le curé, malgré les assurances et offres d'une pension, refusa d'embrasser la nouvelle doctrine et déclara qu'il se retirerait sur les terres de Fribourg; il vint en effet à Estavayer accompagné du bailli de Chenaux (Arch. cant., aff. eccl. 344).

1532. Payerne avait un traité d'alliance et de combourgeoisie avec Estavayer, quelques personnes prenaient goût aux nouvelles doctrines; le Conseil d'Estavayer délégua à son alliée un de ses membres, noble Louis de Gléresse, pour les détourner et les encourager à rester fermes dans la religion de leurs pères.

Pendant qu'Estavayer surveillait l'envahissement du protestantisme chez ses alliés et voisins, le bruit se répandit que Farel avait des adhérents à Estavayer. Sur la fin du mois d'août, F. Mullibach fait rapport en Conseil, qu'il tenait d'un certain religieux de La Lance et de Pierre Espagnex, de Grandson, que Jacques Demierre, secrétaire du Conseil, Jean Bovey et Jacques Ansermet, se trouvant au château de Vaumarcus avaient sollicité Farel de venir prêcher à Estavayer, l'assurant qu'il pouvait le faire en toute sûreté, ayant plusieurs amis dans cette ville. Les accusés, cités en Conseil, nièrent ces faits.

Le châtelain de Gléresse fut envoyé à La Lance, à Concise, à Vaumarcus, etc., pour faire une enquête, qui prouva qu'on avait calomnié les trois inculpés et ils furent pleinement justifiés. Dix témoins furent interrogés à Grandson, au monastère de La Lance et à Vaumarcus, etc., et tous déposèrent en faveur des trois accusés. Pour les mettre à l'abri de nouvelles poursuites, le Conseil leur délivra un acte de non-culpabilité.

Il fallait pourvoir à la sûreté de la ville ; on se rapprocha donc de Fribourg, Etat catholique, qui possédait déjà une partie de la seigneurie. Le Conseil plaça la ville sous la protection de Fribourg, en lui demandant quelques soldats, des armes et des munitions, car l'armée bernoise avançait. Le lundi avant l'Épiphanie 1536, Hantz List, châtelain de Chenaux et Pierre Dumoulin furent délégués auprès de l'Etat de Fribourg pour demander quelques couleuvrines, etc.

Il fallait aussi trouver l'argent pour les dépenses de la défense de la ville ; on leva un impôt. Le couvent de Romainmôtier dut payer 6 écus d'or pour son droit de dime à Lully et on pria l'Evêque, possesseur de celle d'Estavayer, de contribuer volontairement à cette défense.

Le mercredi avant la fête de St-Hilaire (14 janvier), le banneret Mullibach se présenta au Conseil d'Estavayer et leur déclara que MM. de Fribourg fourniraient s'il était nécessaire 40 soldats pour la défense de la ville. Dès lors les portes furent fermées de jour et de nuit et on prit diverses précautions. Le mercredi après le dix-sept janvier le conseil délégua quelques hommes à Morat pour s'informer de la marche de l'armée bernoise ;

le 20 arrivèrent 47 soldats envoyés par LL. EE. de Fribourg, on fit l'inspection des murailles et on plaça des canons sur la porte des religieuses. Le mercredi après, Bugnon est envoyé à Payerne pour s'informer encore de la marche des Bernois ; ayant relaté qu'ils devaient y arriver le dimanche suivant, le Conseil ordonne aux milices des 13 villages de la seigneurie de se rendre le dimanche matin à Estavayer pour défendre la ville.

Pour gagner les bonnes grâces de l'armée bernoise, le Conseil lui avait envoyé près de Morat un char de vin de Lavaux et 360 miches de pain.

Pour subvenir à toutes ces dépenses, le Conseil vendit à Pierre Du Moulin, notaire, des prés sous Rueyres, pour 100 écus d'or.

Le dimanche après St-Vincent (22 janvier), le Conseil délègue noble Geoffroy Griset et Laurent Tuppin, à Fribourg, pour demander ce qu'il devait faire en cas d'attaque. Mais l'armée bernoise ne s'étant pas dirigée sur Estavayer, 43 soldats de Fribourg furent licenciés le 27 janvier et le 2 février, les 4 autres à la fin du mois.

Vers la fin de janvier, le Conseil avait envoyé Jean Guyon, à Chambéry avec une lettre pour le duc de Savoie, dont il devait attendre la réponse ; après 12 jours d'attente il revint à Estavayer sans réponse. Pendant que Guyon était à Chambéry. Du Moulin fut envoyé à Romont, où se trouvait le gouverneur de Verceil, qui lui dit que les Bernois avaient sommé Romont de se rendre « Quod Domini bernenses dederant ipsis la defiance et quod Dominus dux mandaverat ipsis quod teneant bonum, » mais que le duc leur avait ordonné de résister (Comptes du gouv. Bergier).

Le 4 février, le Conseil ordonna aux villageois de la seigneurie de venir alternativement garder la ville.

Le 22 février, les conseillers Peterman Amman et François Mullibach furent envoyés à Estavayer pour traiter de la reddition de la ville et recevoir le serment de fidélité. Avant de faire cet acte de soumission, Estavayer voulut encore exposer au duc de Savoie sa situation, mais celui-ci était dans l'impossibilité de la secourir et de la protéger. Dans la crainte de

tomber au pouvoir de Berne *au grand inconvénient de corps et de biens mais aussi de l'âme en étant privé de notre sainte religion catholique*. . . . Estavayer se soumit à l'Etat de Fribourg. Dans cette acte de soumission brille un attachement profond pour le duc de Savoie, *qui nous a toujours conservé dans la religion catholique*. La ville posa donc des conditions à sa soumission :

- 1° La seigneurie serait rendue à la Savoie, si elle rentrait en possession du pays de Vaud ;
- 2° La conservation de la religion catholique ;
- 3° De ses libertés et franchises ;
- 4° On ne les obligera pas à porter les armes contre le duc. (Aff. d'Est., N° 279, arch. cant.).

La capitulation fut ensuite acceptée et jurée par toute la bourgeoisie. Un repas scella ce traité et le même soir les députés retournèrent à Fribourg avec Claude Catelan et Pierre Dumoulin, qui vinrent recevoir le serment de leur nouveau souverain.

Les Bernois ayant obtenu le passage à travers la seigneurie d'Estavayer, le conseiller Freiburger et le maître artilleur s'y transportèrent pour surveiller ce passage. Le 26 février arriva d'Yverdon un parc d'artillerie, la ville leur présenta les vins d'honneur.

On doit considérer la légende du ministre tué d'un coup d'arquebuse par François d'Estavayer, comme une fable ; un fait semblable aurait nécessairement provoqué l'intervention de Berne. Il n'existe pas la plus petite lettre de cette époque ayant trait à cet homicide.

Il existe dans les archives du clergé une lettre signée par Claudius de Glatinis ; elle est datée de Grandson du 5 juin 1532 ; il y prêchait la réformation. Elle fut probablement interceptée et c'est ainsi qu'elle fut conservée à Estavayer.

Pierreffleur nous rapporte que Blaise Grivat, de Grandson, prieur, ne voulant embrasser la réforme se retira à Estavayer.

Le dernier curé de Colombier (Neuchâtel) vint aussi se réfugier à Estavayer, afin de vivre et mourir dans la religion catholique. C'était D. Guillaume Morez ; en 1537, la famille Catelan,

lui donna une des chapelles dont elle avait le patronage. Il vivait encore en 1545.

Les sœurs de Ste-Claire d'Orbe, devant quitter leur couvent, prièrent les seigneurs de Fribourg de leur permettre de se retirer rière leurs terres, de pouvoir habiter la ville d'Estavayer, dans le couvent des sœurs de St-Dominique. Le confesseur envoyé à Fribourg porter cette requête, revint avec une réponse négative (Pierrefleur, p. 324).

Dans le mois d'octobre 1556, le Conseil ordonna de prendre quelques informations sur deux religieuses retirées dans le couvent des Dominicaines, l'une était la fille de M. de Denisie et l'autre de M. Gaudard, d'Echallens. C'était probablement des religieuses de couvents supprimés par la réformation.

Le Conseil d'Estavayer, comme celui de Fribourg, veillait avec sollicitude à l'intégrité de la foi. En 1550 on fait chasser du pays *l'écrivain* (auteur?) qui n'avait pas confessé ni communie à Pâques. En 1560, Thomas Wild, avoyer d'Estavayer, annonce à LL. EE. qu'il a fait arrêter et incarcérer un individu de Lausanne, qui distribuait des livres contre la religion catholique.

Le 18 janvier 1563, noble Michel Fuyvat (Fivaz) fut déposé des charges de conseiller et de membre du tribunal parce qu'il était indivis avec son frère et que celui-ci était réformé (*le laissant toutefois homme de bien*) (Man. du Conseil). Ce frère était Jean Fuyvat (Fivaz), fils de Claude Fuyvat, de Payerne et d'Agnès Vuillemin, fille de Jean d'Estavayer. Michel était catholique, mais depuis sa déposition, il se retira à Payerne et vendit les biens qu'il possédait à Estavayer. Malgré cette sévérité, le Conseil travaillait cependant à conserver des bons rapports avec ses voisins protestants. En 1562, les Payernois devaient travailler au curage de la Broye avec les bourgeois d'Estavayer; afin d'éviter les rixes, il défendit de leur reprocher le changement de religion.

La ville d'Estavayer resta inébranlablement attachée à la foi catholique, mais plusieurs membres de la noble famille de ce nom établis dans le canton de Vaud l'abandonnèrent.

Noble Jean-Baptiste d'Estavayer, fils de Jean, co-seigneur d'Estavayer, habitant Moudon, fut de ce nombre ainsi que sa sœur Susanne, épouse de Michel Cathelin de Gingins.



Humbert d'Estavayer, fils de Philippe, de Moudon, seigneur de Mézières-le-Jorat, rentra dans le sein de l'église catholique. Il fut au service du Piémont et de la France; par son testament du 4 février 1675, il fit de nombreux legs pies; mais il fut annulé à cause de ses dettes. Cet Humbert avait été novice à l'abbaye de St-Maurice en Valais.

Une des conséquences de la réformation fut une modification des limites de la paroisse. Une partie du village de Forel appartenait à la paroisse de Ressudens, et ses habitants se trouvèrent sans pasteur catholique. Le 9 février 1537, le Conseil d'Estavayer demanda à son nouveau souverain de pouvoir les réunir à la paroisse de St-Laurent, ce qui fut accordé. En 1562, le curé d'Estavayer leur réclamait une coupe de froment pour le droit de prémice, ce qu'ils refusèrent. L'Etat les condamna à payer un bichet ou trois gros *un chacun tenant charrue* et celui qui ne possédait pas de charrue *un quarteron de froment ou six quarts* (Rathsbeck. 10).

L'évêque de Lausanne s'était retiré en pays étrangers après l'établissement de la réformation dans le pays de Vaud; l'administration du diocèse était confiée à des vicaires-généraux; un évêque, avec le titre de suffragant, remplit les fonctions épiscopales, c'était D. Jean Peron ou Peronis, évêque d'Emburnex; il fit la visite des paroisses du canton de Fribourg en 1559. Un arrêté de l'Etat enjoint à tous ceux qui n'avaient pas reçu le sacrement de Confirmation à se présenter dans les différentes paroisses visitées.

Pour Estavayer, c'était le jour de La-Toussaint, Mgr de Péronis était accompagné de M. de Bucjoz, neveu de Sébastien de Montfaucon (c'était probablement Claude de Montfaucon, chanoine), et du chanoine de St-Nicolas, Duvillard. Le suffragant chanta la grand'messe et prêcha. Après diner, il confirma les enfants de la seigneurie de Surpierre et de Murist et le lendemain ceux de Cheyres, Font, Estavayer, Cugy, etc. C'était donc tout le district actuel d'Estavayer, moins la partie de Montagny, Saint-Aubin, etc. Dans la même circonstance, il consacra trois autels dans l'église des Dominicaines et celui du

St-Suaire dans celle de St-Laurent. L'évêque était logé à la Maison-de-Ville; à son départ trois conseillers et le sautier à cheval l'accompagnèrent jusqu'à Montagny.

25 ans après cette visite pastorale, Estavayer était honoré de la visite du P. Canisius; il arriva le 8 août 1584, accompagné de plusieurs conseillers de Fribourg; la ville leur offrit le vin d'honneur.

Les annales de la paroisse présentent quelques faits intéressants dans le XVII<sup>e</sup> siècle, surtout pendant les guerres de 30 ans et la conquête de la Franche-Comté, qui fut tellement dévastée et dépeuplée qu'on fut obligé d'y envoyer des familles de la Savoie et du canton de Fribourg. De nombreuses familles, mais surtout des femmes, des enfants, des vieillards se réfugièrent sur les terres de Fribourg; ils arrivaient dans un dénuement complet, plusieurs mouraient épuisés sur les chemins publics. Les environs d'Estavayer et la ville en reçurent un grand nombre. Le 7 août 1637, on lut en Conseil une lettre du maire de Pontarlier; il remerciait les autorités de la généreuse hospitalité accordée aux femmes et enfants de cette ville, chassés par la guerre et la peste. Estavayer avait, en effet, donné l'hospitalité à 457 personnes de la Franche-Comté et du pays de Porrentruy, pendant les années 1637, 1638 et 1639. Depuis cette dernière date, cependant, les réfugiés aisés payaient un droit d'habitation. La Franche-Comté allait bientôt donner asile aussi à quelques personnes d'Estavayer.

1656. La guerre avait éclaté entre les cantons de Zurich et de Schwytz; dans ces circonstances, Fribourg fit quelques préparatifs et prit diverses précautions pour ne pas être surpris ni trouvé désarmé. Estavayer et les seigneuries adjacentes étaient presque totalement enclavées dans les Etats protestants de Berne, une garnison de 70 hommes fut placée à Estavayer le 12 janvier 1656 avec les jeunes milices de cette ville et des villages voisins. Des patrouilles parcouraient chaque nuit la ville et les environs. Cet appareil jeta l'épouvante dans la population; les PP. Minimes se retirèrent, avec la permission du Conseil, dans leur couvent de Morteau, ainsi qu'un certain nombre de religieuses de St-Dominique. Elles furent recommandées à l'archevêque de Besançon,

par Sœur Jeanne-Baptiste de Montenach, supérieure, le 26 janvier. Tous rentrèrent à Estavayer après la conclusion de la paix.

Au milieu des terreurs et bruit de guerre, la paroisse fit éclater sa piété et sa confiance en la Ste-Vierge : Prosternée aux pieds de son autel, dans l'église de St-Laurent, elle se consacra à Marie et prit la résolution de célébrer chaque année la fête de la Présentation de Notre-Dame, en action de grâces.

*Autavaux.* Une partie des communiens étaient déjà de la paroisse d'Estavayer et les autres de celle de Morens ; Mgr Duding, les incorpora tous à la paroisse d'Estavayer le 7 septembre 1719, moyennant 80 écus qu'ils payèrent à la fabrique de l'église de Morens.

### L'Eglise.

Les documents ne nous donnent aucun renseignement sur l'emplacement, le nombre et la forme des premiers édifices religieux de la paroisse ; une chose est certaine, l'église actuelle fut construite sur l'emplacement d'une ancienne église. Les travaux furent commencés à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. M. Grangier dit que les piliers sur lesquels repose la tour furent élevés en 1379 ainsi que le premier étage, et le second en 1391. En 1430 ou 1437 on aurait placé un toit sur ces deux étages. En 1437, on éleva les piliers de la nef.

Les ouvrages furent continués les années suivantes et en 1444 les voutes et les arcs de l'une des nefs furent terminés. On posa six grandes pièces de bois de pointe pour soutenir la vieille charpente. En 1449 on acheva la grande muraille qui allait de l'autel de l'assomption au bas de l'église. Le bois pour la charpente fut acheté à la Grattas (Neuchâtel) et abattu en 1450 ; il fut conduit au port de Colombier et ensuite à Estavayer. Les travaux de charpente étaient dirigés par le maître-charpentier Briaulx, auquel le Conseil livra 58 livres 4 sols et un habit aux couleurs de la ville.

Le maître-autel fut consacré cette même année 1450 par le vicaire-général de Fuste, évêque de Grenade, qui confirma aussi les enfants. La cérémonie eut lieu entre le 10 et le 20 août.

La muraille du côté du vent fut continuée en 1453 et terminée en 1456 par les entrepreneurs et maçons Gile Fiant d'Orbe, Jean Michod et Jacques Guinchard.

En 1466 les quatre piliers de la nef et les voutes furent continués. Le dimanche après la Trinité plusieurs entrepreneurs de Payerne, de Neuchâtel, etc., se présentèrent pour exécuter ces travaux, mais ils furent confiés à Jean Prestre, de Flare, diocèse de Besançon.

Ces détails et d'autres contenus dans les comptes des gouverneurs, nous engagent à admettre l'opinion de M. Dafflon; l'église précédente n'avait qu'une nef, dont la toiture fut supportée par des pièces de bois pendant la construction des deux nefs collatérales et des piliers qui supportent la voute centrale. Le plan fut probablement dressé lorsqu'on posa les fondements des quatre immenses piliers qui supportent le beffroi. Les travaux furent évidemment interrompus plusieurs fois; commencée en 1393, l'église fut terminée vers 1470.

*L'architecte.* On n'a pu découvrir le nom de l'architecte; mais il est probable qu'il habitait les terres de Neuchâtel, où l'on rencontre fréquemment le même genre de beffroi supporté par des piliers. Tel était aussi l'élégant beffroi octogone de l'église abbatiale de St-Jean de Cerlier, qu'on a malheureusement fait disparaître il y a trois ans.

*Le beffroi.* C'est le seul ancien de ce genre d'architecture dans le canton. Jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, les cloches, très petites, ne réclamaient pas de vastes tours pour les abriter; une légère charpente sur le chœur ou sur le frontispice de l'église était suffisante. Commencé en 1398, il fut terminé en 1524. Les piliers et les deux premiers étages furent d'abord élevés; ils reçurent un complément en 1481; par arrêté du 27 janvier, le Conseil établit deux guets qui, du haut de leur habitation aérienne, devaient signaler aux bons staviacois l'approche de l'ennemi, les dangers qui le menaçaient et jeter au milieu de la nuit les heures afin que tout habitant pût dormir tranquille, assuré de la vigilance du guet « et debebant qualibet nocte percutere horas magno cymbalo « quo consuetum est percute et clamare per fenestras, qualibet

« hora. Bonguet, etc. » Il devait frapper les heures sur la grande cloche et les annoncer depuis la fenêtre du beffroi.

Dans une assemblée de 1524, le Conseil proposa d'élever la tour de 20 pieds. Plusieurs maçons de différentes localités se présentèrent pour faire l'ouvrage ; on prit cependant certaines précautions. Pierre et Jacques Ruffiner, de Fribourg, vinrent examiner la solidité des piliers et des arcs et voir s'ils pourraient supporter cette nouvelle charge d'un troisième étage. En ayant reconnu la solidité, ils eurent la préférence pour la construction sur tous leurs concurrents d'Orbe, de Moudon, de Boudry, etc. Les pierres furent levées sur le territoire de Font par Jean Martin et ses associés, et conduites à Estavayer par les attelages des bourgeois et des paysans, auxquels on donnait 3 sols par charroi. La ville de Morat prêta un cabestan et des cordes pour élever les matériaux. On donna deux écus d'or au maître qui sculpta les armes de la ville, que l'on plaça du côté de l'est et du sud. L'ouvrage fut terminé le 22 décembre 1525 ; on accorda aux entrepreneurs 140 écus d'or au soleil pour la main-d'œuvre, la ville ayant fourni tous les matériaux et un grand diner, mais elle ajouta 20 écus d'honoraire avec un habit aux couleurs d'Estavayer. Jean de Naz fit la flèche et le toit pour 100 écus d'or.

Estiévent Ecoffey fit la croix de la flèche en 1595 pour le prix de 155 florins (93 fr.).

Pour couvrir les frais de construction on vendit différentes parcelles de terrain ; les collateurs des autels durent payer les uns 60 livres et les autres 40 ; le clergé fit un don de 15 livres en 1443 et autant en 1444 et le curé 12 livres. Dans le mois de juillet 1502, le Conseil délègue deux de ses membres auprès de l'évêque, pour l'engager à contribuer à la bâtisse de l'église. Le festin du Conrey fut supprimé pendant plusieurs années et les rentes de la fondation appliquées à l'église.

1598. Plusieurs bourgeois ayant fait peindre leurs armoiries dans l'intérieur de l'église, furent condamnés à une amende de 10 florins.

*Grille.* Dans le mois d'octobre 1505, le Conseil fit marché avec Pierre Roschel ou Roschat, de Lausanne, pour la façon de

la grille à l'entrée du chœur. La ville fournit le fer et lui paya 3 florins par quintal pour la main-d'œuvre. Le poids s'est élevé à 6,567 livres ; elle fut terminée et placée en 1506.

*Les stalles.* Le travail des stalles commença en 1522 ; Jean Mettelin, de Genève, sculpteur, fut chargé de cette grande entreprise. On l'envoya examiner les stalles de l'église de Moudon ; mais à son retour il promit que son ouvrage surpasserait celui de Moudon, en beauté et en perfection.

Le bois nécessaire fut acheté à Vaumarcus, à Rueyres, à Lully, à Font, etc. Plusieurs personnes firent aussi des dons, par exemple le seigneur de Cugy, les d'Illens de Cugy, et Sébastien de Montfaucon vint de Romont à Estavayer avec Claude d'Estavayer, évêque de Belley : le premier fit un don de 40 écus d'or, soit de 36 florins 10 sols, il y ajouta en 1526 un don de 96 florins 3 sols.

On appliqua aussi à cet ouvrage la valeur du banquet royal dit Conrey, qui n'eut pas lieu en 1522, 1523 et 1524. Les stalles sont au nombre de 25.

Le panneau de la stalle rapproché de l'autel, destiné au diacre, représente St-Sébastien percé de flèches.

Sur le panneau suivant, qui sert de dossier au célébrant, est sculpté un personnage sans barbe, coiffé d'une mitre et tenant une croix d'une main. Les armoiries d'Estavayer placées au-dessous, semblent indiquer que ce prélat est Claude d'Estavayer, évêque de Belley (Ain).

Au fond de la stalle qu'occupe le sous diacre, sont représentés St-Laurent et son gril.

Les stalles, à Estavayer comme à Fribourg (collégiale), à Hauterive et à Romont, sont occupées invariablement par un apôtre et un prophète, par l'Ancien et le Nouveau-Testament montrant de concert la perpétuité de la foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

La 1<sup>re</sup> stalle haute est dédiée à Saint-Pierre. Un philactère ménagé autour de lui porte ces mots : *Credo in unum Deum* : je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre.

La 2<sup>me</sup> stalle représente le prophète Joël tenant ce verset de

son livre rappelé par les actes des apôtres (II. 17) : *Effundam de Spiritu meo super omnem carnem* : dans les derniers temps, je prendrai mon esprit sur toute chair ; vos fils et vos filles prophétiseront.

La 3<sup>me</sup> stalle rappelle un apôtre et ces mots : *Et in Jesum-Christum, filium ejus unicum dominum nostrum* : et en Jésus-Christ, son fils unique, notre Seigneur.

A la 4<sup>me</sup> stalle on voit un prophète, sans doute David, et cette devise : *Dominus dixit ad me : filius meus es tu* : le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils.

A la 5<sup>me</sup> est un apôtre, avec cet article du Symbole : *Qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria virgine* : qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge-Marie.

A la 6<sup>me</sup> est le prophète Isaïe avec ce verset : *Ecce virgo concipiet et pariet filium* : voilà qu'une vierge concevra et enfantera.

La 7<sup>me</sup> stalle est occupée par l'apôtre Saint-Jean. On le reconnaît au calice d'où sort une couleuvre. Il présente l'article suivant : *Passus sub Pontio Pilato, crucifixus et mortuus* : qui a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié et mort.

La 8<sup>me</sup> stalle est destinée à rappeler un prophète et la date de la construction des stalles (1525). Ces chiffres sont placés à la fin de ces mots : *Omnes qui adierunt, audiant* : que tous ceux qui sont présents écoutent.

La 9<sup>me</sup> stalle est d'un apôtre qui est représenté avec un livre renfermé dans un sac, et ces mots : *Et sepultus descendit ad inferna* : a été enseveli et descendu aux enfers.

Dans la 10<sup>me</sup> stalle est debout le prophète Osée avec cette inscription : *Ero mors tua, ô, mors* : oui, ô mort ! je serrai un jour ta mort.

A la 11<sup>me</sup> stalle est l'apôtre de la résurrection, l'annonçant par cette courte phrase : *Tertiâ die resurrexit a mortuis* : le troisième jour est ressuscité des morts.

Cet apôtre a pour voisin, dans la 12<sup>me</sup> stalle, un prophète sur les paroles duquel l'apôtre s'appuie. Ces paroles les voici : *Propter hoc letatum est cor meum et exultavit* : c'est pour cela que mon cœur s'est réjoui, que ma langue a chanté des cantiques de joie.

Les paroles du roi prophète se trouvant répétées dans les Actes des Apôtres, le sculpteur a marqué ici la source : Actes des Apôtres II, 26, ce qu'il n'a fait qu'une fois.

La 13<sup>me</sup> stalle, du côté de l'Évangile, donne, avec les traits d'un apôtre, les paroles du 7<sup>me</sup> article du symbole : *Ascendit ad cœlos* : il est monté au ciel.

Pour analogie la stalle suivante représente Joël avec cette prophétie qui s'accomplira aux derniers jours du monde : *Congregabo omnes gentes et deducam eas in vallem Josaphat* : j'assemblerai tous les peuples et je les amènerai dans la vallée de Josaphat.

La 15<sup>me</sup> stalle est celle d'un apôtre, dont l'attribut est un couteau, de St-Barthélemy, qui a été écorché vif ; il a pour exergue : *Sedet ad dexteram Dei patris* : il est à la droite de Dieu le Père.

Cet apôtre est suivi du prophète Amos. L'artiste désigne son nom. Au commencement du philactère on lit : *Amos propheta. Qui œdificat in cœlo ascensionem suam* : il a établi son trône dans le ciel.

L'apôtre qui orne la 17<sup>me</sup> stalle a pour attribut l'équerre et pour devise : *Inde venturus est judicare vivos et mortuos* : d'où il viendra juger les vivants et les morts.

Cet apôtre du jugement général a pour soutien de cette grande vérité le prophète Ezéchiel de la stalle suivante, qui est la 18<sup>me</sup> : *Ossa arida audite verbum Domini. Hoc dicit Dominus* : Vous, os secs, écoutez la parole du Seigneur.

Au lieu de deux SS que demande le mot latin *ossa*, le sculpteur l'a écrit avec deux CC.

La 19<sup>me</sup> stalle est celle de l'apôtre qui a pour attribut un bâton de voyageur ou de pèlerin, probablement de St-Jacques. Il rappelle la croyance au Saint-Esprit en disant : *Credo in Spiritum Sanctum* : je crois au Saint-Esprit.

Le prophète qui l'accompagne et sert par sa doctrine d'auxiliaire à cet apôtre est Nichée. Cette doctrine est contenue dans ce verset : *Deponet Dominus omnes iniquitates et projiciet in profundum* : le Seigneur détruira nos iniquités, il jettera tous nos péchés au fond de la mer.



La 21<sup>me</sup> stalle reproduit les traits d'un apôtre qui a pour symbole l'équerre et pour devise ces paroles : *Carnis ressurectionem* : je crois à la résurrection de la chair.

Un prophète est placé dans la 23<sup>me</sup> et dernière stalle, Daniel, avec ces mots écrits sur un philactère : *Evigilabunt alii in vitam..... in opprobium* : et la multitude de ceux qui dorment dans la poussière se réveilleront, les uns pour la vie éternelle et les autres pour un opprobre éternel.

Les stalles d'Estavayer sont d'une bonne exécution et d'une parfaite conservation.

*Orgue.* Le 3 juin 1659, D. Ecoffey se présente en Conseil pour exposer que MM. de Fribourg mettaient en vente un orgue ; le Conseil en fit l'acquisition pour le prix de 300 écus et D. Ecoffey prit l'engagement de les toucher gratuitement. On fit une collecte par la ville pour les payer. Ces orgues sont aujourd'hui placées dans le chœur de l'église. En 1778, on fit la tribune au bas de l'église pour y placer l'orgue. Victoire Bullet donna 200 écus pour cet ouvrage, qui fut terminé en 1781. En 1811, M. Aloys Mooser fit de nouvelles orgues pour l'église.

### **Eglise.**

1748. On fit dans cette année et les suivantes de grandes réparations à l'église ; les nombreux autels construits dans l'intérieur produisaient un effet déplorable et gênaient la circulation ; les murailles étaient couvertes d'armoiries, d'inscriptions et de figures de saints, souvent d'un mauvais goût ; le pavé était inégal et défectueux ; les inhumations se faisaient encore fréquemment dans l'église. Pour abolir ces abus, le Conseil pria l'Etat de Fribourg de défendre à l'avenir toute inhumation dans l'intérieur de l'église, n'osant agir par lui-même à cause des obstacles que lui opposeraient les propriétaires des différentes chapelles.

Dès 1752 on plaça un nouveau pavé, des bancs neufs. On ne laissa subsister que 5 autels. Avec la permission de Mgr de Bocard, les autels de St-Pierre, de St-Jean-Baptiste, du St-Esprit et de St-Michel furent réunis à celui du Scapulaire. Ceux de

St-Jacques et de St-Martin à la chapelle de St-Georges, et les chapelles de la Trinité et de St-André à celle de Ste-Catherine. Celles des Trépassés et de St-Blaise ne possédant aucune rente, furent totalement supprimées. M. B. N. de Praroman ne permit pas la réunion de la chapelle de l'Assomption, dont il était collateur du chef de sa femme, née d'Estavayer.

*Table de la communion.* Elle fut faite en 1762 par Antoine Schleicher, serrurier, de Vienne. Le doyen Grangier a payé 90 écus pour la dorure.

*Chaire.* La chaire était en pierre en 1484 ; elle datait probablement de l'époque de la construction de l'église.

En 1716, A. Netzers ou Metzgers, du pays des Grisons, en fit une nouvelle, qui fut peinte et dorée aux frais du doyen Grangier.

*Sacristie.* Dans la visite pastorale de 1785, l'évêque avait demandé une nouvelle sacristie, l'ancienne étant insuffisante. Le plan de cette nouvelle construction fut adopté l'année suivante.

*Autel.* Il est probable que l'autel consacré en 1450 fut conservé jusqu'en 1638 ; on ne sait s'il existait un rétable, mais il ne pouvait être très élevé, car la fenêtre gothique descendait presque jusqu'à la table de l'autel. En 1638 le Conseil, cédant au mauvais goût de l'époque, prit une déplorable décision, celle d'enlever la table d'autel, de masquer la fenêtre gothique par un rétable immense ? Deux plans lui furent présentés : l'un par Pierre Crolet, peintre, de Pontarlier, et l'autre par François Reiff, sculpteur, à Fribourg. Le Conseil voulut qu'il fut composé de quatre tableaux, dont le principal représenterait le martyr de St-Laurent ; celui au-dessus, le Père éternel et ceux des deux côtés, St-Sébastien et St-Roch que la ville venait de choisir pour seconds patrons, afin que par leur puissante intercession elle fut préservée de la peste.

M. Crolet demanda 700 écus de France pour les quatre tableaux ; il fut logé pendant son travail dans une maison sur la place de Moudon.

M. Reiff fit les ouvrages de sculpture, tels que nous les voyons aujourd'hui, pour le prix de 600 écus de Fribourg. Contrat du 27 septembre 1638. L'autel fut terminé et posé dans le mois d'août 1640.

Le tabernacle fut fait par un sculpteur de Morteau en 1737, et payé par M<sup>lle</sup> de La-Pierre.

En 1688 Jacques Noble fit des balustres, en bois de noyer, avec trois portes devant l'autel.

*Monstrance.* Le jour de la Fête-Dieu 1477, le Conseil, d'accord avec le clergé, arrêta que l'argent destiné au *Conrey* serait appliqué à la confection d'une monstrance. L'ouvrage fut fait à Fribourg et terminé en 1478. Il est probable que la monstrance et d'autres ornements avaient disparu dans le sac de la ville ; une chasuble volée par un bernois dans cette circonstance fut restituée.

*Lampe* en argent. Elle fut faite en 1660.

*Statue de St-Georges.* L'église en possédait une en 1456, mais elle fut réparée ou peut-être refaite à neuf en 1520 par M. Bovard, de Lausanne. Elle est en argent. Au pied est une relique de St-Georges, vénérée à Estavayer depuis cinq siècles au moins.

*Chandeliers d'argent.* Quatre sont plus anciens, ils sont cependant du XVII<sup>e</sup> siècle et les deux autres sont de 1676 ; ils furent payés avec l'argent destiné au *Conrey*, qui fut supprimé cette année. On fit encore, en 1782, quatre chandeliers pour le maître-autel.

*Crucifix d'argent.* Il fut fait en 1671 ; la main-d'œuvre, la croix et le pied coûtèrent 160 fr. Le poids est de 53 loths.

*Peintures.* Les fresques du portail sont l'œuvre d'un peintre, Meunier, originaire de Bourgogne ; elles furent faites en 1720 et rafraichies en 1797 par le peintre Garcia, de Lugano.

*Objets d'art.* Le clergé d'Estavayer a conservé avec soin plusieurs objets précieux ; l'intelligence de plusieurs de ses membres, des Grangier surtout, y a puissamment contribué. Il existe quelques calices anciens ; le plus beau est celui de Claude d'Estavayer, évêque de Belley ; il fut donné à l'église, en 1543, par Jean d'Estavayer, qui le tenait par héritage de l'évêque, son cousin. Le nœud est divisé en 8 niches avec 8 petites statues ; les armoiries de l'Evêque sur le pied du calice, avec la croix et la mitre entourée du collier de l'ordre de l'Annonciade, dont il était chancelier. Il est orné de plusieurs émaux.

*Antiphonaires.* Les quatre superbes antiphonaires en vélin, selon le rit lausannois, proviennent de l'église de St-Vincent, de Berne. Ils furent vendus par Antoine Noll et Nicolas Selsach, procureurs de l'église de St-Vincent, à Jean du Créé (ou du Crêt), d'Abondance (Chablais), par un acte passé à Berne et signé Lupulus, le 22 novembre 1531. Trois jours après, soit le 25, de Créé les vendit à DD. Etienne Catelan et à Louis Demoret alias Vorbas, Jean Glana et Georges de Castro, prêtres du clergé, qui les achetèrent au nom du clergé. On s'en servit jusqu'à l'épiscopat de Strambin, qui introduisit le bréviaire et missel romains.

Les majuscules peintes, ornées de vignettes ou dorées sont d'une fine exécution. Ces volumes du XV<sup>e</sup> siècle ont une grande valeur comme travail et antiquités ; mais ils sont aussi d'un prix inestimable pour le diocèse de Lausanne, à cause des différents chants en usage dans les églises de ce diocèse.

Honneur au clergé qui ne s'est pas laissé entraîner pas les appas de l'or et a précieusement conservé ces objets d'art.

Quelques vitraux anciens de petite dimension ornent encore les fenêtres.

*Les cloches.* En 1431, on fit fondre une cloche, qui paraît avoir été la plus grande de celles qu'on possédait ; elle fut de nouveau coulée par un fondeur de Genève, en 1437, mais elle n'eût qu'une courte existence, car on la refit en 1457 en y ajoutant 15 1/2 quintaux de métal ; elle sortit des ateliers de Jean Vaqueron, avec un poids de 54 quintaux. Après avoir réjouit la population par son son harmonieux pendant 23 ans, elle fut fêlée. Coulée à nouveau en 1481, l'évêque vint la bénir le dimanche après la fête de St-Barnabé 1481. On dirait qu'elle était frappée d'une malédiction : elle était encore fêlée en 1490 avec la seconde. Benoit de Montferrand fit don à la ville de 13 muids de froment et de 15 muids d'autres graines pour l'aider dans la dépense de la fonte de ces deux cloches. La seconde eût. une existence de 12 ans, elle fut refaite en 1502. En 1504, la ville fit couler une nouvelle cloche du poids de 521 livres.

La deuxième cloche, coulée en 1502, fut encore refaite en 1512 ; on acheta pour 700 florins de métal à Berne ; on lui donna le nom de Madeleine. Elle eut deux parrains et quatre

marraines. Elle dura jusqu'en 1752 ou 1754 ; à cette date, elle fut refaite par Antoine Livremont de Pontarlier, au poids de 3,082 livres.

1560. Une cloche fut coulée à Yverdon, pour la ville d'Estavayer ; elle fut bénite le mercredi avant la St-Martin et on lui donna le nom de Sébastienne ; c'était la cinquième du beffroi avant 1870.

1575. Une cloche de 9 quintaux étant fêlée, le Sénat proposa de l'échanger contre des armes ; on ne sait pas si le marché eut lieu.

1667. Le fondeur Klély, de Fribourg, refond une cloche au poids de 1,685 livres ; l'ancienne pesait 2,741 livres.

1698. Les frères Damey, de Morteau, coulèrent sur la place de Moudon une cloche du poids de 2,889 livres ; c'était la troisième avant 1870, et les mêmes firent encore, en 1699, la grande cloche au poids de 6,542 livres, l'ancienne pesait 7,266 livres.

Toutes ces cloches furent brisées et refaites en 1871, afin de former une sonnerie de six cloches, formant un accord parfait. La cloche dite *du feu* et celle de l'agonie trouvèrent grâce devant le marteau des fondeurs.

- 1° La grande, pesant près de 90 quintaux, porte l'inscription : « Pio IX, Pontifice, 1872. J'ai été bénite par Mgr « Marilley, etc. » Suivent les noms des membres du clergé et du conseil : « Je m'appelle Laurent. M. le député Chaney « fut parrain et M<sup>me</sup> Carrard, née Dumas, marraine ; »
- 2° La seconde : « Petrus et Paulus, orate pro nobis. M. L<sup>n</sup> « Bullet, parrain et M<sup>me</sup> Frochaux, née Broye, marraine ;
- 3° « Angelus Domini nuntiavit Mariæ. Regina sine labe « concepta, ora pro nobis. O crux ave spes unica. M. Jean « Gardian, parrain et M<sup>me</sup> Gardian, née Delpech, marraine ;
- 4° « S. Nicolae, ora pro nobis. Adoramus te Christe et bene- « dicimus tibi quia per sanctam crucem tuam redemisti « mundum. D. Thomas, directeur, parrain et M<sup>me</sup> de Boc- « card, née Ducrest, marraine ;
- 5° « Ste-Joseph, patrone ecclesiæ, ora pro nobis. Per signum « crucis de inimicis nostris libera nos Deus noster. M. A. « Chassot, parrain et M<sup>lle</sup> C. Duc, marraine ;

- 6° « Nos autem gloriam, etc. M. Lenweiter, parrain et M<sup>me</sup>  
« E. Duc, marraine. »

### Autels et chapelles.

Il existait plusieurs autels dans l'intérieur de l'église de St-Laurent, fondés et dotés par diverses personnes et à des époques différentes. Les dotations primitives étaient suffisantes, mais elles diminuèrent insensiblement et plusieurs se perdirent et disparurent. Voici la place qu'occupaient ces autels en 1612 : L'autel de Notre-Dame de l'Assomption à la place du petit autel, et à côté, contre la grille, celui des âmes ; de l'autre côté, celui de St-Blaise et de St-Nicolas ; au premier pilier, du côté de l'évangile, celui de St-Etienne ; au second, St-Jacques ; celui de Ste-Catherine, au premier pilier, de l'autre côté ; celui de St-Michel, au second ; adossés à la muraille, du côté de l'évangile, celui du St-Esprit ; celui de St-Sébastien, vis-à-vis de la seconde colonne et de St-Martin, près du portail. De l'autre côté, celui de St-Antoine ; entre la porte et celui de St-Nicolas ; ensuite celui de St-Pierre, de St-André et de St-Jean. Ces autels furent enlevés dans le XVII<sup>e</sup> siècle.

*Autel de l'Assomption.* Par acte du 3 mars 1324, et du consentement de l'évêque de Lausanne, Henri, coseigneur d'Estavayer, Agnelette sa femme, fille de feu Pierre Sénéchal, donzel de Lausanne, Richard et Aymon, frères d'Henri, dotèrent l'autel de l'Assomption érigé dans l'église de St-Laurent. Henri donna plusieurs rentes et un muid de seigle à lever sur la dime de La-Chaux ; Agnelette donna une rente de 15 setiers de vin de Lutry ; Richard et Aymon 3 coupes de moitié (métel), à lever sur le moulin de Porta, situé derrière l'hôpital d'Estavayer, et trois coupes de froment à prélever sur les esserts de Sévaz. Ils accordèrent à D. Jacques, d'Yverdon, curé d'Estavayer, la jouissance de ce bénéfice pendant sa vie ; mais un chapelain devait chaque jour, au lever du soleil, célébrer la messe à cet autel. Les fondateurs se réservèrent le droit de collation (Arch. de la maison d'Estavayer).

1382. Hugonin d'Estavayer, fils de feu Aymon, légua par testament du 1 juin 1382, des cens à cette chapelle, et 3 sols de cens au luminaire de l'église.

1415. D. Girard Ancellin, chapelain, étant mort, Jean d'Estavayer, chevalier et fils de feu Hugonin, Aymon d'Estavayer, donzel, fils de feu Henri, par acte du 13 avril 1415, nommèrent D. Henri Tronza ou Turrota, bourgeois d'Estavayer (Archive de la maison d'Estavayer).

1422. 11 août. Noble Isabelle de Colombier, veuve de Jean d'Estavayer, coseigneur du dit lieu, chevalier, assistée de son fils Hugonin, avec Aymon d'Estavayer, donzel, fils de feu Henri, patrons de l'autel de l'Assomption, nommèrent D. Rodolphe, de Foucignier, chapelain, pour succéder à D. Henri Turrota.

1427. Grède, veuve d'Antoine de Corbières et fille de Girard d'Estavayer, chevalier et seigneur de Cugy, reconnaît que sa mère Jeannette (celle-ci fille de feu Hugonin, coseigneur d'Estavayer), avait légué par son testament du 18 mars 1385 une rente de 60 sols pour la célébration de deux messes par semaine à cet autel ; afin d'éviter la perte de cette fondation, Grède donna une hypothèque pour cette rente. 26 mai 1427.

Par acte du 1<sup>er</sup> avril 1511, D. Jacques d'Estavayer, proto-notaire apostolique, curé de Moudon et chapelain de l'autel de l'Assomption, reconnaît avoir reçu, au nom de cette chapelle, de Philippe d'Estavayer, son frère, 140 livres lausannois léguées autrefois par D. Pierre Quinerit, chapelain de cette chapelle.

1593. Jean-Baptiste d'Estavayer, bourgeois de Moudon, coseigneur de Mézières-le-Jorat, de Bussy et de Morens, donna à Charlotte Martin, dite du Fresnois, veuve de François d'Estavayer, tout le droit qu'il pouvait avoir à la dite chapelle, à condition qu'elle en supporterait les charges. 17 décembre 1593. Ce Jean-Baptiste était protestant.

Cette chapelle fut toujours chère à la noble famille d'Estavayer ; devant cet autel était la tombe de la famille, où un grand nombre de ses membres, donzels, chevaliers et dames furent ensevelis. Presque tous les d'Estavayer firent des dons à cet autel, qui devint richement doté.

*Chapelle du St-Esprit.* Cette chapelle fut fondée en 1369, par Guillaume Griset, bourgeois d'Estavayer, et ses frères Jean, Henri et Jacques. Le chapelain devait célébrer la messe, chaque jour, à cet autel, et il percevait 6 livres de rente d'une terre

appartenant à ce bénéfice (Arch. de la famille de Forel). A l'époque de la visite de 1453, le chapelain n'était tenu qu'à la célébration de 5 messes par semaine pour une rente de 10 livres. Un acte de 1393 détermina d'une manière plus précise les obligations du chapelain : il devait assister aux offices les dimanches et fêtes et aider le curé ; il ne lui était pas permis d'accepter d'autres bénéfices. Les oblations en argent lui appartenaient, mais le curé retirait celles en pain. La rente s'élevait à cette date à 7 livres, et Jean fils de Guillaume Griset en était collateur (Id.) En 1470, Pierre Griset paya 60 livres au gouverneur d'Estavayer pour la place qu'occupait cette chapelle et les bancs réservés placés devant cet autel (Id).

*Chapelle de St-Nicolas.* D. Jacques d'Yverdon, par son testament de 1349, fonda trois messes dans cette chapelle ; il dit qu'elle fut fondée et dotée par Conon, coseigneur d'Estavayer ; elle aurait ainsi été fondée au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, vers 1300. Le samedi avant la St-Michel 1331, Perrod Armand, d'Estavayer, fit un legs pour établir une lampe devant cet autel avec une rente de 5 pots d'huile et de trois coupes de froment. Le curé devait en percevoir une partie, pour en prendre soin.

En 1394, Rodolphe de La-Molière, coseigneur de Font, lui légua une rente de 12 deniers.

*Chapelle de Ste-Catherine.* 1392. Girard et Guillaume de Gradibus, frères, et bourgeois d'Estavayer, déclarent par un acte que Nicolet (Nicoletus) Ponthérosaz, leur grand-père, et Perruseta, sa femme, leur grand-mère et mère de Perruseta leur mère, avaient construit, fondé et doté un autel en l'honneur de Sainte-Catherine dans l'église de St-Laurent. Ils avaient promis une rente de 10 livres au recteur et fourni les ornements nécessaires ; mais n'ayant pas exécuté cette promesse et pieuse fondation, Girard et Guillaume voulant réaliser leur pieux désir et accomplir leur vœu, donnèrent la rente de 10 livres à cet autel aux conditions suivantes : le chapelain devra y célébrer la messe, chaque jour, ou la faire célébrer par un autre prêtre ; il célébrera la messe le lundi, pour les défunts ; le mardi à l'honneur de Ste-Catherine ; le vendredi, de la Ste-Croix ; le samedi, de la Ste-Vierge.



Il devra aussi aider le curé les dimanches et fêtes, dans l'exercice de ses fonctions, à la grand'messe, à vêpres, à matines et autres heures canoniales ; il établira sa résidence à Estavayer, et il ne pourra desservir aucune paroisse. Le chapelain de la nouvelle chapelle ne devra jamais célébrer la messe avant le sermon et l'offertoire de la messe paroissiale. Les oblations en argent et en cire déposées sur son autel lui appartiendront, mais celles en pain seront au curé. Les oblations en argent faites le jour du patron seront partagées entre le curé et le chapelain. Le curé pourra librement célébrer la messe à cet autel et son consentement sera requis pour faire de nouvelles fondations.

L'acte est approuvé par D. Etienne Benongit, curé. Le premier chapelain fut D. Pierre Charpit, élu par les fondateurs qui se réservèrent le patronat de cette chapelle. Fait dans le mois de mars 1392, signé Jean de Trey.

En 1555, noble Godefroy Griset devait 8 livres à cet autel ; il avait donné en assurance un *jordil* situé à Cheyres.

En 1763 plusieurs bénéfices soit fondations d'autels furent réunis à celui de Ste-Catherine et l'autel fut remplacé par celui de St-André.

*Chapelle de St-Jean-Baptiste.* Cet autel fut fondé par Perrod Morel, d'Estavayer, et par sa femme Agnès et leurs enfants Jeannod, Mermet et Perrod ; mais il paraît qu'ils ne livrèrent pas le capital de la fondation. Dans le mois d'octobre 1393, Girard Morel, petit-fils de Perrod et d'Agnès, et fils de Jeannod, voyant que son père et ses oncles n'avaient pas fait dresser un acte de leur fondation, pour en assurer la perpétuité, en fit stipuler un par le notaire Jean de Trey. Les conditions de la fondation sont les suivantes : « A chaque vacance du bénéfice, un nouveau chapelain sera élu par les héritiers des fondateurs et le curé d'Estavayer. Il devra célébrer chaque semaine quatre messes à l'autel de St-Jean ; les jours de dimanches et fêtes de neuf leçons, il aidera le curé dans le service divin et le chant des vêpres, des matines et autres cérémonies ; il établira sa résidence à Estavayer ; il ne pourra jamais accepter la desserte d'une cure. Pour éviter toute difficulté, il ne pourra célébrer la messe avant le sermon, les publications et l'offrande de la messe paroissiale. Les offrandes

déposées pendant la messe se partageront ; au curé appartiendront celles en pain et au chapelain celles en cire et en argent. »

Girard Morel présenta pour ce nouveau bénéfice son parent, D. Jean du Mauborget (de Maloburgo), qui fut agréé par le curé D. Etienne Benogeti. Lors de la reconstruction de l'église, dans le XV<sup>e</sup> siècle, cet autel fut démoli et le bénéfice uni à celui de l'autel de St-Michel.

1447. Jean Huguet, notaire d'Estavayer, possédait, par droit d'héritage le droit de collation ; en 1534, il appartenait à Jean Mariani, notaire, et à Jacques Mariani, de Blonay.

*Chapelle de St-André, apôtre.* Elle fut fondée par Jacques d'Yverdon, notaire et bourgeois d'Estavayer : la fondation fut approuvée par Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne, en son château de Lucens, le 22 janvier 1396.

D. Girard Rabessières en fut élu chapelain ; il fut installé par le curé E. Benogeti, en présence du fondateur et de plusieurs témoins.

1496. D. Jean Banquetaz en était chapelain ; il était aussi curé de Corcelles, près de Payerne. Il mourut en 1501 ; son successeur Etienne Catelan, clerc, fut élu le 30 août 1501, par François Favre, de Lausanne, collateur.

*Chapelle de St-Michel.* Elle fut fondée en 1395, dit un acte, par Nicolette, veuve de Jean du Pont. D. Reynald Chyillard fut le premier chapelain (Arch. du clergé) ; mais les actes de la visite de Saluces, en 1453, disent qu'elle fut fondée par Nicolet du Pont, bourgeois d'Estavayer, avec une rente de 100 sols. A cette date, Jean de Treytorrens en était collateur et l'autel n'avait ni statue, ni tableau du patron.

1403. Noble Henri Moraz, d'Estavayer, fonda 4 messes par semaine à cet autel.

*Chapelle de St-Jacques-le-Majeur.* Elle fut établie le 25 janvier 1363, par Henri, feu Jacques de Plait, et par Catherine, sa femme. Ils donnèrent une rente annuelle de 70 sols laus. avec l'obligation de trois messes par semaine. Le chapelain devait être présenté à l'évêque, pour en obtenir l'institution, par le curé d'Estavayer et les héritiers des fondateurs. En 1523, le droit de collation appartenait au curé et à Michel Cuassot.

*Chapelle de St-Antoine.* Un acte de 1430 nous apprend qu'elle fut fondée vers cette date, par D. Jacques Textoris (Tisserand), chanoine de Lausanne et curé de Cudrefin. En 1448, Joyet possédait le droit de collation, il avait payé les 40 livres imposé à cette chapelle, pour la construction de l'église. La visite pastorale de 1453 assure qu'elle fut fondée avec une rente de 60 sols et que noble Pierre d'Illens en était patron, et D. Jacques Joyet, chapelain.

En 1538, noble Christophe de Ponthérose possédait le droit de collation ; il consentit à la résignation que fit ce bénéfice, D. Aubert Loïs, de Lausanne, en faveur de son frère Pierre, qui n'avait pas encore reçu les ordres sacrés. Ces deux membres de la famille de Loïs, de Lausanne, n'avaient donc pas embrassé la réforme (Comptes des Trésoriers).

Les autels et bénéfices de St-Christophe et de Ste-Anne, ainsi que celui de St-Antoine étaient unis à celui de St-Jacques et ne formaient qu'un bénéfice.

*Chapelle de St-Pierre.* Elle reçut de Jacques ou Pierre Catelan, bourgeois d'Estavayer, une fondation. 15 mars 1469. La fondation primitive était d'un muid et demi de froment et de 8 livres de rente. Le chapelain devait célébrer chaque semaine cinq messes.

Pétronille Rossier légua à cet autel 22 coupes de froment ; ce legs fut payé le 7 décembre 1441, par ordre de Jean de St-Martin.

1461. Catherine, veuve de Nicod de St-Martin, bourgeois d'Estavayer, lui légua la moitié d'un pré situé à Bussy, pour l'application d'une messe chaque semaine. Ce pré fut vendu à l'Etat de Fribourg le 23 janvier 1537 par Claude Catelan, patron de la chapelle, avec le consentement de D. Guillaume Morez, de Colombier, altarien, pour le prix de 400 livres. Ce Morez fut le dernier curé de Colombier au moment de la réformation ; chassé par la révolte de ses paroissiens, il vint se réfugier à Estavayer.

*Chapelle de St-Georges.* Elle fut fondée par Perrod Villadin ou Willemin et dotée d'une rente de 6 livres pour la célébration d'un certain nombre de messes par semaine. On ne con-

naît pas la date de la fondation, elle est antérieure à 1414. En 1418, Jean Wuillemin, fils d'Henri, lui donna une rente de 15 sols. En 1599, elle possédait des dîmes dans le territoire de Montbrelloz.

*Chapelle de St-Claude* (sur le cimetière). Par acte du 24 mars 1449, Jean Quoniam, bourgeois d'Estavayer, fit construire et fonda à La-Batiaz, sur l'emplacement du nouveau cimetière, la chapelle de St-Claude; le fondateur constitua une rente de 6 livres au chapelain, qui devait y célébrer la messe tous les jours, à l'exception des fêtes et dimanches et il établit le curé d'Estavayer et ses parents collateurs de ce bénéfice. Cette fondation fut approuvée par G. de Saluces, évêque de Lausanne, le 28 mars 1449.

1660. Elle tombait en ruines; le Conseil fit publier que les collateurs devaient la réparer ou renoncer à leur droit. Il paraît qu'ils y renoncèrent effectivement, car elle fut restaurée par l'hôpital. Elle fut démolie vers 1795, avec l'autorisation ecclésiastique et le cimetière disparut aussi pour faire place à une fontaine.

*Chapelle des âmes du Purgatoire.* Elle est citée en 1459. Louis d'Estavayer lui donna une rente annuelle de 12 deniers. Il paraît qu'elle fut fondée par le Conseil; D. Claude d'Estavayer, en fut le premier chapelain. L'autel était appuyé au pilier entre l'autel de l'Assomption et les grillages du chœur. La visite pastorale de 1453 n'en fait pas mention.

1512. Le 24 janvier, Humbert de Gradibus alias Ponthérose, fait un legs à cet autel. Cet Humbert avait quatre fils, DD. Jacques, chanoine de Neuchâtel; Benoit, chanoine de Lausanne; Louis et Antoine.

1534. Le Conseil d'Estavayer était collateur; il fournissait au chapelain une maison située dans la rue Chavannes. Après la mort du chapelain, D. Jean de Glâne, il la vendit à Jean Vijoz. En 1536, D. Humbert Ramallet étant chapelain, le Conseil lui livrait 5 florins pour la location d'un logement et 6 florins pour les messes. Il paraît que ce bénéfice était d'une faible importance.

*Chapelle de St-Blaise.* Cet autel fut fondé par D. Antoine Antonie, ou Anthonie, du clergé d'Estavayer ; il le pourvut de calice, livres, chasubles et ornements nécessaires. Par acte du 29 novembre 1466, avec le consentement de son frère Jacques, il assigna pour la fondation de cette chapelle un fief estimé à 400 livres dont les pièces sont énumérées dans l'acte. Le clergé devait célébrer chaque jour une messe à cet autel et y chanter une grand'-messe le jour de St-Blaise, avec le chant des matines, laudes, etc., et le même jour une autre messe *De Requiem*, avec l'office des défunts. Chaque membre du clergé percevait 6 deniers pour prêter assistance à toutes ces fonctions. Le fondateur imposa encore quelques obligations. La fondation fut approuvée par le curé d'Estavayer. Le 11 février 1511, D. Claude Voland donna 100 florins d'or à ce bénéfice. Le clergé devait chaque Jeudi-Saint célébrer une grand'messe à cet autel et après laver les pieds à 12 pauvres et donner à chacun 3 deniers. Après cette cérémonie, le clergé prenait un repas payé par la fondation.

Le maintien de l'autel, des ornements était à la charge du clergé.

Le curé D. Antoine Joignez approuva la fondation, à condition que la messe basse célébrée à cet autel ne commencerait, les fêtes et dimanches, qu'après l'évangile de la messe paroissiale.

*Chapelle du St-Suaire.* Le vendredi avant la Purification, 1522, D. Louis Demoret, alias Borbaz, chapelain, demanda au Conseil la permission d'ériger une nouvelle chapelle (autel), dans l'église de St-Laurent en l'honneur du St-Suaire ; l'autorisation lui fut accordée, mais le conseil lui imposa un don de 12 écus en faveur de la fabrique de l'église.

Le fondateur livra un capital de 600 florins pour cette nouvelle chapelle, en imposant au bénéficiaire et au clergé les obligations suivantes : La veille de la fête du St-Suaire, on chantera un *Magnificat* devant cet autel après les vêpres et après les complies le clergé chantera les matines et laudes de l'office pour les défunts. Le jour de la fête, on célébrera deux grand'-messes avec diacre, etc., la seconde *De Requiem*. Chaque semaine

le bénéficiaire célébrera trois messes à cet autel. Le curé d'Estavayer approuva la fondation, mais en se réservant les offrandes en pain, vin, chapons et la moitié de celles en argent le jour de la fête patronale.

Cet autel était placé devant la grille, à côté de celui de St-Blaise. Le fondateur s'en réserva la jouissance pendant sa vie et fournit les ornements nécessaires. Godefroy Griset fut son héritier et devint collateur de cet autel. En 1611, le Conseil permit au doyen Badoud de l'enlever, pour rendre la place devant la grille plus libre (Arch. de Forel).

*Chapelle de St-Jacques* (dans l'église du couvent). La première mention de cette chapelle est de 1379. D. Jean Gruel, bourgeois d'Estavayer, curé de Feschier (Fessy, Chablais), diocèse de Genève, légua, par testament fait au château d'Aubonne, le 18 décembre 1380, la moitié de sa maison d'Estavayer au chapelain de cet autel, et l'autre moitié aux Dominicaines de Lausanne; le bénéficiaire devait y établir sa résidence; mais si la dame Françoise d'Estavayer, née d'Avenches et ses enfants D. Pierre, prieur de Broc et Girard, enfants d'Othenin d'Estavayer ne voulaient approuver ce legs, il devait être remplacé par un autre de 60 livres (Arch. des Dominicaines).

Par acte du 25 juillet 1413, Jean de Forel, donzel et coseigneur de Font; Nicolas Armant, bourgeois d'Estavayer; François de Treytorrens; Jacques Griset avec ses frères Jean et Guillaume, comme collateurs de cette chapelle, nommèrent D. Pierre Charpit, du clergé d'Estavayer, chapelain de cet autel (Arch. du couvent). En 1545, le chapelain D. Loys Borbaz, étant mort, D. Blaise Maillard, de Romont, fut élu par noble Pierre du Moulin, collateur.

1416. Nicod Armand et son fils François, bourgeois d'Estavayer, vendent à François de Treytorrens, tous leurs droits de collation à l'autel de St-Jacques, dans l'église des religieuses, pour le prix de 24 sols laus. bons, 8 juillet (Arch. des religieuses).

1482. Noble François de Treytorrens possédait trois parts du droit de collation et noble Françoise de Forel, femme de spectable seigneur Antoine Bovardi (?), chevalier, la 4<sup>me</sup> part.

Le droit de collation passa ensuite dans la famille de Griset ; en 1597, Godefroy Griset, conseiller d'Estavayer et son oncle Louis, bourgeois de Fribourg, le possédait par achat de Christophe du Moulin.

*Chapelle de Ste-Marie-Madeleine* (dans l'église du couvent). Le 17 septembre 1423, Humbert, bâtard de Savoie, seigneur de Montagny, de Corbières, de Grandson, de Cudrefin, coseigneur d'Estavayer, nomma D. Antoine Morel, curé de Mézières-le-Jorat, chapelain de l'autel de Ste-Marie-Madeleine. Il déclara, dans cet acte, que cet autel avait été fondé par Arthaud d'Estavayer, chevalier, et lui avait donné tous les droits qu'il avait à la dime de Combremont-le-Petit, qui rapportait annuellement deux muids et quatre coupes de froment, deux muids et quatre coupes d'avoine, deux coupes de pois et une rente de 7 sols. Elle possédait encore, au territoire de Lully, un pré qui rapportait 26 sols.

Le fondateur avait imposé au chapelain l'obligation d'appliquer chaque jour la messe pour lui, mais les revenus étant insuffisants pour une semblable charge, Humbert de Savoie n'exigea que l'application de 4 messes par semaine (Archive du couvent).

1389. Le samedi après St-Jean-Baptiste, Pierre d'Estavayer, prieur de l'abbaye de Payerne, nomma Antoine Morel, de Lully, chapelain de l'autel de Ste-Marie-Madeleine, pour succéder à D. Jacques Groynyard.

1438. D.-Jean Fabri, curé de Montagny et chapelain de Ste-Madeleine.

1540. Par la conquête du pays de Vaud, MM. de Fribourg devinrent patrons de cet autel. Après la mort de D. Pierre Pyn, prêtre du clergé (1545) et chapelain de cet autel, MM. de Fribourg donnèrent ordre à noble Christophe Pavillard, leur avoyer d'Estavayer, de mettre D. Claude Pichon, bourgeois d'Yverdon et recteur de l'école d'Estavayer, en possession de cet autel, sous la condition que l'élu, qui n'était pas encore constitué dans les ordres majeurs, la ferait desservir jusqu'à son ordination ; la mise en possession eut lieu le 26 avril 1545.

1565. Le Conseil d'Estavayer demanda à l'Etat de Fribourg d'unir cette chapelle à l'hôpital ; mais sa demande ne fut pas écoutée. Il paraît qu'on voulait par là avoir un moyen de payer le prédicateur.

1574. Les religieuses demandèrent au sénat que les revenus des chapelles de Ste-Croix et de Ste-Madeleine, érigées dans leur église, fussent unies à leur couvent, promettant de faire célébrer les messes fondées par leur directeur. Le sénat, comme collateur des deux chapelles, consentit à cette union le 29 juillet 1574, mais elles n'entreraient en jouissance de ce droit qu'à la mort des chapelains qui les possédaient.

D. Laurent Roguet, chapelain de Ste-Croix, étant mort, les religieuses entrèrent en possession le 12 juillet 1581 ; et D. Jean Chaney du clergé et chapelain de Ste-Madeleine étant mort quelques années après D. Roguet, elles entrèrent en jouissance de l'autel de Ste-Madeleine le 17 juillet 1584.

L'évêque de Lausanne approuva ces transformations le 29 août 1593. L'acte date de Romont.

L'autel de Ste-Croix possédait le four de la Bastiaz, qui rapportait en 1488 une obole par fournée.

*Chapelle de St-Pierre* (dans l'église des religieuses). Jaquet Nostros (actuellement Marmier), d'Autavaux, Jean Villard de Forel fondèrent en 1440 un autel dans l'église du couvent, en l'honneur de St-Pierre, aux conditions suivantes : les religieuses auront le droit de collation à ce bénéfice avec les fondateurs et leurs descendants. Le chapelain célébrera deux messes par semaine à cet autel ; les fondateurs et leurs descendants auront droit de sépulture devant cet autel. La dotation de l'autel fut fixée à 110 livres, dont 40 données par Jaquet Nostros ; 15 par sa femme Béatrice, fille de Nicod Clerc, de Bevaix, et 55 par Jean Villard. Les religieuses se chargèrent de fournir tout ce qui était nécessaire pour la célébration de la messe. 21 mars 1440.

*Chapelle de la Ste-Trinité* (dans l'église du couvent). Elle fut fondée par Humbert de Savoie, comte de Romont, dit le *Bâtard de Savoie*, et lui avait donné des rentes sur sa seigneurie de La-Molière surtout. Le fondateur étant mort, le comte de



Gruyère, qui lui avait vendu La-Molière la re prit et les rentes de la chapelle furent momentanément perdues ; mais Louis de Savoie, héritier de son oncle Humbert et à la prière des religieuses, par acte du 23 mai 1460, accorda à cette chapelle un revenu de 4 livres.

Antoine Anglais, seigneur de St-Aubin, la dota aussi le 5 septembre 1482, lequel, pour remédier à la perte des rentes et pour le salut de son âme, de celle de Jacqueline d'Oncieux, son épouse, etc., donna au clergé et aux religieuses une maison avec écurie, four, jardin, chenevière située à la Bastiaz. Le clergé et le couvent, qui possédaient cette chapelle par moitié, devaient faire célébrer chaque semaine les messes à cet autel et une grand'-messe avec diacre, chaque année, le jour de Ste-Anne et le jour de la Ste-Trinité. A la fin de chaque messe basse, le célébrant devait réciter sur la tombe d'Humbert de Savoie le *de profundis* avec *pater* et *ave*.

Les religieuses devaient fournir les cierges, ornements nécessaires et annoncer la messe par 13 coups de cloche. On devait encore célébrer deux anniversaires le jour de la mort d'Humbert et le jour de St-Antoine.

1580. Noble Aimé d'Oncieux, Seigneur de St-Aubin, nomma D. C. Bugnon à ce bénéfice.

*Chapelle de St-Eloi* (en dehors de la porte dite des religieuses). Elle existait déjà en 1441, mais il n'en est pas fait mention en 1453 dans la visite pastorale ; les constitutions de Mgr Strambin la citent en 1665. Le 22 novembre 1774, le Conseil, en exécution des ordres de l'évêque, ordonna de l'abattre et de transporter l'image de St-Eloi dans la chapelle de St-Claude en ville ; cependant il existe encore aujourd'hui une chapelle dédiée à St-Eloi.

*Chapelle de St-Hilaire*. Il existait, en 1526, un oratoire dédié à St-Hilaire, dans un endroit peu éloigné de la place où se trouve la croix dite de *Pliolet* ; on n'en trouve aucune trace depuis lors.

*Chapelle de Forel*. Cette chapelle, dédiée à St-Gorgon, fut

construite en 1687 aux frais de la commune et des habitants de ce village. Le Conseil d'Estavayer fit un don de 12 écus.

Noble Charlotte du Fresnois, veuve de François d'Estavayer, avec ses fils Jean et Joseph, vendirent à Louis, fils de feu Geoffroi Griset, bourgeois de Fribourg, coseigneur de Fond, Cheyres et Ropraz, leur seigneurie de Forel avec omnimode juridiction, le 3 février 1594.

*Chapelle de Rive.* Cette chapelle dédiée à Notre-Dame (*capella B. M. V. de Ripa*) fut fondée par acte testamentaire de Jacques Catelan, bourgeois d'Estavayer, et construite en 1449 par ses deux fils, François et Claude. Il est probable que ce premier édifice avait des proportions très restreintes et très médiocres, car le chanoine D. Jean Assenti, bourgeois d'Estavayer, la fait rebâtir ou plutôt agrandir en 1480 ou 1487. Ce chanoine de Lausanne avait célébré sa première messe à Estavayer le 4 octobre, mais l'année n'est pas donnée. La ville contribua aussi à cette nouvelle construction, elle paya 24 journées de tailleur de pierre, elle engagea les villages voisins à y contribuer par des charrois. La chapelle fut consacrée par Benoît de Montferrand, le dimanche avant la fête de St-Michel 1489. La ville lui fit, à cette occasion, un don d'un muid d'avoine, de deux moutons et de 24 pots de vin.

La fondation des frères Catelan rencontra une vive opposition dès son origine ; le curé d'Estavayer, D.-A. Joigniez, ne voulait pas permettre la construction d'une nouvelle chapelle, ni autoriser les frères de St-Jean de Jérusalem à occuper ce bénéfice que les fondateurs voulaient leur donner. Enfin, sur le conseil de plusieurs personnes de distinction, on prit l'arrangement suivant :

- 1° Les frères Catelan fournirent les calices, livres et ornements nécessaires au culte, ainsi que les rentes, conformément au testament de leur père ;
- 2° La chapelle sera toujours desservie par le curé d'Estavayer et par un prêtre séculier, à la nomination des fondateurs, et présenté au curé ; mais si celui-ci ne l'agréait pas, la nomination était dévolue à l'évêque ;

3° Les rentes et charges se partageront entre le curé et le chapelain.

Cet accord est du 3 avril 1469 et approuvé par le chapitre de la cathédrale, le siège épiscopal étant vacant.

Cette chapelle fut réparée et agrandie vers 1539; on acheta la maison de noble Etienne Loys, de Lausanne, et la place qu'elle occupait fut utilisée pour cet agrandissement. A côté était la maison de Béat Jacob, de Neuchâtel, qui devint en 1622 l'habitation des PP. Minimes.

Noble Charlotte d'Achey, née de Neuchâtel, baronne de Gorgier, choisit cette chapelle pour sa sépulture; elle en avait été la bienfaitrice. Elle donna 1,000 écus pour la réparer, 60 écus aux pauvres et 30 écus à la ville pour faire sonner toutes les cloches la veille de l'anniversaire qu'elle avait fondé dans l'église de St-Laurent. Elle mourut en 1718.

Noble Anne de Vatteville, veuve de Béat Jacob de Neuchâtel-Gorgier, y fut aussi inhumée en 1622. Les Neuchâtel-Gorgier furent toujours des principaux bienfaiteurs de cette chapelle. Après le départ des frères de la doctrine chrétienne, l'administrateur du diocèse nomma un chapelain pour acquitter les différentes messes fondées dans cette chapelle; mais, depuis cette époque, ces fonctions furent toujours confiées à un membre du clergé.

Voici l'acte de l'administrateur du diocèse.

Joseph-Hubert de Bocard, administrateur apostolique . . . . .  
 le siège vacant. « Savoir faisons à tous qu'il appartient que le  
 « R. S. Evêque C-A. Duding, décédé depuis peu, ayant donné  
 « continuellement ses soins pastoraux pour que les pieuses fon-  
 « dations des Nobles Dames de Gorgier comme aussi de plu-  
 « sieurs particuliers fussent duement acquittées dans la chapelle  
 « de Rivaz, érigée à Stavayé et que par conséquent il y eut  
 « un prêtre établi afin de satisfaire à tous les devoirs que  
 « demandent dite fondation, dans la vue qu'il put en même  
 « temps instruire les jeunes garçons de l'endroit, ce qui est  
 « partout si utile et si nécessaire, n'a pas manqué dans la der-  
 « nière visite épiscopale qu'il a faite de faire sentir l'importance

« de cet établissement et en avancer les moyens ; sur quoi les  
 « dites Dames informées de son zèle, pour signaler le leur lui  
 « ont envoyé plein pouvoir et de retirer ou faire retirer les  
 « argents de dite chapelle qui tenaient pour les faire fructi-  
 « fier selon l'intention des fondateurs et d'établir un prêtre  
 « pour y faire les fonctions requises selon qu'il le prescrirait en  
 « date du 15 octobre 1742, ensuite duquel il n'a différé de  
 « nommer ce prêtre en la personne de R. Pierre Berchier, par  
 « un écrit adressé au R. Doyen du district de Stavayé, daté  
 « du 21 décembre 1742. En attendant de lui en faire expédier  
 « un acte formel, après que les argents seraient tous retirés et  
 « duement placés et un règlement dressé à ce sujet. Mais comme  
 « sa maladie ne lui aurait permis d'y vaquer, enfin nous aurait  
 « recommandé le tout. Nous pour satisfaire au devoir de notre  
 « charge avons cru devoir donner conforme l'acte de provision  
 « à ce prêtre nommé après avoir fait le règlement à cet égard  
 « comme s'ensuit :

- 1° « Pour nous conformer aux intentions du dit Evêque  
 « voulons et entendons, afin qu'une fois pour toujours  
 « cet établissement soit établi et solide à la consolation  
 « spirituelle des fondateurs et même des nobles et bour-  
 « geois de la ville de Stavayé, que le prêtre qui est  
 « déjà nommé et ceux qui dans la suite seront nommés à  
 « chaque vacance pour desservir la dite chapelle nous seront  
 « présentés soit à Nos Sgrs les Evêques de Lausanne pour  
 « être canoniquement investis ;
- 2° « Nous réservons ici spécialement aux Dames baronnes  
 « de Gorgier soit à leur illustre famille premières et prin-  
 « cipales fondatrices de cette chapelle et eu égard à leur  
 « zèle et piété le droit de patronage soit celui de nom-  
 « mer le chapelain de Rive . . . . .
- 3° « Le chapelain aura soin d'acquitter en conscience toutes  
 « les fondations qu'elles quelles soient, dire toutes les  
 « messes ès jours et heures comme il lui est prescrit et  
 « faire les autres fonctions selon le registre qu'il a entre  
 « les mains ;

- 4° « Pendant que le chapelain fera l'école les jours ouvrables  
« il dira sa messe à 7 h. en hiver et à 6 1/2 en été afin  
« que les enfants puissent y assister;
- 5° « Les dimanches et fêtes il la dira à 9 h. principalement  
« pour la commodité des infirmes;
- 6° « Les jours de foire et de marchés, qui tombent sur les  
« fêtes il ne dira sa messe qu'à 10 h. pour la commo-  
« dité des étrangers;
- 7° « En cas d'absence, il doit se faire substituer pour dire  
« la messe;
- 8° « Il fera le catéchisme public dans la chapelle le mercredi  
« et vendredi de l'aveugle et du carême;
- 9° « Les fêtes et dimanches, il assistera en surplis aux offi-  
« ces de paroisse;
- 10° « Le chapelain est chargé de la gère des fonds, sous  
« l'inspection du Doyen, à condition d'envoyer tous les  
« ans à l'Ordinaire un compte spécifique des fonds et de  
« leur revenu. Défense d'emprunter pour son propre  
« compte. Tous les titres obligations inventaires des orne-  
« ments seront mis dans un coffre; le Doyen en aura  
« une clef, l'autre remise à un membre du conseil;
- 11° « Les revenus montaient à 146 écus 13 batz.

« L'Evêque a le droit de connaître des difficultés ultérieures  
« et de les juger. Donné à Fribourg, le 9 août 1745.

« J.-H. de Bocard, administrateur, etc.

« Franç.-Rod. Wuilleret, secrétaire. »

(Arch. L. B. XVIII, N° 24).

*Sévaz.* Du latin *Silva* (forêt), *Sivaz*, *Silva*; ce hameau de la paroisse d'Estavayer était, dans le moyen-âge, presque totalement entouré de forêts.

A Sévaz existait une maison religieuse, soit un prieuré de chanoines réguliers de Montjoux; il remonte à une haute antiquité; mais son origine est enveloppée de ténèbres, car on ne connaît ni ses fondateurs, ni l'époque de sa fondation. Le premier prieur connu est D. Jean; il vivait en 1167 (M. et D. XII).

Il est presque certain que cette fondation provient d'une puissante famille du voisinage, mais son nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Le 18 juin 1177, le pape Alexandre III confirme en faveur de l'hospice du St-Bernard, la cellule de Sévaz (cella de Silva), soit la possession de ce prieuré (Mon. Pat. II).

1333. Richard et Aymon d'Estavayer avaient des possessions à Sévaz, qu'ils vendirent, en partie, aux Sœurs de St-Dominique. Sévaz était alors entouré de forêts.

1343. Perrod, fils de Pierre Morelli, d'Estavayer, achète de Guillaume Bovin, une maison et des terres mouvantes du fief du prieuré.

On ne connaît pas le nombre des chanoines de Sévaz, mais il est presque certain que la maison était habitée par le Prieur seulement, vu la modicité des rentes.

1524. Le prieuré était vacant, et diverses difficultés surgirent relativement au droit de nomination; les nobles d'Estavayer affirmaient avoir seuls ce droit sans la coopération des coseigneurs de Fribourg et de la Savoie. Cet argument prouverait qu'ils furent les fondateurs du prieuré. Au moment où s'élevait cette difficulté, une autre plus grave apparaissait à l'horizon. Le Chapitre de St-Nicolas institué en 1513, n'était pas suffisamment doté, il demandait l'incorporation du prieuré à la mense capitulaire; le 25 mai 1528, Sébastien de Montfaucon, à la demande de l'avoyer, du Conseil et du Chapitre de Fribourg leur accorda la jouissance de ce bénéfice, qui rapportait un revenu de 27 ducats. Le dernier prieur, D. Jean Bucherie consentit librement à cette aliénation, par acte du 24 mai de la même année. Il était représenté par son procureur et chapelain, D. François Michaelis. Témoins: D. Natalis Galliot, docteur en Ste-Ecriture; D. F. Guioti, chanoine de Genève (Arch. de St-Nicolas, rép.).

Il paraît que la maison du St-Bernard ne consentit pas à cette aliénation et qu'elle y fit une continuelle opposition pendant de longues années. Le 13 janvier 1551, l'Etat de Fribourg demande au Prévôt du Montjoux, la copie des titres, qui prouvent ses droits sur le prieuré de Sévaz. Toutes les difficultés furent enfin terminées par autorité apostolique en 1602 et le prieuré resta définitivement uni au Chapitre, qui l'administrait

par des fermiers; en 1578 c'était le potier Werlin, et avant lui son père; il payait une location de 100 livres. Par transactions du 4 décembre 1602, du 27 février et 6 mai 1603, la maison du St-Bernard a renoncé en faveur du Chapitre de St-Nicolas au prieuré de Sévaz.

*La chapelle de St-Nicolas.* On ne possède aucun document important sur cette chapelle dédiée à St-Nicolas, mais on célébrait la fête le jour de la Translation de ses reliques le 9 mai. En 1695, elle se trouvait en très mauvais état; le Chapitre qui avait l'obligation de la réparer, depuis l'union et incorporation du prieuré, donna quelques ordres au curé de Montbrelloz pour faire exécuter des réparations; ces ordres furent encore répétés en 1697.

1700. Les chanoines Duyo et Reyff achetèrent un calice pour cette chapelle, le Chapitre accorda 4 thalers (24 fr.), pour cet achat, et en 1792 il fit réparer le tableau de l'autel par le peintre Sidler. En 1794 la cloche pesant 24 livres était fêlée, le Chapitre en fait couler une nouvelle de 65 livres, dont M. Buman fut parrain. La chapelle fut réparée en 1874 et 1875.

#### Prieurs de Sévaz.

1167. D. Jean (M. et D. XII).

1230. D. Amédée (Idem).

1342—1348. D. Jacques de Cernent, probablement d'Estavayer ou des environs (Arch. d'Estavayer et des Dominic.).

1375—1391. D. Wilhelm de Mallier (ou de Mallies, Marlie) (Id.).

1405—1421. D. Guido de Dompierre (Id.).

1427—1439. D. Aimon Rossam (Id.).

1444—1450. D. Louis Veteris (Id.).

1455—1481. D. Michel, fils d'Aimon d'Estavayer.

Ils étaient tous chanoines du St-Bernard.

1528. D. Jean Bucherie, dernier prieur (Voir *Helvetia sacra de Mulinen*; *Mémorial*, *Kuenlin*, etc.).

*Nomination aux bénéfices.* Les collateurs-fondateurs des chapelles nommaient régulièrement les chapelains et les présen-

taient à l'évêque pour recevoir l'institution canonique. Ce droit de collation se transmettait par droit d'héritage, etc.; mais ces collateurs disparurent ainsi qu'une partie des fondations. Le nombre des membres du clergé diminua et de 45 il descendit à 6. En 1506 on fit un règlement pour augmenter les rentes; chaque nouveau membre devait payer à son entrée 40 florins s'il était bourgeois, et 20 florins s'il n'appartenait pas à la bourgeoisie. L'usage s'établit insensiblement de pourvoir aux places vacantes par le clergé lui-même. D. G. de Marcles (1568) fut le premier pour lequel on demanda l'agrément du Conseil. Cet acte de déférence, ou de flatterie, ou peut-être de nécessité dans ces temps difficiles et pour obtenir sa protection, amena insensiblement le Conseil à se substituer au clergé dans l'élection de ses membres et il a toujours joui du droit de collation depuis cette époque.

*Protectorat.* Dans les reconnaissances que la bourgeoisie prêta en 1422 et 1423 à Hugues ou Hugonin, coseigneur d'Estavayer, de Forel, d'Autavaux, de Sévaz, de Morens, etc., il est déclaré qu'il devait avoir la garde de l'église de St-Laurent et qu'il devait en être le protecteur.

Nous avons un autre acte antérieur; le 7 septembre 1445, Amédée de Savoie prit le clergé d'Estavayer sous sa protection. Ce prince ayant cédé ses droits sur Estavayer à Humbert, le clergé le pria de se déclarer le protecteur de leurs personnes et de leurs biens, comme Amédée le fit.

1513. Par lettre du 20 mai, datée de Thonon, Charles III de Savoie, à l'exemple de ses prédécesseurs, prend sous sa protection et sauvegarde le curé et le clergé d'Estavayer, leurs biens, leurs personnes, leurs domestiques, leurs fermiers, etc.

Le clergé devait payer annuellement, pour ce protectorat, 5 livres de cire au châtelain du duc.

*Nomination à la cure.* Le bénéfice de la cure aurait été réuni à la mense épiscopale par un pape avant 1228 (Arch. soc. d'h. t. 1, p. 287); une preuve de cette union est la cession faite en 1328 par Jean de Rosillon au curé, des  $\frac{2}{8}$  de la dime des noales et d'autres dimes.



L'évêque ayant quitté Lausanne, l'Etat de Fribourg, coseigneur et protecteur d'Estavayer, céda à la ville le droit de collation à la cure, le 15 mai 1565 ; mais celle-ci soit son Conseil, l'incorpora au clergé, ce qui fut confirmé par le vicaire général le 26 avril 1588 (Mémor. 6, p. 408). Le Conseil d'Estavayer fit cependant plusieurs nominations de curés avant cette cession (Voir Curés).

Le clergé collateur députait l'un de ses membres pour le service de la paroisse, ce qui fut cause de nombreux abus.

1602. Après la renonciation de D. Palléon, le clergé et le Conseil ne purent s'étendre sur la manière de présenter et d'élire le curé ; ils convinrent de porter leur différent devant l'évêque D. D. Doroz, qui déclara que cette présentation se ferait conformément à l'ancien usage, lequel serait constaté par les plus anciens membres du clergé, soit DD. W. Ducetaz, doyen et W. Bersier, curé de Font. Ceux-ci déclarèrent le 6 février 1602, que celui qui aspirait à cet office se présentait d'abord au clergé, qui le présentait ensuite au Conseil pour être agréé et enfin à l'évêque pour recevoir l'institution.

Il y eut quelquefois cependant de l'opposition de la part du Conseil.

Le 20 juillet 1656, Mgr Knab fit une convention avec le Conseil d'Estavayer relativement au droit de collation (Archive d'Estavayer xviii, 105).

1696. Dans un acte de l'évêque du 21 décembre 1696, on lit : Qu'il n'entend pas préjudicier au droit que les nobles et bourgeois d'Estavayer peuvent avoir à la nomination du curé, en leur présentant deux prêtres du clergé.

On s'est fréquemment appuyé sur cet acte pour établir un droit ; mais il est évident qu'il ne l'établit nullement en faveur du Conseil, et qu'il n'établit pas positivement le droit de collation (Arch. d'Estavayer xxii, 351).

### Ordres religieux.

*Dominicaines.* Plusieurs ordres religieux vinrent s'établir à Estavayer ; les uns s'y établirent définitivement, d'autres enfin

chassés par les fléaux de la guerre, y séjournèrent momentanément. Les Dominicaines établies à Echissie, près de Lausanne, transférèrent leur établissement à Estavayer en 1316 (Voir Mémor., t. 2). En 1687, l'architecte Jonas Favre, de Neuchâtel, fut chargé de la reconstruction du couvent; Ch. Pillonel fit la charpente et les frères Favre, de Couvet, exécutèrent la maçonnerie. En 1702, le sculpteur Blaise Sire fit le tabernacle. L'orgue est l'œuvre de Joseph et Victor Bossard, de Zoug, en 1734; enfin Jonas Lauba construisit l'aile occidentale du couvent en 1735.

Le couvent est aujourd'hui dans un état très prospère, malgré les différentes vicissitudes par lesquelles il a passé.

*Franciscains.* En 1515, se présenta le frère Bossiez, de l'ordre de St-François; il demanda l'autorisation de bâtir une maison religieuse à Estavayer. Les différents coseigneurs d'Estavayer et le Conseil lui permirent de bâtir, sur les *biens communs* de la ville, une habitation pour 7 frères du même ordre (Arch. cant. Estavayer, N<sup>os</sup> 564, 566); mais le lundi, 14 juillet 1516, le Conseil prie l'évêque de renvoyer dans un couvent déjà construit le religieux qui voudrait en bâtir un nouveau à Estavayer (Man.).

Je n'ai pu découvrir à quelle branche de l'ordre de St-François appartenait le frère Bossiez, ni de quel couvent il venait. Son projet n'aboutit pas, et on n'en trouve aucun vestige dans les archives. M. Kuenlin croit qu'il appartenait à l'ordre des Minimes, ce qui n'est pas probable.

*Les Pères Minimes.* En 1621, un Père de cet ordre vint prêcher à Estavayer, et dans le mois de décembre de la même année, le Père César Malliod ayant fait visite à l'avoyer Pierre de Diesbach, l'entretint d'un projet d'établissement de son ordre à Estavayer. L'avoyer, de son côté, exposa en Conseil l'avantage que retirerait la ville en recevant deux ou trois religieux de cet ordre. Le Père Malliod fut autorisé à rester provisoirement à Estavayer; il disposa tellement les esprits en sa faveur, que le 8 octobre 1622, deux membres du Conseil furent délégués à Fribourg pour obtenir le consentement de l'Etat à l'établissement des Minimes à Estavayer. Le Père Malliod prêcha l'avent de la

même année. Le consentement de l'Etat est du 5 juin 1622 ; mais il paraît qu'il ne fut communiqué que vers la fin de l'année.

La ville leur céda la maison de Motte-Châtel ; elle s'engageait à leur livrer annuellement 6 sacs de blé et 200 florins ; mais si les Pères recevaient des dons pour une rente équivalente, cette rente cessait. On leur accordait encore une rente de 750 florins payée par les confréries et abbayes ; et une autre de 250, provenant de divers bienfaiteurs.

D'un autre côté, les Pères César Malliod et Alexis d'Auxeron, agissant au nom de leur supérieur général, promettent pour eux et leurs successeurs de faire à Estavayer les prédications et catéchismes accoutumés dans l'église de St-Laurent, de visiter les malades, d'entendre les confessions et d'administrer les Saints-Sacrements. Enfin de résoudre quand ils en seront requis par les curés, les cas de conscience et sans déroger cependant aux droits du curé et du clergé. Ils ne pourront enseigner les hautes sciences, afin de ne pas nuire au Collège de Fribourg. Fait le 5 juin 1622. Signé Ant. de Montenach, secrétaire d'Etat.

M. Beat Jacob de Neuchâtel, baron de Gorgier, leur céda sa chapelle de Rive pour y faire le service divin, et leur abandonna tous les revenus qui y étaient annexés, pourvu qu'ils acquittassent les messes fondées, ne réservant d'autres droits que celui de sépulture et de banc privilégié. Acte du 15 août 1622 (Arch. d'Estavayer).

La ville acheta pour les loger la maison Motte-Châtel au prix de 5,457 florins petits (3,055 fr.).

Les Pères étaient à peine établis, que des désaccords éclatèrent entre eux et le Conseil. Ils se louaient beaucoup des dons et charités qu'ils recevaient de M. et de Madame de Gorgier et répandaient le bruit que ces bienfaiteurs devaient être considérés comme les fondateurs de leur maison. En 1625, le Conseil d'Estavayer leur notifia l'ordre de rendre annuellement compte de leurs dépenses et recettes, et la défense de placer des argents sans son consentement. M. et Madame de Gorgier étant considérés comme fondateurs, le Conseil ne se croyait pas obligé de payer la maison de Motte-Châtel qu'il avait acheté pour loger les Pères, ni la pension annuelle qu'il leur avait assigné.

Le 16 juillet, les Pères parurent en Conseil, le priant de ne pas prendre en mauvaise part la qualification de fondateur qu'ils avaient donné à M. de Gorgier à cause de ses bienfaits quotidiens ; ils se déclarèrent disposés à rendre compte à la ville de leurs rentes, mais ils refusaient d'y faire entrer les aumônes qu'ils recevaient des personnes charitables.

Les difficultés apaisées momentanément, recommencèrent bientôt. Il s'éleva aussi quelques plaintes au sujet de leurs prédications, et l'Etat dut même intervenir en 1687. Le 20 janvier 1728, les Pères déclarèrent au Conseil que leur provincial les rappelait en France. Leur départ coïncida presque avec celui des Pères de Romont et en fut peut-être une suite.

Ils étaient ordinairement au nombre de trois Pères, très rarement quatre. Ainsi finit cette maison religieuse.

*Capucins.* Après le départ des PP. Minimes on sentit le besoin de les remplacer par un autre Ordre ; le clergé était composé de 6 membres, mais leurs principales occupations étaient le chant des nombreuses messes, offices du jour et des défunts, la plupart n'étaient pas employés aux exercices du ministère pastoral. La ville de Romont avait appelé les PP. Capucins pour remplacer les Minimes ; le même projet paraissait aussi convenir à Estavayer. Le comte de Grammont, baron de Gorgier, Madame d'Achey, abbesse de Beaume-les-Dames favorisaient aussi ce plan ; on rédigea un accord pour la pension des Pères qu'on voulait loger à Motte-Châtel, occupé par les Minimes ; la chapelle de Rivaz leur était aussi cédée. Les supérieurs de l'ordre et l'Etat avaient donné leur consentement. La population y applaudissait. On demanda donc à l'évêque l'approbation nécessaire pour former un nouvel établissement religieux.

La réponse surprit le Conseil et les commis députés pour terminer cette affaire, le 2 juillet 1729. M. Russy, procureur fiscal, parut en Conseil et demanda au nom de l'évêque, la maison, la chapelle et les rentes des Minimes pour deux prêtres séculiers, qui accompliraient les fonctions des religieux, prêcheraient et catéchiseraient dans l'église paroissiale. Le 15 du même mois, le Conseil fit une nouvelle instance pour obtenir le consentement de l'évêque en faveur des capucins ; il répondit de

Rome, où il se trouvait, qu'il ne pouvait consentir à cet établissement, et il déclara les fondations de la chapelle de Rivaz, réunies au clergé d'Estavayer. Le 10 mars 1730, le Conseil ne pouvant vaincre l'opposition de l'évêque, écrivit au Nonce à Lucerne pour l'engager à favoriser leur projet, mais on ne put vaincre l'opiniâtreté de Mgr Duding qui, de son côté, ne put vaincre celle du Conseil pour l'établissement de deux prêtres séculiers au lieu des capucins. Ces débats continuèrent pendant les années 1732 et 1733. L'établissement des capucins n'eut pas lieu.

*Les Jésuites.* Par décret du Grand Conseil du 19 janvier 1826, il fut permis aux PP. Jésuites de transférer le noviciat de Brigue à Estavayer et d'y établir une maison religieuse; mais il fut supprimé vers 1836 et un pensionnat de jeunes gens comme annexe du Collège, qu'ils y avaient établis, y fut construit. Il prospéra jusqu'en 1847 à l'époque de la guerre du Sonderbund, date de la dissolution du Pensionnat, du Collège et de l'exil des Jésuites.

Le district de la Broye ayant établi un hospice pour les malades et infirmes, acheta en 1883 les bâtiments du collège et pensionnat des Jésuites pour y transporter les malades. Cet hôpital est dirigé par les Sœurs de Charité de Savoie.

*Rédemptoristes.* Les Pères Rédemptoristes formèrent aussi le projet de s'établir à Estavayer. Le Père Passerat fit un accord avec le Conseil en vue d'un établissement; il prenait la direction des écoles et une partie de l'enseignement; mais ils habitèrent Estavayer pendant quelques années seulement.

*Les Annonciades.* Quelques religieuses de cet ordre arrivèrent de Bourgogne à Estavayer en 1663, sous les auspices d'un certain M. de Champagne. Le Conseil les admit comme habitantes et elles logèrent rue de Rive, dans la maison, dit-on, qui était entre celle de M. François Rey et de D. J.-P. Grangier, du clergé.

1663. 11 septembre. L'avoyer Vonderweid avertit le Conseil que le Grand-Vicaire de Fribourg, à l'appel de ces dames, avait donné l'habit à une novice. Le Conseil députa immédiatement trois membres au Vicaire-général pour lui déclarer, sans vouloir empêcher cette prise d'habit, qu'il la voyait de mauvais œil et

que cet acte l'obligeait à retirer le permis d'habitation accordé à ces dames, craignant qu'elles n'eussent le projet de s'établir définitivement à Estavayer ; ce projet était considéré comme désavantageux à la bourgeoisie *par l'accumulation de fonds en faveur de ces religieuses.*

Les Annonciades firent quelques préparatifs de départ ; elles restèrent cependant encore tout l'hiver de l'année 1664 et le 25 mars le Conseil apprend que la Sœur novice qui avait pris l'habit l'année précédente, allait faire profession. Une nouvelle députation leur déclara que cette profession ne pouvait en aucune manière être considérée comme un moyen d'obtenir le droit de bourgeoisie, et que la ville ne pouvait les tolérer plus longtemps dans son enceinte. Le 30 mai, elles demandèrent une déclaration des raisons pour lesquelles on leur refusait l'autorisation de séjourner dans la ville ; elle leur fut refusée. Depuis cette date, il n'est plus parlé de ces religieuses ; il paraît qu'elles quittèrent Estavayer dans l'été de 1664.

*Béguines.* Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, des béguines s'établirent à Estavayer ; elles appartenaient probablement au tiers-ordre de St-Dominique. En 1367, Sœur Jeannette, fille de Jean de Gorgier, béguine, prête 27 livres à la bourgeoisie ; en 1382, elle donne au couvent de St-Dominique diverses rentes pour y être nourrie convenablement ; elle fit encore différents legs pies.

Il est probable que l'origine des béguines d'Estavayer coïncide avec l'arrivée des Dominicaines. En 1360, il en existait plusieurs ; Jaquette, veuve de Girard de St-Martin légua à chacune 2 sols. Un legs de 1359 semble donner une idée de leur costume. Remunda Langin légua à la béguine Guisette, sa tunique de blanchet. C'est tout ce que j'ai pu recueillir sur les Béguines d'Estavayer.

*Ermite.* Frère André Badin, ermite, muni de la permission de Mgr de Montenach, s'adressa au Conseil pour obtenir un subside pour établir son ermitage à la Baume, près d'Autavaux ; le Conseil lui accorda 20 florins. Mai 1698.

Il fut trouvé mort dans sa solitude, le 19 février 1740. Il fut enterré dans l'église devant l'autel des Trépassés aux frais de l'avoyer, F.-P. Gottrau. Il n'eut probablement pas de successeur.

### **Confréries, processions, mystères, usages divers.**

Un grand nombre de confréries et d'associations pieuses furent établies dans cette paroisse.

*La Confrérie de la Ste-Eucharistie* est la plus ancienne ; elle existait avant 1370 ; mais il paraît que dans le XV<sup>e</sup> siècle, elle était en décadence, car le Conseil ordonna en 1432 sa réunion à celle du St-Esprit.

Elle fut de nouveau érigée le 15 octobre 1605, sous le nom de Confrérie du St-Sacrement, par Mgr Doroz.

M. Laurent de Pontherose, seigneur de Rueyres, lieutenant-colonel au service de France, fit une belle fondation pour honorer le St-Sacrement. Le 25 août 1704, il donna au clergé une seytorée (une fauchée) de pré au lieu dit *Prapapey* et tout le fief d'Anne Catelan, etc. Le clergé devait exposer le St-Sacrement et donner la bénédiction aux fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte, St-Laurent, Toussaint et de la Dédicace. Le curé devait toujours annoncer cette exposition le dimanche qui précédait ces fêtes.

*Confrérie de St-Eloi.* St-Eloi est le patron des orfèvres et maréchaux ; la confrérie de St-Eloi existait en 1395 ; à cette date, Nicolette de Pont lui légua une rente d'une coupe de froment ; et en 1429, Girard Assenti, alias Jaunin, un bichet de moitié pour son anniversaire, que la confrérie devait faire célébrer à Chevroud. Elle existait encore en 1600 ; les rentes furent réunies à celles de l'hôpital.

*Confrérie de St-Nicolas.* Elle remonte au XIII<sup>e</sup> ; siècle, en 1306, elle possédait des rentes. Elle reçut une multitude de dons dans les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles des nobles de la contrée, ainsi que de frère Pierre de Billens, de l'ordre de St-Jean, en 1370 ; d'Isabelle de Billens, femme d'Henri d'Estavayer, en 1380, dont la fille Compagne épousa Pierre de Dompierre. La confrérie faisait des distributions de pain et de soupes aux pauvres, à certaines époques de l'année, aux quatre-temps surtout. Le clergé bénissait ces pains avant leur distribution. En 1370, Marguerite de Pont, d'Estavayer, fait don d'une rente d'une coupe de froment pour faire du *pain blanc* pour le repas des confrères le jour de la

Translation de St-Nicolas. Nicolas, coseigneur de Font en 1371, fait le même don. Les rentes furent plus tard réunies à celles de l'hôpital.

Les pêcheurs formèrent en 1658 une corporation ou association sous le nom de Confrérie de St-Nicolas. Leurs statuts furent approuvés par l'Etat.

Diverses autres confréries ou associations furent établies ; l'utilité et les avantages temporels étaient le but premier de leur établissement ; elles revêtaient cependant une forme religieuse en adoptant un patron, dont on célébrait la fête avec pompe, etc. St-Sébastien était patron de la confrérie des tireurs, établie le 10 juin 1582 ; les premiers associés étaient au nombre de 14, et leur premier drapeau fut fait en 1594.

L'association des charpentiers fut établie le 19 mars 1655 sous le nom de Confrérie de St-Joseph, et ses statuts furent approuvés en 1660.

Les cordonniers et selliers formèrent aussi une corporation ou corps de métiers sous le nom de Confrérie des Sts-Crépin et Crépinien ; elle fut fondée le 25 octobre 1573. Les 15 premiers membres livrèrent chacun une coupe de froment. Le prix de ces graines vendues forma les premiers fonds de la confrérie.

*Confrérie du Scapulaire.* 1655. L'autel du Mont-Carmel, autrefois dédié à St-Nicolas, fut érigé le 5 janvier 1655 par les soins de D. Jean Ecoffey, membre du clergé, avec le concours de plusieurs personnes pieuses. Deux carmes déchaussés de Besançon vinrent à Estavayer pour cette cérémonie.

*Processions.* Il existait un usage dont on ignore l'origine : le lundi des rogations, les quatre paroisses d'Estavayer, de Font, de Lully et de Cugy se réunissaient auprès d'une croix, au bas du bois de Musillens, du côté du village de Montet, et là se faisaient des prières et un sermon.

En 1545, par testament du 28 mars, D. Nicod Pillonel, natif de Seiry, vicaire de Font et chapelain de l'autel de Notre-Dame de Pitié, érigé dans l'église de St-Laurent, ordonne à ses héritiers de payer annuellement et perpétuellement aux prêtres



de ces quatre paroisses qui se trouveront à la procession de Musillens, 18 sols laus., partageables entre eux, mais le curé ou vicaire de Cugy devait lever double part.

La procession fut abolie par récéès de Mgr C.-A. Duding en 1732, à cause des rixes, scandales qu'occasionnaient chaque année ce grand rassemblement.

La procession à Sévaz fut fondée par Louis Berchier, dit du *Tronc*; vers 1690 il donna 300 fr. pour la grand'-messe et la procession, elle avait lieu le jour de la translation des reliques de St-Nicolas (9 mai), patron de la chapelle.

On multipliait les processions en temps d'épidémie; par exemple en 1466, les lundi, mardi et mercredi après Pâques, la paroisse alla processionnellement aux villages de Lully, de Montbrelloz et à la chapelle de St-Eloi pour demander la cessation de la peste (*pro revocatione pestis*).

Les lundi, mardi et mercredi avant la Fête-Dieu, on fit encore des processions pour le même motif; on alla à Font, à Lully, à Sévaz, à Bussy, et on chanta une grand'-messe à chaque station.

Les comptes de F. Borgognon, gouverneur, portent qu'il a livré 52 sols au clergé pour 52 messes célébrées dans l'église des Dominicaines, chaque vendredi de l'année; on s'y rendait processionnellement, et cette cérémonie se prolongea pendant plusieurs années.

Au mois de novembre 1479, à la sollicitation du Conseil, religieux frère Antoine Basterie, curé de Montbrelloz, demanda et obtint du procureur des chevaliers de Rhodes des indulgences pour la ville d'Estavayer. Elles furent publiées, on fit des processions. Le Procureur vint à Estavayer le lundi avant la fête de Ste-Catherine; il fut splendidement accueilli et on lui offrit un diner.

L'année 1504 fut appelée l'année des processions à cause de leur grand nombre.

En 1562, on faisait tous les lundis une procession à la chapelle des Sts-Sébastien et Roch; elle fut insensiblement abandonnée; mais en 1639, elle avait encore lieu le jour de la fête de ces saints.

*Mystère du crucifiement de Notre-Seigneur.* En 1478, quel-

ques prêtres et quelques bourgeois représentèrent, le Vendredi-Saint, le crucifiement de Notre-Seigneur, et le jour de Pâques la Résurrection. Le Conseil leur fit un don de 6 livres. Nous retrouvons de distance en distance la même représentation, ainsi en 1490 et 1517; elle ne se donnait pas à l'église, mais sur le cimetière.

Ces mystères furent remplacés dans le XVII<sup>e</sup> siècle par d'autres pieux usages. En 1637, les écoliers de la ville chantaient le *Pueri Hæbræorum* sur le clocher, pendant la procession des Rameaux, et le jour de Pâques, après minuit, le *Resurrexit*, par la ville. Le Conseil leur accordait un don de 5 à 9 florins.

1596. Le Conseil fait un don de 25 florins aux jeunes gens pour avoir joué la *danse de l'épée*. Ces mystères et représentations théâtrales attiraient à Estavayer une foule considérable des deux rives du lac. En 1480, la foule des étrangers pour la fête de St-Laurent fut si grande, qu'on dût lever des gardes pour maintenir l'ordre.

*Roi de la jeunesse.* 1494. L'usage s'établissait dans les villes et bourgs de choisir des Rois de la jeunesse. A l'approche de l'Épiphanie, les jeunes gens choisissaient parmi eux un roi, lui formaient une cour et allaient le présenter aux villes du voisinage. Ces cortèges à pied et à cheval faisaient une entrée solennelle et ils étaient accueillis avec enthousiasme. En 1494, le Roi de Payerne vint à Estavayer; le Conseil lui accorda 13 livres et 6 sols pour se divertir avec sa suite.

1495. Le Roi d'Estavayer paraît avec une brillante cour et parcourt les bourgs du voisinage; mais voici bientôt le Roi de Grandcour suivi de son cortège, le Conseil lui fait un don de 7 livres.

1508. Les jeunes gens de Cugy firent aussi un Roi et vinrent se réjouir à Estavayer.

*Mystère des Rois.* La première mention de cette représentation est de 1553; on fit le jeu des Rois, comme à Fribourg; on mit sur pied quelques compagnies de soldats, on appela des musiciens et la cérémonie se termina par un grand banquet aux frais de la ville. En 1561, les jeunes gens avaient formé le

projet de représenter le mystère des Rois, comme à Fribourg ; mais n'ayant pu s'entendre entre eux, ils s'adressèrent en 1562 au Conseil et lui demandèrent des directions. Celui-ci délégua le lieutenant Truffin pour organiser cette fête. Noble Christophe Du Moulin offrait 20 florins pour obtenir le rôle de *Roi*. Afin d'éviter des frais à la ville, il fut arrêté que ceux qui revêtaient quelques offices d'honneur dans cette représentation, paieraient 12 sols et que l'honneur de porter le drapeau reviendrait au plus offrant.

Cette représentation se fit encore en 1581.

Il est probable que le mystère des Rois a succédé aux fêtes des Rois de la jeunesse qui devaient causer de nombreuses dépenses et des abus.

*Pèlerinage.* La foi et la piété du peuple se manifestaient quelquefois par des actions héroïques. On connaît les efforts des chrétiens d'occident pour délivrer les lieux saints ; après les Croisades, il s'organisa des pèlerinages vers des sanctuaires célèbres. En 1456, le vendredi après la fête de la Conception de Notre-Dame (8 décembre), 256 garçons allant en pèlerinage au Mont-St-Michel passèrent à Estavayer ; la ville leur donna un diner ; ils se dirigèrent ensuite vers Yverdon. Cette foule d'enfants et de jeunes gens avec le baton et la gourde du pèlerin, fatigués d'une longue route, animés d'un saint enthousiasme, devait produire une profonde impression sur le peuple.

*Excommunication.* Les excommunications prononcées par l'évêque, la cour de Lausanne, étaient très nombreuses au moyen-âge et portées pour des raisons de justice, etc. Les excommuniés continuaient quelquefois à se présenter à l'église pour assister aux offices divins ; le prêtre, ne pouvant célébrer en leur présence, se retirait. Pour empêcher ces abus, les seigneurs d'Estavayer portèrent l'arrêté suivant :

« Jean d'Estavayer, chevalier, et Anselme l'un et l'autre, co-  
« seigneurs d'Estavayer et le châtelain du comte de Savoie,  
« assemblés avec un grand nombre de bourgeois, considérant  
« que l'office divin a souvent été omis, dans l'église paroissiale  
« d'Estavayer à cause de quelques personnes excommuniées, ont

« fait l'ordonnance suivante, afin que Dieu ne leur reproche  
« leur négligence :

- 1° « L'excommunié qui aura empêché la célébration de  
« l'office divin payera pour chaque empêchement 60 sols ;
- 2° « Il devra quitter la ville pendant un mois, à commencer  
« du moment de l'excommunication. 5 août 1415. » (Arch.  
d'Estavayer).

*Le festin dit Conrey.* L'origine de ce banquet si célèbre et si cher aux Staviacois paraît remonter au XV<sup>e</sup> siècle et peut-être même plus haut. La dime d'Estavayer et de Forel appartenait à l'évêque depuis l'union du bénéfice à la mense épiscopale et c'est cette dime, paraît-il, qui donna lieu à ce festin. L'amodiateur de la dime donnait un repas aux bons habitants qui avaient consciencieusement payé. Cependant, on pourrait aussi admettre l'opinion qui voit dans ce festin une fête populaire à l'époque de la moisson. Le seigneur d'Estavayer payait 46 pots de vin et un quartier de mouton pour la dime, ce qui constitua primitivement le menu du repas. Dès 1432, le festin avait lieu le jour de St-Laurent, patron de la paroisse ; tous les hommes de la seigneurie pouvaient y assister.

Dans le XVI<sup>e</sup> siècle, il était suivi de tir à l'arquebuse et de danse sur la place de Moudon, au son des flûtes, des fifres, et des tambours. On y accourait de loin ; ainsi en 1559 le tir fut fréquenté par des arquebusiers de Neuchâtel, de Payerne, de Moudon, de Romont, d'Yverdon, d'Avenches, de Fribourg ; la ville versa 100 pots de vin d'honneur. Une grande fraternité régnait parmi ces peuples de religion différente.

Le banquet fut fréquemment supprimé et la rente appliquée à l'utilité publique.

1533. Le lendemain, on célébrait, dit D. Grangier, l'anniversaire des défunts ; le banquet fini, tous se rendaient à l'église pour assister aux vêpres après lequel on chantait les vêpres des morts. Le lendemain, à la messe, les hommes allaient à l'offrande. Les prêtres de la ville et du dehors étaient au nombre de 28 à 32.

Le conrey n'était pas l'unique réjouissance des Staviacois ;

en 1512, des prêtres, des conseillers se réjouissaient avec le peuple près d'un feu des brandons allumé à la Fayaz et y soupaient ensemble.

*Ivrognerie, mendiants.* Je place ici de sages règlements pour la répression des vices. Peu après la réformation, en 1569, le Conseil travailla à l'extirpation de l'ivrognerie ; je ne sais si ses règlements eurent une durée plus longue et un plus brillant succès que nos lois modernes, sur le même sujet ; mais ils pourraient encore être appliqués aujourd'hui avec un grand avantage et ils n'exigeraient pas une longue discussion en Grand Conseil. L'entrée des cabarets était interdite aux ivrognes et tout aubergiste leur donnant à boire devait payer une forte amende. Les noms des ivrognes étaient publiés et ils étaient malheureusement trop nombreux. Estavayer en avait 35 ; Forel, 9 ; Montbrelloz, 5 ; Sévaz, 3 ; Lully, 3 ; Bussy, 4 ; Rueyres, 8 ; Frasses 3.

Ce règlement fut renouvelé en 1575 et on l'appliqua aux femmes et filles paresseuses.

A la même époque, on défendit la mendicité sous peine de bannissement.

### **Ecoles.**

Il nous est impossible de donner la date de l'établissement d'une école à Estavayer ; le premier document qui nous en parle, nous la montre comme solidement établie depuis longtemps. En 1485, Jean Leschot ou Lachot, fils d'Uldriset de Cudrefin, maître ès arts et recteur des écoles d'Estavayer, fit son testament ; il fit un legs de 60 sols à l'église que lui devait Humbert Gachet, de Villar en Vully, pour des leçons reçues de lui. Depuis qu'elle date était-il directeur des écoles, qu'elles étaient les matières de l'enseignement ? L'histoire se tait totalement sur ces questions.

Le 3 avril 1527, le syndic Jacques Chaney acheta une maison d'André de Combremont et de ses frères, pour y établir les écoles. Dans le XVI<sup>e</sup> siècle, nous trouvons des ecclésiastiques exercer les fonctions de maîtres d'écoles pour les garçons et les filles ; l'église a toujours favorisé le développement des écoles, et les membres du clergé ont accepté souvent les pénibles fonc-

tions de l'enseignement pour se rendre utiles à l'église et à la patrie. En 1541, Dom Maurice était maître d'école et Dom Claude Pichon en 1545 ; MM. du Conseil de Fribourg lui accordèrent le bénéfice de l'autel de Ste-Madeleine. En 1548, la ville n'avait pas de régent ; un de ses fils exerçait cet emploi à Pontarlier, à la satisfaction générale, c'était Louis Pillonel d'Estavayer.

Le Conseil l'invita à venir occuper cet emploi dans sa patrie avec 50 florins d'honoraires, ce qui n'avait jamais été accordé à ses prédécesseurs. Pillonel accepta et l'instruction de la jeunesse lui fut confiée ; c'était un homme distingué. L'école se développa et son enseignement attira bientôt des écoliers étrangers à Estavayer ; mais la peste qui éclata en 1562 les éloigna de la ville, et Pillonel perdait par leur départ la finance donnée par les élèves. Afin de conserver cet éminent pédagogue, le Conseil lui accorda un dédommagement de 27 florins.

L'école d'Estavayer avait une grande célébrité sous la direction et l'enseignement de M. Pillonel ; il disparaît vers 1573, car le 6 mars de cette année, Dom Jean Charbonnerie, prédicateur, est nommé maître d'école à la recommandation du Prévôt de Fribourg. C'était un ecclésiastique plein de mérites. Ses honoraires furent élevés à 200 florins ; chaque élève lui payait 4 gros à tous les quatre-temps, et en hiver il lui apportait une buche de bois pour chauffer la salle d'école.

XVII<sup>e</sup> siècle. Les renseignements deviennent rares ; cependant, c'est dans ce siècle que furent établies les écoles de filles, en 1637. Dès cette date, les sexes furent séparés.

*Ecole des garçons.* Elle fut dirigée tantôt par des prêtres, tantôt par des régents laïques jusqu'en 1737 ; mais elle n'était pas dans un état satisfaisant, c'est pourquoi le Conseil forma différents projets pour l'améliorer ; l'un était de la confier aux Pères Récollets, qui auraient en même temps desservi la chapelle de Rivaz. Un autre choisissait deux prêtres séculiers dans le même but. Tous ces projets échouèrent. La baronne d'Achey était disposée de céder ses droits sur la chapelle de Rivaz, mais à condition que la ville se porta garante des fondations qui s'élevaient à 500 écus, et veillât au maintien des bâtiments. Le Conseil redoutait ces nouvelles charges.

*Frères des écoles* ou de la *Doctrine chrétienne*. Les progrès obtenus par les Dames du Sacré-Cœur dans les écoles des filles firent de plus en plus sentir la nécessité de réformer celles des garçons. Après 10 ans de tâtonnements, on prit la résolution d'appeler les frères de la Doctrine chrétienne, dont la renommée grandissait chaque jour. L'instruction des régents laïques était naturellement très défectueuse et insuffisante et l'éducation nulle ; il n'existait aucune école normale, ni aucune autre institution pour les former. Les Frères et Sœurs avaient évidemment un immense avantage sur les régents laïques pour l'instruction, l'éducation et la conduite. Le Conseil adressa une requête à l'évêque et à l'Etat, les priant d'appuyer leur projet de placer trois Frères à la tête des écoles de garçons et de l'aider dans cette entreprise. Les trois Frères arrivèrent à Estavayer en 1750, les esprits étaient bien disposés en leur faveur, et divers dons facilitèrent leur établissement.

Joseph Juat, homme d'un grand mérite, instruit et religieux, légua 2,000 écus à la ville en faveur de l'établissement des Frères et des Sœurs ; c'est lui qui fonda encore la prière du soir qu'un Frère récitait dans l'église de St-Laurent, et la lecture d'une méditation du Père Croisset, qui se faisait chaque fête et dimanche après les vêpres ; il donna 130 écus pour cette fondation.

Les Frères furent logés dans la maison occupée antérieurement par les Minimes appelée *Motte-Châtel* ; les salles d'école furent placées au rez-de-chaussée.

La ville leur fournissait 12 sacs de froment, le bois, 600 fr., les meubles, ustensiles nécessaires, les frais de voyage et 12 fr. pour les voyages des Frères appelés dans d'autres établissements. Ils pouvaient librement recevoir des legs et des dons. Cet accord fut cependant modifié en 1751.

Depuis l'arrivée des Frères, les écoles d'Estavayer brillèrent d'un vif éclat ; beaucoup de jeunes gens des villages voisins les fréquentaient ; ils étaient placés en pension dans des familles. Leur présence, les visites des parents, etc., donnaient une nouvelle vie à la ville ; cependant il y eut quelques ombres au tableau. Le caractère de quelques Frères, l'ignorance des usages

et habitudes d'un pays républicain amenèrent quelquefois des conflits ; dans ces circonstances, le Conseil demandait le renvoi du Frère ou une réparation. Les changements des Frères causaient aussi quelques frais à la ville.

En 1793 les évènements de la France, la sécularisation des maisons religieuses provoquèrent quelques craintes pour l'existence des Frères ; le Conseil prit des précautions pour les conserver ; mais dans la nuit du 28 au 29 janvier 1798, les trois Frères épouvantés par les bruits de l'arrivée de l'armée française prirent la fuite et abandonnèrent Estavayer. Ils furent immédiatement remplacés par le banneret Gardian, premier instituteur, le Frère Lacroix et Louis Chevressy.

*Ecoles de filles. Ursulines françaises.* 1637. A la suite des désastres qui fondirent sur la Franche-Comté, un grand nombre de ses habitants se réfugia en Suisse, dans les cantons de Vaud, de Fribourg, etc.

Le 10 octobre 1637, D. Bugnon, curé et doyen, se présenta en Conseil avec une requête au nom de quelques Dames Ursulines de Pontarlier, lesquelles avaient fui devant la peste et la guerre et s'étaient réfugiées à Estavayer. Elles demandaient l'autorisation d'habiter la ville, et s'offraient d'enseigner les petites filles, d'assister et de visiter les malades sans aucune autre rétribution qu'un logement propice. Le Conseil leur fournit une maison pour les loger et les admit pour une année.

Elles furent rappelées à Pontarlier par leur Supérieur en 1658. Le seigneur de Rueyres se présenta en Conseil le 23 août, avec une lettre du Vicaire-général annonçant ces ordres. Le Conseil lui répondit qu'il conserverait volontiers ces Dames pour faire l'instruction des jeunes filles, mais sur le même pied que dans le passé. Elles restèrent donc à Estavayer, continuèrent leurs fonctions. Un nouvel ordre de rentrer leur fut encore donné en 1660, mais sans effet. En 1662, on voit poindre le projet de les ériger en communauté séparée de la maison-mère avec le pouvoir de recevoir des novices. Elles demandèrent l'admission dans la bourgeoisie, appuyées par le clergé et plusieurs bourgeois. Le Conseil craignant de voir ses écoles sans maitresses, y consentit aux conditions suivantes, proposées par une commission ; le 12



décembre 1662, M. Croisier, curé de Montbrelloz, ayant déclaré vouloir contribuer à leur réception (il donna sa maison où fut établie l'école des filles et  $\frac{1}{2}$  pose de vigne à Font) :

- 1° Les dites Dames reconnaîtront pour leur Supérieur l'évêque de Lausanne et non d'autres ;
- 2° LL. EE. de Fribourg, pour leur prince temporel ;
- 3° Elles reconnaîtront le Conseil d'Estavayer pour collateur et patron, sans que personne y puisse contredire ;
- 4° Le nombre des Sœurs est fixé à 8 avec une servante ;
- 5° Dès que leur dotation s'élèvera à 12,000 écus, non-compris les bâtiments, verger et jardin, elles ne pourront plus hériter et les Sœurs novices payeront dès ce moment l'intérêt de leur dot, le capital restera entre les mains des parents ; mais les seules filles de la ville et du ressort d'Estavayer seront admises à ces conditions ;
- 6° Elles donneront toutes les instructions nécessaires aux filles vieilles ou jeunes, riches ou pauvres, leur enseignant la religion, l'écriture, la lecture, enfin tout ce qui sera le plus utile au sexe de ce pays ;
- 7° Elles ne pourront jamais se cloître pour satisfaire aux susdits articles ;
- 8° MM. du Conseil donneront annuellement 15 écus petits jusqu'à ce que la dotation s'élève à 12,000 écus ; les pauvres ne donneront aucune contribution ;
- 9° Ne préjudicieront aux droits curiaux et du clergé, et ne choisiront leur chapelain dans les prêtres étrangers ;
- 10° Les filles de la ville et du ressort seront préférées dans la réception des novices, et ne donneront au-delà de 400 écus pour leur dot, et 50 pour le trousseau ;
- 11° Elles ne pourront visiter aucun malade sans y être appelées ;
- 12° Elles ne pourront faire aucun changement de Sœurs avec les couvents de Bourgogne.

Les autres articles concernent l'administration de leurs biens. MM. de Fribourg approuvèrent ces statuts.

Elles furent admises dans la bourgeoisie d'Estavayer en 1662, et bientôt après elles reçurent des novices : Sœur Anne-Marie

Tardy, fille de François Tardy ; Sœur Madeleine qui mourut peu de temps après la profession, enfin les deux Sœurs Thumbé de Fribourg, Marguerite et Catherine.

Le trouble éclata bientôt dans cette paisible demeure. Le 18 octobre 1668, Mgr Strambin établit une des Sœurs Thumbé supérieure et la Sœur Tardy assistante ; on ignore les motifs qui poussèrent l'évêque à ce changement, mais il fut une des causes de ce conflit qui éclata entre la ville, appuyée par l'Etat de Fribourg, et Mgr Strambin. La Sœur Maublanc, ancienne supérieure, et la Sœur Tardy, voyant arriver l'orage et mécontentes probablement de l'élévation de la Sœur Thumbé, demandèrent le 23 octobre de rentrer dans une de leurs maisons de la Franche-Comté, et la Sœur Maublanc rendit compte de l'administration des biens de la maison. Pendant que le Conseil cherchait à ramener la paix, M. le doyen reçut de l'évêque l'ordre de recevoir les comptes de la Sœur supérieure Maublanc ; mais le Conseil, armé des statuts et de l'acte de réception de ces dames, s'opposa à cette manière de voir de l'évêque et reçut lui-même ces comptes.

Le 16 novembre, la Sœur Maublanc parut en Conseil, lui exposant une lettre de sa Supérieure de Besançon, qui lui enjoignait l'ordre de quitter Estavayer. MM. du Conseil voyant que malgré toutes leurs instances, ils ne pouvaient conserver cette Sœur, lui témoignèrent les vifs regrets qu'ils éprouvaient de son départ, et lui délivrèrent un brillant témoignage de satisfaction. Il paraît que les Sœurs Maublanc et Tardy quittèrent Estavayer avant la fin de l'année 1668.

La communauté se trouvait ainsi réduite aux deux Sœurs Thumbé, qui continuèrent l'instruction des jeunes filles. Elles s'aperçurent bientôt de leur insuffisance ; et le 16 avril 1669, elles prièrent le Conseil de demander deux Sœurs Ursulines de la maison de Fribourg, pour les seconder dans leurs fonctions. Deux Sœurs de Fribourg, Sœurs Castella et Reynold arrivèrent à Estavayer en 1669. La paix fut momentanément rétablie et les écoles de filles continuèrent sous la direction de ces Sœurs ; mais bientôt un nouvel orage allait éclater et anéantir cette maison. La lutte n'était plus dans l'intérieur, mais entre l'auto-

rité ecclésiastique et civile, compliquée par d'autres événements étrangers aux Sœurs et aux écoles.

1675. Au commencement du mois d'août, Mgr Strambin fit la visite pastorale à Estavayer, le Conseil lui représenta que les Sœurs Castella et Reynold, ne pouvant plus vivre en paix avec les sœurs Thumbé, allaient quitter la ville et rentrer à Fribourg, il pria Sa Grandeur de rétablir la paix. Les deux sœurs rentrèrent à Fribourg à la fin de 1675 ou au commencement de 1676. A la suite de ce départ, le Conseil pria MM. du Conseil de Fribourg d'éloigner les sœurs Thumbé; elles n'étaient pas capables de soigner l'instruction des jeunes filles et leurs compagnes ne pouvaient supporter leur caractère. Instruites de ces démarches, elles en prévirent l'évêque qui leur intima le 27 octobre 1676 la défense de quitter leur maison sous peine d'excommunication; il ordonna au clergé de célébrer la messe dans leur oratoire.

LL. EE. leur signifièrent le 9 novembre l'ordre irrévocable de s'abstenir de tout enseignement et de sortir de la maison d'école sous peine d'encourir l'indignation souveraine. Malgré ces menaces, elles se tinrent enfermées dans leur maison, mais l'instruction des filles fut confiées à d'autres maitresses par le Conseil. Le 8 avril 1677, elles reçoivent l'ordre de quitter non-seulement Estavayer, mais les terres de Fribourg. Cet ordre fut réitéré le 8 mai; enfin un mandat souverain du 17 mai ordonnait au Conseil de les sortir par la violence. Les bannerets escaladèrent la maison, enfoncèrent les portes et trouvèrent les deux sœurs Thumbé, prosternées dans leur oratoire, d'où elles furent éloignées, après 8 mois de lutte qu'elles passèrent sans sortir de leur maison; conduites au bord du lac, elles furent dirigées hors des terres de Fribourg. L'évêque, instruit de ces violences, réclama l'intervention du Nonce apostolique Mgr Cybo qui, par sa lettre du 3 août 1677, ordonna au Conseil d'Estavayer, sous peine d'excommunication, de les réintégrer dans leur maison et dans leurs biens. Cette lettre irrita profondément Messieurs de l'Etat qui firent bientôt éclater leur colère par une circulaire du 18 août, que je n'analyserai pas. Les événements qui suivirent sont connus, l'évêque ordonna au curé Danet et à

D. Richet, de fulminer l'excommunication du haut de la chaire contre les auteurs des violences exercées sur les Sœurs. Ces deux ecclésiastiques, par crainte des Deux Cents, qui leur avaient sévèrement défendu de lire en public les monitoires de l'évêque s'y refusèrent ; ils furent frappés de suspension. Cette malheureuse affaire, qui prenait de jour en jour une tournure plus fâcheuse fut portée devant la Diète des cantons catholiques assemblée à Baden, où elle se termina à la satisfaction de l'Etat de Fribourg (Voir aussi Mém. vi).

Les Ursulines de Pontarlier, établies à Romont, offrirent par l'entremise de la Sœur Pomé, de prendre la direction des écoles d'Estavayer ; elles furent acceptées le 24 septembre 1697 aux conditions suivantes :

- 1° Elles seront au nombre de trois, la Sœur Tardy, originaire d'Estavayer, sera comprise dans ce nombre ;
- 2° Elles seront admises pour trois ans ; au dit terme, chaque partie sera libre de résilier le traité ;
- 3° Elles enseigneront la lecture, l'écriture, la religion et les bonnes mœurs ;
- 4° Elles feront conduire leurs meubles à leurs frais, etc.

1737. 28 septembre. L'archevêque de Besançon ordonna aux Sœurs de Pontarlier, établies à Estavayer, de rentrer dans son diocèse. Malgré les instances pressantes du Conseil et de l'Etat, elles partirent dans le mois de novembre.

Il faut reconnaître que la patience du Conseil était poussée à bout par ces mutations perpétuelles dans le corps enseignant. Les Ursulines furent remplacées par des régentes séculières.

Les écoles de filles furent dirigées par des institutrices laïques de 1677 à 1690 ; vers 1689 surgit le projet d'appeler les Sœurs Ursulines de Fribourg, pour diriger les écoles des filles, non comme une communauté stable, mais uniquement comme institutrices. A la demande du Conseil, les dames Ursulines promirent d'envoyer à Estavayer trois Sœurs régentes ; celui-ci leur promit la jouissance de la maison d'école, des meubles, de la vigne de Font léguée par D. Croisier ; plus, annuellement, 4 sacs de blé, 4 chars de bois et 35 écus petits (104 francs), et quelques

rentes en argent, etc. Les trois Sœurs arrivèrent à Estavayer dans la même année, et trois ans après, le même Conseil augmenta leurs honoraires.

Les deux sœurs Ursulines sollicitèrent de leurs Supérieures leur rappel à Fribourg et le 17 mai, elles donnèrent avis au Conseil de leur prochain départ. On fit de nombreuses démarches pour les retenir, mais inutilement; elles quittèrent Estavayer au commencement de septembre 1697.

Nous avons peu de détails sur les écoles des filles de 1697 à 1745; malgré la bonne volonté des institutrices, elles ne brillaient pas. L'Etat n'avait créé aucun établissement pour former des institutrices. La majorité des familles regrettait les Sœurs enseignantes; le Conseil fit encore un appel aux dames Ursulines, mais inutilement. Plusieurs projets échouèrent; on eut alors recours à deux prêtres distingués: MM. Gendre, curé de Cugy, et Gex, de Bulle, curé de St-Pierre-aux-Bœufs, à Paris.

*Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus.* Ces deux ecclésiastiques obtinrent à Paris trois Sœurs *du Sacré-Cœur* ou *Sœurs de l'institut des écoles charitables de l'enfant Jésus*. Elles arrivèrent à Estavayer le 11 octobre 1747, avec l'approbation de l'Etat et de l'évêque.

Le Conseil s'était engagé à leur fournir annuellement 100 écus (300 fr), 10 sacs de froment, 36 pains de sel, le revenu de la vigne de Font, 12 chars de bois, les meubles nécessaires et un jardin avec verger, etc. La ville envoya un voiturier jusqu'à Besançon pour les amener de là à Estavayer.

Les trois premières Sœurs: Marie d'Ulisse, supérieure; Marie-Anne Femery et Sœur Savouret, n'avaient pas pris un engagement définitif, mais seulement pour 10 ans; le 25 février 1755, elles signèrent, avec l'autorisation de leurs supérieurs, un accord avec la ville aux conditions suivantes:

- 1° La ville leur paierait annuellement 160 écus p. (480 fr.);
- 2° 10 sacs de froment;
- 3° L'Etat leur accordait annuellement 36 pains de sel;
- 4° La ville leur ferait conduire 16 chars de bois pour leur usage et celui des écoles;

- 5° Elles avaient la jouissance des fondations Devevey, Juat, de la vigne de Font, du jardin, verger, etc. ;
- 6° La supérieure générale avait pleine liberté pour opérer les changements des Sœurs. L'ordre s'engageait à fournir à perpétuité trois Sœurs pour deux classes.

Tels étaient les principaux articles de l'accord, qui fut signé par les trois Sœurs, Sœur Elisabeth du Vergier avait remplacé Sœur Savouret.

Les Sœurs du Sacré-Cœur dirigèrent les écoles d'Estavayer jusqu'en 1790 ; la corporation était alors formée des Sœurs Duteil, Ondot et Chalais ; elles eurent quelques difficultés avec le Conseil et le 22 juillet 1790, elles quittèrent Estavayer pour rentrer à Paris, au moment où la révolution de France éclatait.

Elles demandaient une augmentation de leurs honoraires, soit à chacune 500 livres et divers dons en nature.

Leur bâtiment était en mauvais état ; le 3 avril 1790, la supérieure générale, Sœur Adalbert écrivit de Paris, qu'elle retirait les Sœurs d'Estavayer ; mais le Conseil pria les Sœurs de continuer leurs bons services jusqu'à nouvel ordre. Les Sœurs ne pouvaient agir contre l'ordre de leurs supérieurs, elles quittèrent Estavayer dans le mois de juillet 1790.

*Sœurs de Clerval.* Après le départ des sœurs du Sacré-Cœur, le Conseil écrivit à différentes maisons religieuses pour obtenir des institutrices. La supérieure des Sœurs de Ste-Ursule de Clerval (Bourgogne) répondit qu'elle était disposée à prendre la direction des écoles ; deux Sœurs arrivèrent en effet dans le mois d'août pour traiter avec le Conseil ; mais celles de Porrentruy étaient aussi en instance pour les obtenir. La Sœur Lachat, de Porrentruy, arriva à Estavayer et commença immédiatement les écoles. Elle en eut la direction de 1790 à 1797.

*Industrie, agriculture.* Le conseil et la bourgeoisie travaillaient non seulement à l'amélioration des écoles, à répandre l'instruction, mais aussi à l'introduction de l'industrie et au développement de l'agriculture.

Entre les années 1758 et 1760, un M. Perrier, de Cotterd, établit une fabrique de draps à Estavayer ; il proposa au Conseil

quelques arrangements pour enseigner différents travaux aux filles, comme filer, carder la laine, etc., et leur procurer l'aïssance par le travail. Une commission fut établie dans ce but.

Vers la même époque, la ville établit une école d'ouvrage ; la femme Cutas enseignait aux jeunes filles la couture, le tricotage, le filage, etc. ; c'était peut-être la première et l'unique école d'ouvrage dans le canton.

On admet dans la bourgeoisie différents industriels afin d'établir dans la ville quelques industries ; ainsi fut reçu M. Garnier de Poncieux, en Bresse, qui avait établi une filature à Fribourg.

En 1765, jusqu'à la révolution française, la ville fit de grands efforts pour améliorer et développer l'agriculture en établissant de vrais concours pour le labour des terres. Chaque année on distribuait des récompenses aux meilleurs et aux plus habiles agriculteurs.

Les prix consistaient en instruments agricoles ; une charrue peinte et aux armes de la ville formait le premier prix. On distribuait ensuite des pioches, des pelles, etc.

### Hôpital.

L'hôpital d'Estavayer fut établi au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1337, Nicolas Petro, de Dompierre en Vully (Carignan), bourgeois d'Estavayer, n'ayant pas d'enfants, ni de proches parents, donna tout son bien pour en achever la construction et pour l'entretien des pauvres qui y étaient placés. La construction n'était donc pas terminée, mais les pauvres y étaient déjà logés. D. Pierre Morel en fut le premier recteur de 1337 à 1347.

La chapelle fut construite vers 1339 ; à cette date, l'évêque fait un accord avec la bourgeoisie pour l'établissement d'un chapelain et directeur de l'hôpital ; il devait célébrer la messe à l'aurore, soit au moment où se célébrait la messe matinale dans la cathédrale de Lausanne. On devait établir un seul autel et un clocher avec une cloche ; mais l'évêque défendit l'établissement d'un cimetière à l'usage de l'hôpital, et d'enterrer dans la chapelle.

L'hôpital existait depuis peu de temps lorsqu'il fut frappé d'une manière bien affligeante ; un incendie le réduisit en cendres en 1377. La population recourut à Guy de Prangins, évêque de Lausanne, qui aimait Estavayer ; possesseur de la dime de cette paroisse et d'autres biens, il ne voulut pas abandonner ses diocésains éprouvés.

Par un mandement du 4 septembre 1377, il permit aux recteurs de l'hôpital de faire une quête dans toute l'étendue de son vaste diocèse pour réparer le désastre. Il ordonna à tous les abbés, prieurs, doyens, plébains, curés et vicaires de son diocèse, de bien recevoir les délégués d'Estavayer, de sonner les cloches des églises à leur arrivée, pour réunir le peuple dans la maison de Dieu, ou dans les bourgs et sur les places publiques, et d'exhorter le peuple à venir au secours d'Estavayer pour relever son hôpital, dédié à Notre-Dame. Il accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui lui ferait une aumône. Il ordonna encore d'ouvrir les portes des églises aux quêteurs, même en temps d'interdit, avec la seule condition d'éloigner les excommuniés. Les délégués annonçaient leur arrivée en sonnant de petites cloches, et ils étaient porteurs de reliques (Arch. de l'hôpital). Tout le diocèse contribua au rétablissement de l'hôpital. Sa fortune s'agrandit rapidement ; en 1378, il possédait 70 poses de terre ; en 1394, Nicolette Chevalery lui donna près de 20 poses. L'énumération de tous les bienfaiteurs serait trop longue, ainsi que les différentes phases de son administration. Dès 1337, un prêtre en était directeur et administrateur ; il fut plus tard remplacé par des laïques.

La confrérie du St-Esprit, réunie à l'hôpital, faisait des distributions de pain et de viande à la Pentecôte ; en 1478, elle distribua 492 livres de viande achetée au prix de 7 deniers.

### **Lépre, épidémies, pestes.**

Cette maladie hideuse, apportée d'orient, a fait de nombreuses victimes dans ce canton ; nous ne possédons pas de document sur ses ravages dans les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, mais l'établissement de léproseries dans chaque paroisse prouve assez son développement.



En 1450, le Conseil d'Estavayer fait établir une léproserie aux frais de l'hôpital ; plusieurs personnes étaient atteintes de la maladie ; on recourut à la divine Providence. Le lundi avant St-Laurent, le Conseil fait célébrer 15 messes pour détourner le fléau.

En 1453, Antoine Mascon et Jean Favre sont reconnus lépreux, ainsi que le chapelain D. Griset ; quelques femmes aussi furent séquestrées pour le même motif ; on fit construire de nouvelles cabanes pour les y placer.

La religion fut toujours le lien qui rattacha le malheureux à Dieu. Bannis de la société, les lépreux trouvaient quelque consolation dans une chapelle qu'on avait fait construire à leur usage. Elle était située, ainsi que la léproserie, du côté de Lully, à l'extrême frontière de la paroisse. Le Conseil eut à cette époque la délicate attention de leur accorder 20 sols pour la décorer. Un prêtre y venait probablement célébrer la messe et donner la communion à ces malheureux.

On permettait aussi aux lépreux de venir deux fois par semaine quêter à Estavayer, le dimanche et le jeudi ; mais ils devaient observer certains règlements sanitaires et préservatifs.

Dans le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, le nombre des lépreux est encore considérable ; en 1537, on fait rétablir une cabane pour le lépreux P. Joly. En 1571, quelques lépreux existaient à Morens, à Bussy et à Frasses. Le Conseil d'Estavayer voulut leur faire construire une léproserie dans l'une de ces localités ; mais, après plusieurs débats, il accepta 120 florins que lui offraient ces communes pour recevoir à perpétuité leurs lépreux dans la maladeire d'Estavayer.

Montbrelloz n'ayant pas de léproserie plaçait aussi ses malades dans celle d'Estavayer.

1575. Plusieurs personnes reconnues atteintes de la maladie sont envoyées à la léproserie.

A cette époque, les lépreux étaient enterrés dans le cimetière de Lully, et on abandonnait au curé de ce village leur dépouille pour sa peine ; mais en 1566, on fit un nouveau règlement, par lequel la dite dépouille restait à la léproserie, et le Conseil donnait 12 gros au curé de Lully pour chaque enterrement de lépreux.

Cette maladie n'épargnait aucune classe de la société, plusieurs membres du clergé en moururent. D. Laurent Roguet est reconnu lépreux en 1570 ; quoique membre du clergé, il dut se plier aux règlements établis par le Conseil ; il lui fut d'abord défendu de fréquenter la société ; mais le mal ayant empiré, il fut séquestré et envoyé à la léproserie le 29 janvier 1574, quoiqu'il eut donné 100 florins pour n'y pas être relégué.

Il paraît que la léproserie fut habitée jusqu'en 1628 ; elle fut fermée cette année-là et on en sortit les meubles.

*Peste.* Le défaut de construction des habitations, le manque d'air et plusieurs autres causes favorisaient la propagation des épidémies et les rendaient redoutables. On donnait le nom de peste à toutes les maladies contagieuses, voilà pourquoi nous ignorons aujourd'hui la nature de ces épidémies. Elles furent très fréquentes pendant tout le moyen-âge, mais nous ne possédons pas de détails avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

En 1502, la peste régnait à Estavayer et grande était la consternation. Le Conseil fit quelques règlements de police ; mais il fallait fléchir la colère divine, car Dieu châtiât son peuple. On fit élever un autel à côté de la croix dite *de pierre*, et pendant 9 jours le clergé y célébra des messes ; la population s'y transportait et s'efforçait par la prière et la pénitence d'arrêter le fléau.

Nouvelle apparition d'une épidémie en 1542. Jean Paschod fut puni pour avoir tourné en ridicule la défense faite aux pestiférés de sortir de leur maison. Pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la peste règne en permanence dans l'un ou l'autre village des environs d'Estavayer ; en 1565, le Conseil place des gardes aux portes de la ville avec ordre de ne laisser entrer aucune personne réputée atteinte de la contagion, et apprenant que plusieurs pestiférés avaient été abandonnés par leurs parents, il établit des gardes-malades, soit des *marrons*. En 1572, la peste se déclare à Autavaux ; le Conseil défend aux malades de sortir de leur habitation ; et pour préserver les enterreurs de la maladie, il fait construire un long brancard pour porter les morts en terre, 4 octobre. Pendant plusieurs années, la peste ne quitta pas totalement la ville et ses environs ; mais c'est en 1579 qu'elle

fit les plus grands ravages. Dans le mois de juin de cette année, on dut fermer les écoles : la misère était grande, les rentes de l'hôpital ne suffisaient pas au soulagement des malheureux ; on employa des capitaux de cet établissement pour payer les gardes-malades, les enterreurs et soulager les pauvres. La dépense pour le vin s'éleva à 150 florins.

Le clergé ordonna des prières publiques et des processions ; on fit le *Ciernoz* ; c'était une antique dévotion ou pratique en temps d'épidémie : elle consistait à entourer une église, ou un autel de bougies, et à en faire plusieurs fois le tour processionnellement en chantant les litanies des saints. Plusieurs personnes distinguées moururent : Philippe d'Estavayer et sa femme Barbe, fille de Georges de Diesbach de Grandcour ; le prédicateur fut atteint, mais il ne mourut pas.

Pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, la peste apparaît encore plusieurs fois ; en 1613, elle régna dans les environs ; le Conseil fit de nouveaux règlements. Il fut défendu de sortir de la ville sans permission, sous une amende de 50 florins ; les cabaretiers ne pouvaient recevoir des étrangers sans une attestation de santé. En 1628, elle éclata à Yverdon, à Cheyres et à Châbles ; on fit de nombreuses processions. En 1636, elle se déclara à Payerne ; il y eut une victime à Estavayer, c'était P. Foland ; on le fit enterrer à Lully, son père et sa mère seuls purent l'accompagner. La peste continuait de ravager la ville en 1638, malgré les précautions ordonnées par le Conseil. Les personnes atteintes devaient en prévenir le capitaine du quartier, qui leur défendait de sortir ; défense aux gens du quartier de Rive fortement atteints d'en outrepasser les limites. Le 29 août, on fit barricader toutes les issues, afin qu'ils ne pussent monter les rues supérieures.

Afin d'apaiser la colère de Dieu, le clergé, d'entente avec le Conseil, ordonna des prières publiques, après s'être reconcilié avec Dieu par la réception des sacrements ; la population assista avec dévotion à une procession du St-Sacrement. Mai 1638.

Les morts étaient enterrés dans des cimetières établis hors de la ville, éloignés des habitations.

Dans le mois de septembre, le fléau atteignit le couvent de St-Dominique épargné jusqu'alors, et une sœur converse mourut

le 27 de ce mois ; cette mort jeta la consternation dans la communauté ; on recourut aux marrons de la ville pour l'enterrer, et plusieurs sœurs demandèrent la permission de se retirer dans quelques maisons de la ville pour éviter la contagion.

Cependant la maladie cessa vers la fin de l'année ; en action de grâces, on fit pendant 9 jours des processions par la ville avec le St-Sacrement, et on prit la résolution de fêter à l'avenir les jours de Sts-Sébastien et Roch.

1694. Par lettre du 15 janvier, Mgr de Montenach fait défendre de publier à l'église comme obligatoires les trois fêtes de St-Roch, de St-Sébastien et de la Présentation de la Ste-Vierge ; il permettait d'en faire l'office, mais avec la liberté pour chacun de les chômer.

Le Conseil, attaché à ces fêtes qu'il avait lui-même établies, voulut les continuer ; il les fit publier sur la place par le sautier ; mais ce fut en vain, elles furent définitivement abrogées.

### Statistique.

	Baptêmes.	Décès.		Baptêmes.	Décès.
1699	32	37	1799	35	35
1700	30	25	1800	40	04
1704	23	47	1804	45	22
1749	23	38			
1750	30	37			
1751	33	34			

1775. Il régna une forte épidémie de dissenterie ; 36 personnes meurent dans la paroisse d'Estavayer.

Les comptes du gouverneur Hugonet, de l'année 1484, indiquent 133 ménages. Ce nombre s'élève à 283 en 1789, avec 216 maisons et une population de 1,129 âmes.

### Hommes illustres, savants.

Les hommes illustres de la famille d'Estavayer et de la ville de ce nom sont nombreux ; un volume ne suffirait pas pour constater leurs hauts faits d'armes, leurs titres et leurs travaux scientifiques.

La famille d'Estavayer, depuis Hugonin dans le X<sup>e</sup> siècle jusqu'au baron d'Estavayer, dernier de sa famille et mort en 1417, se divisa en plusieurs branches. La première, celle de Hugonin, produisit entre autres Renaud, qui tenait le fief d'Onnens de St-Amédée, évêque de Lausanne; il fut donné au couvent d'Hauterive en 1136. Ce Renaud ou Reginal serait parti en 1171 pour la délivrance de la Terre-Sainte (Manusc. du baron d'Estavayer). Il eut un fils Jean, seigneur de Bussy, qui aurait aussi suivi la même carrière (Id). Un autre fils fut D. Conon d'Estavayer, chanoine de Lausanne, dit Conon-le-Jeune.

D. Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne, auteur du Cartulaire de la cathédrale.

Claude d'Estavayer, célèbre par la défense de la ville en 1475 et tué dans ce siège. Il eut 6 enfants, dont D. Jacques, curé de Moudon en 1515, protonotaire apostolique, chanoine de Lausanne; il vivait encore en 1528.

Philippe, fils de Claude et frère du curé de Moudon, se trouva au siège de Saluces en 1486 sous le commandement du duc de Savoie, et à la prise de Carpagnole.

Il avait épousé Charlotte de Luxembourg, fille de Pierre de Luxembourg, comte de St-Paul.

Son testament est du 30 août 1524; il était seigneur de Font, Cheyres, Cugy, Mollondin, Grandcour, Mézières-le-Jorat, etc.; son fils aîné, Jean, était gentilhomme de la Chambre du roi; François s'établit en Picardie; Charles, troisième fils, chanoine de Lausanne et ensuite de Notre-Dame de Laon. La fille Jaqueline épousa en 1528 Bernard de Goumœns.

Jean, fils aîné de Philippe, fut envoyé par François I<sup>er</sup> auprès de Charles-Quint pour retirer la ratification du traité de paix de Cambray; il passa en Espagne et fut employé à la délivrance des enfants de France. Il fut aussi employé à la cour de Savoie. Il se trouva avec son parent, Claude d'Estavayer, évêque de Belley, à Bologne, pour le couronnement de Charles-Quint. A son retour, le duc de Savoie le députa avec Aimon de Genève, bailli de Vaud, C. de Challant et Bernard Musy, pour renouveler les anciennes alliances avec les Etats de Berne et de Fribourg. Il fut encore employé dans différentes missions diplomatiques.

Il se soumit avec ses sujets à la domination de Fribourg et prêta serment de fidélité de la même manière qu'il l'avait fait auparavant au duc de Savoie.

Charlotte de Luxembourg sa mère, étant morte, son frère François s'établit en Picardie, dans les possessions de leur mère, et remit à Jean la seigneurie de Mézières. Jean fit son testament en 1547, et établit sa femme Claudine de Vuippens régente de ses biens. Il mourut la même année dans le château de Biolley, dans une visite qu'il fit à ses parents, Jean et Bernard de Goumcens. Il fut transporté et enterré à Estavayer; le Conseil fit placer 12 cierges au catafalque et défendit de battre les tambours et de faire entendre tout instrument de musique dans la ville en signe de deuil.

Noble Jacques d'Estavayer, fils de Philippe II, seigneur de Mollondin, Aumont, Montet, Lully, et d'Elisabeth Vallier; il est né en 1606. Il épousa le 25 septembre 1627 noble Marie de Vigier, fille de Jean-Jacques de Vigier, seigneur de Lacernal en Auvergne, secrétaire-interprète du roi de France, ambassadeur de Louis XIII à Baden auprès de la diète helvétique. Au service de la France en 1630, dans l'armée du maréchal Marillac. Au siège de Constance en 1633. Dans le régiment Greder sous la conduite du duc de Rohan, dans les Grisons, à la bataille de Morbegno. Il fut ensuite colonel d'un régiment suisse en Lorraine, à la prise de Morange en 1636. Il se distingua en 1637 contre le général Galas. Aux sièges de Landrecy, d'Anvilliers, de St-Omer, Renty, etc. En 1639, il servit dans l'Artois et fut aux sièges d'Hesdin, d'Yvry, d'Arras en 1640, à ceux d'Aire et de Bapaume en 1642. Il s'empara de plusieurs places fortes en Flandre dans les années suivantes. A la bataille de Rocroy, aux sièges de Thionville, de Graveline. Il fut créé le 15 février 1645 maréchal de camp, et le 12 novembre de la même année gouverneur de Neuchâtel. Il mourut en 1664 et fut inhumé dans la chapelle Vallier, ancienne église de Cressier (Neuchâtel).

Laurent d'Estavayer-Mollondin, frère du précédent, membre du Grand Conseil de Soleure, colonel des Gardes-Suisses, maréchal de camp au service de France, fit ses premières armes au siège de la Rochelle en 1628 (Voir Girard, histoire des officiers

suisses). Laurent fut un brillant officier et se distingua dans une multitude de combats (Voir Man. du baron d'Estavayer, t. 3<sup>me</sup>). Il mourut subitement à Paris le 23 octobre 1686 (Voir *Mercur de France*, octobre 1686, May. hist. mil. Zurlauben, hist. de la maison du roi par Pipre de la Neuville, t. 3<sup>me</sup>, etc.).

Jacques François d'Estavayer-Montet, fils de Laurent, précédent, et de Marie-Madeleine de Kallenberg, de Soleure ; né en 1642, conseiller d'Etat de Soleure, capitaine aux Gardes-Suisses, gouverneur-lieutenant de Neuchâtel pendant 5 ans pour Marie d'Orléans, mais disgracié par les prétentions du prince de Conti, favorisé par le ministre Girard et Louis XIV en 1699.

François-Jacques d'Estavayer-Montet, petit-fils du précédent, né en 1712, fils d'Ours-Pierre et de Claire Gredier, chevalier de St-Louis, maréchal-de-camp en 1761. Il quitta le service en 1763 et se retira à Soleure. Il fit plusieurs campagnes en 1734, 1744 et 1748 ; fut aux sièges du Fort-de-Hollande, de Menin, Yprès, Fribourg, Mæstricht, et à la bataille de Richevaux. Il mourut à Soleure en 1786.

La famille d'Estavayer a donné un grand nombre de ses membres à l'église.

1224-1248. D. Pierre d'Estavayer, prêtre et ensuite chanoine.

D. Conon ou Conrad d'Estavayer, chanoine et prévôt de la cathédrale de Lausanne, troisième fils de Renand II, sire d'Estavayer, auteur du cartulaire, source inépuisable pour l'histoire religieuse et civile des pays romands de la Suisse (Voir M. et D., t. 6<sup>me</sup>. *Emulation* 1842, N° 11, etc.).

1239. Renaud d'Estavayer, moine à Hauterive (La Béroche, p. 35).

1303. D. Jean d'Estavayer, fils de Jacques d'Estavayer (branche d'Estavayer-Bevaix et quatrième fils de Renaud III). Jean entra dans l'ordre des frères Prêcheurs à Lausanne dans le XIII<sup>e</sup> siècle. Prieur en 1316, confesseur des religieuses d'Echissie et ensuite d'Estavayer, où il mourut le 20 octobre 1326.

Jean avait deux frères : Girard et Jacques, et une sœur Alexie, qui fut la première femme d'Hermann de Cressier, et Isabelle de Neuchâtel-Valengin la seconde ; celle-ci devint après la mort de son mari la femme de Jean de Gruyère-Montsalvens.

1319. D. Nicolas de Cugy, curé de Donneloye.

1360. D. Philippe d'Estavayer, curé de St-Aubin (Fribourg).

1389. D. Pierre d'Estavayer, prieur de Payerne.

1515—1528. D. Jacques d'Estavayer, curé de Moudon, troisième enfant de Claude (célèbre par le siège d'Estavayer en 1475), et de Catherine de Glâne. Dans un acte de 1523, il porte les titres de protonotaire apostolique, chanoine de Lausanne et curé de Moudon.

Son frère Philippe, collateur de la chapelle de St-Barthélemy, dans l'église de Moudon, lui présente en 1526 D. E. Catelan, pour occuper ce bénéfice.

En 1528 il déclare avoir reçu de différentes personnes la somme de 401 liv., 8 g., pour rachat de rentes; il promet de les placer avantageusement au profit de son église (Baron d'Est.).

On ne trouve aucun autre éclaircissement sur lui; il mourut probablement avant la réformation. Ruchat parle d'un curé de Moudon à cette époque, mais son nom n'est pas indiqué.

1510. D. Claude d'Estavayer, fils d'Henri et de Claua de Vuippens, membre du clergé d'Estavayer, curé de Cudrefin (Voir Baron d'Estavayer, t. 4<sup>me</sup>). Il fit son testament à Rumilly, où il tomba malade en 1510; il choisit l'abbaye de Haute-Combe pour lieu de sa sépulture. Son cousin, l'évêque de Belley, en était abbé. Il donna sa maison et 400 florins au clergé d'Estavayer; il fait des legs à sa sœur Catherine, religieuse, à son cousin Jean d'Estavayer, curé de Mézières; à ses sœurs Isabelle, femme de Bernard de Gléresse et Antoinette, femme de Jean Léquireux.

1309—1323. D. Aymon d'Estavayer, doyen d'Ogoz.

1298—1337. D. Richard d'Estavayer, doyen d'Ogoz et chanoine de Lausanne; il est fils de Guillaume et de Sibille de Vuicherens. Avec ses frères Henri, donzel, Aymon, donzel, il fit plusieurs dons à l'autel de l'Assomption.

1362—1363. D. Jean d'Estavayer, abbé de Montheron (Vaud), prieur en 1359.

1387—1400. D. Nicolas d'Estavayer, abbé de Montheron.

1389—1395. D. Pierre d'Estavayer, prieur de Broc, fils d'Othenin, coseigneur d'Estavayer et de Françoise d'Avenches.

1389—1399. D. Pierre d'Estavayer, prieur de Payerne (Mullin, Helv. sac., Baron d'Est., vol. 9<sup>me</sup>).



1430—1450. Frère Nicod d'Estavayer, sacristain au couvent de Payerne en 1441, mais religieux en 1430-1450. Frère Nicod était fils de Girard d'Estavayer (de la branche Cugy-Belp) et de Marguerite de Billens, seconde femme de Girard. On trouve dans un autre manuscrit qu'il était fils de Jeannette d'Estavayer, seconde femme de Girard, petit-fils de Pierre d'Estavayer et Catherine de Montagny, dame de Belp, qui vendit cette seigneurie en 1379 et 1383 à Pierre Waberin, de Berne.

La première femme de Girard fut Jeanne d'Estavayer, fille de Hugues d'Estavayer, chevalier. Girard eut le fameux duel avec Othon de Grandson, à Bourg en Bresse.

Frère Nicod était frère de Grède, qui épousa Antoine de Corbières, mais celle-ci issue du premier lit; de Jacques d'Estavayer, seigneur de Cugy; de Compagne d'Estavayer, femme de François de Moudon; d'Anne, mariée à Jacques de Glâne, de Cugy (M. du baron d'Est.).

Plusieurs membres de la famille furent chanoines de Lausanne.

1340. D. Henri d'Estavayer, fils d'Aymon et de Jeanne de Vuicherens; mais il paraît qu'ayant seulement les ordres inférieurs au moment de sa nomination, il quitta plus tard l'état ecclésiastique.

1291—1326. D. Guillaume ou Vilhelm d'Estavayer, chanoine; il fut élevé à la dignité d'archidiacre de Lincoln (Angleterre). Il favorisa considérablement l'établissement des Dominicains à Estavayer, leur donna une maison.

Dame Marguerite, veuve de Jean de Cossonay et ses enfants Louis, Humbert et Aymon lui vendirent le château de Surpierre pour le prix de 3,000 livres. L'acte ne donne pas la date de cette vente. Il fut cédé en 1316 à Othon de Grandson (Grangier, chanoine).

D. Guillaume mourut le 21 octobre 1326, il fut inhumé dans le chœur de l'église des religieuses de St-Dominique, à Estavayer; on plaça une épitaphe: « Hic jacet Dominus Guillelmus de Estavaye, Venerabilis vir bone memorie archidiaconus Lincolniensis qui obiit in vigila undecim millium Virginum anno 1326. » Par son testament, il fit beaucoup de legs pies.

D. Claude d'Estavayer, abbé de Haute-Combe, évêque de

Belley (Voir Baron d'Est.; Arch. soc. d'hist., vol. 4<sup>me</sup>, p. 123; Memor. vol. 2<sup>me</sup>, p. 227; Pierrefleur, Berthold et Mulinen Helv. sac., abbé du Lac-de-Joux, etc.).

Les titres ne manquaient pas à Claude d'Estavayer, prieur de Romainmôtier, chanoine et prévôt de Lausanne, abbé du Lac-de-Joux, de Haute-Combe, évêque de Belley, chancelier de Savoie, de l'ordre de l'Annonciation, etc. Il mourut à Romainmôtier, le 28 décembre 1534. Il habita Romont, où sa famille possédait une vaste et belle maison qui existe encore en partie. La chapelle se voyait encore au commencement de ce siècle, mais elle n'était plus consacrée au culte. Claude d'Estavayer, tantôt à la cour du duc de Savoie, dont il était conseiller, tantôt en Suisse, dans les couvents, dont il était abbé commandataire, menait la vie d'un homme du monde et avait les mœurs de cette époque orageuse. On sait très peu de chose de son administration comme évêque de Belley. Il n'oublia jamais sa ville natale; il en fut le bienfaiteur.

*Religieuses.* Les différentes branches de la famille d'Estavayer eurent plusieurs membres dans la plupart des couvents du pays.

1315. Anne d'Estavayer, abbesse de la Maigrange (Baron d'Est.).

1377—1399. Alexie d'Estavayer, abbesse (Id.).

1360. Jeannette d'Estavayer, prieure de Dominicaines d'Estavayer (Id.).

1367—1370. Périsonne d'Estavayer, prieure (Id.).

Humbert, dauphin viennois, ayant conçu le dessin d'établir des religieuses de St-Dominique dans son château de Montfleury, Clément VI approuva cette fondation le deux des ides d'octobre, la cinquième de son pontificat (1347).

La chronique du couvent d'Estavayer, écrite au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle par le P. François Luc de Lucinge, directeur du couvent, dit que Périsonne d'Estavayer, qui avait succédé en 1367 à Rolette de Vuillardens dans la dignité de prieure, fut désignée pour aller établir le nouveau couvent de Montfleury, et qu'elle partit d'Estavayer en 1373. Le chanoine Grangier, tout en reconnaissant le fait, en nie la date; il croit que ce départ eut lieu en 1347 et qu'elle revint à Estavayer.

Un acte du 12 novembre 1381 dit que Nicolas Gimel, d'Estavayer reconnaît devoir une rente de 2 sols à Sœur Jeannette de Vuillens, prieure d'Estavayer et à Sœur Périsonne, prieure de Montfleury.

1373—1397. Agnès, prieure. On lit dans les manuscrits du baron d'Estavayer que Sœur Agnès, fille de Rolin et sœur de Jean et de Jacques, âgée de 14 ans, majeure, mais n'ayant pas encore fait profession, fit divers dons aux religieuses. Elle serait donc arrivée à l'âge de 91 ans.

1498—1505. Isabelle d'Estavayer, prieure.

1505—1527. Catherine d'Estavayer, prieure.

A côté de la famille d'Estavayer, on rencontre une nombreuse noblesse : Les Treytorens d'abord, dont Jean avait épousé Françoise, fille de Jean Mayor, de Cugy ; il fut châtelain du duc de Savoie et il vivait en 1455. Les Musard, Ponthérose.

La famille de Griset, originaire de Forel, dont elle prit le nom, était bourgeoise d'Estavayer. Cette illustre famille de Fribourg était connue depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Jacques de Foris en 1342, Girard en 1357, Guillaume en 1358. Le baron d'Estavayer leur donne le titre de donzel.

Noble Jean-Philippe Griset de Forel, fils de François, lieutenant d'avoyer d'Estavayer, et de Catherine Musy, naquit à Estavayer le 18 septembre 1660, fut prêtre de l'Oratoire, grand-vicaire de l'évêché de Lausanne. Il mourut à Estavayer en odeur de sainteté et fut enterré le 24 décembre 1719 devant la grande porte de l'église, devers orient, où ses dépouilles restèrent jusqu'à la construction de l'escalier en 1809.

*St-Martin.* Une famille de St-Martin vivait à Estavayer dès le XIV<sup>e</sup> siècle ; elle était noble. Un de ses membres, Jeannod de St-Martin, a composé un roman de chevalerie, *la Mappemonde*.

*Juat.* Jean Juat naquit à Fribourg et fut baptisé à l'église de St-Nicolas le 3 octobre 1600. Il était fils de Jacques Juat, originaire d'Estavayer, qui vint s'établir dans notre ville à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en qualité de négociant, se fit recevoir membre de l'abbaye des Marchands le 21 décembre 1599 et de la petite bourgeoisie de Fribourg le 9 juin 1604.

Ayant atteint l'âge de 12 ans, le jeune Juat entra au Collège St-Michel, en 1612. Il paraît qu'il se distingua dans cet établissement, puisqu'on jugea à propos de lui faire continuer ses études dans l'université de Fribourg en Brisgau où il fut peut-être envoyé par la Chambre des Scolarques et où nous le voyons soutenir une thèse de mathématiques appliquées.

De Fribourg en Brisgau, le jeune mathématicien se rendit nous ne savons pas encore où et s'acquit un nom dans les sciences exactes et dans l'architecture.

Il rentra au pays en 1631 <sup>1)</sup> et vint offrir ses services à sa ville natale en ces termes :

« D. Johan Juat, par obligation de son devoir à la patrie, « offre son service et employ de son art, de fortifier soit pour « défendre ou attaquer, réparer ruines, bastir de charpenterie « ou massonnerie, mettre en plan toutes sortes de paysages, « villes ou païs, avec leur proportion ou mesure acquise, arpen- « ter les champs, forest, jardins, faire machines propres à lever « les fardeaux et à conduire les eaux, soit pour fontaines ou « pour remplir et vuidier les fossés ou marais, poser le canon « en sa due distance, tirer et appliquer le pétard, enseigner et « montrer publiquement moyennant suppéditation des matériaux. »

De cette espèce de réclame, il résulte que notre compatriote était, autant que le comportaient les idées du temps, ingénieur civil et militaire, architecte, cartographe, commissaire-géomètre et expert dans l'art de drainer.....

Ces offres furent accueillies avec empressement par le Conseil de Fribourg, présidé par le noble avoyer Jean Reyff. Jugeant que, par ses connaissances, son expérience et ses conseils, Juat pourrait rendre des services signalés au canton de Fribourg, Messieurs décidèrent dans leur séance du 30 juin 1631 de se l'attacher comme aide de l'Edile et de l'employer dans les constructions que l'Etat étaient dans le cas de faire. Bien plus, le 18 janvier 1633, Leurs Souveraines Excellences du Grand et

1) On lit cependant dans le vol. 27<sup>me</sup>, page 34, Rathsbeck. « En septembre 1631, Jacques « Juat, renommé par les sciences mathématiques et architecture, demande la permission de « passer à l'étranger. » Il paraît qu'il y a erreur de date et de prénom.

du Petit Conseil lui conférèrent gratuitement la bourgeoisie secrète, honorant ainsi la science et le talent par le patriciat et honorant le patriciat par la science et le talent.

A la même époque, nous avons à Fribourg deux autres initiés dans les sciences mathématiques. C'étaient Louis Dupré ou Zurmatten et Barthélemy Reynold, tous deux membres des Deux-Cents. Louis Dupré offrit de confectionner une carte générale du canton. Le Conseil accepta cette offre, à la condition qu'il ne ferait qu'un exemplaire unique. Ainsi le voulait la prudence militaire du canton. Une patente pour opérer dans la plaine fut délivrée à Louis Dupré et une autre à Jean Juat pour travailler dans la montagne.

La carte fut terminée le 4 septembre 1631 et soumise à l'examen du trésorier Pierre Heinricher, des conseillers Pierre Techtermann et Jean-Daniel Montenach et du chancelier Antoine Montenach.

L'ouvrage ayant été reconnu comme très bien exécuté, Messieurs firent hommage de cette carte du territoire de notre canton à Monseigneur l'avoyer Jean Reyff, qui la plaça dans sa maison de la Grand'rue qu'il venait de restaurer.

Il serait à désirer que cette carte unique, qui a précédé celle du commissaire-général François-Pierre Vonderweid (1668), eût échappé aux injures du temps et qu'elle se retrouvât. C'est essentiellement dans le but de provoquer des recherches pour la faire découvrir, si elle existe encore, que nous donnons de la publicité aux présentes lignes.

Mais revenons à Juat. Outre les travaux qu'il fit comme adjoint de l'Edile et comme collaborateur de la carte, nous le voyons encore procéder au mesurage et à la délimitation du Bourgerwald en 1633 et à la confection d'un plan des fortifications de la ville de Fribourg en 1634.

Mais cela ne suffisait pas à son activité dévorante. Il trouvait qu'il n'avait pas assez d'occupation à Fribourg, qu'il n'était pas suffisamment rétribué et surtout que la jeunesse de notre ville, à qui il avait voulu enseigner sa science, ne pouvait pas ou ne voulait pas en faire son profit... Il trouva ailleurs une position plus brillante et demanda son congé. Messieurs ne

voulurent pas entraver sa résolution. Le 9 janvier 1635, ils lui permirent, au nom de Dieu, de partir en faisant des vœux pour que la bénédiction divine l'accompagnât dans son expatriation. Enfin, ils lui assurèrent la continuation de son traitement pendant deux des années de son absence, afin qu'il pût payer les dettes qu'il laissait à Fribourg, mais ils mirent pour condition à cet acte de libéralité, qu'en cas de besoin et de rappel, il reviendrait immédiatement dans sa ville natale. Ce qu'il promit de faire. Où est-il allé ? nous l'ignorons, car depuis ce moment nous perdons toute trace de ce précurseur de la science mathématique dans notre pays (Jos. Schneuwly, archiviste).

M. Joseph Juat, banneret, écrivit divers articles pour le dictionnaire de Moreri, qu'on réimprimait à Bâle, soit 3 volumes de supplément ; ces articles traitent l'histoire d'Estavayer et de la famille d'Estavayer, 1741 (Voir 2<sup>m</sup>e volume du supplément, p. 108-709). Le même composa les articles d'Estavayer pour l'*Histoire des Suisses* du baron d'Alt.

Il était fils de Pierre Juat, et il fut le dernier membre de ce nom à Estavayer ; il mourut célibataire. Sa sœur, héritière de ses biens, avait épousé François-Joseph Demierre.

*Millet.* Une célébrité littéraire est issue d'une famille d'Estavayer, c'est Christophe Millet (*Mylæus*). La famille Millet est ancienne dans cette ville, où elle a joué un certain rôle.

La vie de Christophe s'écoula en grande partie à l'étranger, à Lyon et à Bâle où il enseigna, en Italie et en Allemagne.

Christophe, littérateur, était né à Estavayer dans le XVI<sup>e</sup> siècle. Il enseigna les humanités au Collège de la Trinité de Lyon, en 1544 ; il publia l'année suivante un panégyrique de cette ville, sous le titre : *De primordiis clarissimæ urbis Lugduni, commentarius* (Seb. Gryphe, 1545, in 4<sup>o</sup>). L'auteur y traite successivement de l'antiquité de Lyon, de ses académies et écoles publiques, de l'étendue de son commerce, de l'incendie qui réduisit cette ville en cendres.

Mylæus ne conserva pas longtemps sa chaire ; il visita l'Italie, l'Allemagne et se retira dans sa patrie. On a de lui : *De scribenda universitate rerum libri V.* Florence, 1548, in 4<sup>o</sup>,

première édition, très rare ; Bâle, 1551, 1576, in fol. et inséré dans le tome II du recueil intitulé : *Genus artis historicae* (Bâle 1579), in 8°.

Enfin J.-G. Muller a donné une édition de ce traité sous ce titre : *Hermes academicus*. Jena 1624 in 8°. Lenglet-Dufresnoy le trouve très médiocre.

Mylæus convient qu'il entreprit cet ouvrage trop jeune, et qu'il manquait des secours nécessaires pour remplir son plan. Dans le V<sup>m</sup>e livre, qui est le plus curieux, il traite de l'utilité d'une histoire universelle de la littérature, et donne la liste des savants qu'il avait découvert depuis l'origine du monde jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Ainsi Mylæus peut prétendre à partager avec Gesner l'honneur d'avoir l'un des premiers attiré l'attention sur la branche de l'histoire la plus intéressante, celle qui traite des efforts et des progrès de l'esprit humain (Biographie universelle Michaud).

On a encore de lui :

*Te prisca gallorum lingua.*

*De vita Ciceronis.* Basilea 1531.

*De religendis ingenii et litterarum monumentis*, etc. (Voir *Leu-Gesner-Friesischbibl.* Emulation 1842, N<sup>os</sup> 18-19).

*De commendatione litterarum.* 3<sup>m</sup>e Livre.

*Catelan.* La famille Catelan était établie à Estavayer et à Neuchâtel. Philibert Catelan, donzel de Romont et chanoine de Neuchâtel, continuateur de la chronique des chanoines avec Loys du Terreaux. Il fut fréquemment employé dans les négociations au dehors par le comte Jean de Neuchâtel. Ils continuèrent la *Chronique des chanoines* de 1456 à 1467. Philibert est mort de *epydemie pestilence* en Savoie, où il avait été envoyé par le comte Rodolphe. Il paraît que ce prêtre était un homme à talents et en grand estime (Jeanneret, *Emulation, Chronique des Chanoines*, etc.).

*Genet* Alexis, d'Estavayer, docteur en Sorbonne, directeur spirituel de l'école militaire de Paris, chevalier de St-Lazare, vicaire-général de l'évêché de Lausanne pour Paris, membre

du clergé, fils unique de Jacques Genet, qui, après avoir abjuré le calvinisme à Morteau, fut reçu bourgeois d'Estavayer en 1727. D. Alexis vivait en 1791 (Gremaud).

*Grangier.* Don Jacques-François Grangier (1699-1769), d'abord jésuite et professeur dans différents collèges de France, dès l'année 1736 jusqu'à sa mort, prêtre, et, depuis 1762, do en du Chapitre d'Estavayer. Il cultiva toute sa vie les belles-lettres ; la poésie française et la poésie latine lui étaient également familières, et il possédait le grec au point de pouvoir traduire avec facilité tout ouvrage écrit en cette langue. Il était considéré à Fribourg pour sa grande science, son éloquence et l'aménité de sa conversation.

Le chanoine Jacques-Philippe Grangier (1743-1817), son petit-neveu, plus connu sous le nom de *dom Grangier*, consacra cinquante années de sa vie à l'étude de notre histoire, et consigna ses savantes et laborieuses recherches dans cinq volumes manuscrits in-folio, sous le titre de : *Annales soit mémoires pour servir à l'histoire de la ville d'Estavayer et lieux circonvoisins*. Les annales de dom Grangier ont été puisées dans les archives de la ville, du clergé, de l'hôpital, du couvent et de la seigneurie ou maison d'Estavayer ; dans celles de Neuchâtel, de Payerne, de Fribourg et de plusieurs villes, villages et monastères de ce canton ; enfin dans un grand nombre d'auteurs qui ont écrit sur le Pays de Vaud. Elles commencent au XIII<sup>e</sup> siècle et vont jusqu'à l'époque de la mort de leur auteur.

Citons encore le petit-neveu de ce dernier :

Louis Grangier (1817), de 1857 à 1882, professeur au Collège Saint-Michel, dès l'année 1874 (sauf une courte interruption) conservateur de nos musées artistiques et historiques, et aujourd'hui directeur d'un pensionnat de demoiselles fondé en 1861.

M. Grangier a publié, tant en Allemagne, où il a longtemps professé, que depuis son retour au pays, de nombreux ouvrages de littérature et de linguistique, et une cinquantaine d'articles concernant l'archéologie et notre histoire nationale, insérés dans les différentes revues et spécialement dans les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, qu'il rédige depuis plus de vingt ans. Citons



entre autres : *Anthologie classique* (1848); *Premiers éléments de littérature* (2<sup>me</sup> édition 1880); *Histoire abrégée et élémentaire de la littérature française* (7<sup>me</sup> édition 1885); *Petit vocabulaire français-allemand* (3<sup>me</sup> édition 1875); *Tableau des germanismes les plus répandus en Allemagne et dans les pays limitrophes* (1864); *Glossaire fribourgeois* (1864-1868); *Notice historique sur le musée cantonal de Fribourg* (1882); *Catalogue du musée cantonal de Fribourg* (1882); *Notice sur le musée Marcello* (1885), etc., etc.

### Les Prédicateurs.

Les collèges étaient rares dans le moyen-âge, le clergé avait donc peu de facilité de s'instruire. L'éloignement des universités et des établissements d'instruction et de science, la pauvreté des familles et d'autres raisons retenaient la majeure partie du clergé dans un degré inférieur de science. Il n'est donc pas étonnant que beaucoup de ses membres ne fussent pas aptes à annoncer la parole de Dieu avec l'éloquence désirée. Pendant le carême, l'avent ou d'autres temps favorables, les prédications dans les villes et bourgs importants étaient données par des prédicateurs étrangers: c'était ordinairement des membres des ordres de St-François-d'Assise et de St-Dominique.

Dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle surtout, divers prédicateurs se firent entendre à Estavayer, mais nous ne possédons que très peu de renseignements sur la méthode de ces prédications et les hommes qui les débitaient.

Déjà en 1404, sollicité par l'évêque de Lausanne, Mgr Guillaume de Menthonay, Saint-Vincent Ferrier arrivait à Fribourg, le 9 mars, et il y prêcha pendant une semaine entière; puis de là, après avoir successivement prêché à Morat, à Avenches, il vint à Estavayer, où il fit, avec l'onction pénétrante qui le caractérisait, diverses instructions, soit à la population de la ville, soit aux religieuses de son Ordre.

1452. Deux religieux de l'ordre de St-Augustin arrivèrent à Estavayer, le plus âgé prêcha le dimanche après la fête de

St-Barnabé, sur la place publique, devant la maison de Jean Hugonet, dans une chaire que le Conseil lui avait fait préparer dès la veille, et il prêcha pendant 3 jours. Des députés arrivèrent d'Avenches et le prièrent de se diriger du côté de cette ville pour y prêcher. Le plus jeune prêcha 6 fois à Estavayer. On lui fit une gratification (Compte du gouv.).

Ces prédicateurs étaient des missionnaires; il en arrivait de différents côtés; mais les prédicateurs de carême venaient de Chambéry, de Grandson, de Lausanne, etc.

Dans le XVI<sup>e</sup> siècle, il s'éleva souvent des difficultés entre le clergé et le Conseil par rapport à ces prédicateurs; il n'existait, paraît-il, aucune fondation en leur faveur et soit le clergé, soit la ville ou les seigneurs cherchaient à éluder cette dépense, qui était ordinairement imposée à l'hôpital, contrairement à l'esprit des fondations.

1544. Le Conseil ordonne au clergé de procurer un prédicateur, et en 1546, il prie l'Etat de permettre au Frère Bastian (Sébastien) de venir prêcher à Estavayer (c'était probablement un Père cordelier de Fribourg).

1548. 26 novembre. Le Conseil de Fribourg ordonne au clergé de céder une prébende au prédicateur « qui pour les « endoctriner en la parole de Dieu heusse participation égale en « tous les fruits, émoluments et revenu avecque les autres chapelains. » Il paraît que la soumission du clergé à cet arrêté fut momentanée, car en 1557, le Conseil adresse un nouveau recours à Fribourg contre l'obstination du clergé, qui demandait que le prédicateur jouissant des avantages d'une prébende en supporta aussi les charges; cependant l'arrêté du 26 novembre fut corroboré en 1557 (Rathserbk. 8).

Voici les noms de quelques-uns des prédicateurs.

1546. Frère Bastian.

1548. Frère Jacques, de La-Joux.

1561. Frère Philippe Bernard, frère mineur de Fribourg. Le Conseil de Fribourg ordonna au clergé de lui allouer une rente de 25 florins; aux religieuses une de 50 florins avec logement et un char de vin, et à la ville une de 100 florins; il devait

remplir les fonctions de directeur des religieuses. Philippe Bernard fut prédicateur pendant 12 ans et il jouissait d'une grande popularité et de la confiance du Conseil, malgré certains défauts qui furent cause de sa déposition ordonnée par l'Etat, sans égard aux réclamations du Conseil.

1572. Il fut remplacé par Frère Pierre de Lyon ou Delyon ; il prêcha l'Avent de 1572.

1574. Frère Nicolas Plat, ou Platty, demandé par le clergé et agréé par le Conseil ; il paraît qu'il était de l'ordre de Saint-Dominique, car les sœurs de cet ordre prièrent MM. de Fribourg de le leur céder comme directeur. En 1576, on se dégoûta de ses sermons et sa doctrine même fut attaquée. Il quitta la chaire dans le mois de novembre 1576, mais il resta comme directeur des Dominicaines.

1578. D. Anselme Galliard.

1598. D. Jean Badoud.

D. Guillaume, Frère mineur de Chambéry, est appelé à Estavayer par MM. de Fribourg.

1612—1615. D. François Badoud, doyen de Romont.

1619. D. Antoine Trésent.

1621. Le P. Pierre du Terrier, minime de Romont, se présente pour les prédications du carême ; il plut à toute la paroisse et le Conseil lui délègue trois membres pour le remercier.

### **Chapelains et autres membres du clergé <sup>1)</sup>.**

Plusieurs chapelains ne résidaient pas à Estavayer.

1314. D. Jean du Mauborget, prêtre ; il fit son testament le 3 avril 1314 (Arch. de l'Hôp.). On retrouve encore un chapelain de ce nom en 1393 et 1415. D. Jean de Maloburgo.

1318. D. Humbert Piachaux, prêtre d'Estavayer. Son testament est du mois de mai 1318 ; il fit des legs au curé et au vicaire d'Estavayer, à maître Humbert, recteur des écoles d'Estavayer. C'est la première mention des écoles. Ce testament nous

1) Lorsque les sources ne sont pas indiquées, elles sont fournies par les archives d'Estavayer.

apprend qu'à cette époque on donnait trois repas au clergé à chaque enterrement. Ses neveux, bourgeois d'Estavayer, furent héritiers.

1333. D. Pierre Morel, d'Estavayer, curé de Carignan ; il fut recteur de l'hôpital de 1336 à 1347. L'établissement des recteurs a commencé en 1329.

1340—1343. D. Jean de Muris. En 1336, il était curé de Vuippens.

1384. Les chapelains étaient au nombre de huit.

1343. D. Pierre Bron.

1357. D. Jacques Borel ; il a légué 6 coupes de froment à l'hôpital.

1348—1367. D. Jacques Michie, d'Estavayer ; il fut recteur de l'hôpital après D. Pierre Morel, curé de Carignan.

1360—1368. D. Jean de Gimel, fils de feu Jacquet de Gimel, d'Estavayer.

1360. D. Henri Bruliard.

1362. D. Guillaume Pochon, chapelain.

1363. D. Antoine de Vernay, d'Estavayer, chapelain.

1366—1417. D. Rodolphe Vuillardoz (ou Villiardot), d'Estavayer ; il fut curé de Font, juré de la cour de Lausanne

1368—1379. D. Henri Morel (Morelli), fils de Pierre Morelli, d'Estavayer, chapelain de l'autel de St-Jean-Baptiste et curé de Promasens.

1366. D. Guillaume de Clétis, d'Estavayer ; il fit son testament le 2 janvier 1366 et fit divers legs pies ; il avait un cousin D. Jean D. Clétis, de l'ordre de St-Dominique, fils de Guillaume de Clétis, et lui-même était fils de Mermet de Clétis. Dans ce testament, on remarque le legs fait à la béguine Jeannette et celui de son roman en langue française dit la *Mappemonde* par Johannod de St-Martin (*romancium suum mapa mundi*). La famille de St-Martin était bourgeoise d'Estavayer ; en 1376 vivait Jacques de St-Martin, d'Estavayer. La famille de Clétis avait une position très honorable à Estavayer.

1374—1394. D. Jacques Grogniard ; il était chapelain de l'autel de Ste-Marie-Madeleine.

1374—1390. D. Guillaume Bonnetus (ou Bononeti) ; il fut

aussi curé de Constantine ; il mourut avant le 4 avril 1390. — Une branche de la famille Chinillard, alias Bonin de Sevaz, était établie à Lully vers 1400. On trouve aussi des Boneti, bourgeois de Cudrefin, en 1447.

1374—1415. D. Jean Juglar (et Juliard) ; il a légué à la confrérie de St-Nicolas le meilleur de ses manuels (*epilogiorum meorum*).

1379—1415. D. Girard Rondel.

1379—1495. D. Jean de Chevrod, d'Estavayer ; en 1395 il fut nommé curé de Constantine ; le 19 novembre 1395, il fit un legs à l'hôpital et au luminaire de St-Laurent ; il vivait encore en 1415.

1379 1399. D. Etienne Bonneti ou (Benogeti, Bonogeti etc.), frère du précédent. — Un D. Etienne Bebogeti se trouve mentionné en 1350 comme curé d'Estavayer.

1379—1415. D. Jacques Fornerii, l'ainé.

1382—1515. D. Claude Ancellin, d'Estavayer, chapelain de l'autel de l'Assomption ; il mourut en 1415.

1387—1415. D. Jean Vuillardoz, chapelain ; par testament du 10 mars 1399, il légua 20 sols au luminaire de St-Laurent.

1387. D. Claude Pulpy.

1387—1415. D. Jacques Lorey (ou Lorem), le jeune ; il faut probablement lire Forneri.

1387—1424. D. Jean Fressens, chapelain de l'autel du St-Esprit (Voir plus loin).

1389. D. Antoine Morel, de Lully ; Pierre d'Estavayer, prieur de Payerne, le nomma le samedi après la Nativité de St-Jean à la chapelle de Ste-Marie-Madeleine ; ce Morel avait un frère Jean, religieux à Payerne (Arch. de la maison d'Estavayer). Il avait été précédemment curé de Mézières-sur-Jorat ; et il paraît qu'il vivait encore en 1423, comme chapelain de Ste-Madeleine.

1390—1397. D. Guillaume Catelan, d'Estavayer, clerc-juré de la cour de Lausanne.

1390—1397. D. Jean de Rive, de Morens.

1390—1415. D. Pierre Charpit ; il était aussi curé de Ménières.

1390—1443. D. Raynald Chyniliard, d'Estavayer ; il fut vicaire

d'Estavayer en 1414, curé de Lully en 1443. Son testament est du 19 septembre 1443.

1393—1408. D. Girard Rabessières, d'Estavayer, recteur de l'hôpital, vicaire; il ne vivait plus en 1415.

1390—1414. D. Pierre Joyet, fils du notaire Joyet, d'Estavayer.

1390—1416. D. Guillaume Favre, d'Estavayer; il fit son testament en 1416.

1390—1414. D. Jean Cristinaz. On trouve en 1447, un D. Jean Cristinaz, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, témoin d'un acte à Estavayer.

1390—1415. D. Pierre de Agiez, curé de Lully.

1390—1414. D. Jean Bertod.

1390—1415. D. Jean Pochon, curé de Chandon.

1390—1432. D. Girard de Delley (Delleir).

1393—1414. D. Jean de Mauborget (de malo burgo); il fit son testament en 1414.

1396—1415. D. Jean de La Roche (de Rupe).

1405—1419. D. Jean Clavel, recteur de l'hôpital.

1413. D. Jacquet Chuard (ou Girard), curé de Cugy. Le clergé était composé de 16 membres.

1414. D. Pierre Nardin.

1414. D. Aymon Petraul.

1414. D. Jean Cornetta.

1414. D. Nicolas Orchany, curé de Morens.

1414—1450. D. Aymon Chynillard, d'Estavayer.

1420. D. Théobald Jaquinod, fils de Guillaume, d'Estavayer.

1422. D. Etienne Banquetta.

1422. D. Aimé Croncaz, d'Estavayer; il fit son testament en 1422 et fit plusieurs legs pies, ainsi qu'à son cousin D. Richard Croncaz, moine à Marsens.

1415. D. Henri Croncaz ou Troncaz est institué chapelain de l'autel de l'Assomption.

1422—1424. D. Rodolphe de Faussigny, élu chapelain de l'autel de l'Assomption en 1422.

1424—1452. D. Jacques Joyet, d'Estavayer. Son frère Girard Joyet était aussi prêtre.

- 1429—1484. D. Pierre Mestre (Maitre), recteur de l'hôpital.
1430. D. Jacques Tabusset.
1432. D. Henri Griset, altarien à Estavayer et curé de Colombier.
- 1432—1468. D. Guillaume Rose (Rouge, Rosel, etc.).
1432. D. Pierre Catelan.
- 1432—1468. D. Girard Nicod.
- 1432—1447. D. Jean Favre.
- 1432—1438. D. Guillaume Fondaz, d'Estavayer, clerc-juré du décanat
1432. D. Jacques Laurentie.
1434. D. Pierre Olivet ou Olivey, fils de Perrod.
1429. D. Jean Pallion, fils d'Aimerius, d'Estavayer. D. Jean était frère d'Henri, de Pierre, de Michel, de Catherine et d'Isabelle.
1441. D. Jacques Brignet.
1442. D. Aymon Assey (Assenti), d'Estavayer.
1442. D. Jean Antonie, fils d'Antoine Antonie, d'Estavayer; il fit deux testaments, l'un en 1476 et un autre le 21 mars 1494.
- 1455—1468. D. Pierre Joyet, fils du notaire Girard Joyet, d'Estavayer.
- 1455—1476. D. Jacques d'Allemagne.
- 1455—1466. D. Nicod Fondaz, fils du notaire Pierre Fondaz, d'Estavayer.
1456. D. Jean Gachet; il habitait Vevey, mais il avait un bénéfice à Estavayer; sa sœur Jeannette était femme de Jean Olivey, d'Estavayer.
1463. D. Jean Joyet, d'Estavayer, fils de Hugue, maréchal, à Estavayer.
- 1465—1502. D. Louis Musard d'Estavayer, curé de Morens, frère de Pierre Musard.
- 1465—1510. D. Claude d'Estavayer, fils de noble Henri, curé de Cudrefin; il fit son testament en 1510 et fit divers legs pies.
1465. Le clergé est composé de 15 prêtres.
- 1465—1488. D. Pierre Rossel, curé de Lully.
- 1466—1484. D. Guillaume Borgognon.
- 1466—1523. D. Jean Ducettaz d'Estavayer; c'est probablement le même qui fut curé de Rueyres-les-Prés.

1466—1474. D. Nicod Catelan d'Estavayer ; il fut curé de Payerne.

1466. D. Jacques Magnin.

1466. D. Antoine de Joigniez, curé.

1466. D. Jean Lancy, curé.

1466. D. Jean Chevrod, curé de Mézière-le-Jorat, fils de Jean Chevrod d'Estavayer ; son testament est du 20 février 1471 Il fit plusieurs legs pies.

1466—1468. D. Jean Floraz.

1466—1496. D. Michel Alliez, alias Rellières, fils de Jean Alliez d'Estavayer.

1466—1484. D. Jean Marguiriez ou Margaudi.

1476. D. Pierre Syauby.

1476—1512. D. François Olivey ; il fut nommé curé de Corcelles le 15 août 1501 ; la cure était vacante par la résignation de D. Jean Banquetaz.

1476—1488. D. Claude Hugonet, curé de Domdidier ; il était fils du notaire Jean Hugonet d'Estavayer.

1479. D. Jacques de Gradibus (Pontherose).

1479—1485. D. Jean Anglais ; en 1479, il était recteur de l'hôpital ; en 1484, vicaire du curé Columbeti, fils de Pierre Anglais et frère de Claude. Pierre Anglais, donzel, était en 1453 gouverneur d'Estavayer, et Claude en 1493. Cette famille, issue des comtes de Savoie, était bourgeoise d'Estavayer (Voir St-Aubin).

1482—1484. D. Jacques Blanc (Albi).

1482—1509. D. Pierre Quinerit (qui non ridet). Il testa en 1509 en faveur de ses neveux, nobles Pierre et Jean Quinonridet, fils de feu Uldriod, d'Aysia, diocèse de Genève.

1484. D. Guillaume Columbeti, curé.

1484—1490. D. Guillaume Vaulery (Vorlet).

1484—1507. D. Jean Clavel (Clavelli) ; curé de Font pendant quelques années ; il mourut en 1506.

1496—1501. D. Jean Banquetaz, curé de Corcelles ; il mourut en 1501.

1500. D. Victor Volery.

1501—1536. D. Humbert Ramallet.

1501. D. Claude Denisat, chapelain de la cathédrale de



Lausanne, est nommé chapelain de l'autel de St-André le 19 août 1501, par le curé D. Victor Vuillerii, ayant le droit de patronat; il paraît qu'il n'a pas accepté cette nomination ou qu'il mourut peu de temps après.

1501—1523. D. Etienne Catelan, d'Estavayer, clerc, est nommé chapelain de l'autel de St-André le 31 août 1501; en 1523, il fut présenté pour l'autel de St-Barthélemy à Moudon. Il était fils du notaire Louis Catelan.

1503—1512. D. Guillaume Chapotan, vicaire, d'Estavayer; il fut nommé chapelain de l'autel de Ste-Catherine et de St-Georges à Resudens (Man. à la bibliot. de Lausanne); en 1506 il est institué chapelain de St-Michel.

1503. D. Etienne Bondodi, chapelain de l'autel de St.-Jacques; il mourut en 1503 (Id.).

1503. D. Philippe Gautherii, élu chapelain de St-Jacques le 7 septembre 1503 (Id.).

1503. D. Pierre de Delicio, chapelain; il mourut vers 1503 (Idem).

1503. D. Pierre, fils de Jean Chuard, de Cugy, clerc, est institué chapelain de l'autel de St-Martin, présenté par les collateurs Jean et Claude Vuillyermin (Id.).

1503—1514. D. Claude Volan, d'Estavayer (Veullarii) fut institué chapelain de l'autel de Ste-Marie-Madeleine, le 2 janvier 1506, présenté par le duc de Savoie, collateur (Id.); il était fils de Jean Volan; il fit son testament en 1513 et fit des legs pies.

1506. D. Jean Magillionis, chapelain de Ste-Marie-Madeleine; il mourut vers 1506 (Id.).

1512. Le clergé est composé de 13 membres.

1506. Il fut établi un règlement qui obligeait les prêtres élus membres du clergé à payer 10 florins au lieu de 6 qu'ils payaient antérieurement; ceux n'appartenant pas au corps de la bourgeoisie devaient payer 20 florins.

1510—1527. D. Louis Bullet.

1510. D. Claude d'Estavayer, curé de Cudrefin, membre du clergé.

1512—1535. D. François Griset, fils de Pierre d'Estavayer.

- 1512—1527. D. Hugonin Du Moulin; il mourut vers 1539.
- 1512—1539. D. Claude Borgognon.
- 1512—1545. D. Louis Demoret, alias Vorbaz, fils d'Othenin; il mourut en 1545.
- 1512—1514. D. Jacques Pochon, alias Traclely.
1512. D. Guillaume de Venoge.
- 1512—1527. D. Georges de Châtel.
1514. Les membres du clergé étaient au nombre de 12.
1517. D. Jean de Moudon.
- 1517—1534. D. Jean de Glâne; il mourut en 1534.
- 1518—1530. D. Guillaume Poncier (Poncica), d'Estavayer.
- 1518—1557. D. Guillaume Magnin.
1519. D. Dominique Goudard.
- 1520—1523. D. Guillaume Jacquier.
1521. D. Louis Bergier.
- 1521—1530. D. Jacques Olivey, d'Estavayer.
- 1523—1527. D. Simon de Delley, ordonné le 30 mars 1521.
1523. D. Humbert Ramel.
1523. D. Jean Duceltaz; il mourut vers 1523.
1523. D. Eugène Du Moulin,
1523. D. Louis Bullet.
- 1523—1527. D. Guillaume Palléon, alias Goumaz, d'Estavayer.
1523. D. Jacques Ollinta.
1523. D. Jean de Praroman, clerc, fils de Nicolas.
1524. D. Aymon Ansermet, d'Estavayer.
1524. D. Jacques Borel, de Treytorrens.
- 1524—1557. Le clergé était composé de 16 membres.
- 1527—1557. D. Jean Tuppin, d'Estavayer, diacre en 1524.
- 1527—1584. D. Jean Chaney (Chagney), chapelain de Ste-Madeleine; ordonné prêtre le 30 mars 1521; il mourut en 1584, dans un âge très avancé.
- 1527—1562. D. Jean Vaucheret.
1537. D. Guillaume Morez, curé de Colombier; il vint à Estavayer après la réformation.
1530. D. Pierre Ansermet.
1534. D. Borba.
- 1541—1557. D. Maurice Ecoffey; il était maître d'école.

1543. Messire Laurent Vuillemin.

1545. D. Blaise Maillard, de Romont, élu chapelain de St-Jacques le 2 octobre 1545.

1544—1545. D. Pierre Pyn ; il mourut vers 1545.

1545. D. Claude Pichon ou Pithon, d'Yverdon, recteur d'école à Estavayer, fut nommé chapelain de l'autel de Ste-Marie-Madeleine par l'Etat et mis en possession par l'avoyer d'Estavayer le 26 avril 1545 ; il n'était pas encore prêtre ; on lui accorda trois ans pour étudier la théologie et se faire ordonner.

1554. D. François Boney ou Bonet.

1555. Le clergé d'Estavayer dut payer 100 écus pour l'achat du comté de Gruyère.

1557. D. Pierre Marnand, curé d'Estavayer.

1550, D. D. Maurice Monney.

1557. Frère Jacques de La-Joux, prédicateur ; en 1558, il était procureur des dames Dominicaines.

1557—1562. D. Jean Allaz.

1557—1565. D. Pierre Vidomme.

1557—1574. D. Claude Voland.

1557. D. Jean Nicolet.

1557—1567. D. Jean Viollare, chapelain de Toutes-Ames et de Ste-Croix.

1557—1574. D. Laurent Roguet, chapelain de Ste-Croix ; en 1570, il fut déclaré lépreux et séquestré en 1574 ; il mourut en 1581 ; il fut donc enfermé dans la léproserie pendant 7 ans.

1557—1602. D. Guillaume Ducétaz, curé et doyen.

1567. D. Jacques Ducétaz, chapelain.

1557. D. André Denis.

1557. Le clergé était composé de 14 membres.

1562—1596. D. Jacques Catelan, fils de Claude.

1569. Le clergé demande au Conseil d'élire D. Guillaume des Marcles membre du clergé ; il fut le premier membre du clergé élu par le Conseil.

1572—1581. D. Jacques Beschiez (Bochuz ou Bochier).

1565—1587. D. Conrad Bugnon ; il fut établi curé de Lully, pour trois ans, le 4 avril 1578 ; le 5 juillet 1570, il fut nommé chapelain de l'autel de la Ste-Trinité par Aymé de Doncieux, seigneur de St-Aubin.

1577—1600. D. Rod Ecoffey, fils de Claude Ecoffey, bourgeois d'Estavayer ; il célébra sa première messe dans le mois d'août 1575.

1577—1602. D. Jean Palléon, élu curé en 1597.

1579—1596. D. Pierre Rey, fils de Jacques Rey, de Ménières, élu le 5 juin 1579.

1582—1587. D. André Grivat ; il a célébré sa première messe en 1580.

1583—1602. D. Guillaume Bersiez, fils de Claude, bourgeois d'Estavayer ; il a dit sa première messe le 4 janvier 1584 ; il fut nommé curé de Font en 1586 ; il mourut le 1<sup>er</sup> février 1602.

1578—1597. D. François Planchamp (Voir Curés).

1582—1587. D. Pierre Lambelliez (Lambelly).

1592. D. François Pillonel dit sa première messe à Estavayer, le dimanche de Quasimodo 1588.

1593—1616. D. Louis Ansermet ; il célébra sa première messe en octobre 1589 ; élu curé de Rueyres en 1596 ; chapelain de l'autel de l'Assomption ; il mourut en 1616.

1593—1629. D. Louis (Loys) Ossalet (Osselet, Osalley), d'Estavayer ; il a dit sa première messe à Estavayer le 7 juin 1592, et il fit son testament en 1629.

1598—1616. D. François Badoud, prédicateur en 1602—1611 ; doyen en 1611 ; il mourut en 1616.

1598. D. Jean Maillard, de Romont, agrégé au clergé le 27 novembre 1598.

1599—1630. D. Etienne Déoppens, doyen, de 1618 à 1630.

1609. D. Pierre Juat ; il célébra sa première messe le 12 novembre 1606.

1619. D. François Allaz, Ord. Prædic. de Chambéry. On ne le trouve pas dans le catalogue des directeurs des religieuses. C'est probablement le même personnage que D. Jean-François de l'Allée, Dominicain, de Chambéry, qui, sous ce nom et sous ce titre, était réellement directeur des Dominicaines et avait, comme tel, succédé au P. Pierre de Raucourt, Dominicain d'Arras. Avant ce dernier, c'était le P. Plotty, Dominicain, de Chambéry, qui, de 1573 à 1600, était directeur des Religieuses.

1602—1662. D. Pierre Burnet, l'ainé, agrégé au clergé en 1602 (Voir Curés); il mourut le 6 juillet 1662.

1609. D. Pierre Juat; il dit sa première messe le 12 novembre 1606; membre du clergé depuis le 2 juin 1609.

1612—1624. D. Antoine Phrésin (Frésin).

1614—1654. D. Christophe Rossier, prédicateur ordinaire en 1620.

1617. D. Etienne Douberie.

1618—1630. D. Jean Bertoud.

1626—1654. D. Pierre Bugnon (Voir Curés), doyen en 1628.

1629—1638. D. Jacques Rey; il mourut dans le mois d'avril 1638; le clergé fut héritier de sa modique fortune, à condition qu'il continue chaque vendredi la procession au couvent pour éloigner les dangers de la peste.

1630—1664. D. François Croisier; décédé curé de Montbrelloz le 22 janvier 1671, il fut enterré dans le chœur de l'église d'Estavayer.

1635—1679. D. Pierre Burnet, neveu du précédent.

1635—1639. D. Pierre Légent.

1635—1639. D. François Juat, mort de la peste en 1639.

1638—1643. D. Laurent Bullet, d'Estavayer.

1643—1694. D. Philippe Danet, nommé curé en 1654 (Voir Curés).

1654—1663. D. Jean Ecoffey, de Romont. Le 29 juin 1658, il fit au nom du clergé l'échange des dîmes de Mollondins, Chêne, Paquier, Chevroud, contre les dîmes de Romainmôtier avec LL. EE. de Berne. La Confrérie du scapulaire et l'autel de ce nom furent érigés par ses soins. Il quitta Estavayer en 1663 et se retira à Romont.

1656—1691. D. Jean-François Danet, élu le 19 février 1654 pour remplacer D. P. Bugnon; il mourut en 1691.

1656—1687. D. François Richet; il succéda à D. P. Burnet, l'ainé, en 1662; mais il fut admis le 3 novembre 1656 par le Conseil pour occuper la première place vacante; il mourut en 1687 et il était curé de Lully de 1660 à 1669.

1659—1690. D. François Ansermet, l'ainé; il fut agrégé au clergé le 10 juin 1659 pour occuper la première place vacante.

1662—1708. D. François-Charles Ansermet, le jeune ; agrégé au clergé le 24 juillet en qualité d'expectant ; il mourut le 11 mars 1708.

1669. D. François-Nicolas Gardian, curé de Lully.

1683—1689. D. Louis Grangier, d'Estavayer, doyen, curé de Montbrelloz ; il a quitté le clergé le 5 décembre 1689 ; il mourut curé de Montbrelloz le 18 janvier 1694 ; mais il fut enterré dans le chœur de l'église d'Estavayer.

1675—1691. D. Jost (Josse) Pierre Truffin d'Estavayer ; il fut curé de Lully et il mourut le 4 novembre 1691.

1687—1690. D. François-Charles Donier, élu, n'étant encore que sous-diacre, le 6 novembre 1687.

1689—1740. D. François-Pierre Truffin, élu le 5 décembre 1689 ; il succéda à D. L. Grangier, nommé curé le 2 décembre 1694 et doyen ; il mourut le 12 décembre 1740 (Voir Curés).

1691—1736. D. François-Charles de la Pierre ; élu le 20 décembre 1691, il a remplacé D. J.-P. Truffin ; il fut élu curé en 1696 (Voir Curés).

1691—1731. D. François Cuassot ; il fut nommé le 20 décembre 1691 ; il décéda le 3 avril 1731.

1690—1736. D. noble François Pontherose, nommé le 5 juillet 1690 ; il a succédé à D. Donier ; il mourut en 1736.

1695—1700. D. François-Laurent Fontaine ; élu membre du clergé le 11 février 1695, il succéda à D. P. Danet, nommé curé de Dompierre-le-Grand en 1700 (Voir Volume 3<sup>me</sup>, page 24).

1701—1715. D. François-Joseph Pillonel ; il fut agrégé le 25 janvier 1701 étant diacre ; nommé curé de Montbrelloz en 1715, il y mourut le 27 mars 1722.

1708—1750. D. noble François-Antoine Devevey ; nommé le 19 mars 1708. Il mourut le 25 septembre 1750.

1715—1721. D. Jacques-Laurent Musard, d'Estavayer ; nommé le 14 septembre 1715 et décédé le 9 mai 1721.

1721—1732. D. François-Nicolas Truffin, d'Estavayer ; nommé le 18 juillet 1721 ; il mourut le 25 février 1732, à l'âge de 37 ans.

1731—1762. D. Joseph-Félix-Hilaire Tardy, d'Estavayer ; nommé le 19 avril 1731, curé en 1736 (Voir Curés).

1732—1755. D. Nicolas Demierre, d'Estavayer; nommé le 4 avril 1732, décédé le 28 février 1755 à l'âge de 54 ans.

1736—1769. D. Jacques-François Grangier, d'Estavayer; nommé le 1<sup>er</sup> mai 1736, il mourut le 26 décembre 1769 à l'âge de 70 ans.

1736—1761. D. Laurent Bullet, d'Estavayer; nommé le 23 novembre 1736, il est décédé en 1761.

1741—1757. D. Philibert Noble; nommé le 16 février 1741; il mourut le 19 mai 1757.

1750—1769. D. Joseph-Henri Cantin; élu le 5 septembre 1750, et curé le 21 mai 1762, il mourut le 8 mai 1769.

1755—1809. D. François-Henri Demierre, d'Estavayer; nommé membre du clergé le 13 mars 1755, à la cure le 6 juin 1769, doyen en 1772, décédé le 24 septembre 1809, âgé de 79 ans.

1757—1802. D. Charles-Auguste Perrier, d'Estavayer; nommé le 14 juin 1757; il mourut le 7 avril 1802, à l'âge de 76 ans. Il fut inhumé dans le cimetière de la Prila, devant le crucifix; il fut le dernier chapelain de Rivaz, avant l'abandon que fit Mgr Guisolan du droit de collation au conseil communal.

1761—1787. D. Joseph-Hyacinthe Bullet, d'Estavayer; nommé le 27 juin 1761, il mourut le 12 février 1787, âgé de 49 ans.

1762—1794. D. Henri-Félix Chappel; élu le 20 août 1762, décédé le 9 août 1794; il embrassa l'ordre de la compagnie de Jésus, qu'il quitta à l'âge de 40 ans.

1769—1817. D. Jacques-Philippe-Joseph Grangier, né le 27 juin 1743; nommé le 6 juin 1769, il mourut le 18 décembre 1817.

1770—1819. D. Jean-Baptiste Grandgirard; né le 12 janvier 1770, décédé le 19 octobre 1819.

1787—1792. D. Hyacinthe Gardian, d'Estavayer; nommé le 2 mars 1787, il mourut le 29 janvier 1792, étant curé de Lully.

1787. D. Alexis Genet, vicaire-général de l'évêché de Lausanne, docteur de la Sorbonne, chevalier de St-Lazare, directeur pour le spirituel de l'école royale et militaire, censeur royal à Paris, nommé chanoine honoraire de l'église de St-Laurent le 17 avril 1787, où il avait été baptisé le 6 juin 1723. On croit qu'il périt à Paris dans la révolution.

1792—1797. D. Balthasar Plancherel; nommé le 17 février 1792; il mourut le 18 octobre 1797; il avait été baptisé le 31 janvier 1769.

1794—1815. D. Hyacinthe Bullet, d'Estavayer; nommé le 29 avril 1794, curé d'Estavayer le 13 octobre 1809 (Voir Curés), curé de Praroman de 1816 à 1821; directeur des religieuses de 1821 à 1823 et de 1829 à 1837; curé de Rueyres-les-Prés de 1824 à 1829, du clergé de 1837 à sa mort.

1797—1855. D. Jean-Joseph Charpentier; nommé membre du clergé le 21 novembre 1797 (Voir Curés); il fut d'abord professeur de latin en 1795 et 1796 et organiste, ensuite nommé curé le 7 décembre 1815. La famille était originaire de Normandie. Le premier bourgeois fut Pierre en 1697.

1802—1856. D. Balthasar-Henri Bonny; né le 14 avril 1772, membre du clergé le 4 mai 1802; il mourut le 4 avril 1856.

1810—1817. D. Antoine Duc; il fit une partie de ses études à Valence, où paraît-il, il enseigna aussi. Nommé membre du clergé le 1 juin 1810, il était alors diacre. Il mourut à Villaz-St-Pierre, où il passa les derniers mois de sa vie, le 14 avril 1817, mais il fut inhumé à Estavayer.

1815—1864. D. Jean-Pierre-Philippe Chaney, d'Estavayer; né le 25 juin 1790, nommé membre du clergé le 7 décembre 1815, institué curé le 25 juin 1843 (Voir Vol. 4<sup>me</sup>, p. 531), nommé doyen en 1850, mort le 18 mai 1864.

1817—1870. D. Tobie Gavinet; nommé le 7 novembre 1817, trois mois après avoir célébré sa première messe; élu doyen en 1864, mort le 28 avril 1870.

1819—1845. D. Joseph-Antoine Berthe; nommé le 26 janvier 1819; il donna sa démission en 1836 et il mourut le 31 mars 1845.

1833—1837. D. Maurice Reime, alias Rimaz, ancien curé de Massonnens, membre du clergé en 1835; il mourut le 26 novembre 1837 (Voir Vol. 4<sup>me</sup>, p. 497); en 1832, il était chapelain à Vuisternens-devant-Romont; en 1830 et 1831 à St-Martin.

1839—1842. D. Charles-Louis-Marie-Dominique Ruedin (Voir Vol. 1<sup>er</sup>, p. 353), chapelain à Villars-les-Joncs depuis le mois d'août 1886.



1842—1845. D. Jean-Louis Corboud, d'Estavayer, vicaire (Voir Vol. 1<sup>er</sup>, p. 163).

1845—1846. D. Antoine Sansonnens, de Villaz-Saint-Pierre, vicaire, chapelain à Progens ; mort le 25 mai 1879.

1848. D. Jean Charrot ; il fut vicaire à Collonge-Bellerive en 1849 ; de Confignon en 1850, curé de la même paroisse en 1858.

1849—1859—1873. D. Ernest-Romain-Léonard Grangier, d'Estavayer ; né dans le mois de janvier 1820 ; il fut ordonné prêtre en 1845, de cette date vicaire à Echallens et à Lausanne ; membre du clergé en 1849, il a desservi la paroisse de Lully, et à la fin de cette année la paroisse de Romont lui fut confiée jusqu'en 1859 ; à cette date, il fut nommé membre du clergé d'Estavayer avec M. Nicolet ; mais le conseil d'Etat ayant décrété l'établissement d'une école secondaire à Romont, M. Nicolet en fut nommé directeur (Voir Curés).

1849—1860. D. Joseph-François Carrard, d'Estavayer ; né le 26 février 1824, ordonné le 25 juillet 1848, vicaire à St-Martin, membre du clergé en 1849, ainsi que curé de Lully. En 1860, il fut institué curé de ce village et y fixa son domicile, doyen depuis 1874.

1856—1857. D. Antoine Grimm (Voir Vol. 1<sup>er</sup>, p. 164 ; vol. 3<sup>me</sup>, p. 192).

1864—1867. D. Badoud, de Romont, coadjuteur ; il est aujourd'hui professeur à Schwytz.

1867—1869. D. Daniel Rodolphe Thomas (Voir Volume 4<sup>me</sup>, p. 417).

1870—1880. D. François Chambettaz, curé de Villarepos de 1863 à 1869 ; mort à Estavayer le 11 avril 1880.

1870—1871. D. Jacques-Joseph-Eugène Torche, de Cheiry ; né le 23 novembre 1843, ordonné le 4 septembre 1878 et la même année vicaire à Estavayer, curé à Vuissens en 1871, professeur au Collège en 1872, directeur de l'orphelinat Marini en 1881.

1871. D. François-Pierre Nuoffer, de Fribourg ; né le 18 décembre 1844, ordonné le 23 juillet 1871, et la même année vicaire à Estavayer, desservant en 1873 et institué curé en 1880.

1875—1876. D. Theubet, prêtre du Jura, coadjuteur.

1876—1885. D. Jules-Isidore Dubois, de Boège (Savoie), né le 27 juin 1853, ordonné le 2 juillet 1876, et la même année vicaire à Estavayer puis chanoine en 1880; malade, il est parti en 1885.

1880. D. Pierre-Séraphin Morel, de Lentigny; né le 20 août 1855, ordonné le 18 juillet 1880; la même année nommé chanoine; préfet du Collège depuis 1882.

1883—1886. D. P.-Al.-Amédée Castella, d'Albeuve; né en 1859, ordonné le 25 juillet 1883; il a quitté Estavayer dans le mois de septembre 1886, et il est aujourd'hui à Rome pour obtenir le grade de D<sup>r</sup> en théologie.

1885. D. Joseph-Maxime Gachoud, de Treyvaux et de Fribourg; né le 7 décembre 1861, ordonné le 25 juillet 1885 et vicaire depuis la même année.

1886. D. Léon-Alexandre Strago (Schrago), de Fribourg, La-Tour-de-Trême et Tavel; né à Bulle le 9 juin 1863, ordonné à Rome le 24 avril 1886, D<sup>r</sup> en philosophie en 1887, à Estavayer depuis le mois d'août 1886.

### Curés d'Estavayer.

1162—1227. D. Petrus de Stavaiel, sacerdos. Si on admet un seul personnage avec le prénom Pierre, il était nécessairement âgé de 90 ans en 1227. Les actes ne lui donnent pas le titre de curé; mais à cette époque les notaires ne l'exprimaient pas toujours.

1230. D. Bertinus, prêtre d'Estavayer (M. et D. vi, p. 340).

1291. Octobre. D. Corrad (Conrad), curé, achète, pour lui et ses successeurs, de Girard, fils de feu Reynold, de Cugy, bourgeois d'Estavayer, une maison sise dans la ville, près de la porte dite Chynaul, entre les murs de la ville (muros bastimentorum ville) et la maison d'Agnelette Billoda. Le prix de vente fut fixé à 30 livres (Arch. d'Estavayer).

Cette maison est encore aujourd'hui la cure; la porte de Chinou n'a été abattue qu'après la bâtisse de la Bastiaz, en 1338 (Arch. d'Est.).

1300—1303. D. Jacques, curé ; il scella avec D. Conon, curé de Lully, le testament de dame Isabelle, veuve de Jacques d'Estavayer (Man. du Baron d'Est., VI, etc.).

1303—1316. D. Pierre Millet, curé (Matile, mon. — Arch. d'Est., etc.) ; il s'opposa à l'établissement des Dominicaines à Estavayer.

1317. D. Jacques d'Yverdon ; il fut probablement élu vers 1317 ; car D. H. Piachaux en parle dans son testament du mois de mai 1318.

En 1335, il fut témoin de l'accord entre l'évêque de Lausanne avec Aymon, coseigneur d'Estavayer et Richard son frère. Il fut convenu que la dime de la forêt de Sévaz, qu'on avait extirpée, appartenait à l'évêque, etc.

Il testa le 15 août 1349 ; à cette date, il avait renoncé au bénéfice d'Estavayer. Il avait un frère prêtre, D. Hugues.

1342—1350. D. Henri de la Molière, fils de noble Henri, coseigneur de la Molière ; il fut aussi curé de Môtier (Vully). En 1343, l'évêque de Lausanne et Rollin, comte de Neuchâtel prétendaient l'un et l'autre au droit de collation à cette cure, vacante par la résignation de D. H. de la Molière. Le comte y nomma Ulric Rich, de Soleure, qui ne fut pas agréé par l'évêque. Cette difficulté fut portée devant le métropolitain de Besançon, qui donna raison au comte de Neuchâtel (Matile, I).

1350—1354. D. Guigo, de Divonne, curé. En 1351, D. Antoine Tola fut son vicaire.

1360. D. Girard des Clées, curé.

1374—1399. D. Etienne Beboget (Benonget, Bononeti, etc.), bourgeois de Moudon, curé.

1415. Feu D. Etienne Bevousat, de Moudon, curé d'Estavayer. Ne serait-ce pas le même personnage que le précédent ?

1401—1406—1428. D. Jean Dreillier (Drollery, Drolliesu), chanoine de Lausanne, curé. En 1410, il fit construire à ses frais le mur du jardin de la cure, du côté du lac ; curé en 1401 ; en 1415, il achète la maison à côté de la cure du côté du nord.

D. Girard Rabesières était son vicaire en 1401.

1401—1438. D. Raynald Chivilliard ou Chinilliard, vicaire du curé précédent ; il fut ensuite nommé curé ; en 1432, il était

aussi curé de Morens ; il vivait encore en 1444 (Arch. de M. de Forel).

1415. D. Guillaume Chapotan, vicaire.

1430—1469. D. Jean Lancy, d'Estavayer, curé, il ne résidait pas ; en 1423, il était curé à Gruyère. En 1432, le curé et le clergé promettent à Humbert de Savoie, à Louis d'Estavayer, coseigneurs et au Conseil d'établir un règlement pour les offices divins conforme à celui de la cathédrale de Lausanne, de bien chanter. Il donna 2 florins d'or pour la confection d'un calice et un bréviaire qu'il avait fait écrire sur parchemin.

1444. D. Victor Vallery, vicaire (Arch. de Forel).

1455. D. Pierre Talliobas, vicaire.

1461. D. Jean Chevrod, curé de Meyriez, vicaire amodiateur de la cure d'Estavayer (Man. Griset).

1460. D. Jean Favre, vicaire.

1466—1478. D. Jean Pauchard, d'Orbe, vicaire. En 1469, chapelain-juré de la cour d'Avenches.

1467—1476. D. Antoine de Joignis ou Joigniès (Arch. des Dominicaines).

1469. D. Jean Lancy, chapelain, curé (c'est vicaire?), fait son testament le 2 janvier 1469 ; il est oncle de D. J. Ducettas, curé de Rueyres et de D. J. Chevret, curé de Morens.

1475—1481. D. Jacques Uldriet alias Pelex, de Lully. Il est cité sous différents noms : Jacques de Lully, Jacques Pelex et Uldriet alias Quillet. Il était fils d'H. Uldriet, il était curé de Donneloye en 1465, et d'Estavayer dès 1475. Il mourut en 1480 (M. et D. VII, arch. de M. de Forel).

1479. D. Guillaume Burgundi ou Borgognon (M. et D. xxxiv).

1481—1492. D. Guillaume Columbeti, chanoine de Lausanne ; il prit possession de la cure le dimanche avant la fête de Ste-Catherine.

1481. D. Jacques Uldriet alias Pelex, curé, étant mort, deux concurrents se présentèrent pour le bénéfice de la cure : D. Guido, de Prez, et D. Guillaume Collumbeti ; ils eurent naturellement des partisans l'un et l'autre. Les esprits s'agitèrent et la paroisse se trouva divisée en deux camps. Pour arrêter la marche de cette révolution, l'évêque jeta l'interdit sur l'église de St-Laurent.

Dans cette extrémité, le Conseil d'Estavayer recourut à la clémence de l'évêque, qui se trouvait alors dans son château de Lucens. L'interdit fut levé pour 15 jours seulement. Pendant ce temps, le Conseil et quelques personnes influentes s'interposèrent et ramenèrent le calme et la paix; Louis Catelan et André de Arsina se rendirent à Lucens pour apporter cette bonne nouvelle, l'interdit fut levé définitivement et le dimanche avant la fête de Ste-Catherine 1481, D. Guillaume Collumbeti prit possession de la cure d'Estavayer.

Le mercredi après la fête de Ste-Catherine, D. Guido de Prez fit encore une tentative auprès du Conseil, soutenu par D. Rodolphe de La Molière, chanoine; par le prieur de Sévaz; par Humbert et Pierre de la Molière, mais inutilement.

1487. D. Jean Anglais, fils de Pierre Anglais, seigneur de St-Aubin, vicaire (Voir Clergé).

1488. D. Pierre Rossel, vicaire.

1489. D. Jean de la Cour, vicaire.

1495—1528. D. Antoine-Victor Vuillier ou Vuillieri (Vuilliet), chapelain de Lausanne, et curé d'Estavayer, où il ne résidait pas; il était aussi désigné sous le nom de Vuillerens, mais je pense que c'est le même que Vuillet et Vuillez, 1523 et 1527.

1500. D. Antoine de Jougne, vicaire.

1501—1529. D. Victor Vuilliez, chapelain de la cathédrale de Lausanne, curé d'Estavayer.

1507. D. François Olivey, vicaire.

1517—1524. D. Guillaume Chapotan, vicaire.

1528. D. Jean Allaz, vicaire.

1530—1552. D. Pierre Olle ou Olley; il paraît qu'il fut administrateur de la paroisse en 1530 et de nouveau en 1535, et ensuite élu curé; mais la date n'est pas indiquée.

1539—1548. D. André Lyn, curé; il mourut à Estavayer, le 8 mars 1548; il avait été élu par le conseil le 30 janvier 1539.

1544. D. Pierre Fanchonay, vicaire.

1548—1551. D. Pierre Marmaulx, de Cugy (Marmoud). Deux jours après la mort de D. Lyn, il se présente en Conseil et le prie de lui accorder la cure; il avait été chapelain de la cha-

pelle des Innocents, à Lausanne, et les évêques leurs accordaient ordinairement la cure d'Estavayer, en cas de vacance. Le Conseil l'accepta, mais en réservant l'agrément de MM. de Fribourg. Il l'obtint sans difficulté, mais lui imposèrent une partie de l'entretien du prédicateur.

1551—1552. D. Pierre Sapin, de Farvagny, élu le 30 octobre 1551 ; il était alors chapelain à Farvagny. Il mourut au commencement de novembre 1552 ; il fut élu par le Conseil d'Estavayer et confirmé par celui de Fribourg. Il trouva le bénéfice dans un état déplorable.

1552—1558. D. Pierre Olley. Il avait été desservant à deux reprises, chapelain à Dompierre-le-Grand (Carignan) ; il mourut au commencement de décembre 1558. MM. du Conseil de Fribourg l'avait agréé, mais avec la condition qu'il ne résignât pas ce bénéfice sans leur permission.

1558—1559. D. Jean Allaz, membre du clergé.

Le mercredi avant Ste-Lucie, il y eut réunion du Conseil en présence des membres du clergé, afin de savoir lequel voulait accepter la place de curé. D. Jean Allaz, accepta cet honneur. On députa le châtelain de Chenaux, et un membre du clergé pour le présenter à MM. de Fribourg, qui l'agrèèrent, et Hantz-Ulrich Studer, avoyer d'Estavayer, le mit en possession le samedi avant St-Thomas, apôtre ; Jacques Demierre, châtelain des nobles enfants de feu Jean d'Estavayer lui remet les clefs de l'église, au nom du seigneur d'Estavayer, gardien et protecteur de cette église. Il renonça à la charge de curé en 1559, mais il conserva un bénéfice de chapelain jusqu'en 1570, année de sa mort.

1559—1565. D. Guillaume Ducettas, membre du clergé, élu le 29 novembre 1559 par le Conseil d'Estavayer. Le 27 avril 1567, il parut en Conseil et lui déclara que sa santé ne lui permettait plus l'exercice des fonctions pastorales et le pria de lui choisir un successeur ou d'engager les membres du clergé à desservir alternativement.

Ce projet plut au Conseil ; il convoqua le clergé et proposa de lui céder la cure, si le Conseil de Fribourg y consentait. Le clergé demanda un sursis de 8 jours pour répondre. Enfin le

4 mai, DD. Vuillelme Magnin, Jean Voucheret, Jean Allaz, Murist, Jean Viollare, Claude Volland, Vuillelme Ducettas, Laurent Roguet, Jacques Catelan parurent en Conseil et déclarèrent à leur nom et à celui des membres absents qu'ils acceptaient la proposition du Conseil aux conditions suivantes, dont ils demandaient un acte :

- 1° Le noble Conseil aura le maintien de la cure, et il est responsable de la conservation de ses biens ;
- 2° Le clergé donnera au prédicateur sa part aux bénéfices comme anciennement ou 100 florins, ou la moitié de cette somme s'il reste à Estavayer pendant le carême seulement ;
- 3° S'il arrivait qu'un étranger fut nommé membre du clergé, celui-ci pourra exiger 60 florins pour son entrée, outre les droits accoutumés, mais il n'y aura pas de changement pour les nominations de bourgeois ;
- 4° Les statuts du clergé ne seront pas modifiés ;
- 5° Le clergé fera porter l'eau bénite dans les maisons par celui qu'il lui plaira (on payait quelque chose au porteur d'eau bénite).

Cet accord fut accepté aussi par le Conseil de Fribourg qui réserva cependant les droits de la famille d'Estavayer, qui avait le protectorat de la cure, et il fut dressé un acte d'union de la cure au clergé.

Le clergé délégua D. Jacques Boschiez ou Bochuz, pour exercer les fonctions pastorales.

Deux chapelains ne consentirent pas à l'union de la cure au clergé, DD. Pierre Vidomme et Jean Chaney.

D. Ducettas était un homme d'ordre et instruit ; il a laissé un recueil d'exhortations et d'instructions, précieux document des usages de cette époque. Le curé assistait aux repas de noces ; il en était ordinairement l'unique orateur. Il adressait d'abord un discours à l'époux et à l'épouse et ceux-ci le priaient de remercier en leur nom les invités de l'honneur qu'on leur avait rendu en assistant à la cérémonie religieuse et au banquet. Après la

prière suivait un nouveau discours : « Honorés nobles ver-  
 « tueux Seigneurs ensemble nobles et vertueuses Dames, qui  
 « êtes ici assemblés de la part de M. l'Époux ensemble de  
 « Mad. l'Épouse, de tous leurs bons parents et amis, depuis que  
 « leur a plut de leur grace, de nous avoir fait un bon traite-  
 « ment de leurs biens, à icelle fin donc que nous puissions tou-  
 « jours vivre chrétiennement, nous ferons ce que St-Paul nous  
 « admoneste disant : soit que vous mangiez, soit que vous bu-  
 « vriez . . . faites tout à la gloire de Dieu en lui rendant graces  
 « et en ce ferons son commandement. Prions Dieu que puis-  
 « qu'il lui a plu appeller aujourd'hui M. l'époux ensemble Mad.  
 « l'épouse en celui St. Sacrement de mariage qu'il lui plaise  
 « aussi par sa Ste grace leur accorder son St Esprit . . . » Suit  
 une instruction sur l'institution, les devoirs du mariage, un  
 compliment aux époux et à l'assemblée.

1565—1578. D. Jacques Bochiez, membre du clergé ; il mourut en 1578.

1578—1597. D. François Planchamp. Le clergé ayant le droit de collation, le délégua d'abord pour exercer les fonctions de curé pendant trois ans ; il renouvela cette délégation au bout de trois ans ; mais le 6 février 1584, il fut définitivement élu pour sa vie. Il mourut en 1597.

1597—1602. D. Jean Palléon, membre du clergé, institué dans le mois de novembre 1597 ; il avait été prédicateur à Romont.

1599. Le curé Palléon était à peine établi depuis deux ans qu'il fut destitué. M. Grangier dit qu'il n'a pu découvrir s'il était réellement répréhensible ou victime d'une cabale. On trouve dans les comptes du gouverneur Juat que le vicaire-général vint à Estavayer rechercher des livres hérétiques et établir un curé. Il séjourna le lundi et mardi de la Pentecôte en 1600 ; et il eut plusieurs entrevues avec le Conseil. Le gouverneur Merlin rapporte dans ses comptes de 1600, qu'il acheta des lits, du linge de Laurent d'Entrois, pour D. Mabillon, qui devait venir occuper la cure d'Estavayer vers la fin de l'année. Cependant, ajoute M. Grangier, aucun titre ne prouve que ce D. Mabillon (du Landeron) ait occupé la cure, et on retrouve en 1601, D. Palléon.



curé d'Estavayer jusqu'au commencement de 1602, date où il remit l'inventaire des ornements au Conseil. Il paraît donc qu'une cabale fut ourdie contre lui. D. Palléon renonça volontairement à la cure en 1602.

1602—1610. D. Henri Ding, institué le 27 avril 1602; il renonça à la cure en 1610; c'était un jeune ecclésiastique, âgé de 27 ans au moment de son élection.

1610. D. Charles Lovathon, jeune ecclésiastique; il avait célébré sa première messe le 12 juin 1610; il reçut l'institution canonique du vicaire-général le 29 juillet, mais il exerça les fonctions pendant quelques mois seulement.

1610—1616. D. Charles Pichonat, curé pendant 6 ans. En 1616, le Conseil présenta D. Charles Lovathon, qui refusa; alors il pria les membres du clergé de choisir deux membres pour exercer les fonctions de curé. Ils établirent D. Pierre Burnet et D. Ant. Frésin, mais le premier fut présenté seul au vicaire-général par le châtelain Demierre.

1616—1633. D. Pierre Burnet, l'ainé. Il renonça au bénéfice en 1633.

1633—1654. D. Pierre Bugnon, curé et doyen, élu le 8 avril; il mourut à Estavayer le 7 janvier 1654.

1654—1694. D. Philippe Danet, élu le 19 février 1654; il était protonotaire apostolique, docteur en théologie, conseiller ordinaire de l'évêque, doyen; il mourut le 8 mai 1694.

1694—1695. D. François-Pierre Truffin; élu le 2 décembre 1694, bientôt après, il fut nommé doyen; démissionnaire le 14 novembre 1695.

1696—1736. D. François-Charles de la Pierre, élu par le Conseil le 22 décembre 1696; la cure était vacante depuis un an. Il mourut le 29 mars 1736.

1736—1762. D. Joseph-Félix-Hilaire Tardy, d'Estavayer, élu le 29 mai 1736, il mourut le 27 avril 1762, étant doyen.

1762—1769. D. Joseph-Henri Cantin; il fut élu le 21 mai 1762 et il mourut le 8 mai 1769.

1769—1809. D. François-Henri Demierre, prêtre du clergé, élu par le Conseil sur la présentation du clergé le 6 juin 1769, doyen en 1772; il mourut le 24 septembre 1809.

1809—1815. D. Hyacinthe Bullet, d'Estavayer, membre du clergé en 1794, curé d'Estavayer en 1809, il résigne le 30 novembre 1815; il fut curé de Praroman. Il mourut à Estavayer, le 11 mars 1854.

1815—1843. D. Jean-Joseph Charpentier, d'Estavayer (Voir Clergé); il naquit à Estavayer le 21 juin 1772.

Il montra dès sa première jeunesse des dispositions pour les études sérieuses et il obtint constamment les premières places dans ses études au collège. Il termina son cours de théologie à Dillingen. Ce fut sous les Seiler, les Weber et les Zallinger, etc., qu'il puisa ses principes solides, dont il a fait constamment profession dans sa longue carrière.

Il fut ordonné prêtre à Dillingen en 1795, par Venceslas, archevêque de Trèves et d'Augsbourg.

Retré à Estavayer, il exerça le ministère comme vicaire volontaire de M. le doyen Demierre, alors très âgé.

En 1797, il fut nommé membre du clergé et coadjuteur du curé. Le 7 décembre 1815, élu curé de la paroisse d'Estavayer, il dut, à cause de ses infirmités, résigner cette charge le 19 mai 1843; cependant, malgré la paralysie d'une jambe, il continua ses fonctions avec zèle, visitant les malades, prêchant, etc. Mais en 1850, les douleurs augmentèrent d'intensité, il ne put plus quitter son domicile. Il est mort le 24 août 1855, âgé de 84 ans, et après 60 ans de ministère pastoral et de fatigue.

Il avait donné 45,000 fr. pour l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne à Estavayer, mais les lois fédérales et cantonales arrêtaient bientôt les projets de ce grand ami de l'enfance. M. Charpentier était un homme pieux et instruit; à ces qualités, il joignait un ton de jovialité qui en faisait un homme très aimable et un excellent curé.

La famille Charpentier, originaire de Normandie, fut admise dans la bourgeoisie d'Estavayer en 1697.

1843—1864. D. Pierre-Paul-Philippe Chaney, d'Estavayer. Il fut vicaire à Domdidier en 1814, membre du clergé en 1822, curé depuis le mois de mai 1843 et doyen en 1850; il est mort à Estavayer le 18 mai 1864, âgé de 70 ans. C'était un curé zélé, ami des pauvres; il a fait quelques sacrifices pour l'église.

1864—1873. D. Ernest-Romain-Léonard Grangier, d'Estavayer; curé de Romont de 1849 à 1859, membre du clergé d'Estavayer; une seconde fois, il fut nommé curé de sa ville natale en 1864, doyen en 1870. La mort l'a enlevé le 18 septembre 1873, M. Grangier appartenait à une famille qui brilla toujours par les talents, l'érudition et la science; il était aussi un curé plein de prudence, de zèle et de connaissances variées, qu'il avait acquises par un travail persévérant.

1873. D. François-Pierre-Nicolas Nuoffer, de Fribourg; né le 18 décembre 1844, ordonné le 23 juillet 1871, il fut envoyé comme vicaire et il fut ensuite nommé membre du clergé en 1873 et établi desservant par Mgr Marilley, après la mort de M. Grangier; institué définitivement curé en 1880.

### Documents.

*Lettre du ministre de Glatinis.* « La paix ensemble la grâce  
 « de Notre-Seigneur J.-C. demeure en vous, nostre hon. Seigneur  
 « M. de Colombier a votre sublime grace moi recommande M.,  
 « il est véritable chose que comme les Ambassadeurs de mes  
 « très redoutés seigneurs de Berne furent à Granson pour cons-  
 « tituer un predicant lesquieulx moi ordonnèrent. Or est que  
 « pour aller a aultres affaires je laissi un d'Orbe a mon lieu  
 « et aussi maistre Guillaume Farellus ly est venu et de present  
 « illi est et sommes nous deux et l'hote la ou nous sommes  
 « logés demande de l'argent et ne nous veut plus soutenir et  
 « nous avons parlé à M. le chastelain de Grandson pour faire  
 « le cas, lequieulx ne veut rien faire sinon pour un et tant  
 « seulement 6 sols par jour, pourquoi ne savons plus que faire  
 « si non à tant que messieurs l'y aient du regard et vous pro-  
 « met qu'il serait bien nécessaire que nous fuissions quatre et  
 « non pas tant seulement deux pour cause de la résistance et  
 « contrariété de ces faux cordeliers et moines et avons déjà  
 « compté avec l'hote et illiat de depense 6 écus au soleil. Par-  
 « tant, je supplie vostre sublime grace que vostre bon plaisir  
 « soit que messieurs en soient avertis afin que ils metiont ordre

« et que la parole de nostre Seigneur ne soint point ainsi vitu-  
 « perée, car il ne faut sinon que on aie le consente a ceci et  
 « et je crois que au plaisir de Dieu que l'affaire se portera  
 « bien. Je vous prie en l'honneur de Dieu que le cas soit  
 « recommandé à messieurs aultrement il nous foudra desister  
 « la quelle chose viendrait au grand scandale et que par faute  
 « d'ordre il faudroit laisser de prêcher évangile que seroit toute  
 « la consolation des adversaires de Dieu.

« Item a cause que messieurs ne ont point fait d'estime du  
 « rapport à l'encontre de ces cordeliers et moines devers maitre  
 « Guillaume, les dits adversaires en font la moquerie de mes-  
 « sieurs et se fortifient fort disant que messieurs savent bien  
 « que illont bon droit et que nostre cas n'est pas sur et que  
 « messieurs voudrions bien que ils fussions au premier état de  
 « la messe et que il leur en coute grand chose et tout plein de  
 « mauvais état et méchante vie et pallardise que regne a Grand-  
 « son il serait bien expédient de il meltre ordre.

« Item pour mandement que messieurs envoie lon en tient  
 « point de compte et ne en fait on sinon moquerie. Pourtant le  
 « cas soyez pour recommander je vous en prie pour Dieu a nos  
 « honores seigneurs. Non autre sinon que Dieu vous donne sa  
 « miséricorde. Amen. A Grandson le 5<sup>me</sup> jour de juin 1532.

« Pour le tout vostre humble serviteur en Jesus-Christ.

« Claudius de Glatinis. »

Cette lettre était adressée à M. Jean-Jacques de Wattenville, seigneur de Colombier, où il habitait alors ; on ne sait comment l'original se trouve dans les archives du clergé d'Estavayer.

1548. 26 novembre. *Le prédicateur paroissial.* La bourgeoisie d'Estavayer obtint du Conseil de Fribourg « lettres de  
 « largition pour l'entretien d'un prêcheur que tous les ans leur  
 « convient soutenir et pourveoir par ycelles, voullants et conce-  
 « dissants expresséments que le prédicateur pour les endoctriner  
 « en la parole de Dieu heusse participation égale en tous les  
 « fruits emoluments et revenu avecq les aultres chapellains du  
 « clergie, sans toutesfoys devoir ayder supporter aultres charges  
 « d'ycelle. » Mais plus tard, le clergé refuse d'accorder cette

faveur ; la bourgeoisie, en 1557, recourt de rechef à LL. EE. pour les contraindre. Le clergé alléguait « que quand dicte largition « fut faite il se représentèrent par devant nous (le Conseil de « Fribourg) et monstrarent estre de telle charge exempts et « quittes et mesmes que nos ambassadeurs, qui pour aultres « noz affaires feurent dépêché de nostre part (de Frib.), pour « aller au dit Estavayer ayant veu leurs lettres de franchises et « exemption, et l'intromentionnée contre ycelle faicte la re-  
 \* rent avecq eulx . . . » Ils demandaient donc être déchargé de ce fardeau.

LL. EE. déclarèrent que le premier arrêté devait être observée les bourgeois d'Estavayer « se pourvoyeron d'un honeste et « scavant prêcheur et ilz le doibvent laisser jouir et participer « en tout le revenu et prouffit de la dite clergie, tout ainsi « comme l'ung d'eux . . . . . Toutesfoys par telle déclaration que « quant le dit precheur ne sera empêché à la vacation de son « estude et predication en temps deu, comme en l'advent, caresme, « festes solennelles ou aultres sus lesquelles luy conviendra « precher en quel temps il ne le voullons avoir aucunement « astraint sinon à sa vacation. » Pendant le restant de l'année il devra aider les chapelains au service de l'église. 5 mars 1557. (Rathsbeck., 8).

1622. *Réception des PP. Minimes.* Nous l'Avoyer . . . . .  
 « que nous estant remonstré par une bonne partie des nobles  
 « et bourgeois de la ville d'Estavayer noz très chers et feals  
 « subjects, le fruit, profist et utilité que réussirait a tout nostre  
 « peuple du dit Estavayé du ressort et d'autres circonvoisins,  
 « en la consolation spirituelle, prédication, admonition salutaires  
 « administration des S. Sacrements, etc., si l'on admettoit et  
 « recepvoit en leur ville quelque nombre des R. P. Minimes de  
 « l'ordre de St-François jusqu'a (4), pour y exercer les offices  
 « spirituels. Combien que une autre partie des dits d'Estavayé  
 « n'en seroit contente, ains avançoit plusieurs raisons pour le  
 « contraire, que seroit cause que Nous aurions commis les nobles  
 « etc.. Peter Zimmerman, boursier et Frantz d'Affry, burgmaistre  
 « noz frères conseillers pour soy transporter au dit lieu prendre  
 « fondamentale information de ce fait et de le nous rapporter

« en nostre conseil, affin nous scavoir nous conduire plus outre  
 « en ceste resolution. Ce que ayant deuement exécuté entendans  
 « par leur relation que nonobstant les dits contrarians perse-  
 « verassent en leur opinion, ne voulans permettre le revenu de  
 « certaines abbayes fondées par eux et leurs predécesseurs que  
 « l'on vouloit appliquer pour les dits R. Peres fust retranché  
 « aux panvres, auxquels auroit été légué et ordonné, etc. Ce  
 « neanmoins mettans sur la balance les raisons des autres,  
 « l'honneur de Dieu et le grand profist et advancement de la  
 « piété et dévotion que les dits V. pères par leurs admonitions  
 « services salutaires et exemple de leur vie religieuse et pieuse  
 « causerait en ce lieu. Nous aurions consenty permis et octroyé  
 « que en nostre ville d'Estavayé soyent receuz acceptes et entre-  
 « tenuz le dit nombre de quatre pères Minimes, comme par les  
 « presentes leur donnons tout pouvoir et autorité de l'entrée  
 « issue domicile et habitation, aussi l'exercice de leur ordre et  
 « profession spirituelle si long temps qu'il nous plaira et qu'ils  
 « soy comporteront bien et décentement comme appartient à  
 « gens d'église de leur ordre et qu'ils observeront les conditions  
 « suivantes, les quelles entre les dit R. Pères et les nobles  
 « bourgeois du dit Estavayé, pour lesquels sont esté présents  
 « hon. Antoine Rogat, curial et Pierre Danet. Sont esté pour-  
 « parlées, arrestées et conclues en présence et par l'advis et  
 « confirmation de noz très chers frères conseillers Hans Reyf,  
 « Jacob Buyman, Pancratz Gerwer, chatelain et général et Frantz  
 « d'Affry burgmeister aux quels en avons donné toute charge,  
 « comme s'ensuit. A scavoir que les dits d'Estavaye remettront  
 « aux R. Pères Minimes pour leur habitation et domicile la  
 « maison de Montechastel que pour c'est effect, ils ont acquise  
 « de Hans Heinrich Wildt avec le curtyl et toutes les apparte-  
 « nances.

« Item leur laisseront parvenir du revenu de leur hospital  
 « tous les ans deux cents florins d'argent petite monnoye et six  
 « sacs de messel bled a leur mesure jusques a redintegration.  
 « En outre, tireront les dits R. Pères tout le revenu des abbayes  
 « confrairies jusqu'à l'environ la somme de 750 Liv., sinon que  
 « de celle de leur charisté. L'on prendra l'entretien du luminaire

« en l'église S. Laurent fondé. Excepté ces quatre abbayes de  
 « costuriers, S. Crespin et de S. Aloy et des Arquebusiers, qui  
 « n'y sont pas compris. Finalement jouiront du revenu et cense  
 « des libéralités particulières qui reviennent à deux cent cin-  
 « quante florins petits, dont l'on leur remettra les noms des  
 « personnes et des sommes par escript.

« Au reciproque les dits R. P. Religieuses personnes des  
 « très doctes et dévotes Srs R. P. Cæsar Maïttot et Alexis d'Au-  
 « xiron au nom et comme chargé et plaine autorité ayans de  
 « leurs supérieurs et général comme appart en la lettre de pro-  
 « cure et puissance datée à Rome le 13 de novembre 1621 ont  
 « promis pour eux et leurs successeurs perpetuellement de soy  
 « vouloir contenter du revenu predict, sans en demander plus  
 « outre à la ville d'Estavayé.

« Item de faire les prédications et catheciser les jours accous-  
 « tumés, de visiter les malades, les exhorter en leurs infirmités  
 « et leur apporter toute assistance et consolation spirituelle, de  
 « tout leur pouvoir et sciences, tant salutaires que saintes admo-  
 « nitions, notamment reconnaissans quelque danger ; de plus  
 « entendre les confessions, et leur conferer et administrer les  
 « S. Sacrements, resoudre les doubtes aux seigneurs curés  
 « des paroisses voisines et autres tant séculiers que ecclésias-  
 « tiques toutes et quantes fois ils en seront requis. D'avantage  
 « quand ils seront en nombre compétant de célébrer les divins  
 « offices comme matines, primes, tierce, sexte, none, vespres et  
 « complies et chaque premier jour du mois vaquant l'office des  
 « morts pour les trespases et bienfaiteurs, sans toute fois en  
 « cecy déroger aux droits, privilèges, puissance et autorité des  
 « sgrs curés et V. clergé d'Estavayé.

« Item ont aussy promis de restituer et redintegrer le dit  
 « revenu qu'ils prennent de l'hospital tant seulement incontinent  
 « qu'ils soy trouveront estre rentes et dotes d'autrepart, jusqu'à  
 « la dite somme.

« Nous y ajoutons en outre, voulons et commandons que  
 « les dits Pères Minimes soy déportent, et ne leur soy nulle-  
 « ment permis, ny licite d'enseigner publiquement Theologie,  
 « philosophie, cas de conscience, ny autre art et science, dont

« pourroit advenir amoindrissement à la splendeur du collège de  
 « ceste nostre ville, sans nostre expresse et spécial consente-  
 « ment et permission.

« Pour le second ne pourront posséder aucuns biens im-  
 « meubles comme champs, prés, vignes, cense, et autres biens  
 « gesants et stables, hors ce qu'est dessus et que leur sera  
 « nécessaire pour closture de leur monastère, sans nostre mesme  
 « licence et permission.

« En troisieme lieu que s'il advenoit ores et par apres qu'ils  
 « n'eussent moyens suffisants pour leur entretenement au dit  
 « Estavayé, ils ne nous debvront, ny pourront importuner pour  
 « suppléer au défaut.

« Quartement s'il arrivoit que les dit V. religieux tombassent  
 « en quelque difficulté ou dispute scandaleuse avec les séculiers  
 « ou ecclésiastiques, le juge ordinaire ecclésiastique, a défaut de  
 « leur supérieur n'estant en ce païs, ou on fait d'abus, pourra  
 « et debvra avoir le jugement et connaissance de la controverse  
 « pour y procéder selon les canons du S. Concile de Trente.

« En après qu'ils fairont le cathechisme et enseigneront au  
 « peuple et jeunesse la doctrine chrestienne et catholique par  
 « toutes les paroisses, lors et quand ils y seront appellés.

« Finalement qu'ils seront tenus et obligés comme sont tous  
 « les autres religieux en ce païs, de rendre annuellement compte  
 « de leur rente et revenu aux ballifs, où ils seront institues et  
 « établis.

« Ce que nous ayans les prénommés parties contrahantes,  
 « ascavoir les susnommés R. Pères, comme aussy les dits nos  
 « bien aymes subjects d'Estavayé chascuns en ce qui le con-  
 « cerne reciproquement promis et accepté d'observer, tenir et  
 « accomplir inviolablement et sans aucun fraud, ny aquait pour  
 « eux et tous leurs successeurs en perpetuité.

« En avons fait dresser deux actes semblables a chascune  
 « partie son double. Lesquels avons muny et corrobore de nostre  
 « seel secret sans toutefois aucun nostre préjudice. Le cinquiesme  
 « du mois de juing l'an de grace courrant mille six cent vingt  
 « et deux. » (Rathserbk., 26).

La formule de réception des Minimes à Romont est con-  
 forme à celle-ci.

---



## FARVAGNY

*Farvagny, Farvanié, Farvagniez, en allemand  
Favernach, etc.*

Quelques historiens supposent que le nom Farvagny dérive du mot latin : *fabrica, fabricæ* : fabrique, forges. Son origine serait romaine.

Patron : St-Vincent, martyr (22 janvier).

La paroisse était composée des villages de Vuisternens, séparé en 1651, des deux Farvagny, de Grenilles, de Posat et de Rossens, séparé en 1876.

Farvagny-le-Grand : Altitude 693 et 702 m. Population 395, bourgeois 222, bourgeois d'une autre commune 171, bourgeois d'un autre canton 1; catholiques 393, protestants 2; maisons habitées 66, ménages 102.

Farvagny-le-Petit : Altitude 693 m. Population 113, bourgeois 67, bourgeois d'une autre commune 44, bourgeois d'un autre canton 2; catholiques 113; maisons habitées 24, ménages 27.

Grenilles : Altitude 656 et 672 m. Population 108, bourgeois 74, bourgeois d'une autre commune 32, bourgeois d'un autre canton 2; catholiques 108; maisons habitées 24, ménages 27.

Posat : Altitude 680 m. Population 103, bourgeois 70, bourgeois d'une autre commune 31, bourgeois d'un autre canton 2; catholiques 103; maisons habitées 16, ménages 19.

Total de la paroisse : 717 catholiques, 2 protestants.

Le séjour des Romains dans la contrée de Farvagny est prouvé par de nombreux fragments de constructions de ce peuple, épars dans la contrée, par les noms latins de plusieurs localités ou de pièces de terre, par des vestiges de routes. Dans le dernier siècle, on trouva au-dessus du village une tombe antique; mais la brève description consignée dans un volume des registres officiels, ne peut en faire déterminer l'époque. On regrette

aussi que les armes et ornements que renfermait probablement cette tombe aient disparu. Elle était formée par une dalle de chaque côté et une au-dessus.

L'histoire de cette paroisse est enveloppée de ténèbres jusqu'en 1080 ou 1083. Farvagny se trouvait peut-être placé dans le comté de Tyr (Thyrstein). Le roi Henri IV donna à Conon d'Ottingen, Arconciel, Sales et Farvagny, avec leurs églises. Dans le XII<sup>e</sup> siècle, Guillaume inféoda à Ulric de Glâne de vastes possessions à Arconciel, à Sales et à Farvagny.

Plus tard, Farvagny avec les villages voisins faisaient partie de la seigneurie de Pont, qui comprenait toute cette partie du Gibloux jusqu'aux limites de Ferlens et du Châtelard.

Enfin les seigneurs de Pont avaient des possessions dans les villages des deux Farvagny, de Posat, etc. Dans le XV<sup>e</sup> siècle, les de Billens et les Englisberg avaient des terres et des droits à Farvagny. Les de Billens avaient des possessions au Grand et au Petit-Farvagny dès le XIV<sup>e</sup> siècle, une partie parvint par héritage aux Langins. Guillaume de Langin en 1381 prêle hommage au duc de Savoie pour les biens qu'il tenait aux deux Farvagny de son aïeul maternel, Guillaume de Billens.

En 1482, l'Etat de Fribourg ayant acheté la seigneurie de Pont, Jean Ammann (Mestraul) Henzly Voëguilly, Hans Wurst, Jean Salamin furent envoyés à Farvagny pour en prendre possession et recevoir le serment de fidélité des ressortissants de la seigneurie de Pont. Ils étaient accompagnés de 18 fantassins et de deux sautiers, auxquels on donna à chacun 5 sols (environ 17 cent.). Ce voyage coûta une forte somme à l'Etat pour la dépense des hommes et de 8 chevaux. L'Etat paya 6 liv., 8 s., 4 den., pour le déjeuner avant le départ et le souper au retour ; il paya aussi la dépense faite à Farvagny par ses gens et la régalaide offerte aux paysans.

L'Etat acheta aussi les possessions de Jacques et Jacquier, de Billens soit leurs terres, fermes, moulin et scie de Farvagny pour 200 livres.

*La paroisse.* Farvagny possédait donc une église paroissiale en 1080, mais on ne peut déterminer depuis quelle époque, ni de quelle paroisse elle a été détachée.

1177. 18 juin. Le pape Alexandre III confirma à l'hôpital du St-Bernard la possession des églises de Farvagny et d'Avry, etc. (Mon. patriæ). En 1228, ces églises apparaissent, dans le pouillé de Conon d'Estavayer, érigées en prieurés.

Il est probable que l'église de Farvagny fut donnée au St-Bernard par un Oltingen, entre les années 1080 et 1177.

Le St-Bernard conserva cette église jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle; il y établit un prieuré, c'est-à-dire 2 à 3 chanoines, dont l'un était naturellement curé de la paroisse; les archives, cependant, ne nous donnent aucun détail sur cette maison. Les nombreux fermages du bénéfice prouvent que son existence ne s'étendit pas au delà de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

La paroisse comprenait les territoires des deux villages de Farvagny, de Grenilles, de Posat, de Vuisternens, de Rossens et d'Illens, où existait en 1440, une chapelle (grangia capelle de Yllens).

1444. Catherine, femme d'Etienne Cléron, donzel de Morat, et Françoise, femme de Pierre Saget, d'Orbe, possédaient une partie de la dime de Farvagny (arch. cant., not. 37), et le clergé de Morat en était propriétaire en 1483.

Quelques faits du XVI<sup>e</sup> siècle font presque supposer qu'il régna dans la contrée une certaine agitation après l'établissement de la réformation dans les pays voisins. En 1556, un rapport est adressé au doyen de Fribourg par le chapelain d'Estavayer-le-Gibloux; appelé à Farvagny, pour donner la communion à deux femmes, il paraît qu'il ne trouva pas d'hosties consacrées dans le tabernacle.

Un esprit d'indépendance régna souvent dans le bailliage de de Pont, et poussait quelquefois le peuple à des scènes déplorable.

Dans le mois de février 1538, le Conseil de Fribourg ordonna au bailli de punir ceux qui avaient sonné les cloches pendant le sermon du vicaire (Comptes des Trésoriers, Fontaine, 21). J'ignore le motif de cette équipée; le discours était-il trop long, ou la doctrine du curé déplaisait-elle?

Trois ans plus tard, un nouveau tumulte éclata à l'installation du bailli, ou prise de possession du bailliage, qui s'accom-

plissait avec un certain appareil militaire, cérémonies et compliments. Le nouveau bailli déplaisait probablement à la population et au lieu de le recevoir avec des manifestations de joie et de respect, elle fit éclater son mécontentement par des actes de mépris. Nos souverains seigneurs ne permirent pas que leur représentant à Farvagny fut méprisé. Les gens de Farvagny-le-Grand durent payer une forte amende, 10 livres chacun; mais Pierre Bulliard, le gouverneur, le banneret et le greffier (secrétaire), plus coupables, payèrent 20 livres. Trois personnes furent exceptées et reconnues innocentes : Jean Tresvaux dit Banderet, les frères Tissot, et Jean Piccand (Id., vol. 23).

Le greffier était le plus coupable; il avait répondu au bailli, qui lui intimait l'ordre de se rendre à Massonnens, *que ses culottes avaient besoin d'être rapiécées*. MM. de Fribourg voulurent le déposer.

A l'arrivée de chaque nouveau bailli, on déployait une grande pompe; les milices étaient convoquées, elles défilaient devant son Excellence au son des fifres et des tambours. Le personnage le plus capable adressait des compliments les plus flatteurs et les plus élogieux à l'adresse du bailli, de sa dame et de ses enfants. On n'omettait jamais les baillis précédents s'ils avaient quelques liens de parenté avec lui et on remontait toute sa généalogie pour y trouver des sujets d'éloges. L'office d'haranguer le nouvel arrivé était ordinairement confié au curé. La population de tout le bailliage accourait à ce spectacle et le soir le vin coulait ordinairement avec abondance; les échos répétaient le roulement des nombreuses décharges de la milice.

1615—1616. L'Etat fit construire une nouvelle habitation pour ses baillis; après l'extinction du patriciat, les préfets l'occupèrent. Il est aujourd'hui la propriété de la famille Oberson.

### L'église.

Quelques parties de l'église sont d'une haute antiquité. En faisant des réparations dans le siècle passé, on découvrit la date 1157 sur une fenêtre des bas côtés.

Les fenêtres en style gothique flamboyant remplacèrent des fenêtres plus anciennes et plus étroites.

La tour, massive, est en tuf, ainsi que la flèche ; les fenêtres et les lucarnes sont gothiques, mais la base est peut-être plus ancienne. En 1777, on fit de grandes réparations à l'église ; il paraît qu'on élargit la nef. Ces travaux et réparations sont rappelés par une inscription sur la porte collatérale occidentale : « Sumptibus Beatæ Mariæ Virginis de Montban, auspiciis ac « munificentia R. D. Nicolai de Montenach, curis R. D. S. Liaudat, « hæc pii templi novis ædificata surrexit. 1777. » La nef a été construite avec l'argent de la chapelle de Montban, sous les auspices et par la libéralité de Nicolas de Montenach et la direction du curé Liaudat.

Le tabernacle primitif (almaliolum) existe à côté de l'autel, protégé par un élégant grillage. Les bords, revêtus de velours rouge, présentaient un coup-d'œil charmant. C'est un des plus grands et des plus élégants tabernacles du moyen-âge.

La grille, à l'entrée du chœur, porte la date 1523 ; la serrure est aussi de la même époque. Les fonts baptismaux en grès sont du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle.

La sacristie fut probablement construite en 1744.

*Visite pastorale de 1453.* Les visiteurs arrivèrent à Farvagny, mercredi 26 septembre. Le chœur de l'église existait à peu près tel que nous le voyons aujourd'hui quand aux proportions, à la voûte, etc. Le tabernacle n'était pas établi ; les visiteurs ordonnèrent de le faire et de le placer dans la muraille du fond, du côté de l'évangile, avec les peintures, lumières prescrites, etc. Le tabernacle, avec le grillage, est donc postérieur à l'année 1453. A cette date, la sacristie n'existait pas ; les visiteurs ordonnèrent de faire une armoire soit bahut pour y retirer les ornements sacrés, qui ne pouvaient pas être nombreux. L'encensoir était brisé et on ne possédait pas de navette. Les fenêtres du chœur manquaient en partie de vitres. Ils ordonnèrent encore de faire relier le bréviaire qui était au chœur avec le volume des titres de l'église. La voûte du chœur menaçait ruine ; les visiteurs prescrivirent une visite d'experts pour la réparer.

Au chœur et dans la nef, le sol était nu, avec les inégalités occasionnées par les tombes; ordre de le planchéier ou de le paver, d'agrandir l'unique fenêtre du chœur, afin que l'autel fut suffisamment éclairé, de suspendre un Christ à l'entrée du chœur, d'établir un bénitier à l'entrée de l'église et un auvent au-dessus de la porte.

L'ordre d'agrandir la fenêtre du chœur, qui ne laissait pas parvenir une lumière suffisante à l'autel et l'état de la voûte, nous montrent l'antiquité du chœur; ces détails prouveraient qu'il fut bâti du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. Les fenêtres existantes et le tabernacle sont donc de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, mais il est probable que les murailles sont d'une époque bien antérieure. Les différentes couches de badigeon ne permettent pas de voir de quelle manière les montants des fenêtres sont liés à la muraille.

*Le maître-autel.* La visite pastorale de 1453 fait mention du maître-autel seulement; il est très probable que c'était l'unique autel. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, il s'éleva des doutes sur la consécration de cet autel, parce qu'on n'y découvrait pas des reliques des saints comme les rubriques le prescrivent.

Il est presque certain que la table de l'autel était en pierre et qu'elle provenait peut-être de la première église construite à Farvagny.

Selon un usage, qui a son origine dans les catacombes et qui plus tard devint une loi liturgique, l'autel était construit sur le tombeau d'un martyr, mais à défaut de tombeau, l'autel devait renfermer des reliques des saints et des martyrs, ou du moins une pierre consacrée sur laquelle le prêtre put poser le calice et l'hostie.

Vers la fin du V<sup>e</sup> siècle l'église ordonna que les autels reçussent une consécration particulière, qui appartient de droit commun à l'évêque. Or, un autel perd sa consécration quand les reliques en ont été enlevées, ou la chasse brisée, etc. L'autel de Farvagny était probablement celui qui fut visité en 1453 par les délégués de Saluces, et à cette date, il ne s'éleva aucun doute sur la validité de la consécration. L'ancienne liturgie était différente et la présence de reliques n'était pas abso-

lument nécessaire, mais l'onction sainte et la bénédiction du prélat était requise. Dans les antiques missels, on lit cette rubrique : Si l'autel ne renferme pas de reliques, il faut omettre cette formule : « *Oramus te, etc.* » (Ferrari).

La question de la consécration de l'autel fut déjà agitée sous Mgr Strambin qui, dans la visite pastorale de 1665, déclara le maître-autel non consacré et imposa au collateur l'obligation de le rétablir ; mais le Chapitre fit opposition en disant que cette construction « causerait de grandes et insupportables missions. « Outre que les députés nous ont informé que de tout temps « cet autel a été tenu pour consacré » par la célébration de la messe et par les visites pastorales. 10 janvier 1665 (original à la cure).

L'autel resta intact jusqu'en 1726. Dans sa visite pastorale, Mgr Claude-Antoine déclara le maître-autel profané, parce qu'il n'existait pas de reliques dans le tombeau. « Nullum adsit sepulcrum • reliquiarum. » Et sur l'observation de M. Odet, au nom de la paroisse « que le Chapitre en tant que collateur . . . devait « entretenir le chœur, et par conséquent réparer le grand-autel. « Disons que tout collateur est d'obligation d'entretenir le chœur, « couverture et le pavé, avec le tronc du dit autel et d'autant « que le tronc, soit la pierre du dit autel, se trouve profané et « qu'il n'y a aujourd'hui qu'une pierre portale, le Chapitre « doit pourvoir . . . à la réfecture de la table du dit autel . . . » 9 avril 1726 (Récès).

Enfin, le 27 mai 1744, Monseigneur consacra un nouvel autel, qui existe encore.

La sacristie fut probablement construite aussi en 1744, car le plan cadastral de 1743 indique l'emplacement d'une chapelle à côté du chœur, c'était l'ossuaire.

*La grille.* La belle grille en fer forgé, qui ferme l'entrée du chœur, porte la date 1523.

La nef fut reconstruite en 1777 et probablement élargie. On lit sur la porte occidentale : « *Sumptibus beatæ Mariæ Virginis « de Montban hospiciis ac munificentia B<sup>di</sup> D<sup>i</sup> Nic. de Montenach. « curis R<sup>i</sup> D<sup>i</sup>. L. Liaudat (Hæc pii templi navi ædificata surrexit.* »

L'église fut de nouveau consacrée le 21 juin 1778 et l'anniversaire de la dédicace se fait le dimanche après la Fête-Dieu.

1845. L'assemblée paroissiale vota un impôt pour constituer les capitaux nécessaires à la construction d'une nouvelle église ; ils s'élèvent aujourd'hui à une somme importante et la paroisse, après quelques années de persévérance et de générosité, pourra bientôt se réunir pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû, dans une église plus vaste et plus digne de la majesté divine.

Une autre difficulté s'éleva à l'occasion de quelques réparations nécessaires. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, les fenêtres du chœur étaient dans un très mauvais état . . . « invétééré et « mal propre, que la nécessité inévitable requerrait de restaurer « et accommoder de nouveau. » Chacun reconnaissait la nécessité d'une urgente réparation, mais personne ne voulait la payer. Le curé déclarait n'avoir aucune obligation et les paroissiens soutenaient « qu'en vertu de l'ancienne coutume, les seigneurs « ecclésiastiques, soit le curé, soit le V. Chapitre de St-Nicolas, « comme patron de l'église, de la quelle il percevait annuelle-  
« ment 21 sacs de blé, étaient obligés à cette maintenance. »

La difficulté fut portée devant le Conseil-privé qui condamna le Chapitre à payer ces réparations. 12 déc. 1670 (Rathserbk., 27).

1655—1659. Des réparations faites au toit et aux murailles du chœur soulevèrent de nouveau la même difficulté. L'Etat prit la défense du Chapitre et condamna les paroissiens à supporter une partie des frais.

*Les cloches.* L'antique tour renferme trois cloches. La grande est de l'année 1881 et son poids est de 20 quintaux ; elle a remplacé une autre de 14 quintaux, fêlée l'année précédente : « Anno « Domini, 1881, in memoriam . . . ab ingressu reipublicæ frib. « in pactu Helvetico 1481 ac ab acceptione regionis Pont-en-Ogoz « in nostræ reipublicæ sinu 1482 hoc signum renovatum est <sup>1)</sup>. »

La précédente, de 14 quintaux, avait été coulée en 1847, par Roelly, de Fribourg ; D. P. Clerc, curé du Landeron, et Mlle Marie Oberson en furent parrain et marraine.

1) En souvenir de l'entrée de Fribourg dans la Confédération helvétique, et de celle de la seigneurie de Pont, dans la république fribourgeoise en 1482.



La deuxième est de l'année 1624, avec l'inscription : « Bene-  
« dicamus Domino in omni tempore, semper laus in ore meo.  
« Anno D<sup>i</sup>. 1624. »

La troisième fut faite en 1739, par Jacques Klély, de Fribourg, et bénite par Mgr Claude-Antoine, le 31 août. M. Pierre Odet fut parrain et M<sup>me</sup> d'Alt, marraine.

Le même fondeur en fit encore une plus petite ; il est probable qu'elle disparut en 1847 avec celle de 14 quintaux.

*Objets d'art.* Malgré son antiquité, l'église de Farvagny possède peu d'objets d'art. Une chasuble verte cependant, genre velours de Venise, a beaucoup de valeur. Un calice du XVII<sup>e</sup> siècle, n'est pas sans mérite. Des burettes, un plat et quatre chandeliers en argent sont des dons d'un bailli.

*Droit de collation.* La cure de Farvagny fut donnée au St-Bernard entre les années 1080 et 1177. Après la réformation, l'Etat de Fribourg cherchait à l'éliminer, pour augmenter les rentes du Chapitre de St-Nicolas. De longs procès, des débats sans fin, des mémoires nombreux de part et d'autres furent produits de 1569 à 1602. A cette date, le conflit fut terminé et le bénéfice de Farvagny fut définitivement incorporé au Chapitre de St-Nicolas. C'est le 4 décembre 1602 que le Saint-Bernard renonça à cette cure, et c'est le 14 juin 1569 que le premier projet d'union à St-Nicolas fut produit.

Dans les temps anciens, l'église avait des avoués et des protecteurs ; en 1470, Rodolphe de Langin, seigneur de Villarselle-Gibloux, était avoué de l'église de Farvagny.

M. F. Kuenlin a confondu ce droit avec celui de patronage (Dict. Vol. 2<sup>me</sup>, p. 418). A cette date, le patronage appartenait à l'hôpital de Mont-Joux.

### **Le Bénéfice.**

Le bénéfice de la cure de Farvagny, comme tous les anciens bénéfices, consistait en terres, dimes de différentes espèces, corvées, etc. ; mais il devait une redevance annuelle au St-Bernard,

ainsi qu'il apparaît par la reconnaissance de différents bénéficiers de cette maison dans le canton, de l'année 1441 (Arch. de St-Nicolas, Farv. I.)

La dîme du chanvre se levait tous les trois ans sur quelques chenevières. Le bénéfice percevait 13 chars de foin à Farvagny pour la dîme du foin.

Le bénéfice possédait encore l'unique four du village de Farvagny ; tous les ménages (environ 30 en 1640) y devaient cuire leur pain. Le curé levait un pain sur 20 pour son droit. Il en résultait de nombreux inconvénients ; les baillis se plaignaient de l'incommodité qu'apportait dans le château la fumée du four, les communiers de l'insuffisance d'un seul four.

1638. Le curé abandonna le droit du four aux habitants de Farvagny, contre une rente annuelle d'un muids de blé et un d'avoine.

Par une sentence arbitrale du 23 juillet 1639, signée par Deposieux, notaire, D. Jacques Schuller, vicaire-général et D. G. Moennat, abbé d'Hauterive, il fut adjugé au curé de Farvagny, D. Jacques Defferraz, la dîme des noyales sur un bois cantonal, situé devant le château d'Illens, à condition que si on y construisait des maisons, il serait tenu à y administrer les sacrements aux indigents, et cela en tout temps ; les prétentions de D. André Cosandey, curé d'Ecuvillens, furent rejetées (Arch. de St-Nicolas, Repert.).

La question de l'affouage et des droits du curé aux forêts amena de fréquents conflits. En 1719, le curé Chassot réclamait la co-jouissance des biens communs et le droit de couper du bois dans la forêt de la *Crevaz*, pour clore les propriétés de la cure. Ces droits furent reconnus, après plusieurs tiraillements, par une sentence du 14 décembre 1719.

Plusieurs pièces de terre du bénéfice furent aliénées dans les siècles précédents. En 1805 encore le Petit-Conseil permit au Chapitre de vendre le champ dit le *champ du prêtre*, de la contenance de 2  $\frac{1}{2}$  poses, pour le prix de 350 fr. (500 fr.).

La dîme du foin fut rachetée en 1804 par 400 écus.

Le bénéficiaire de Farvagny de 1400 ou antérieurement à 1455, louait le moulin de Farvagny des de Billens ; mais en 1455, le

chanoine et curé, D. Vuilliquin, acheta du couvent d'Hauterive le moulin de Grenilles. Les gens de cette localité, ceux de Posat et de Farvagny, devaient y faire moudre leurs grains.

### Bienfaiteurs.

Les œuvres de bienfaisance rencontrèrent toujours une grande sympathie dans la paroisse. Les bienfaiteurs de l'église, des pauvres, des écoles, sont nombreux.

1350. Le seigneur de Villarsel-le-Gibloux donna à la cure le droit de couper du bois dans une de ses forêts.

Les parchemins des archives sont aujourd'hui dans un état déplorable et illisible. Un document du XIII<sup>e</sup> siècle, très important pour le bénéfice, est surtout à regretter.

1408. Jean Collombin, de Rossens, donna plusieurs pièces de terre au bénéfice; elles furent vendues à Jacquet de Billens en 1409. Au nombre de ces terres étaient  $\frac{1}{2}$  pose *in Suplin* et  $\frac{1}{2}$  *in Sougy*,  $\frac{1}{2}$  *in Curtilliere*, *en Verchie*, *Leffornayes*, *Prés de Rossens*, etc. Le curé devait célébrer son anniversaire. Voilà une fondation précieuse si ces terres n'avaient pas été aliénées.

1480—1486. Les familles Sappin fondent plusieurs messes anniversaires.

Par acte du 11 mai 1491, signé par Pierre Tornutoris, de Vevey, notaire de la cour de Lausanne, et ensuite d'un legs fait par sa mère Loysa, noble Aymon Albi (Blanc), de Vevey, confesse devoir à l'église de St-Vincent une rente de 14 sols, payables à la St-Martin, sous l'hypothèque de ses biens (Répert. de St-Nicolas).

Par acte du 27 mars 1581, signé Ant. de Miéville, not. d'Orsonnens, Jean Piccand et sa femme Isabelle, donnent au curé de Farvagny une rente de 60 sols laus. pour la fondation d'une messe hebdomadaire, sur chaque samedi, dans la chapelle de St-Blaise, fondée dans l'église de Vuisternens. Ils donnent en hypothèque une maison à Fribourg et une à Vuisternens avec un clos (Id.).

1501. La même année, Pierre Tresvaulx, Thomas Sappin, Jean Bulliard, gouverneurs de l'église, reconnaissent que noble

homme Pierre Moynat (Moenat), de Romont, leur a livré 22 liv., au nom d'Humbert de Challant, seigneur de Villarsel et de dame Loysa, de Billens, sa femme. Cette somme avait été léguée à l'église de Farvagny, dans laquelle devait chaque année se célébrer leur anniversaire, le samedi des tempères après Ste-Lucie (Quatre-Temps de décembre). La veille, le clergé devait chanter l'office des morts avec 9 leçons (Id.)

D. Jean Thomas, prêtre de Grenille, donna vers 1540 la somme de 400 livres au bénéfice de Farvagny pour faire chanter tous les samedis de l'année un *Salve Regina*, avec l'oraison : *Dei gratiam tuam* : deux cierges devaient brûler sur l'autel pendant ce chant.

Thomas Sappin, du Petit-Farvagny ; voulut aussi fonder un autre *Salve*, que le curé devait chanter chaque dimanche devant l'autel de Notre-Dame. Il donna 60 livres pour cette fondation, et la récitation d'un *De profundis*, après le *Salve*. 18 février 1540 (Arch. de Farvagny).

1615. 16 novembre. Clauda Tissot, née Sappin légua aussi 40 florins à l'église, avec charge d'allumer deux cierges sur l'autel pendant le chant du *Salve*.

1617. La peste régna à Farvagny, Jean Savariod en mourut. Il légua une rente de 5 florins pour un *Salve* que le curé devait chanter tous les dimanches.

Clauda Dey, de Grenilles, légua aussi une rente de 10 florins en 1622, pour un *Salve*.

*Fondation en l'honneur de l'Eucharistie.* Une des plus belles fondations et des plus dignes d'éloges, fut celle de Jean Cosandey, alias Macherel. Cet homme avait une piété bien éclairée et une grande dévotion à la présence réelle de N.-S. dans la Ste-Eucharistie. Les visites pastorales des évêques, avant le XVII<sup>e</sup> siècle, nous montrent dans quel triste état se trouvaient les églises et la négligence qu'on apportait à conserver une lampe allumée devant Celui qui est la lumière éternelle. Dans quelques églises, cette lampe était allumée pendant les offices divins seulement ; dans d'autres pendant une partie de la journée et presque jamais pendant la nuit, malgré les ordres réitérés de l'Eglise. Jean Cosandey fit son testament le 23 octobre 1581. A la vue

du peu d'empressement des gens de Farvagny à honorer le Dieu du tabernacle, il y pourvut par une fondation. Il donna une pose de terre située à Farvagny, à l'occident du *Champ des Tholes* « afin de maintenir perpétuellement une lampe allumée « bruslante et ardente jour et nuit devant le repositoire du « Ven. St. Sacrement devant le grand autel de la dicte esglise. »

Le 22 mars 1605, François Piccand, comme héritier, et au nom des autres héritiers promet devant la paroisse assemblée de toujours respecter cette fondation et il confirme sa promesse par serment.

1724. La pose de terre donnée fut vendue 300 écus bons (1,050 fr.), et les successeurs du fondateur remirent cette somme à la paroisse, qui prit dès lors l'obligation de conserver la lampe allumée. Ce qui fut confirmé par une sentence souveraine le 27 janvier 1749.

C'est ainsi que depuis passé trois siècles, cette lampe redit à la contrée, la foi, l'amour du fondateur pour le St-Sacrement.

1704. Clauda Roch, femme de Jacques Duriaux, légua son pré dit *Tavernay*, pour la fondation de deux grand'-messes avec *Libera me*; le surplus de la rente devait être distribué, chaque année, aux pauvres ou donné pour l'huile de la lampe de l'église. Elle légua son pré *des Coullates* et celui *derrier chez Carle* aux pauvres, le revenu leur sera distribué vers la mi-carême par le gouverneur. Après quelques legs, elle établit l'église de Farvagny héritière de ses autres biens. Il sera donné à chaque prêtre qui assistera à son enterrement un pain d'un batz (15 c.).

Elle donna 12 écus à la chapelle du Petit-Farvagny, pour le pot d'huile qu'elle lui devait. Fait le 6 mai 1704. Le testament fut ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 1704.

D. G.-J. Perroud, décédé le 15 novembre 1788, légua, par testament du 24 avril 1786, à la cure de Farvagny, 105 écus bons. Le curé devra chanter les vêpres des morts avec un *Libera me* devant le maître-autel, chaque dimanche des Quatre-Temps.

Il ajouta encore à cette somme 145 écus bons et 21 batz, donc un total de 245 écus bons, 21 batz, 3 sols (878 fr.). Il légua ses autres biens, meubles, etc., aux pauvres de la paroisse.

La fondation des vêpres se trouva réduite à 160 écus bons, à la suite de perte de titres.

M. Bruno de Malliard, préfet, a fait don de la monstrance en argent.

M. Fyvaz a donné une chappe.

*Confrérie du Rosaire.* Elle fut établie le 5 mars 1633. Pendant de nombreuses années, on observa les statuts faits lors de son établissement. Les nominations aux emplois s'accomplissaient régulièrement. Aujourd'hui encore, les enterrements des membres de la confrérie présentent un spectacle bien édifiant. Tous les confrères suivent le cercueil avec des cierges allumés.

La confrérie eut aussi de nombreux bienfaiteurs :

Jeanne Currat a donné 5 écus; Marguerite Rossin a légué la moitié de ses biens; le bailli Schaller 20 écus pour le tableau et sa femme, des fleurs; Pierre Favre, une chasuble noire, en soie; Elisabeth Piccand, un calice de la valeur de 26 écus; Jacques Frioud, 20 écus; Nicolas Baud, du Croset, 20 écus; Elisabeth Piccand, 5 écus; dame Marie-Madeleine Kæmmerling, une bannière et Pierre Favre une autre. Ces bienfaiteurs vivaient dans le XVII<sup>e</sup> siècle. Dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, le bailli de Gady et sa dame firent des dons. Le bailli Vonderweid donna une chape et le chanoine Guibach, plusieurs ornements, une couronne en argent et en cuivre doré, etc.

### **Fondation du bénéfice du chapelain.**

C'est en 1665 que fut établi un chapelain à Farvagny; la paroisse adressa une requête à Mgr Strambin, pour obtenir l'autorisation de faire cette fondation à l'exemple de leurs voisins d'Avry, qui venaient d'établir un chapelain pour célébrer la messe matinale les dimanches et fêtes et pour faciliter la fréquentation des sacrements.

Pour constituer le bénéfice, on fit une quête dans la paroisse, laquelle, unie à certains legs « et espargne de quelques deniers » des boîtes de l'esglise jointes avec la rente d'une- donna de

« certaines petites miches de pain qu'on avait accoutumé de donner le jour de la Penthecoste ; la quelle donna cause plus de confusion et abus que de dévotion, et elle provient aussi de la pure libéralité des dits paroissiens ; mais pour ce que la dite donna leur donne tant d'incommodité et que les riches en ont plus que les pauvres et que plusieurs venant pour avoir un sol de pain perdent la messe le jour de la Penthecoste et se fait plusieurs insolences. » (Cette distribution provenait de la confrérie du St-Esprit). Le tout devait produire une rente de 44 écus.

Dans la requête, on imposa les conditions suivantes au nouveau bénéficiaire :

- 1° Il célébrera la messe matinale au soleil levant ;
- 2° Il devra répondre la grand'-messe paroissiale et aider dans le chant des vêpres aux principales fêtes et dimanches ;
- 3° Remplacer le curé, en cas de nécessité, dans la visite des malades ;
- 4° Cet article fixe l'heure de la messe ;
- 5° Le curé pourra utiliser le chapelain pour la prédication, les catéchismes, les processions et autres fonctions, quand il ne pourra les remplir lui-même ; il lui donnera à dîner ou à souper, lorsqu'il l'utilisera. Le chapelain ne pourra s'approprier les oblations, ni s'absenter pendant quelques jours sans prévenir le curé ;
- 6° et 7° Afin de remédier à l'insuffisance du bénéfice, le curé lui permettra la célébration de certaines messes et l'usage des ornements ;
- 8° Le chapelain appliquera, chaque dimanche non occupé par une fondation, la messe pour les paroissiens, à cause des fondations faites à la confrérie du St-Esprit et autres fondations, ainsi que les jours de fêtes qui ne tombent pas sur le dimanche ;
- 9° Les paroissiens, comme fondateurs du bénéfice, se réservent le droit de nommer le chapelain conformément au Concile de Trente ;
- 10° Le curé a la surveillance des titres, etc. ;

- 11° L'élection du chapelain doit se faire dans l'église, après le service divin du matin sous la présidence du curé ;  
 12° En cas de vacance, les rentes du bénéfice doivent être ajoutées au capital. Fait le 14 décembre 1664.

Le Chapitre de St-Nicolas donna son approbation à ce nouveau bénéfice le 10 janvier 1665, mais avec la réserve qu'il serait *simple et manuel*.

Mgr Strambin approuva aussi cette fondation, en ordonnant « qu'on eut exactement à satisfaire aux dits articles sans détours » défendant toute innovation. Il espère qu'outre les rentes promises, le chapelain jouira aussi des droits d'un communier comme ceux *des pâturages communaux*, du droit de glandage, etc. Il nomme D. François Moura, premier chapelain. Fait le 28 mars 1665.

1743. L'évêque Claude-Antoine fait observer que la rente de 44 écus bons, au lieu d'être augmentée, comme la paroisse l'avait promis, était diminuée et par conséquent insuffisante, et que plusieurs nouveaux dons et fondations ont été mêlés aux anciens au détriment du bon ordre et de l'esprit de ces fondations. En conséquence, il demande ce que sont devenus cette rente primitive de 44 écus et les 81 écus provenant de la vente d'une  $\frac{1}{2}$  maison et d'un jardin légués au bénéfice du chapelain, ainsi que diverses fondations d'anniversaires, etc. Les commis de la paroisse furent cités, avec le chapelain, devant l'évêque pour opérer ces reconnaissances, le 5 juin 1743, mais sans résultat important.

1746. L'évêque de Bocard réclame la même reconnaissance et imposa à la paroisse l'obligation de réparer les pertes de rentes arrivées par la négligence de ses commis.

La maison donnée pour l'habitation du chapelain fut vendue. Mgr de Bocard dit à cette occasion : d'autant que dans l'acte d'érection de la chapellenie il est fait mention d'une maison et de la moitié d'un jardin . . . . quoique il y aurait peut-être encore à discuter, Nous avons bien voulu pour bonnes raisons regarder l'argent de la vente, qui s'en est faite, comme faisant partie de la première fondation. » 3 août 1746.

Cette maison donnée par Catherine Roll, née Mullet, était



située sous le cimetière « le pré de Nicolas Roll, d'orient, la « maison jardin du notaire Duriaux de bise, la charrière publique « d'occident et la maison, jardin du chapelain de vent. » Elle fut vendue à Antoine Mullet, de Farvagny, pour 84 écus. 11 mai 1667; « réservé pour le chapelain l'entrée de la grange et de « pouvoir y mettre son foin sur le soley, y pouvoir battre ses « graines. La haye des deux jardins sera entretenue par moitié. « L'acheteur ne pourra planter des arbres dans le jardin qui « pourraient nuire » (Arch. parch. de la paroisse).

Chaque nouveau habitant de la paroisse était imposé légèrement, comme droit d'entrée dans la paroisse, en faveur du bénéfice du chapelain. Il paraît que plusieurs refusaient cet impôt; dans la visite pastorale de 1712, l'évêque ordonna au chapelain de les citer en justice.

### Petit-Farvagny.

1382. Le monastère de Marsens, seigneur de Posat, possédait aussi la seigneurie du Petit-Farvagny; il avait cédé aux habitants de ce village et à ceux de Posat la jouissance de la forêt et bois de Villars, à l'exception de quatre espèces d'arbres, soit le chêne, le poirier, le pommier et le hêtre

1420. Le monastère cède sa maison et son territoire de Posat avec tous ses droits aux fondateurs de cette commune, qui devint par conséquent propriétaire de la forêt avec celle du Petit-Farvagny. Elle fut plus tard partagée entre les deux communes, mais de nombreuses difficultés surgirent; elles furent terminées en 1825. Il fut convenu à cette date que les droits du Petit-Farvagny se réduisaient à la possession du bois de la forêt appelée autrefois « Bois de Villars », aujourd'hui *Rapesar*, mais réservées les quatre espèces d'arbres qui sont la propriété de la commune de Posat et le *piquage* d'herbe (Arch. du Petit-Farvagny).

1627. Petter Carmintran ayant acheté le four de noble Ant. Meyer, le revendit à la commune pour 600 florins bons.

*La chapelle de Saint-Claude.* Il existait dans le village une

petite chapelle dédiée à St-Claude, dont on ne connaît pas l'origine. Elle était dans un pitoyable état vers 1670 ; Mgr Strambin permit de la reconstruire (Voir Doc.). Elle fut restaurée et rebâtie par les dons de feu François Bredeling, du Petit-Farvagny.

M. Jacques Romanens, curé de Vuisternens, vint la bénir le 6 juin 1671, délégué par l'évêque « soubz le titre et protrocination de St. Claude pontife et invocation de la Glorieuse « Vierge Notre-Dame de Compassion et glorieux S. François, « confesseur et S. Gorgon, martyr, érigée, restaurée et restablie « des biens de pieuses fondations et donations par feu honor. « François Brendeling, du Petit-Farvagny et dotée par l'hon. « communauté du dit Farvagny, avec obligation de perpétuelle « maintenance de 12 messes annuelles, résultats des interrêts et « censes annuelles de 300 florins comme se conste par la sup- « plique et attestation pour ce sujet dressée au prédit Mgr « Evêque, datée de mai 1671. » (Acte de bénédiction, arch. du Petit-Farv.). Plusieurs prêtres assistèrent à cette cérémonie : D. Humbert Marmoud, curé de Givisiez ; D. Etienne Dafflon, curé d'Ecuvillens, etc.

On ne sait pour quel motif le Chapitre de St-Nicolas, après avoir donné son approbation à la nouvelle fondation, y fit opposition en 1671. « Pour prévenir, dit-il, aux inconvénients qu'a « l'advenir notre église, pourrait souffrir, à l'occasion de la « nouvelle érection de la chapelle de S. Claude qu'on prétend « faire bénir, dans le Petit-Farvagny... il ordonna au curé... « de vous présenter à celui qui aura charge de benir la dite « chapelle et de faire à notre nom devant les communiers... « formelle proteste... que par l'érection de la prénommée « chapelle... leurs droits universels et particuliers... que « notre église mère et paroissiale peut avoir, en conformité du « droit... ne soient préterrités... » et le curé déclare avoir fait cette protestation en présence de témoins, le 6 juin 1671.

Plusieurs personnes firent des dons à la nouvelle chapelle :

1680. 14 avril. Anna, veuve de Claude Merlin, de Rossens, légua à la chapelle de St-Claude, 5 écus bons.

1681. 19 juin. Jacques Piccand, du Petit-Farvagny légua une rente d'un pot d'huile.

Un parent du restaurateur de la chapelle lui avait aussi donné environ une pose de bois, qui fut malheureusement vendue. En juillet 1693, le *gouverneur* de la chapelle vend un « morcel « de bois d'environ une pose advenu à la chapelle par héritage « de Pierre Bredeling, pour 20 1/2 écus de Frib., vendu à Blaise « Marmoud..... » vente malheureuse qui priva la chapelle d'une rente certaine.

1709. 4 janvier. Mgr Jacques Duding permit à la commune de démolir la petite chapelle qui y était construite et d'en bâtir une autre plus vaste. C'est celle qui subsiste encore et qui est conservée dans un état très convenable et très propre. Les 12 messes fondées furent réduites à 5, pour lesquelles le curé retirait 12 fr.

*Ecole.* La première école dans cette commune fut établie en 1726. Dans une requête adressée à l'évêque, ses habitants demandèrent l'autorisation de prendre sur les rentes de la chapelle une certaine somme pour établir un régent, sans préjudice des messes fondées, de l'entretien des ornements et de la chapelle. L'évêque permit de prélever annuellement 12 écus bons, *mais à bien plaire*. 12 mars 1726.

*Notabilité.* Jean Marmoud, du Petit-Farvagny, quitta ses foyers vers 1785; il entra au service du roi de France, dans le régiment Diesbach. En 1806, il était chef de bataillon, membre de la légion d'honneur. Il se distingua dans plusieurs rencontres.

### Document.

« Nos Joannes Baptista et universis et singulis presentes  
« inspecturis . . . .

« Expedit ut ecclesias specialibus benefactis afficientes maxime  
« fondatores, privilegiis sibi a jure concessis gaudeant. Hinc est  
« quod cum incolæ Farvagnier minoris, hujus diocesis, intra  
« suos fines capellam unam sub titulo S. Claudii Pont. die 6 junii  
« 1674, facultate et jussu Nostris, benedictam, fundatamque et  
« per dictos incolas dotatam census annui seu redditus capitalis  
« summæ 300 florenorum monetæ frib. pro 12 sacris annuatim

« et in perpetuum celebrandis cum perpetuæ manutentioniæ obli-  
 « gatione construxerint, supradictos habitatores . . . . juris patro-  
 « natus dictæ capellæ titulo ad mentem s. concilii Trid. gaudere  
 « declaravimus uti presentibus declaramus; in cujus virtute  
 « quociescunque vacabit predicta capella semper et in perpe-  
 « tuum incolæ predicti eligere ad beneplacitum idoneum sacer-  
 « dotem cappellanumque nominare et nobis successoribus que  
 « nostris instituendum præsentare possint ac debeant. Nostro  
 « alienoque jure salvis. In quorum fidem presentes sub sigillo  
 « manusque nostris per secretarium curiæ nostræ expedire cura  
 « vimus. Datum Friburgi Hel. in ædibus residentiæ nostræ epis-  
 « copalis die 24 sept. 1682.

« J. Bapt. Ep. Laus. »

(Acte orig., Arch. de la chapelle).

### Chapelle de Montban.

Sur le versant septentrional du Gibloux, à un kilomètre de Farvagny, s'élève un monticule entouré de trois côtés de forêts. Une chapelle simple, mais chère aux habitants de la contrée, y fut construite dans le siècle passé.

Il est difficile de déterminer l'étymologie du nom Montban; quelques-uns veulent y voir un souvenir du paganisme, la montagne du dieu Bel, Belinus; le dieu Bel, des orientaux. D'autres le font dériver d'une famille de ce nom ou de Monterban. Les archives de Farvagny n'ont presque aucun document sur cette chapelle; voici les traditions recueillies par M. Hél. Ræmy, de Bertigny: « Le fils du meunier Jolion, de Grenilles, reçut une petite madone en terre, des Jésuites missionnaires, qui la tenaient eux-mêmes d'un religieux bénédictin d'Ensiedeln. Il pratiqua une niche au milieu d'un vieux chêne, qui avait grandi au centre de la forêt voisine, y déposa avec respect cette statue de Marie, l'orna de fleurs et vint chaque jour y faire ses prières pour être délivré, comme il le fut en effet, de la poursuite d'un spectre, qui le tourmentait, dit-il, chaque fois qu'il traversait ce bois avec ses chevaux. La dévotion de ce jeune homme trouva des imitateurs. La foule des fidèles se pressa autour de ce nouvel

oratoire, surtout depuis qu'on eut remarqué très fréquemment une lumière plus éclatante que celle du soleil, environnant pendant la nuit ce chêne majestueux, qui, en hiver comme au printemps, conservait toute sa sève. Mgr Cl.-Ant. Duding, ayant eu connaissance de ce prodige, appela des témoins, organisa une enquête pour vérifier tous ces faits. Dès que la vérité eut été constatée, l'évêque invita la paroisse de Farvagny à se charger de l'érection d'une chapelle à la place du vieux chêne, avec la faculté de percevoir les oblations et d'administrer les capitaux et les intérêts que la piété avaient déjà offerts et allaient offrir encore à Marie. Cette proposition n'ayant pas été agréée, l'évêché se chargea lui-même de cette œuvre sous les auspices du curé de Farvagny, D. Gallay, de Charmey, et de M. Jacques Vonderweid, de Pont, ancien bailli de Corbières, le plus insigne bienfaiteur de Montban, mort en 1745, qui légua à cette chapelle la moitié de sa vaisselle d'argent, du poids de 236 onces. L'autre moitié fut donnée à l'hospice de Romont pour la bâtisse de son église. Un beau calice en vermeil avec la patène, du poids de 25  $\frac{1}{8}$  onces, de jolies burettes d'argent et leur bassin pesant 23 onces, furent confectionnés avec une partie de cette vaisselle et dédiés à N.-D. de Montban. La chapelle est assez vaste pour contenir une centaine de personnes. On conserve au milieu de l'autel, dans une niche ornée qui présente l'effet d'un tabernacle, la madone miraculeuse que le jeune Jolion avait incrustée autrefois dans le vieux chêne. Le frontispice de la chapelle porte le millésime de 1727 avec ce passage de l'antienne du *Salve Regina* : *O clemens, o pia, o dulci virgo Maria*. D'un côté, on voit encore les armes des Gallay, avec cette inscription : D. M. Gallay, curé, 1727 ; de l'autre, celles des Vonderweid, de Pont, avec ces mots : M. Jacques Vonderweid, bailli, 1727. Dans l'intérieur, on trouve un *ex-voto* de 1730. Un tableau suspendu à la muraille gauche, représente une procession en 1801. Autrefois, la veille de la Pentecôte, il y avait un grand concours de Savoisiens, qui venaient implorer le secours de N.-D. de Montban. »

La chapelle fut donc construite en 1727 et consacrée le 29 juillet 1732. La commune de Farvagny fournit le bois nécessaire à la bâtisse. Dans un récépissé de 1733, Mgr Claude-Antoine dit :

« comme la commune de Farvagny a fait couper beaucoup de bois, afin que la chapelle fut bâtie commodément », il permet de prendre 12 écus des biens de la chapelle et de les appliquer « à l'achat d'ornements pour l'église paroissiale. » Il est probable que les différentes communes de la paroisse contribuèrent aussi à la bâtisse de la chapelle, par des charrois de matériaux surtout.

Dans la visite pastorale du 29 juillet 1732, Claude-Antoine ordonne que le curé jouisse de la fondation pour chanter les *Salve*, tous les samedis au soir (cette fondation étant en faveur du chapelain, cet ordre fut rectifié dans un récess), et qu'il retire un écu pour les deux offices fondés par M<sup>me</sup> la bannerette Frantz de Castilla, de Gruyères, et 40 batz fondés par M<sup>me</sup> Gady, pour les vêpres aux quatre principales fêtes de Notre-Dame. Il retirera à l'avenir le quinzième denier des offrandes de l'autel et du tronc, mais avec obligation d'y chanter les vêpres et l'office le jour du titre de l'église (la Présentation, 21 nov.), ainsi que les vêpres et l'office de la dédicace de la chapelle, laquelle est fixée au troisième dimanche de novembre

1744. 5 février. Mgr Claude-Antoine, considérant l'augmentation considérable des rentes de la chapelle « sans que jusqu'ici « on y ait célébré quelques messes spécifiques pour les bien- « faiseurs . . . avons trouvé à propos pour augmenter la dévo- « tion, aussi bien que pour la consolation spirituelle des dits « bienfaiteurs, de destiner 14 écus bons de rente, pour y faire « chanter, à la susdite intention, chaque mois une messe et d'y « faire chanter tous les samedis de l'année, comme aussi la « veille des principales fêtes de la Ste-Vierge, les litanies avec « les *Ave* et l'antienne convenable au temps. Lesquels 14 écus, « nous assignons au R. Chapelain de Farvagny, en lui enjoignant « d'accomplir les dites charges, selon l'intention susdite, en com- « mençant en la présente année 1744 et en continuant si long « temps que Nous et Nos successeurs le trouverons faisable . . . »

Le bailli de Pont régit longtemps les rentes de la chapelle, conformément au désir de l'évêque. Plus tard, on constitua des administrateurs de ces biens.

Le jour de la Présentation de la Ste-Vierge (21 nov.) fête patronale et le jour de la dédicace de la chapelle, le curé appe-

lait 3 ou 4 prêtres du voisinage pour entendre les confessions. L'un prêchait à l'office du matin.

Les dons affluaient à Montban et le tronc placé dans la chapelle pour recevoir les offrandes produisait beaucoup ; c'était un bienfait pour la paroisse. Avec les dons faits à Montban, on a réparé l'église, soutenu les écoles. Qui pourra jamais énumérer les faveurs qui découlèrent de la confiance à Notre-Dame de Montban ? Source abondante de grâces spirituelles, combien y ont trouvé consolation, force, guérison et secours en tous genres. Elle fut un trésor pour la paroisse, où l'on allait puiser pour les ornements et réparations de l'église, etc.

1704. Clauda Duriaux, née Roch, après avoir fondé des messes légua encore son pré des *Coulattes* et celui *derrière chez Carle*, aux pauvres de la paroisse, établit l'église de Farvagny héritière de ses biens et donna 12 écus à la chapelle du Petit-Farvagny, pour le pot d'huile qu'elle lui devait.

### Posat.

Ce village agréablement situé, avec une jolie chapelle, se trouvait renfermé dans la seigneurie de Pont-en-Ogoz. Il paraît qu'en 1310, les bâtiments n'y étaient pas nombreux ; à cette date, il fut vendu au monastère d'Humilimont.

Une déclaration du notaire Ducrest en 1750 porte que les reconnaissances opérées en 1468 par les commissaires Poncerii et Hugonier mentionnent la maison, granges et territoire de Posat vendus au couvent d'Humilimont dans le mois de mai 1310, par Alexie, veuve de Conrad, coseigneur de Pont, et ses enfants.

Conrad était coseigneur de Viviers ; il était fils de Jocelin de Pont (Voir Mémor. I, p. 6). Alexie ou Alésie, sa femme, était fille de Guillaume, qui exerçait des fonctions civiles au château d'Arconciel (Id.). Leurs enfants, qui consentirent à la vente, étaient Hartmann, Ulric, Pierre, curé de Cormondes (Voir Vol. 4<sup>me</sup>, page 354), Jean, curé de Belfaux, Nicolas, chanoine du St-Bernard et curé de Semsales en 1335, Jaquette, Alexie et Agnès.

Les héritiers de Conrad (Mémor. I, p. 7) aliénèrent leur part

de la seigneurie de Pont, soit pour 110 livres, au monastère d'Humilimont, et tout ce qu'ils possédaient à Posat en bâtiments, terres, avouerie et juridiction, et pour 13 livres l'omnimode juridiction de Farvagny et tout ce qu'ils y possédaient, au couvent d'Hauterive. 1310.

Mais avant cette date, Humilimont avait déjà quelques droits à Posat. En 1226, Rodolphe de Neuchâtel, seigneur d'Arconciel, lui donna la quatrième part de la dîme de ce lieu, pour l'anniversaire d'Ulric de Neuchâtel. En 1255, Jocelin de Pont reconnaît que le même monastère avait des droits sur les forêts de Posat. Enfin en 1278, Bourquinus d'Arconciel, lui donna sa part de la dîme de ce territoire. Ce don fut fait avec le consentement de noble Henri de Marly et de Jocelin de Pont (Arch. d'Humil.).

Dans le XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, les Prémontrés d'Humilimont établirent un couvent de femmes de leur ordre à Posat. Le nécrologe de cette abbaye cite 58 sœurs de cette maison; une sœur Emma prend le titre de prieure et un acte de 1362 cite le recteur de la Grange de Posat, c'était probablement le chapelain des religieuses. On ne connaît ni la date de l'établissement de cette maison, ni celle de sa dissolution.

1522. 20 décembre. Des jeunes gens de cette localité ou des environs, pris de vin, y insultèrent Conrad de Warnendorf, messager assermenté de l'empereur. Cette affaire, qui aurait pu entraîner des suites déplorables, fut terminée par un accord; Conrad reçut pleine satisfaction.

*La chapelle.* Vers 1140, les seigneurs de Pont, soit Pierre et ses cinq frères Arnulphe, Conon, Rodolphe, Gothefred et Hugues donnent à l'abbaye d'Humilimont des terres situées à Posat pour y bâtir une ferme et une chapelle. C'est probablement ce don qui fut confirmé par St-Amédée, évêque de Lausanne entre les années 1145 et 1159 (Mém. 2). Cette chapelle fut occupée par les sœurs de St-Norbert, établies à Posat. C'est tout ce qu'on connaît de cet édifice religieux.

Après la suppression de l'abbaye de Marsens, en 1579, les Jésuites du collège de Fribourg en prirent possession, ainsi que des autres bâtiments et terres que l'abbaye possédait à Posat.



La chapelle fut négligée pendant de longues années ; cependant de nombreux pèlerins continuaient d'y affluer et il est probable que le pèlerinage remontait à l'époque de l'établissement des religieuses et qu'il ne fut pas totalement interrompu.

Vers 1670, cet édifice, très petit, se trouvait dans un bien mauvais état qui émeut des âmes pieuses, Madame de Praroman, épouse du colonel de ce nom, surtout. Elle donna pour rebâtir la chapelle. Elle fut, en effet, reconstruite sur un plan plus vaste et plus élégant en 1675 et bénite par le Vicaire-général Dumont, le 2 juillet 1676 <sup>1)</sup>. Dès cette époque, les pèlerins devinrent plus nombreux et les dons de plusieurs personnes formèrent une rente médiocre ; M. Reyff donna 250 écus. Le démon de la chicane se glissa bientôt là où la porte aurait dû lui être fermée. Le conflit existait entre le Chapitre de St-Nicolas et le curé de Farvagny d'un côté, et les PP. Jésuites de l'autre.

La principale difficulté concernait la propriété même de la chapelle, du bénéfice et les dons qu'on y apportait. La chapelle était très fréquentée, des grâces nombreuses étaient le fruit de la confiance des pèlerins (*Sacellum Posatense miraculosæ Deiparæ dicatum. 1678*).

Pour éviter l'esprit de chicane et les frais, les deux parties convinrent de résoudre leurs difficultés à l'amiable, dans une réunion au collège, le 29 février 1673.

Depuis la reconstruction et l'agrandissement de la chapelle en 1660, dit le document, la question de la propriété n'avait pas été tranchée, mais le R. P. Charles de Sonnenberg S. J., entendait le droit de la compagnie indéniable à cause même de cette bâtisse.

Le Chapitre s'appuyait sur le droit commun, qui déclare que toutes les chapelles construites dans les limites de la paroisse sont soumises à la juridiction du curé et qu'il a droit aux oblations qu'on y apporte, etc.

Cette chapelle était totalement abandonnée, déserte ; aucune cérémonie religieuse ne s'y accomplissait, quant le Vicaire-général Dumont, à la prière de Madame la colonelle de Praroman,

1) Le *status ecclesiarum* dit qu'elle fut consacrée le 5 août 1680 ; je suppose qu'il est question de la consécration des autels.

consentit à la bénir, et en vertu, de son autorité, en remit l'administration au curé de Farvagny, qui, depuis cette époque, en avait perçu les rentes et retiré les offrandes, comme l'affirmait le curé. Le Chapitre conclut que le collège ou la Compagnie de Jésus n'avait aucun droit sur cette chapelle.

Les raisons des PP. Jésuites étaient que le village soit la grange de Posat avec sa chapelle ayant été donné au monastère de Marsens, ce qui fut confirmé par les bulles d'Alexandre III en 1178 et de Clément III, en 1187, ils avaient succédé aux droits du monastère, par la bulle de suppression et d'union de ses biens au collège, de Grégoire XIII en 1579. Le Vicaire-général Dumont ne pouvait en disposer, quoi qu'elle fut négligée, parce qu'elle était bâtie sur une terre exempte de la juridiction de l'Ordinaire, etc. Enfin, on ne pouvait prouver que la paroisse de Farvagny eut construit cette chapelle, ou l'eut réparée, dotée, ni que le patronat lui eut été confié.

Le Chapitre reconnut les droits des Jésuites et donna une déclaration formelle de cette reconnaissance et renonça à toute apparence de droit qu'il pouvait avoir sur cette chapelle, comme curé primitif de Farvagny. Fait en Chapitre, le 15 juillet, signé par le recteur du collège le 18 juillet, signé et scellé par les deux parties le 12 août 1678 (Acte orig., Arch. de la cure).

Le recteur du collège Burghaber déclara aussi par acte muni de son sceau et de celui du Chapitre que le curé de Farvagny avait pleine liberté de célébrer les messes fondées dans cette chapelle ou qui seraient fondées à l'avenir en sa faveur, et d'y accomplir des fonctions obligatoires par fondations, jusqu'au moment où il pourra y placer un chapelain. 18 juillet 1678.

La convention fut rédigée de telle manière que l'évêque Strambin, ne put s'immiscer en aucune façon dans cette affaire et par un acte secret le conseiller Reyff, au nom des PP. Jésuites, céda au Chapitre une obligation de 100 écus.

La chapelle est très solidement construite dans le style de la renaissance; elle est dédiée à Notre-Dame. Le tableau du maître-autel représente la Visitation de la Ste-Vierge à Ste-Elisabeth; il représente, avec les quatre tableaux du chœur et les dix de la nef, les mystères du Rosaire. D'autres tableaux ornent

encore la chapelle, entre autres des Docteurs de l'église, Saint-Joseph.

Les Pères Jésuites avaient fait imprimer un tableau représentant une statue de Marie, placée sur l'autel; c'était probablement la statue de Notre-Dame de l'ancienne chapelle. Ces tableaux sont aujourd'hui très rares.

On lit dans un inventaire des ornements de la chapelle que le tabernacle, en bois sculpté et doré, est un don de la cour de Louis XV, fait aux Jésuites. La chapelle est moins fréquentée qu'autrefois, elle rappelle cependant le souvenir de nombreuses grâces obtenues dans les siècles écoulés.

*Les chapelains.* L'accord fait entre le Chapitre et les PP. Jésuites en 1678 prévoit l'établissement d'un chapelain à Posat, dont ces derniers se réservaient le droit de collation. Le curé de Farvagny restait chargé de la célébration des messes jusqu'à ce que la rente du bénéfice s'éleva à 60 écus (200 fr.).

C'est probablement dans ce but déjà qu'un jardin fut acheté près de la chapelle en 1677, et qu'en 1684 on fit un échange de terres.

1755. 8 mai. Madeleine Gobet, de Posat (morte en 1763), fonda quatre messes anniversaires dans la chapelle. Son neveu et héritier Claude Gobet donna pour cette fondation *son morcel de devin*.

M. François-Joseph Castella avait donné un capital de 2,000 écus.

1798. La rente du chapelain s'élevait à 274 livres (390 fr.). Une nouvelle maison a été construite, il y a peu de temps, par les soins de M. le Curé de Farvagny, pour l'habitation du chapelain.

*Testament du chapelain Charles.* D. François-Joseph Charles, d'Echarlens, chapelain, était fils de Jean-Claude, frère de Nicolas Charles, lieutenant baillival, d'Everdes et de François Charles, etc. Nicolas fut père de Pierre-Nicolas, et celui-ci père d'Hubert Charles, de Riaz.

Le chapelain avait deux nièces religieuses : Sœur Anne-Elisabeth, née en 1742, religieuse à la Visitation de Fribourg, et Sœur Anne-Marie, née en 1746, religieuse à la Fille-Dieu.

Il légua 100 écus bons à la chapelle de Botterens « pour « maintenir la lampe ardente jour et nuit devant le St-Sacrement ; » et 25 écus que sa sœur Marie-Françoise avait donné par testament du 1<sup>er</sup> avril 1750 et 30 écus de la même sœur pour la même œuvre.

Il légua 400 écus petits à M. le directeur de la maison de retraite à Fribourg « pour payer la pension d'un ecclésiastique « dans un séminaire de France et 10 écus pour son voyage, à « condition que ce soit un fils de paysan du canton de Fribourg, « qu'il ne soit pas encore sous-diacre et qu'il fasse les exercices « spirituels à Fribourg, dans la maison de retraite, où il examinera sa vocation pendant 6 jours et qu'il demeure deux ou « trois ans dans le séminaire d'Avignon, ou de Paris, ou dans « un autre séminaire en France. »

Il fait quelques dons aux pauvres de Posat, à la chapelle de ce lieu.

Une partie des meubles, etc., seront vendus et le produit livré pour payer la pension d'un second ecclésiastique dans un séminaire avec les mêmes conditions que ci-dessus.

Il légua à la cure de Posat pour l'usage « des Jésuites et de « quelques passants un lit et du linge ; quelques ornements à « la chapelle et le grenier devant la cure, et à la cure de Botterens la jouissance d'une étable. » Fait le 19 octobre 1765 et le 9 août 1766. (Communic. de M. de Castella.)

1773. 21 février. M. Tinguely, directeur de la maison de retraite, reconnaît avoir reçu les 400 écus légués, comme ci-dessus.

### **Chapelains de Posat.**

1706. D. Pierre Curty.

1723—1754. D. Antoine Crotaz, de Romont.

1755—1762. D. Claude Forney, de Romont.

1765—1773. D. François-Joseph Charles, d'Echarlens.

1773—1785. F. François-Joseph Grand (Voir Vol. 1<sup>er</sup>, page 159-300).

1788. D. Walther Reynold, ancien professeur de théologie ; il mourut à Posat le 30 avril 1788.

1790—1810. D. Jean-Baptiste Zehender.

1821—1876. (Vacat).

1876. D. Jacques-Philippe-Auguste Overney, de Cerniat, né le 4 janvier 1812, ordonné le 7 août 1842, curé de Villardvolland en 1849, chapelain à Rossens en 1858 ; à St-Aubin en 1874 et à Posat depuis 1876. Après ses études, il est entré dans la compagnie de Jésus, mais il n'y fit pas les vœux solennels et il est entré dans le clergé séculier en 1848.

### Chapelains de Farvagny.

1551. D. Pierre Sappin (Arch. de Farv.).

1631. D. Pierre Cuassire, chapelain (Arch. du Petit-Farv.).

1665—1667. D. François Mourra, du Grandvillard, élu premier chapelain. Il paraît qu'il mourut à Farvagny en 1667 ; il fut bienfaiteur de la bibliothèque des capucins de Bulle.

1667—1668. D. François Piccand.

1671. D. Jacques Mory, élu le 12 février en considération des services rendus.

1673—1675. D. Jean Franoud (Franex).

1683—1685. D. Pierre Gendre.

1690. D. Paul Sudan ; il fut nommé curé de Vuisternens.

1704. D. Pierre Gendre.

1730—1733. D. Antoine Grandsonney, de Romont.

1740—1747. D. François-Joseph Grand.

1751—1756. D. Jean Regard ; il fut chanoine de Notre-Dame.

1757. D. Christophe-Joseph Riss, ordonné prêtre vers 1753 ; il fut ensuite chapelain à La-Roche.

1757—1772. D. Maurice Jacquet ; il paraît qu'il était aveugle et qu'il habitait déjà la paroisse en 1733, car l'évêque permit à un D. Maurice de célébrer la messe de *Beata* ou de *Requiem*.

1778—1779. D. Romain Clerc.

1779. D. Pierre-Joseph Trinchent, précepteur au château.

1790—1796. D. François-Paul Sudan, élu curé.

1799. D. Mathias-François Chassot, d'Orsonnens.

1806. D. Jean-Joseph Tinguely. Il mourut le 29 mars 1854 (Voir Vol. 2<sup>me</sup>, p. 186).

1824. D. François-Joseph Favre.

1823. D. Albert Grasset, de Romont (Voir Vol. 4<sup>me</sup>, p. 320).

1825. D. Louis Schmidt (Voir Vol. 4<sup>er</sup>, p. 82).

1828. D. Christophe Reynaud, élu curé de Tour et Montagny.

1830—1831. D. Pierre Magnin ; il fut ensuite curé de Grolley.

1835—1840. D. Mathias Chassot, d'Orsonnens ; il mourut le 30 août 1840.

1840—1841. D. Pierre-Antoine-Auguste Maffre.

1841—1846. D. Pierre-Antoine Conus ; il mourut à Chapelle, le 22 mars 1851.

1846—1853. D. Jean Sautaux, de Montagny (Voir Vol. 4<sup>er</sup>, p. 163 et vol. 4<sup>me</sup>, p. 400).

1853—1865. D. Jacques Bulliard, d'Arconciel (Voir Vol. 4<sup>er</sup>, p. 33).

1865—1868. D. Pierre-Auguste Villard, de Châtel-St-Denis, ordonné prêtre et vicaire en 1865. Dans le mois de mai 1868, il fut nommé curé de Siviriez, où il mourut le 15 mai 1873.

1868—1869. D. Pierre-Etienne Magnin, d'Hauteville (Voir p. 27), vicaire. Il fut nommé curé d'Echarlens.

### Curés de Farvagny.

1169. Ulric d'Arconciel fait don au monastère d'Hauterive, entre les mains de D. Pierre, moine de Farvagny, de la Grange de Combes (Repert.). Ce moine était-il curé ?

1235—1258. Frère Guillaume (Voir Vol. 4<sup>er</sup>, p. 230).

1292. D. Girold, vicaire ; il scella avec l'abbé d'Hauterive, l'acte par lequel Pierre, fils de Jean Mistralis, du Petit-Farvagny, se reconnaît homme taillable de noble Henri, coseigneur de Pont.

1337. D. Pierre Des Pruniers (Cart. d'Haut.). On trouve les Pruniers, à Arconciel.

1390. D. Humbert Cussey.

1392—1409. D. Jean Millet, curé (Arch. de Farv.).

1443. D. Henri Russin, curé (Arch. cant., not. 18).

D. Rodolphe; il fut curé avant le suivant, c'est-à-dire avant 1431.

1431. D. Guillaume (ou Louis) de Lanigniaco, curé. En 1442, il était curé de Semsales et il fonda une grand'messe anniversaire à Farvagny.

1441—1471. D. Thomas Vuilliquin (Vullinguin, Vuillignin, etc.), chanoine du St-Bernard (Arch. de Farv., répert. de St-Nic.).

1478—1495. D. Humbert Bailli (Bainli, Ballivi), archiprêtre et chanoine de Grenoble, prieur de Ste-Bénigne, d'Aoste (Arch. cant., not. Gruyère et de Farvagny). Il ne résidait pas.

A sa prière, 18 cardinaux accordèrent le 6 juin 1479 une indulgence de 100 jours à tous les fidèles qui visiteront l'église de Farvagny, depuis les premières vêpres aux secondes, les jours de St-Pancrace, dont on conserve quelques reliques, dit-on, dans cette église et où il fait éclater sa puissance par plusieurs miracles, et de St-Vincent, de la Nativité de Notre-Dame et de la Dédicace.

1482. D. Jean de Curia (de la Cour), autrefois vicaire de Farvagny; il fut vicaire du curé précédent, qui ne résidait pas.

1495. D. Henri Baully, curé (Arch. de Farv.).

1493—1501. D. Jean Charroton, vicaire (Id.); il quitta Farvagny avant le 9 avril 1502. Deux prêtres de ce nom et prénom, l'oncle et le neveu, vivaient à cette époque.

1506. D. Humbert Bela, curé (Rép. de St-Nic.).

1501—1506. D. Aymon Joly, vicaire (Id.); on trouve aussi Joliet.

1526. Le Chapitre de St-Nicolas ordonne au curé de contribuer aux frais de la grille de l'église et de ne laisser parvenir aucun argent au vicaire avant qu'il ait réparé et orné l'église et donné 12 écus pour la grille.

Dans le mois de juin 1530, le curé, qui avait été remplacé parce qu'on le croyait mort, est rétabli dans sa cure (il était donc absent).

1537. Le curé fut envoyé en ambassade auprès du curé de Monthey (Valais).

1531—1540. D. Blaise Prayn, vicaire.

1540—1544. D. Hugues Belli, ou Belle, de Grenilles, curé (Compt. des trés.); il fit faire les reconnaissances de la cure par Luc Dumaine, de Concise. Dans le mois d'avril 1544, ceux de Vuisternens furent condamnés à prêter reconnaissance comme les autres paroissiens et à payer la prémice (Id.).

1555. Un curé absent de sa paroisse. Le 28 avril, le Conseil lui ordonne de la faire desservir par un prêtre convenable et de rebâtir la cure (Man.).

1566. Seigneur Georges de Prez, seigneur de Pronaley, curé; il mourut en 1569.

1569—1575. Le Conseil de Fribourg nomma le 14 juin, D. Jacques Gottroux (Gottrau), chanoine de St-Nicolas, curé de Farvagny (Arch. cant.); il mourut le 6 mars 1575. Il est évident qu'il n'a pas habité la cure de Farvagny, mais on ignore le nom de ses vicaires.

1580. Le vicaire de Farvagny est nommé curé de Villara-boud; c'était probablement D. Pierre Clerc.

1588—1590. D. Jean Thomy, chanoine de Saint-Nicolas et curé de Fribourg.

1593—1612. D. Etienne Reynaud, curé, doyen.

1604. D. Antoine Cudret, vicaire.

1620. D. Antoine Bugnon, vicaire.

1636. D. Claude Defferrard, de Chavannes-sous-Orsonnens; il mourut en 1636; il fut probablement vicaire de D. Jacques Defferrard.

1620—1639. D. Jacques Defferrard, de Chavannes-sous-Orsonnens (Voir Vol. 1<sup>er</sup>, p. 274).

Depuis 1635 à la séparation de Vuisternens, le curé devait garder un vicaire.

1639—1644. D. Pierre Perriard, de la Tour-de-Trême.

1644—1642. D. Pierre Musy, de Grandvillard. Un D. Pierre Musy était vicaire à Farvagny en 1638, c'est probablement le même sujet.

1642—1656. D. Antoine Ræmy ou Ramel, curé.

1644—1645. D. François Bursod, vicaire.

1645—1648. D. Jacques Dafflon, vicaire.

1648. D. Jacques Verdan, vicaire (Voir Vol. 2<sup>me</sup>, p. 110)



1649. D. Jacques Corbet, vicaire.

1656—1697. D. Pierre Tercier, de Vuadens, curé ; il a résigné la cure le 15 novembre 1697, à cause de ses infirmités et de son âge avancé.

1697—1721. D. Claude Chassot, de Fribourg, curé. On écrivait souvent Zasso et Zosso, mais son nom était Chassot (Voir page 95).

1721—1732. D. Mathieu Galley, de Charmey (Voir p. 95).

1733—1742. D. Josse Bulliard, de Rossens ; élu le 30 janvier 1733 ; il était alors curé à Léchelles et Chandon. Il mourut le 16 mai 1742.

1742—1762. D. Georges-Joseph Perroud, de Grangettes, né en 1707 ; il a résigné le bénéfice en 1762 (Voir Vol. 4<sup>me</sup>, p. 497).

1762—1796. D. François-Louis Liaudat, de Châtel-St-Denis. Il mourut le 13 novembre 1796.

1796—1804. D. François-Paul Sudan, de Hauteville (Voir Chapelains de Farvagny et Vuippens).

1804—1830. D. Louis Tinguely, de Pont-la-Ville, élu le 14 juin 1804. Il mourut à Orsonnens.

M. Magnin, desservant pendant un an,

1831. D. Joseph Caille, de Romanens (Voir Vol. 2<sup>me</sup>, p. 157), élu le 10 décembre 1830 ; il mourut le 4 janvier 1869.

1869. D. Jean-Denis-Ambroise Villard, de Châtel-St-Denis (Voir Vol. 4<sup>me</sup>, p. 434), curé depuis la fin de juin 1869. Il a fait les plans et dirigé les constructions des églises de Rossens, Pont-la-Ville, et les réparations de celles d'Arconciel, de Courtion, etc.

---

## FÉTIGNY

*Fitigny, Festignei en 1142.*

Fétigny: Altitude 473 m. Population 318, bourgeois de la commune 252, d'une autre commune 49, d'un autre canton 10, étrangers 7, catholiques 313, protestants 5; maisons habitées 64, ménages 74.  
Patron: Dix mille Martyrs (22 juin).

Fétigny est une localité très ancienne, placée sur la route allant d'Avenches à Moudon, ou du moins dans le voisinage de cette route. Fétigny fut habité à l'époque romaine.

Dans l'acte de confirmation des biens donnés à l'abbaye de Thela ou de Montheron, Gui, évêque de Lausanne, cite en 1142, le don des frères Pierre et Wibert et de leur mère Maguntia. Ils donnèrent 8 arpents de terre et un pré situé sous Fétigny (Festignei).

Georges de Glâne, seigneur de Cugy et coseigneur de la Mo-lière, avec le consentement de sa femme, vendit en 1490 ses hommes de Fétigny avec divers cens à l'hôpital de Romont pour le prix de 1,150 florins. En 1507, ces droits furent vendus au gouvernement de Fribourg. L'hôpital de Romont conserva néanmoins la juridiction à Fétigny (Kuenlin, Dict.). L'hôpital de Romont possédait le  $\frac{1}{3}$  de la seigneurie seulement.

Les gens de Cugy, Vesin, Montet, Aumont et Fétigny avaient volontairement fait la garde pour Girard, seigneur de Cugy, et cela probablement pendant la guerre que les Payernois lui avaient faite. Le 9 mai 1395, Girard déclara que cet acte ne pouvait tirer à conséquence, vu que cette garde était volontaire

1495. D. François Maringodi (D. François Grancor alias Maringodz) chapelain de Payerne et curé de Ménières, déclare

au nom du clergé de la chapelle de Notre-Dame de Payerne que les 12 livres prêtées au village de Fétigny, provenaient de la fondation de D. Guillaume Uldri, chapelain à Payerne. En 1509, le village de Fétigny emprunte encore 12 livres de D. Etienne Ballivus (Baillif), chapelain, cleric-juré de la cour de Lausanne. Ces deux emprunts furent peut-être votés pour construire la chapelle de Fétigny.

Une tradition populaire nous assure que les gens du village de Fétigny fréquentaient dans le moyen âge l'église de Ste-Madeleine de Corges, hameau au S. O. de Payerne et appartenait à la paroisse de Payerne. Les documents prouvent que Fétigny était membre de la paroisse de Ménières dès le XIV<sup>e</sup> siècle.

1514. 6 avril. *Fondations diverses.* Peu de temps sans doute après la reconstruction de la chapelle, les communiens ou du moins des communiens de Fétigny, dont les noms sont cités dans l'acte original, fondèrent une messe qui devait se célébrer à perpétuité tous les mercredis de l'année. L'acte porte que la chapelle est dédiée aux dix mille Martyrs, qu'elle est située au milieu du village, et que la messe sera célébrée par le curé de Ménières, la chapelle étant située dans sa paroisse. Les fondateurs prirent l'engagement de fournir les choses nécessaires au service divin, de maintenir l'autel dans un état décent, et firent une rente de 6 florins. En assurance de cette rente, ils donnèrent leurs propriétés *près du marêt de la roche.*

La fondation fut acceptée par le curé de Ménières, D. François Maringod et confirmée, le 6 février 1517, par l'évêque Sébastien de Montfaucon, qui permit en même temps de célébrer la messe dans cette chapelle, quoiqu'elle ne fut pas encore consacrée

Les curés de Ménières vinrent chaque mercredi célébrer cette messe à Fétigny, pour la consolation des fondateurs et de leurs successeurs; mais la rente devint insuffisante et les messes furent réduites à une chaque mois. Elle se disait encore en 1739; à cette date, Mgr Claude-Antoine obligea la commune d'ajouter annuellement 5 écus (14 fr.), à la rente faite pour la messe du mercredi et le curé devait appliquer chaque mois une messe pour les fondateurs.

Le jour de la fête patronale, le curé chantait une grand'messe et les vêpres à Fétigny, ainsi que le jour de Ste-Marie-Madeleine, seconde patronne.

*Epoque de la réforme.* J'ai rencontré peu de documents et de traditions solides sur cette époque. L'agitation provoquée à Payerne, par Farel et les premiers ministres, dut s'étendre dans le voisinage. Plusieurs seigneurs catholiques avaient des droits seigneuriaux à Fétigny, tels étaient les d'Estavayer, l'hôpital de Romont et l'Etat de Fribourg; ils furent les protecteurs des catholiques. Quelques procès de cette époque sont cependant une manifestation de l'esprit qui régnait.

1531. Pierre Cortheys était *gouverneur* de Fétigny; à ce nom, il avait soutenu et gagné un procès contre D. Jacques Perrin, chanoine de Lausanne. C'était à l'occasion de réparations faites à la cure de Ménières, réparations que le village de Fétigny refusait de payer. D. Pierre Perrin, chanoine aussi, et frère de Jacques, avait promis de rembourser les frais du procès au gouverneur; ce qu'il refusa plus tard. Pour terminer le débat, on choisit des arbitres, qui furent le châtelain du Château-Chenaux Mullibach, Nicolas Renaud, Jean Malliard et un de Trolliet, de Romont. D. Jacques Perrin fut condamné à payer 30 florins au village de Fétigny, pour frais de procès. 12 novembre 1531.

1547. Noble Claude Mestral, de Payerne, fut admis dans la bourgeoisie de Fétigny le 8 novembre 1547. Il avait des propriétés dans cette localité, mais il dut prêter hommage à MM. de Fribourg. Je suppose qu'il n'avait pas renoncé au catholicisme, car Fétigny aurait difficilement accepté un protestant dans la bourgeoisie (sur les Mestral, voir Rue). On mit cependant une restriction à cette réception: le fermier ne pouvait assister aux assemblées communales sans y être appelé (Arch. de Fétigny).

1561. François Jani (Jan), de Fétigny, avait tenu quelques propos contre la ville de Payerne et surtout contre *les prédicants*. Une enquête fut ordonnée par la ville de Payerne; on cita les témoins présents à ces propos: c'étaient D. Michel Detrey, Denis Johan (Jan), Georges Biolley, Daniel Givel, Pierre Giniez, Claude Gachet, tous bourgeois de Payerne. Le 17 juin, Pierre Bondu, lieutenant de l'avoyer de Payerne, transmit à Thomas

Wild, avoyer d'Estavayer, les dépositions des témoins et il demanda que Jani fut puni (Arch. cant., Geist. sach.).

1582. Les commis du village de Fétigny se plaignirent au Sénat de Fribourg du trop grand nombre d'étrangers qui habitaient ce village. L'hôpital de Romont en retirait un avantage et il s'opposait à leur éloignement. Le Sénat déclara que les habitants venus de la seigneurie de Fribourg, seraient tolérés, mais ceux venus d'autres seigneuries ou de l'étranger devaient quitter le village, ou se faire admettre dans la bourgeoisie et se faire reconnaître sujets de Fribourg (Rathserbk. 16).

### **Le village de Fétigny érigé en paroisse.**

Le premier pas vers la séparation de la paroisse de Ménières fut l'établissement d'un chapelain. Un bénéfice fut constitué pour son entretien ; on organisa d'abord une souscription. Il existe un rôle des débiteurs du bénéfice, fait le 5 mai 1773 et approuvé par Mgr Joseph-Nicolas de Montenach, ainsi que par le sénateur qui l'accompagnait dans ses visites pastorales en 1775.

C'est une souscription qui s'élève à la somme totale de 1,648 écus petits (environ 4,700 fr.). Parmi les souscriptions partielles, le chiffre le plus élevé est de 120 écus, et le chiffre le plus faible, de 1.45. L'acte porte le titre : « Liste des impôts de ceux du village de Fétigny, pour la rente du R. chapelain. »

Il existait quelques anciennes fondations, elles furent ajoutées au bénéfice.

C'est en 1745 que furent terminées les difficultés qu'entraîne toujours une séparation de ce genre et les autorités ecclésiastiques et civiles livrèrent les actes de séparation en 1796.

*Acte de séparation.* J.-B. d'Odet, d'Orsonnens, évêque . . . . .  
 « soit manifeste que Mgr B.-Em. de Lenzbourg, notre prédéces-  
 « seur . . . . . ayant reçus des hon. communiens de Fétigny, une  
 « très humble requête aux fins d'obtenir qu'il les séparat de la  
 « paroisse de Meniere et erigeat en église paroissiale leur cha-  
 « pelle sise dans le village de Fétigny sous l'invocation des dix  
 « mille Martyrs et que notre . . . . . Prédécesseur ayant sérieu-

« sement examiné les motifs allégués par les suppliants auroit non  
 « seulement trouvé qu'ils étaient suffisants . . . . mais qu'il auroit  
 « répondu le 19 may 1795 qu'il était disposé à leur accorder  
 « les fins de leur demande, dès qu'ils auraient pourvu à une  
 « dotation suffisante pour l'entretien d'un curé, et pris avec l'h.  
 « communauté de Menieres les arrangements convenables . . . .  
 « ces deux conditions étant remplies par acte notarial du 16 juin  
 « 1795 . . . . déclarons par les présentes que nous les avons  
 « avec le territoire du dit village a perpetuité séparé et ainsi  
 « par les présentes les séparons de leur ancienne paroisse de  
 « St-Hilaire de Menières . . . . vu la sentence souveraine du  
 « 3 mars 1796 et l'acte du 16 juin 1795 . . . . les paroissiens  
 « de Fétigny seront tenus et astreints à ce qui suit :

- 1° « Les communiers de Fétigny continueront de contribuer  
 « au luminaire et aux frais ordinaires de la paroisse de  
 « Menieres, pour l'acquittement desquels la rente d'une  
 « d'une somme de 600 écus appartenante à la paroisse  
 « sera employée; si elle ne dut pas être suffisante les  
 « deux communautés payeront l'excédent ;
- 2° « La communauté de Fétigny continuera a acquitter an-  
 « nuellement . . . . 12 batz pour la sonnerie ;
- 3° « Elle restera chargée par moitié des réparations et bâtisse  
 « en cas de nécessité de l'église paroissiale et des bâti-  
 « ments du presbytère de Menières et dépendances ;
- 4° « Elle continuera a avoir un gouverneur de paroisse, qui  
 « assistera aux assemblées de paroisse de Menières . . .  
 « lorsqu'il y sera question de réparation . . . .
- 5° « La communauté de Fétigny ne contribuera plus . . . au  
 « pain béni et au maître d'école à Menieres . . . .
- 6° « Nous approuvons et ratifions le mode de présentation  
 « et de collation des Rév. curés de Fétigny déterminé  
 « dans la sentence de LL. EE. . . . en conséquence les  
 « successeurs du moderne curé . . . . seront nommés par  
 « MM. du Conseil privé . . . sur la présentation qui leur  
 « sera faite par l'h. communauté de Fétigny de trois  
 « prêtres reconnus capables et idoines . . . le doyen prési-  
 « dera au scrutin après avoir chanté la grand'-messe

« du St. Esprit ou une autre selon le rit du temps et  
 « avoir averti les paroissiens . . . de n'avoir en vue que  
 « ceux qu'ils croient être les plus capables de les con-  
 « duire dans les voies du salut, defendant dès à présent  
 « pour toujours qu'il ne leur soit imposé aucune nouvelle  
 « charge d'obligation qui n'ait été auparavant par nous  
 « ou nos successeurs approuvée . . . les curés percevront  
 « les droits d'école comme à Menières . . . . . Cependant  
 « comme la commune de Fétigny est chargée de tout le  
 « luminaire nous lui laissons parvenir les cierges des  
 « enterrements . . .

7° « Les frais de visites épiscopales seront payés par chaque  
 « paroisse . . .

8° « Fétigny sera garant de la somme de 2,700 écus faisant  
 « partie de la dotation de son curé . . .

9° « La rente de 108 écus appartenante aux pauvres de la  
 « paroisse continuera à être également distribuée aux  
 « pauvres des deux paroisses ;

10° « Elle fournira à son curé 12 toises de bois . . .  
 « . . . . la commune de Fétigny portée répondante . . . du  
 « bénéfice . . . . les curés jouiront d'une branche de dîme  
 « fondée par la pieuse famille des Fontaine, dès l'origine  
 « du vicariat, du pré du marais contenant deux fortes  
 « seitorées . . . du pré dit les oches de la ville contenant  
 « une seitorée . . . d'un  $\frac{1}{8}$  de pose, sur lequel est bâtie  
 « une habitation avec grange et écurie . . . » (Suit le  
 règlement pour l'administration des biens).

« Le curé en tant que communier jouira sans charge  
 « de tous les droits et avantages communaux, mais il  
 « sera de plus chargé du blanchissage des linges de  
 « l'église sans aucune rétribution (Suit le rôle des messes  
 fondées). Fait le 2 mai 1796.

Jean-Bapt., évêque de Lausanne.

Mgr Jenny permit que les 12 toises de bois fussent rempla-  
 cées par la rente de 80 fr. suisses. Le 16 février 1835.

L'arrêté de l'autorité civile est du 3 mars 1796, et il est conforme à l'acte de l'autorité ecclésiastique.

L'acte de séparation impose plusieurs charges à la nouvelle paroisse; elles furent successivement rachetées. Celle du luminaire et de l'entretien des bâtiments fut rachetée en 1835.

### **La chapelle, l'église.**

Une chapelle fut construite à Fétigny en l'honneur des dix mille Martyrs à une époque très reculée. Un document du XV<sup>e</sup> siècle dit qu'elle était construite au-dessous du village. Cette chapelle fut reconstruite au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Le 14 octobre 1514, François Gomaz, animé d'un saint zèle pour la chapelle des dix mille Martyrs, reconstruite à neuf (de novo constructa subtus villam de Fétigny), lui donna une pièce de terre située près de cet édifice sacré. Le 6 février 1517, comme nous l'avons vu plus haut, Monseigneur Sébastien de Montfaucon permit d'y célébrer la messe jusqu'à la fête de Noël, quoi qu'elle ne fut pas consacrée. Cette permission fut renouvelée plusieurs fois; d'abord en 1518 et les années suivantes, etc. (Original, arch. de Fét.). Elle était située près de l'église, de l'autre côté de la route, au lieu dit le *pressoir*. Je n'ai pas trouvé l'acte de consécration, il est même probable qu'elle ne fut jamais consacrée à cause des troubles de la réforme et du départ de l'évêque de Lausanne. Lorsqu'elle fut démolie, on trouva des ossements; il est à présumer que plusieurs personnes y furent ensevelies et qu'elle avait un cimetière.

1514. 20 novembre. Quatorze cardinaux accordèrent des indulgences à ceux qui visiteront la chapelle de Fétigny, lui feront des dons en ornements ou contribueront à son ornementation.

Vers 1750, l'idée d'établir un chapelain à Fétigny commence à percer; dans ce but, ses habitants votèrent la construction d'une nouvelle chapelle, plus spacieuse et plus convenable. Je n'ai pu découvrir les bienfaiteurs de cette nouvelle maison de Dieu, ni la date du commencement de cette bâtisse, mais elle



était terminée en 1755. Le 30 septembre de la même année, Mgr Hubert de Bocard la consacra ainsi que le principal autel. A cette occasion, il accorda une indulgence de 40 jours à ceux qui la visiteront. L'anniversaire de la dédicace fut fixé à la fête de la Nativité de la Ste-Vierge d'abord, et ensuite au dimanche avant cette fête. La nouvelle église fut encore dédiée aux dix mille Martyrs et à Ste-Marie-Madeleine. Plusieurs pierres sculptées de l'ancienne chapelle furent conservées : ainsi un bénitier à l'entrée de l'église ; deux têtes placées sur le frontispice et d'autres sculptures sur la façade occidentale. Le tableau du maître-autel provient aussi de l'ancienne chapelle ; si ce n'est pas le travail d'un peintre célèbre, il est précieux comme souvenir.

1775. On fit de grandes réparations à l'église ; les deux autels collatéraux furent construits à cette date.

Le maître-autel provient des ateliers de MM. Muller, à Wyll. Il fut payé par un homme digne de tout éloge, M. Tertulien Renevey ; c'est en 1884 qu'il dédia cet autel et le tabernacle au Dieu trois fois saint ; ils sont là comme un monument de sa piété et de sa générosité.

Un bon tableau suspendu à la muraille de la nef, du côté d'orient, provient du château de Grandcour. Il fut acheté au commencement de ce siècle avec d'autres et donné à l'église par une main généreuse.

En 1835 on construisit une nouvelle cure. La question de la reconstruction de l'église fut agitée à cette époque ; mais ce projet ne fut pas réalisé.

Le clocher construit vers 1830, renferme deux cloches ; l'une avait été coulée en 1757, par A. Livremont elle pesait 280 liv. ; elle fut coulée de nouveau à Ménières en 1836, elle pèse 525 livres.

### **Bienfaiteurs.**

1514. François Gomaz, de Fétigny, donna une pièce de terre située près de la chapelle ; la terre des Grillet, dite Longeraye, à l'orient et la terre déjà léguée, par Nicod Grillet, à l'occident (Arch. de Fétig.).

1522. 9 décembre. Antoine Gros et sa femme Perissonne léguèrent tous leurs biens à la chapelle de Fétigny, avec la charge de payer les frais d'enterrement (Arch. de Fét.).

1522. Pierre de La-Tour, de Villeneuve (Vaud), demeurant à Fétigny, donna à la chapelle, dont Claude de la Bretonnière alias Mogney (Monney), était gouverneur, une rente d'un pot d'huile pour l'entretien de la lampe.

1533. Olivier Bonfils devait une rente de 10 sols à la chapelle.

1665. Pierre Bergier et sa femme donnèrent chacun une pistole à la chapelle en reconnaissance de grâces et faveurs obtenues.

1778. Marie Fontaine a donné au bénéfice *le joridy des champs*.

Dans ce siècle, on peut enregistrer plusieurs bienfaiteurs. Marie-Françoise Renevey, née Franex, fit plusieurs legs pies, entre autre celui de 300 fr. pour des ornements; le curé doit avoir l'administration de ce legs.

1870. Marie Renevey, née Goumas a légué 100 écus pour ornements; sous la réserve que le curé seul administrera ce legs; puis 290 fr. pour l'autel de la Ste-Vierge.

M. Dosson, curé, a légué une somme pour des ornements.

1884. Marie-Ursule-Constance Fontaine a légué 100 fr. pour l'ornementation de l'autel de la Ste-Vierge. Ce capital doit être administré par le curé.

### Le Bénéfice.

	Liv.	b.	s.
Le bénéfice en 1798. 2 1/2 poses de terre, qui produisent . . . . .	67	5	—
La commune administre les capitaux et livre . . . . .	205	7	—
Les messes fondées . . . . .	8	9	5
La dime . . . . .	90	9	4
Les prémices . . . . .	15	7	7
Total	388	8	3

La commune fournit 12 toises de bois.

1832. Le Conseil d'Etat, à la demande de la paroisse de

Fétigny, détacha un capital de 10,000 fr. du bénéfice de la cure de Ménières pour l'appliquer au modique bénéfice de Fétigny. L'acte est du 6 juin 1832 et le capital provenait du rachat des dimes.

En vertu d'un arrêté du 6 août 1849, le Conseil d'Etat obligea la commune de Fétigny à payer 2,000 fr. à celle de Ménières. Cette somme fut acquittée en 1854.

*Confrérie.* Les Confréries du St-Sacrement et du Rosaire sont canoniquement érigées dans cette paroisse.

### Chapelains et curés de Fétigny.

1764. D. Claude-Nicolas Fontaine, de Fétigny, chapelain-vicaire à Fétigny; il paraît qu'il habitait la cure de Ménières, mais qu'il venait régulièrement célébrer les messes fondées à Fétigny (Voir Rathserbk.) 28 nov. 1765. La cure ayant été construite en 1775, il est presque certain qu'il l'habita depuis cette date.

1790. D. Pierre-Joseph Fester, chapelain. En 1778, il était chapelain à Domdidier (Voir Tome IV, p. 531).

D. Albert-Pierre Morel, de Lentigny, homme d'un grand mérite. Chapelain en 1792; il fut ensuite nommé premier curé de cette nouvelle paroisse, qu'il administra jusqu'au mois de novembre 1803 (Voir Vol. 3<sup>me</sup>, p. 172).

1803—1812. D. Gindre, prêtre français; excellent prédicateur.

1812—1816. D. François-Joseph Roll, de Grenilles, desservant. Il fut plus tard, pendant bien des années, comme nous le verrons, chapelain de Villardsiviriaux où il y mourut le 11 mars 1845.

Depuis le mois de juillet 1816 au mois de juin 1849, D. Joseph Huguenot ou Hauguenot, d'Autigny, desservant. Comme nous le verrons plus loin, il fut nommé curé de Villarimboud; il y mourut le 7 octobre 1845.

1819—1822. D. Claude Michaud, de Villarepos, desservant (Voir Vol. 1<sup>er</sup>, p. 301), jusqu'au mois de septembre 1822. Nous le retrouvons plus tard comme curé d'Onnens.....

1822. D. Repond, curé de Ménières, desservant.

Depuis le mois d'octobre 1822 à 1828, D. Jacques-Joseph Bersier, de Cugy, curé; il fut ensuite chapelain à Remauffens et premier curé de cette nouvelle paroisse; il mourut à Rue le 30 juin 1853, après avoir été violemment éloigné de sa paroisse en 1848, par l'autorité civile de l'époque.

1828—1839. D. Francois-Xavier Mottet, de Corpataux, curé; il mourut à Fétigny, le 28 novembre 1839, à l'âge de 40 ans.

1839—1840. D. Lebas, prêtre français, desservant.

1840—1863. D. Jean-Baptiste Dosson, de Fétigny; né le 11 juin 1789, curé à St-Martin et ensuite à Fétigny. En 1842, il fut appelé au séminaire, comme directeur et économiste jusqu'aux vacances de l'année suivante, pendant ce temps, le P. Jérôme Ruffieux, religieux cistercien fut établi desservant. D. Dosson mourut à Fétigny le 6 septembre 1863; il était frère du dernier abbé d'Hauterive.

1862—1863. D. Nicolas Vial, de St-Martin, coadjuteur du curé pendant sa dernière maladie et ensuite desservant.

1863—1881. D. Urbain-Théodore Laloz, de Saint-Loup-sur-Sémouse (diocèse de Besançon, Voir Vol. 1<sup>er</sup>, p. 164), élu dans le mois d'octobre 1863; il mourut à Fétigny le 9 septembre 1881. C'était un cœur d'or, franc et plein de charité; il fut regretté comme le père de ses paroissiens et comme un frère par ses nombreux amis.

Après la mort de D. Laloz, M. le curé de Cugy fut établi desservant et il administra la paroisse avec D. Baudevin, son vicaire.

1882. D. Joseph Margueron, de Cottens, né en 1853, ordonné le 16 avril 1881, professeur au collège jusqu'à la fin de l'année scolaire 1881; du 10 octobre au 18 juillet 1882 vicaire à Vevey; curé de Fétigny depuis le 12 août 1882.

### **Course archéologique.**

Il est probable qu'à l'époque romaine, la route romaine de la vallée de la Broye suivait la rive gauche de cette rivière, passant à Fétigny, près de Ménières, Granges, Villeneuve, etc.

On a trouvé à Fétigny et dans les environs de nombreux débris de l'époque romaine : tuiles, médailles, un moulin et d'autres objets ; plusieurs ornent le musée de Lausanne. Au midi du village s'élève un plateau triangulaire, dit *la Rapettaz* ; il domine la plaine et la route romaine qui passait à peu de distance. Aux pieds du plateau et dans la plaine on a découvert plusieurs fois des ossements humains, des armes. Des combats furent certainement livrés contre ce plateau ou camp fortifié qui fut d'abord occupé par des troupes de l'époque romaine ; comme le prouvent les nombreux débris de tuiles, ciment, etc., de cette époque.

Des fouilles pratiquées à l'occident amenèrent la découverte d'un cimetière burgonde (Voir Mém., Vol. 2<sup>me</sup>, arch. soc. d'hist., vol. 4<sup>me</sup>, p. 136-196. *Nouv. Etren.*, 1883, p. 32).

Les armes et objets trouvés à côté des 180 squelettes sont aujourd'hui des plus intéressants ornements de notre Musée cantonal. Cette découverte est d'autant plus précieuse pour le canton, qu'on y trouve les premiers symboles du christianisme dans notre canton, soit la croix gravée sur des plaques de ceinturons.

Le village de Fétigny s'étend aujourd'hui au midi surtout, de l'église ; le document qui dit que la première chapelle était construite au-dessous du village, indiquerait que dans le XV<sup>e</sup> siècle et les siècles antérieurs, il était placé plus haut.

Dans le cimetière de la paroisse on voit le monument du dernier abbé du monastère d'Hauterive. On regrette que l'Etat, qui est entré en possession de la fortune du couvent, ne lui ait pas élevé un monument plus en rapport avec sa dignité.

---

## FONT

*Fons, Fonx.*

L'étymologie est latine, le nom de Font vient du mot *fons*, fontaine ou source. La paroisse est composée des communes de Font et de Châbles.

Font: Altitude 487 m. Population 221, bourgeois de la commune 178, d'une autre commune 34, d'un autre canton 6, étrangers 3; catholiques 215, protestants 6; maisons habitées 50, ménages 50.

Châbles: Altitude 576 m. Population 306, bourgeois de la commune 208, d'une autre commune 82, d'un autre canton 15; catholiques 291, protestants 15; maisons habitées 61, ménages 67.

Total 506 catholiques et 21 protestants.

Patron: St-Sulpice, archevêque de Bourges (VII<sup>e</sup> siècle), 17 janvier.

Font et Cheyres jouissent d'un climat très doux et très agréable. Une belle route fut construite entre ces villages et Estavayer, il y a environ 40 ans.

La contrée de la Broye et les rives des lacs de Morat et de Neuchâtel attirèrent l'attention des rois de Bourgogne. La fondation de Payerne et d'autres monuments nous prouvent que cette contrée était chère à Rodolphe II et à sa femme Berthe. Celle-ci parcourait ces campagnes sur sa haquenée, filant sa quenouille. Ces rois avaient établi des résidences royales dans différentes localités du royaume. Ces résidences, situées souvent sur les bords des lacs ou dans des lieux agréables, étaient composées d'une maison forte avec les bâtiments nécessaires pour loger la cour. Elles étaient placées sur les terres de la couronne. Font était une résidence royale dans le X<sup>e</sup> siècle et possédait par conséquent une maison que les rois de Bourgogne habitaient de temps en temps. Il est impossible d'indiquer l'année et l'auteur de l'établissement de cette résidence. C'était en 1011

que Rodolphe III, roi de Bourgogne, allait épouser en secondes noces Ermengarde; le 24 avril le petit-fils de la reine Berthe fit don à sa femme Ermengarde de plusieurs terres de la couronne et de résidences royales, entre autres Aix, Annecy, Riaz ou Rue, Yvonand, Neuchâtel, Auvernier, Font, etc. (Font, regale castellum, cum appenditiis suis, etc., Matile mon. suppl. p. 1137, l'original est à Grenoble).

Rodolphe ne pouvant soutenir le poids des affaires, fit donation de son royaume tout entier à son neveu l'empereur Henri II. Le fils de celui-ci, Conrad le Salique, vint à Payerne en février 1033 et prit possession du second royaume de Bourgogne et y fut couronné roi dans l'église de l'abbaye.

On ne sait ce que devint sous l'empire germanique la résidence royale de Font. De nouveaux seigneurs surgissent; en 1149—1162 vivait le chanoine Ulric de Font (Zeerleder, Vol. 1<sup>er</sup>, p. 101, Matile mon., M. et D. 12). Cet Ulric ou Huldricus, chanoine de Lausanne, fut témoin avec St-Amédée de l'acte par lequel Berthold IV, duc de Zæhringue, exempte le monastère d'Hauterive des péages. Il est déjà témoin, en 1149, de l'acte de cession et de composition que fit Ulric d'Arconciel, à Haute-rive, des biens que son père Rodolphe et son oncle maternel, Guillaume de Glâne, avaient donné à ce monastère.

En 1159 paraît Conon de Font et en 1162 Atelz et Henquicius de Font, frères; Bertin en 1172 (M. et D. xxii, etc.).

On ne connaît pas les possessions de ces premiers seigneurs, mais on voit bientôt cette famille se développer et étendre ses propriétés. Pierre et Reginald de Font, frères, vivaient en 1213; leur oncle D. Raymond, chanoine de Lausanne, avait donné au Chapitre de la cathédrale des biens situés à Grandcour; les deux frères donnèrent en hypothèques de cette fondation d'autres propriétés à Parlye et à Yvonand.

1216. Amaldric ou Amauri de Font, chevalier, fit don au Chapitre de Lausanne d'une vigne située au Sous-Mont, pour les dommages faits par lui au dit Chapitre et pour la fondation de son anniversaire. Il était neveu des seigneurs de Mont et M. Charrière croit qu'il était fils d'une fille de Louis de Mont (M. et D. xxviii, p. 11).

Le chevalier Rodolphe de Font donna aussi au Chapitre une vigne située à Mezery, pour le salut de son âme et de celle de sa mère Flora; ce don se fit avant l'année 1216 (M. et D. vi). Le chevalier avait cessé de vivre en 1238.

En 1230 apparaît le donzel Guillaume de Font; il fit don au Chapitre de tout ce qu'il pouvait réclamer à Guillaume de Sassel, fils de Bernard, mais probablement illégitime, qu'il affirmait être né d'une femme de Murist, sa propriété, et le prévôt Conon d'Estavayer remet au dit Guillaume tout ce qu'il avait hérité d'un fils de Bernard de Sassel, tué par ceux de Rullum. Cet acte, passé au château d'Estavayer, semble prouver une parenté entre le prévôt Conon d'Estavayer et le noble Guillaume de Font.

1267. Aymon de Blonay possédait la seigneurie de Font; comment est-elle parvenue à cette maison? Aucun document ne nous a encore révélé le secret de cette transmission. Renaud d'Estavayer la tenait en fief d'Aymon, lorsque, le 28 mars 1267, le même Aymon la céda à Pierre de Savoie, dit le Petit-Charlemagne, qui lui avait inféodé l'avouerie de Vevey, etc. (actionem quod vel quam habet, possidet vel quasi de castro de Font et mandamento ejusdem ratione feudi quod tenet ab eo Reinaldus dominus de Estavaye).

Le 18 août de la même année, Aymon de Blonay ordonna à Renaud d'Estavayer de reconnaître les droits du comte Pierre de Savoie sur le château et la seigneurie de Font.

Le même jour, Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, déclara qu'Aymon de Blonay avait transféré au comte Pierre la seigneurie de Font (M. et D. Vol. xix, p. 355, 357, 358, 541; Wurstemberger prob. 724, 725, 735, Hist. Patr. mon. etc., arch. de Turin).

Aucun document ne nous a révélé l'origine des droits de la maison de Blonay sur Font et aucun titre postérieur ne fait allusion à cette inféodation à Pierre III. Il paraît donc que les droits d'Aymon de Blonay n'étaient pas très certains, ni bien déterminés (*vel quasi*).

Il est difficile aussi de déterminer l'origine des seigneurs de Font; plusieurs historiens leur donnent une origine commune avec les sires d'Estavayer et les considèrent comme une branche de cette illustre famille. Les sires de Font descendent probable-



ment de quelques familles de la cour de Rodolphe III de Bourgogne ou de quelques compagnons, fidèles serviteurs de Conrad-le-Pacifique ou d'Henri II ou des sires d'Estavayer.

Le XIII<sup>e</sup> siècle voit les sires de Font étendre de plus en plus les limites de la seigneurie. Amandricus de Palve vend, en 1258, à Conon, chevalier, et à son frère Ulric, les deux coseigneurs de Font, la moitié du bois de Verdières et la moitié de la dîme de Granges pour la somme de 52 l.; mais en 1263 les mêmes frères revendent cette acquisition au maire et seigneur de Cugy.

Les seigneurs de Font prennent ensuite le titre de seigneurs de la Molière. Le baron d'Estavayer prétend que Conon de Font, second fils du chevalier Guillaume, à la suite des partages des biens paternels opérés en 1303 avec son frère Burcard, obtint la seigneurie de la Molière, que la famille possédait déjà, et il forma ainsi une nouvelle branche sous le nom de seigneur de la Molière.

Dans le XIV<sup>e</sup> siècle la seigneurie passe dans d'autres mains.

1399. Rolet de Colomberio, François et Rodolphe de la Molière, François et Jean de Forel étaient coseigneurs de Font. Les droits des de Forel provenaient du mariage de Françoise, fille de feu Jacques, coseigneur de Font, et d'Alexia, née Mallet, avec un de Forel. Celle-ci fit son testament le 30 janvier 1379; elle fut enterrée dans le couvent de St-Dominique, à Estavayer, à côté de sa sœur Françoise, femme d'Henri Mora; elle fit plusieurs legs à l'église de Font, à sa sœur Isabelle, à sa fille Nicolette, religieuse, à Estavayer.

1507. Joseph d'Estavayer vendit à François Vallier ses droits à la seigneurie de Font, et celui-ci les revendit à Antoine de la Molière, le 25 septembre 1508.

1520. 16 mars. Boniface de la Molière vendit à l'Etat de Fribourg la seigneurie de Font avec tous ses fiefs, arrière-fiefs et possessions pour 17,447 l. (Kuenlin).

La seigneurie étant parvenue à l'Etat, un bailli fut établi pour la régir, ce bailliage fut plus tard réuni à celui de Vuisens. Plusieurs baillis résidèrent à Font.

• *Le château.* Dans les actes du moyen âge, il est fréquem-

ment parlé du château et de la tour de Font ; on ne sait si ces deux édifices provenaient des rois de Bourgogne. Les bâtiments de la résidence royale ont disparu et d'autres constructions se sont élevées à leurs places.

M. Næher (le châ. de la Sarraz) dit que les principaux seigneurs, qui assistent au parlement d'Eysins en 1002, sont cités par leur prénom « *ce qui prouve que leur château n'existait pas encore.* Les rois mêmes résidaient, comme les vasseaux de « *cette époque, dans leurs fermes et la fondation des châteaux* » ne remonte qu'à la mort du dernier roi de Bourgogne de la « *race rodolphienne, en l'an 1032.* »

La résidence royale serait dans ce cas une assemblage de bâtiments ruraux, plus ou moins élégants et les origines de la tour et du château de Font dateraient du règne de l'empereur Conrad le Salique. Cependant, l'expression *regale castellum* implique nécessairement l'idée d'une résidence fortifiée, non seulement par la nature, mais encore par l'art. La tour dont il est parlé dans le moyen âge servait de logement aux gens de guerre et de service, et de fortification aux autres bâtiments.

Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, un capitaine piémontais rendait compte de l'état du château de Font, imprenable du côté du lac, mais négligé et tombant en ruines de l'autre côté. Il était bâti au sommet d'un rocher qui domine le lac et des fossés le défendait du côté du midi. Des ponts de style ogivale étaient jetés sur ces fossés.

La locomotive du chemin de fer de Fribourg à Yverdon passe chaque jour sous le château de Font et l'enveloppe chaque fois d'une ceinture de fumée qui monte et se dissipe. On dirait une bravade de l'industrie et des temps modernes jetée au passé (Jeunet) ; les puissants seigneurs de Font ne contemplant plus l'onde, qui venait mourir aux pieds des rochers sur lesquels était construit le château ; elle a reculé devant le génie du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **La paroisse, l'église.**

L'origine de cette paroisse se perd aussi dans la nuit des temps. L'histoire se tait sur ses fondateurs, son origine et ses

limites. Résidence royale dans le XI<sup>e</sup> siècle, il faut supposer que l'origine de la paroisse n'est pas postérieure à cette époque. Elle est citée par Conon d'Estavayer en 1228.

Il existait à Mussillens *une maladeire* (léproserie). En 1366, les curés de Font et de Lully prétendaient l'un et l'autre avoir le droit d'y enterrer les défunts de la léproserie. Le 28 avril 1366, ils firent une convention pour régler cette difficulté (Arch. des PP. Cord.).

1404. Le curé devait annuellement 3 sols à la commune de Cheyres pour une pièce de terre située aux *Crottes*.

1473. 26 juin. Girard Visoz, de Châbles, acquitte le legs fait par son père à la cure; il consistait en une rente de 3 sols, et en 1484 Jaquet Monneiz lègue une rente de 8 sols pour son anniversaire.

1485. Jean de Combaz devait au curé Clavelli 14 gros légués par dom Jacques Laurent et 16 légués par Jean Bourqui. Jean Gentani avait aussi légué une rente de 12 deniers en 1500.

1507. Le curé de Font avait une difficulté avec celui de Lully pour des droits à la dime. Ce conflit fut apaisé et terminé par l'autorité ecclésiastique.

Antoine de la Molière avait acheté la seigneurie en 1508; il avait fait une fondation considérable en faveur du couvent des frères-mineurs de Bourg. Le 10 août 1516, l'Etat de Fribourg déclara que le propriétaire du château de Font devait payer 400 livres au couvent pour la fondation d'une messe de *Requiem* qu'on devait y chanter chaque semaine pour Antoine de la Molière.

*Epoque de la réformation.* Le seigneur de Font avait déposé des bijoux entre les mains de l'évêque de Lausanne; on ne sait pour quel motif ce dépôt fut fait. Il en résulta des débats qui furent terminés par un arrêté du Conseil de Fribourg, le 23 septembre 1527; il déclara que le seigneur pouvait racheter les bijoux existant et que l'évêque devait remplacer les autres par leur valeur.

Un ministre d'Yvonand essaya d'implanter la nouvelle doctrine à Font, mais en vain. La foi des gens de cette localité était ferme. Le prédicant Ramoney fut saisi par la population

et conduit à Estavayer, où il fut emprisonné dans une tour du côté du lac. Il parvint à s'échapper. Dans la crainte d'être saisi par le bailli fribourgeois de Grandson, il ne revint pas à Yvonnand ; il alla mourir à Tramelan, dont il devint ministre.

L'Etat de Fribourg avait, en 1584, ordonné à tous ses sujets de renouveler le serment de fidélité à la religion catholique ; il fut prêté à Font le 9 septembre de la même année, en présence du châtelain de ce lieu, Nicod Sefftinguer (Arch. cant. Geist.-sach.)

### L'église.

L'église est ancienne ; M. Jeunet écrit que la voûte du chœur et celle de la sacristie sont à plein cintre ; la nef paraît plus récente.

La visite pastorale de 1453, nous donne quelques renseignements sur l'église ; elle était tenue un peu plus proprement que le plus grand nombre des églises du canton.

Deux autels ou chapelles y avaient été établis : celui de la Ste-Vierge, fondé par les seigneurs de Font. Ce bénéfice possédait une maison, des vignes et une rente de 8 livres. Le bénéficiaire devait y célébrer chaque semaine 6 messes et il était nommé par le seigneur du lieu. Le chapelain, D. Jacques Briquet (Briqueti), l'occupait depuis 22 ans.

L'autre autel était dédié à St-Nicolas et fondé aussi par les seigneurs de Font et par Jaquet de Forel et son fils, coseigneurs de ce lieu. Le collateur était Georges de Font et les héritiers de Jacques de Forel. Le bénéficiaire, D. Guillaume Borgognon (Burgundi), devait célébrer, chaque semaine, deux messes.

Les visiteurs ordonnèrent d'établir un tabernacle dans l'église, avec une lampe devant, de réparer le ciboire ou vase où reposaient les Saintes-Espèces, et d'en procurer un petit pour le Viatique, ainsi qu'une lanterne. L'église n'avait pas de dais pour la procession de la Fête-Dieu ; ils ordonnèrent d'en procurer un, ainsi qu'un missel, et de fermer le baptistère à clef.

La chapelle de la Sainte-Vierge avait encore des chapelains dans le XVI<sup>e</sup> siècle. Le 28 juin 1505, noble *Godeffroy de Mont* fit son testament à Gruyères ; il choisit sa sépulture dans l'église

des frères-mineurs de Morges, auxquels il lègue toute sa vaisselle d'argent, excepté deux coupes et une aiguière données à sa femme.

Son héritier devra faire célébrer 2,000 messes dans les sept semaines après sa mort. On délivrera le jour de son enterrement, à tous les pauvres qui se présenteront, du pain, du vin et à chacun 6 deniers.

Il légua 200 florins pour marier des filles pauvres.

Il fit des legs aux religieuses d'Orbe, de Vevey, d'Estavayer. Enfin il légua, au recteur de la chapelle de Font, 50 gros, pour la célébration de 50 messes (Arch. de la famille de Forel, R. 47, manus. mihi).

1511. Le Conseil de Fribourg permet à C. Bugnon de bâtir une maison sur la place de M. Jori (Georges) Tissot, moyennant une rente annuelle de 9 gros en faveur de la chapelle de Notre-Dame (Man. f. 41).

1504. D. Claude Brachet, prêtre de la paroisse de Seyno, diocèse de Genève, est institué chapelain de cette chapelle, vacante par le décès de D. Jacques Mockli (Manus. à la bibl. de Lausanne).

*Chapelle du château.* Dans l'enceinte du château, existait une chapelle dédiée à St-Antoine de Padoue; il en est fait mention dans la visite des églises du diocèse dans le XIV<sup>e</sup> siècle (Arch. cant. Lausanne, comm. de M. Jeunet).

1545. 13 avril. D. Georges Marsent, obtient la place de chapelain du château de Font, où il y a un autel (Fontaine, compt. des très., vol. 23).

*Les cloches.* La paroisse possède deux cloches. La première a été faite par Jean-Baptiste Pitton, maître fondeur à Carouge, en 1823. C'est la seule de ce fondeur dans le canton de Fribourg. La seconde fut coulée à Bulle vers 1848, par un fondeur fribourgeois.

La commune des Friques acheta en 1758 une cloche venant de l'église de Font.

*Droit de collation.* Nous apprenons par les actes de la visite pastorale de 1453, que le droit de collation à ce bénéfice appartenait aux chapelains de la chapelle de St-Nicolas dans le

château épiscopal de Lausanne. Après la réformation, le collateur n'existait plus; on fit en 1549, la proposition d'unir ce bénéfice au clergé d'Estavayer, afin de créer une prébende en faveur du prédicateur de cette ville. Fribourg s'opposa à cet arrangement.

D'un autre côté, le couvent des frères-mineurs de Fribourg avait éprouvé des pertes considérables par l'établissement de la réforme dans le pays de Vaud, on lui avait enlevé les vignes qu'il possédait à Montreux. Le 23 mars 1593, le P. Jaquerod obtint de MM. de Fribourg le droit de collation au bénéfice de Font, pour son couvent, et il entra en jouissance deux ans plus tard. (Actes du 23 mars 1593 et du 4 août 1595 dans le Man. du Con. Rathserbk. 1594 et arch. des Cord. Nos 10, 11 et 12).

Le Nonce apostolique confirma ce droit au couvent le 3 janvier 1630.

1595. 4 août. MM. de Fribourg accordèrent encore au même couvent le patronage d'une chapelle dans l'église de Font (Arch. des Cordeliers, K. 10).

Au commencement de 1682, on répandit le bruit que l'évêque voulait enlever aux PP. Cordeliers la collation de l'église de Font. Le Conseil s'en émeut, mais une déclaration de Mgr Strambin et du P. Gardien, sur la fausseté de ce bruit, le fit tomber (Mém. vi). Depuis lors le couvent a joui paisiblement du droit de collation.

Les armoiries de l'ordre se voient au-dessus de la porte de la cure.

### Le bénéfice de la cure.

Je donne quelques renseignements intéressants sur le bénéfice.

Etat en 1798 :	Liv.	b.	c.
8 poses de terres, qui produisent . . . . .	212	—	—
Le rentier . . . . .	56	4	—
Cences foncières, lauds . . . . .	331	7	1
La dime . . . . .	1,211	6	1
Les prémices (en 1858, elles rapportaient 7¼ gerbes) . . . . .	53	7	1
Total	1,865	4	3

Les PP. Cordeliers, comme patrons, avaient la charge de l'entretien des bâtiments. Le curé était obligé, à raison de la dîme, de donner tous les dimanches à chaque pauvre de sa paroisse un morceau de pain et de fournir tout le luminaire de l'église (Arch. cant.).

*Châtaigniers.* Le village de Font est le seul dans le canton de Fribourg où le châtaignier est cultivé. Si ces produits ne sont pas très rémunérateurs, ni aussi beaux que ceux de certains pays, plus propices à cette culture, on doit du moins féliciter ceux qui ont pris l'initiative de propager cet arbre.

1753. La commune de Font concède au curé Pillonel la jouissance du châtaignier du *Crêt*, pour sa vie tant seulement et dans l'espoir de la conservation de sa bienveillance (Jeunet).

Je n'ai pas découvert de date plus ancienne sur cette culture qui paraît cependant remonter à une époque plus reculée.

*Pommes de terre.* Le 17 novembre 1769, le Conseil de Fribourg porta une sentence qui adjugeait au curé la dîme des pommes de terre (Arch. des Cord.).

La France a célébré en 1885, le centenaire de la pomme de terre, mais le canton de Fribourg l'a devancée dans cette culture. Voici quelques renseignements fournis par M. Schneuwly, archiviste. Le D<sup>r</sup> Fréd. de Tschudi croit qu'elle n'était pas rare en 1730, elle était cultivée dans le canton en 1748 (Voir Torny-le-Grand et Ueberstorf).

On distinguait deux sortes de dîmes, celle des céréales, ou la grande dîme et celle des légumineuses ou la petite dîme, soit les raves, navets, pois, haricots, fèves, lentilles, etc. Lorsque la culture de la pomme de terre se propagea, quelques propriétaires de la petite dîme voulurent la lever sur ce tubercule, ce qui amena l'opposition des cultivateurs et l'intervention de l'Etat. Ces difficultés se produisirent dans plusieurs localités. Dans un jugement intervenu en 1751, Messieurs de Fribourg reconnurent qu'il fallait favoriser cette culture; ils prononcèrent que cette dîme se lèverait sur toutes les terres sujettes à la dîme, à l'exclusion des anciens jardins. Le bailli de Vaulruz se plaint en 1758, de l'*abus* qui s'est introduit par la plantation d'une

*trop grande quantité* de pommes de terre, dont on refuse de payer la dime. On entend une semblable plainte du bailli de Gruyère et de celui de Farvagny, qui déclare en 1772, qu'*un paysan modérément fortuné en cultivait une demi-pose*. La sentence portée en faveur du curé de Font en 1769 prouve que la culture du tubercule était aussi avancée dans la Broye que dans les autres districts. On peut admettre que vers 1750 la pomme de terre était cultivée dans tout le canton.

### **Ecole.**

Il paraît que l'école ne fut constituée et établie d'une manière stable que depuis 1735, par la fondation du curé Pillonel. Ce monument de foi, de zèle pour l'instruction et de patriotisme doit passer à la postérité, afin de rappeler et le dévouement d'un membre du clergé à sa patrie et d'exciter la reconnaissance des amis de l'instruction primaire.

L'école de Châbles fut démembrée de celle de Font vers 1780 ; à cette date, la commune fit l'acquisition de la maison de Catherine Mottet, *pour y loger le berger et tenir l'école*.

*Fondation de M. Pillonel, curé.* « A tous soit notoire et  
 « manifeste que le 25<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an 1735,  
 « par devant le notaire juré soussigné et témoins au bas nom-  
 « més, personnellement s'est constitué Rev<sup>d</sup> docte et dévot dom  
 « François Pillonel, fils de feu pierre Pillonel de Seyry, moderne  
 « seigneur curé de Font, lequel sachant, de sa pure, franche et  
 « libre volonté, étant très-zélé dans l'office de son ministère,  
 « pour la plus grande Gloire de Dieu et le salut des âmes du  
 « troupeau que le Seigneur lui a confié, considérant sa paroisse  
 « destituée d'école, chargée de beaucoup d'enfants et pauvres  
 « familles sans instruction dans la sainte foi catholique, apos-  
 « tolique dans la quelle ils vivent (par la grâce de Dieu pour  
 « l'avancement du salut de leur âme, remarquant de plus la  
 « dite paroisse hors d'état de pouvoir fournir pour la rente et  
 « et entretien suffisant et annuel d'un maître-d'école, a bien  
 « voulu charitablement, pour la plus grande gloire de Dieu et



« en redressement de l'ignorance qu'il remarque dans sa paroisse  
 « singulièrement pour l'instruction de la jeunesse, donner, gra-  
 « cieusement léguer et fournir, comme par les présentes il donne  
 « et lègue son propre bien duquel le Tout-Puissant l'a bien  
 « voulu bénir et revêtir dans ce monde :

« A savoir la somme de 200 écus petits, la rente sera et  
 « devra être annuellement, perpétuellement uniquement et pure-  
 « ment appliquée pour l'entretien d'un maître d'école autrement  
 « et à ce défaut sous quel prétexte que l'on puisse alléguer, les  
 « dites obligations dans leur entier contenu seront reversibles  
 « à ses proches héritiers, bien entendu aussi de la part du dit  
 « seigneur fondateur, sachant bien que la dite rente ne peut  
 « suffire à l'entretien annuel du dit maître, que l'honorable  
 « grande communauté du dit Font, savoir le dit Font, Chabloz  
 « et Chatillon fournira de son côté, comme elle a promis et  
 « promet tant pour elle que pour ses successeurs quelconques  
 « et cela de bonne foi et obligation de ses biens présents et  
 « avenir à savoir la cense et rente annuelle et perpétuelle pour  
 « ladite école et entretien dudit maître aussi de dix écus petits.

« Item la dite communauté donnera en jouissance au dit  
 « maître un morcel de terrain de dite communauté pour en  
 « faire un petit jardin et chenevière.

« Item lui fournira la dite commune un logement pour lui  
 « et pour instruire les enfans.

« Item la dite communauté fournira au dit maître quelques  
 « bois comme elle le trouvera juste et raisonnable. Plus pour  
 « tant mieux aider audit maître, ledit seigneur Curé lui donne  
 « l'eau bénite comme de coutume, sous condition cependant  
 « que le dit maître fera l'office de clerc par lui-même ou  
 « par un autre dans l'église, servira le Curé et l'accompagnera  
 « auprès des malades. Conditionné cependant que si le dit R<sup>d</sup>  
 « Curé et successeur au dit office n'étaient pas bien satisfaits  
 « et servi, ils seront toujours en droit d'oter la dite eau bénite  
 « pour la donner à un autre, plus tous les enfans allant à l'école  
 « donneront audit maître chacun un quarteron de seigle, mesure  
 « d'Estavayer recevable et porteront à l'école alternativement  
 « pour chauffer le fourneau l'hiver quelques échines de bois soit  
 « chacun une étalla.

« Item quant à la nomination et dépendance dudit maître d'école, elle dépendra en partie dudit R<sup>d</sup> Curé et successeur et en partie de l'honorable justice du dit Font.

« Item quant au devoir dudit maître d'école, il la tiendra au dit Font et à Chabloz ; savoir à Font où les enfans de Chatillon se rendront ; ledit maître les enseignera diligemment deux fois de suite dans la même école a dit de bon maître et à Chabloz de même ; leur fera deux fois le Catéchisme par semaine avec les prières ordinaires : les dits enfans diront alternativement et réciteront le catéchisme par cœur, savoir deux garçons et deux filles comme du passé, selon la doctrine prescrite par le Rév. Curé. Plus tout enfant capable d'instruction, soit garçon ou fille sera d'obligation d'aller à l'école, savoir depuis l'âge de sept ans jusqu'à 14, à moins qu'il ne conste être suffisamment instruit et comme l'on remarque la négligence et peu de soin tant du coté des pères et mères aussi bien que des enfans, ce qui est honteux, de quoi ils auront à répondre devant le jugement de Dieu. Ce pourquoi il est dit que les enfans aillent à la dite école ou qu'ils n'y aillent pas tout également payeront-ils leur quarteron et seront chargés de même que tous y aillent même avec réprimande suivant l'exigence du fait.

« De plus ledit seigneur fondateur entend, ne doutant pas que ce ne soit le sentiment dedite honorable grande commune que pendant qu'il y aura quelque maître dans le lieu capable d'instruire qu'il soit préféré aux étrangers, par ce moyen se dresseront les uns et les autres, et à moins de charge pour la communauté.

« Finalement si en cas (comme ledit seigneur fondateur l'espère) Dieu aidant il se fait des légaux (legs) par des personnes pieuses et charitables. Si la rente du dit maître d'école excède et surpasse vingt deux écus en argent ce sera à la diminution des dix écus de la commune. Quelle fondation tant du coté dudit seigneur curé aussi bien que de la part de grande communauté devra être stable et valide . . .

« Fait et passé sous les scel, signature et clauses requises le jour et an prémis et confirmé dans tout son contenu dans

« la grande communauté du dit Font, assemblée au lieu accoutumé, laquelle rend grâces très humbles à leur dit Rév. Curé fondateur, en continuant ses prières au Tout puissant pour sa santé parfaite et qu'après cette vie, le Seigneur lui soit son rémunérateur dans l'autre. » (Arch. de Font, comm. de M. Jeunet).

*Confréries.* Plusieurs associations furent établies dans la paroisse ; celle du St-Esprit remonte certainement au XIV<sup>e</sup> siècle. Divers actes en font mention en 1473. Les gouverneurs de la confrérie : Girard Visoz, Thomaldus Chanex (Chaney) et Claude Bergier, avec le consentement de Jacques Grand, d'Henri Milliard, de Jean et Claude Pillonel, etc. (autres membres), donnent à cens une pièce de terre *au cloz rière Bollion*, propriété de la confrérie (Arch. des PP. Cord., K. 5).

*Faits divers.* Le 16 mars 1719 mourut Pierre Bitry, âgé de 100 ans.

Quelques protestants abjurèrent les erreurs de Calvin dans l'église de Font, où furent enterrés dans le cimetière une fille de Morges, une de Lausanne, une d'Yverdon, Marie Lambelet, des Verrières.

*Révolution de Chenaux.* Les idées du gruyérien trouvèrent moins d'adhérents dans la Broye, mais l'esprit de liberté y régnait aussi ; les villageois de Font, Châbles et Châtillon, qui composaient le bailliage de Font, assemblés en corps de communauté firent des remontrances à leur seigneur et souverain sur divers points :

« Les cribles envoyés l'année dernière dans les greniers avec la nouvelle que tous les grains recevables ou non devaient subir la loi du crible, avaient un peu effrayé les ressortissants de votre château de Font, à raison de grains qu'ils y doivent, en directes et en foccages.

« Chaque feu paie pour foccage 9 quarterons et  $\frac{1}{8}$  avec un chapon, ils ne connaissent point de variation sur le grain ; mais le chapon se payait ci-devant en nature ou 5 b., sans difficulté, depuis on a fait payer 7 b., et ensuite 8 b.  $\frac{3}{4}$ , et même dans un temps 10 batz 2.

« Il y a quelques années qu'ils paient l'entretien d'un de leurs pauvres, ce qui leur coûte 3 à 4 louis par an, et qui augmentera à mesure de sa vieillesse et de son infirmité . . . »

1784. 11 décembre. Ils se plaignent encore de ce que, après la vente du château de Font, le bailli n'a plus voulu faire un reposoir pour la procession de la Fête-Dieu, comme cela se pratiquait antérieurement, et de ce que l'Etat a retranché le pain, le fromage et le vin qu'on distribuait aux charretiers faisant les charrois pour l'Etat (Jeunet).

Une révolution en miniature allait éclater en avril 1852. M. Vuagnieux, ancien curé de Moscou, était retiré à Bellevue, près de Font. Une dame russe presque centenaire mourut chez lui. Peu après son décès le bruit se répandit qu'elle donnait sa fortune à la paroisse où elle serait enterrée. Il en résulta presque une petite révolution entre Seiry et Font, qui se disputaient cette succession ; mais le bruit répandu était faux et tout rentra dans le calme.

### Prêtres français réfugiés dans le bailliage de Font, en 1794.

Nom.	Age.	Titre.	Arrivée.	Domicile.
Joseph Le-Clerc	35	vicaire	26 sept. 1792	à Font, chez M. d'Orsonnens.
Pierre Renaud	52	»	en » »	» »
Claude Corne	61	curé	11 » »	» »
Jean Gervais	63	doyen	en » »	» »
Claude Bidau	70	curé	9 » »	chez le métral de Font.
Claude Chauvin	58	bénédictin	11 » »	à Font, chez M. d'Orsonnens.
Denis Bourges	40	c. de Desserviller	27 » »	à Font, chez le curé.
Joseph Buny	36	vicaire	31 juillet »	Broye, châtelain, à Murist.
Franç. Grandjaquet	33	»	14 sept. »	Franç. Emery, à Vuissens.
Jean Jouffroy	41	»	16 » »	à Echallens et chez le curé de Vuissens.

Ils étaient tous du diocèse de Besançon.

### Course archéologique.

Ruines du château sur un rocher autrefois baigné par le lac. Habitations lacustres dans le voisinage. 50 pièces de monnaie trouvées en 1859 au bord du lac. L'une de Flavius-Val.-Constantinus-Aug. de Constantin III (Voir Arch. soc. d'hist., p. 15, 52). Blocs échelonnés depuis le port, etc. (Id., p. 75).

### Curés de Font.

1226. D. Wibertus, prêtre de Font (Arch. d'Haut.).

1319—1352. 21 février. D. Hermangin (Heremagni, Hermagnus, Hemagin), curé (Arch. d'Est. et des Dominic.).

1328. D. Jean de Pisy, curé de Foz (c'est Faoug, cant. de Vaud).

1354—1362. D. Pierre, curé.

1366—1414. D. Rodolphe Williardot (Williardoz, Williardon), curé, originaire d'Estavayer et membre du clergé de cette ville (Arch. d'Est.). Il mourut probablement à Estavayer.

1404. D. Jacques Pridiaul, vicaire. Le 22 septembre 1404 il remet à la commune de Cheyres une rente due à sa cure, par le pré *Escharrassons*; cet acte fut approuvé par François de la Molière (Arch. de Font).

1416—1418. D. Jean Menjardi, curé de Foz, autrefois curé de Lentigny. Le 15 mars 1416 il reconnaît devoir à D. Pierre Quicourt (Quicurrit), 8 l. par la desservance de son église de Lentigny. Ce prêtre fut curé de Faoug et non de Font (Arch. de Valère, not. Cucheto).

1424. D. Jacques de Mollia, curé (Arch. d'Est., acte signé Antonie, not.).

1453—1488. D. Jean Clavel (Clavelli), curé. Il fit son testament le 28 décembre 1488, il paraît que dans ce moment il était démissionnaire; il fonda une messe anniversaire à Font, pour laquelle il légua une rente de 4 s.; ses neveux furent héritiers. Il était d'Estavayer.

1488—1489. D. Jean Anglia (Angleir), curé. Par acte du 12 septembre 1488, dressé par André de Arsina et sous le sceau de Aymon de Montfaulcon, il s'engage, à la réquisition de Girard Visoz, de Châbles, et de Jean Joly, syndic de Font, à faire le service divin, chanter les vêpres à certains jours de fête dans les églises d'Estavayer, de Font, de Cheyres et de Lully (Arch. des PP. Cordeliers). D. Jean Angleir était déjà à Font en 1458 avec le titre de chapelain.

1504. D. Louis Carmintran, vicaire (Arch. cant., not., etc.).

1524. D. Antoine Carmintran, vicaire. Le 30 juin le Conseil de Fribourg défend au curé de Font de changer son vicaire (Man. du Cons.). Je suppose que le vicaire précédent et celui-ci sont le même personnage.

1533—1549. D. Nicod Pillonel, vicaire. Par son testament du 28 mars 1543 il assigna une rétribution de 18 sols à tous les prêtres qui se trouveraient à la grande réunion annuelle des paroisses d'Estavayer, Font, Montet, Cugy, le lundi des Rogations, à la croix plantée dans le bois de Musillens, près de Montet.

Cette procession ayant dégénéré en abus divers, elle fut supprimée par Mgr Duding, le 6 août 1772 (Fontaine, compt. des trés. 23).

1533. D. Jean Musard, chanoine et doyen de Lausanne, fut nommé curé de Font, le 8 juillet 1533, par l'Etat de Fribourg, à condition de ne résigner ce bénéfice qu'en faveur du Chapitre de St-Nicolas de Fribourg (Voir Fribourg). Le 14 janvier 1534, par acte signé G. Chassot, notaire, en reconnaissance des bons services reçus, il céda et donna entre vifs au Chapitre de St-Nicolas l'église paroissiale de *St-Souspys de Fonds, en réservant* la jouissance viagère. Témoins: maître Georges Brunoz, maître d'école à Fribourg, etc. (Arch. de St-Nic., donation 79). Il fut nommé prévôt le 15 mars 1549.

1549. D. Jean Bisard, de Boudry; il fut élu en place de D. Musard, le 15 mars 1549, pour sa vie, à condition qu'il rebâtît la cure ou acheta une autre maison pour l'habitation du curé (Font, compt. des trés. 24). Je crois que le nom de ce curé est erroné et que M. Fontaine a mal lu en le copiant; c'est évidemment le suivant qui fut élu à cette date.

1549—1553. D. Jean Barbier, prêtre de Boudry. Le 22 janvier 1550, Godefroy Griset lui prête reconnaissance pour plusieurs pièces de vigne et pour 16 gros légués par Françoise, veuve de noble Jean de Forel, et 15 légués par feu Jacques de Forel (Arch. de la fam. de Forel). Le 20 février 1553 il légua 30 flor. à la cure (Arch. des PP. Cord.).

1579—1586. D. Claude Ansermet, chapelain, à Estavayer, et curé depuis 1579. Il paraît que le bénéfice de Font ne lui convenait pas, car en 1582 il demanda un bénéfice au Chapitre de St-Nicolas. En 1579 il devait 20 écus à D. Jean Tubri, curé d'Hirsingen (Alsace), avancés pour lui à D. J. Lasio, prévôt, à Oelenberg.

Le 8 mai 1586 il écrit au Conseil de Fribourg qu'ayant acquis quelque fortune, il veut en disposer, si le Conseil lui permet de faire un testament, en faveur de l'église de Font, *ou de la maintenance des droits d'icelle* (Arch. cant., Rathserbk 19).

1593. Le droit de collation cédé aux PP. Conventuels.

1586—1605. D. Wilhelm Bersier (un catalogue des arch. des PP. Cord. porte Bergié). Il donna son consentement au changement de collateur; membre du clergé d'Estavayer (Voir p. 218); il était très âgé en 1602.

1608—1611. D. Jean Maillard ou Malliard, de Romont; il fut nommé par le gardien des frères-mineurs avec la condition qu'il paierait un certain droit de fermage; mais en 1611 il n'avait encore rien payé pour les trois années écoulées et il laissait tomber les bâtiments en ruines; le juge spirituel le remit au bras séculier. L'Etat ayant considéré les rentes du bénéfice, le condamna à laisser pendant trois ans 3 chars de vin au couvent sur les huit récoltés (Arch. cant., Rathserbk. 25).

1621. D. Jacques Laurent.

1630. D. Pierre Perriard, curé.

1630—1640. D. Jean Bertoud (Berthod, Berthold), curé.

1641—1684. D. François Pontherosaz (Pontheureuse); il mourut à Font le 21 septembre 1684. Il était fils de noble Priant de Pontherosaz, d'Estavayer. Sa sœur Catherine avait épousé Loïs Barmin, de Tessan, en Tarentaise.

1684—1687. D. Jacques Bifrare, de Charmey; il mourut à Font le 19 octobre 1687.

1687—1692. R. P. Nicolas Klein, curé.

1696—1698. R. P. Grégoire Klein, ord. min., curé. Il mourut à Font à l'âge de 39 ans; il vécut comme un saint. Il était le père nourricier de tous les pauvres; il fut enterré, au milieu de leurs larmes, devant le maître-autel.

1700—1713. R. P. Jaquerod, ord. min., curé., ex-provinc.

1713—1751. D. François Pillonel, de Seiry, curé pendant 38 ans; homme distingué, charitable et miséricordieux. Il mourut à Font le 21 mars 1751; il fut enseveli au pied du grand autel. Il fit un legs pour l'établissement d'une école.

D. Tumbé, desservant.

R. P. Richard Thivo, ord. min., de Treyvaux, desservant.

1751—1772. D. Jean-Baptiste Perroud, de Villaz-St-Pierre, curé pendant 21 ans; il mourut à Font le 10 novembre 1772; il fut enterré au pied du grand autel. C'était un homme distingué. Le 13 juillet 1772 il avait résigné la cure et sa démission avait été acceptée par l'évêque. Il était doyen depuis 1770 et aumônier de Mgr de Boccard pendant plusieurs années.

Aux noms de J.-B. Perroud et de Franç.-Joseph Perroud, curés, les vicaires suivants ont administré la paroisse:

D. Philippe Verdon, de St-Aubin;

D. Claude Gendre, de Belfaux;

D. Antoine Berguin, d'Attalens;

D. Pierre-Joseph Perroud, frère du suivant.

1772—1798. D. François-Joseph Perroud, de Villaz-St-Pierre, neveu de D. Jean-Baptiste Perroud, secrétaire épiscopal, promoteur fiscal.

1798—1850. D. Frédéric-Nicolas Bielman, de Treyvaux, fils du curial de Montagny, vicaire à Echallens en 1796, institué curé le 30 août 1798. Il était animé d'un grand zèle pour l'instruction de la jeunesse. En 1849 il voulut, pour la dernière fois, préparer les enfants à la première communion pendant une semaine entière, en terminant la cérémonie il tomba malade. Il mourut le 24 juillet 1850; il a légué un capital de 4,000 fr., dont la rente doit être appliquée au soulagement des malades pauvres. M. Biemann avait suivi les cours de théologie dans un séminaire de Paris, il fut vicaire pendant 5 ans; il quitta donc



---

Paris au moment des fureurs révolutionnaires. Lorsqu'il se présenta à Font, en 1798, il portait deux montres et deux chaînes de montre, ce qui fit une mauvaise impression. C'était agir contre le mandat souverain du 3 avril 1788, publié dans les églises : « Art. IV. Nous défendons à tous, sans distinction, de porter plus qu'une montre de poche et qu'une chaîne ou cordon. » (Jeunet).

1850. D. Pierre-Joseph Savoy, d'Attalens ; né le 1<sup>er</sup> août 1818, ordonné à St-Maurice le 1<sup>er</sup> juillet 1849, vicaire à St-Martin et curé depuis août 1850.

